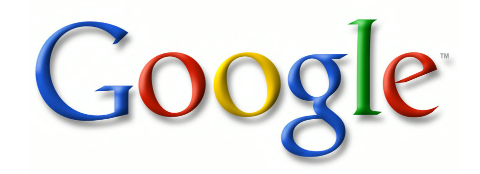





DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

LETTRES INEDITES

DES

FEUQUIÈRES

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, N° 9

LETTRES INÉDITES

DES

FEUQUIÈRES

TIRÉES

DES PAPIERS DE FAMILLE DE MADAME LA DUCHESSE DECAZES

ET PUBLIÉES

PAR ÉTIENNE GALLOIS

TOME PREMIER

PARIS

LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRASIN, 9

—

1845


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
1 - DEC. 1926
OF OXFORD

INTRODUCTION.

Pour peu qu'on ait le sentiment des beaux-arts et qu'on se rende compte de la passion qu'ils peuvent inspirer, on comprend sans peine la pure et vive jouissance qu'éprouve l'artiste amateur des produits de l'art ancien, lorsqu'un heureux hasard lui fait rencontrer un de ces produits, qu'il croit digne de son attention et de celle des hommes qui partagent ses goûts. On devine aisément, par exemple, la joie que le peintre doit ressentir lorsque, faisant disparaître avec impatience la croûte

amassée par les ans, qui recouvrait la peinture d'un grand maître, et remettant en lumière successivement toutes les beautés qu'il avait soupçonnées, il reconnaît que son instinct d'artiste ne l'avait point trompé.

On ne saurait mieux comparer, selon nous, qu'à cette sorte de jouissance celle qu'éprouve un homme passionné pour les monuments historiques, lorsqu'une circonstance imprévue vient lui livrer un ensemble de documents qu'un examen attentif lui fait juger importants, soit comme matériaux pouvant servir à l'histoire d'une époque, soit comme expression de l'esprit et des mœurs de cette époque. L'importance de ces documents une fois reconnue à ses yeux, il jouit d'abord du fait même de sa découverte, et ensuite du plaisir que devront avoir ceux auxquels il s'empressera de la communiquer. Il sait qu'aux yeux de l'histoire, toutes les époques ont de la valeur, l'humanité y ayant joué un rôle; mais il sait aussi que l'histoire elle-même a ses préférences pour telle ou telle époque, suivant que les destinées de l'humanité ont été plus grandes dans l'une que dans l'autre, suivant que son passage y a laissé des traces

plus ou moins lumineuses ou profondes; et, si les documents tirés de l'oubli se rattachent à une de ces périodes brillantes et fécondes qui sont si rares dans les annales des peuples, son contentement augmente en proportion. D'un autre côté, au penchant qu'il éprouve à livrer à la publicité ce qu'il en juge digne, se mêle, dans son esprit, une idée de devoir : il ne se croit plus, en quelque façon, le maître de garder pour lui seul ce qui lui semble appartenir à tous, et il se hâte d'effectuer une restitution à laquelle il se regarde presque comme obligé.

C'est une jouissance de cette nature que nous avons éprouvée, lorsque les documents que nous offrons au public sont parvenus entre nos mains; et c'est cette sorte de besoin qu'on a de mettre au jour une chose estimée bonne et utile, que nous avons ressentie, lorsque nous avons été autorisé à les publier.

Si cette publication n'est pas réellement sans intérêt, le premier et le principal mérite en doit être attribué à Madame la duchesse Decazes, dont on connaît le savoir et le goût éclairé, qualités héréditaires dans sa famille. C'est elle qui a bien voulu mettre cette cor-

respondance à notre disposition, ayant compris que les Feuquières, ses ancêtres, pouvaient sortir maintenant tout à fait du sanctuaire de la famille, et, par leur vie privée aussi bien que par leur vie publique, entrer dans le domaine de l'histoire, où ils occupent déjà une place honorable; c'est elle qui a permis au public de pénétrer dans cet intérieur, toujours noble et digne, de l'observer pendant l'espace de plus d'un demi-siècle, d'apprécier, sur ce modèle, l'intérieur des grandes familles françaises de la même époque, et de le connaître encore mieux qu'il ne l'est, si cela est possible.

On verra, dès le début, que cette correspondance ne présente pas un enchaînement suivi des événements historiques qui se sont accomplis depuis le temps où elle commence jusqu'à celui où elle finit. Sous ce point de vue, elle offre sans doute de grandes lacunes. Mais ces lacunes ne sont pas telles pourtant qu'elles ne puissent être comblées par la mémoire du lecteur, pour peu qu'il soit versé dans la connaissance des annales de son pays; et, s'il n'apprend par ces lettres aucun fait important qu'il ne sache déjà, il reconnaîtra aussi

qu'il s'y rencontre tels incidents, tels détails qu'il n'a point trouvés ailleurs.

Il nous eût été possible d'obtenir, auprès du petit nombre de personnes qui, dans l'étude de l'histoire, se préoccupent exclusivement des faits publics, le mérite qu'elles recherchent avant tout : il nous eût suffi pour cela de séparer la correspondance purement historique de la correspondance de famille, faisant de celle-ci un livre à part, ou la supprimant tout à fait. Mais, sans parler de la répugnance que nous eussions éprouvée à faire ce triage, et du respect que nous ont inspiré les moindres faits renfermés dans ces lettres, la partie historique elle-même, à notre avis, en eût souffert, les affaires publiques se trouvant, en quelque sorte, encadrées dans les affaires particulières : ce sont des tableaux de famille mêlés à des tableaux d'histoire, s'éclairant, pour ainsi dire, mutuellement, et tirant leur valeur les uns des autres. D'ailleurs l'ensemble eût été moins complet, et comme défiguré ; et puis il nous eût fallu renoncer à obtenir un autre résultat que nous nous sommes proposé, celui de mettre en relief l'esprit, les mœurs, les relations et toute la vie intérieure d'une fa-

mille recommandable, ce qui paraîtra, nous l'espérons, à quelques-uns avoir fait encore de l'histoire. Aussi bien l'histoire des faits généraux de cette époque existe depuis longtemps; et, s'il est possible d'y ajouter quelque chose, ce sont des particularités et des détails de toute nature : le tableau est fini et ne peut plus recevoir d'agrandissement, mais seulement du coloris. A ce titre, les *Lettres des Feuquières* ne seront pas sans valeur, et trouveront encore place dans le tableau historique du grand siècle, au moins comme couleur locale, d'autant qu'elles sont reproduites le plus fidèlement possible, quelquefois même avec certaines obscurités qui n'ont pu être partout éclaircies, avec les négligences inséparables du style épistolaire, et avec l'orthographe du temps, qui nous a semblé aussi respectable que cette teinte noirâtre des anciens monuments, à la fois leur plus belle parure et le signe de leur vétusté.

A trois chefs de la famille de Feuquières, aux marquis Manassès, Isaac et Antoine, au second surtout, peuvent se rattacher toutes ces lettres, qui forment autant de groupes variés. Ce sont ces trois personnages qui feront comparaître sous les yeux du lecteur un grand

nombre d'individus, dont la plupart sont historiques et dont plusieurs auraient mérité d'être plus connus qu'ils ne le sont. Toutefois, quelle que soit l'obscurité du rôle que quelques-uns ont joué, ce rôle semblera s'agrandir par ce motif seul qu'ils ont appartenu au beau siècle dont la France s'honore, et ils prendront de l'importance pour y avoir occupé une place, si petite qu'elle ait été. C'est qu'en effet ils ont tous contribué, pour une part quelconque, à l'œuvre de cette civilisation que les gens de goût ne peuvent se lasser d'admirer; et, pour cette raison, un reflet de sa lumière semble briller sur eux. Rien ne nous doit être indifférent de ce qui a fait partie, à quelque titre que ce soit, de la société du XVIIe siècle, sublime modèle de toutes celles qui lui succéderont. Du reste, à la logique et au bon sens qui règnent dans la plupart de ces lettres, à la tournure facile et agréable de quelques-unes, on reconnaîtra sans peine que leurs auteurs ont vécu à l'époque qui a vu naître Pascal, Molière et Madame de Sévigné.

Bien qu'elle porte le titre de *Lettres des Feuquières*, cette correspondance ne provient

pas exclusivement de membres de cette famille ; mais tous ceux qui y ont pris part furent en relation plus ou moins intime avec elle : on peut donc dire qu'elle est la sienne ; elle lui appartient tout entière en effet par des liens plus ou moins étroits.

Si les Feuquières obtinrent l'illustration des services, ils eurent aussi celle d'une antique origine, qui, dans l'ancien ordre de choses surtout, rehaussait l'éclat de la première et en était la compagne habituelle et presque nécessaire. Un historien des Croisades, Guillaume de Tyr, a consacré une de ses pages à l'un de leurs plus valeureux ancêtres, à Ansel de Pas ; et ce nom de Pas, nom patronymique de la famille, traversa la période qui sépare les croisades de celle qui nous occupe, en se couvrant d'une célébrité justement acquise par des services de toute nature rendus à la patrie, et en léguant de beaux souvenirs et de nobles modèles à ceux qui le portèrent successivement. Mais le soin de rappeler l'ancienneté et les titres de noblesse de cette famille, peut être laissé à l'un de ses membres, au comte de Feuquières, frère de l'auteur des *Mémoires et Maximes militaires*, qui, en faisant

l'histoire de la vie de celui-ci, a fait en même temps, d'une manière succincte, celle de sa maison [1].

« Le marquis Antoine de Feuquières, dit-« il, tiroit son origine d'une des plus ancien-« nes maisons du comté d'Artois. Walon de « Pas, dont il descend au vingt-deuxième « degré, vivoit en l'an 1060. Vers l'an 1170, « Ansel de Pas s'est distingué dans les Croisa-« des. Guillaume, archevêque de Tyr, rap-« porte que, sous le règne d'Amaury, roi « de Jérusalem, Saladin, soudan d'Égypte, « entra dans la Palestine à la tête d'une armée « de 40000 hommes, avec le dessein de ra-« vager ce royaume. Ce prince vint en per-« sonne mettre le siége devant le château de « Daron, où commandoit Ansel de Pas. Ce « château, situé dans l'Idumée, étoit bâti sur « une petite éminence; il n'étoit que d'une « médiocre étendue, puisqu'il contenoit à

[1] La vie de M. le marquis Antoine de Feuquières, dont le manuscrit, de la main du comte de Feuquières lui-même, fait partie de la collection des papiers de famille de Madame la duchesse Decazes, précède les *Mémoires militaires* dans l'édition de 1736, et dans les suivantes. Les éditions antérieures sont chargées de fautes, très-défectueuses, et ne se composent guère que de fragments obtenus de la complaisance de la famille et publiés sans son consentement.

« peine au dedans l'espace d'un jet de pierre.
« Il étoit carré et flanqué d'une tour à chaque
« angle ; mais il n'avoit ni fossés ni ouvrages
« avancés. Saladin harcela et fatigua tellement
« les assiégés pendant deux jours par la prodi-
« gieuse quantité de flèches qu'il faisoit lancer
« sans relâche dans la forteresse, qu'ils furent
« presque tous blessés; de manière qu'il n'y
« en avoit pas en état de prendre les armes. Il
« s'empara d'une partie du bourg, dont les
« habitants s'étoient retirés dans le château.
« Ce prince fit saper le mur : il le rompit avec
« une violence sans exemple. Après qu'il eut
« fait briser et brûler la porte d'une tour, il
« entra avec impétuosité dans la partie infé-
« rieure de cette tour, dont on défendoit la
« partie supérieure. Il auroit emporté cette
« place ; *mais*, dit l'historien, *on avoit mis*
« *pour commandant et pour gardien dans cette*
« *forteresse Ansel, seigneur de Pas, homme*
« *noble et vaillant dans les armes, religieux*
« *et craignant Dieu : si par malheur ce châ-*
« *teau ne l'eût point eu présent alors, il seroit,*
« *sans aucun doute, tombé entre les mains des*
« *ennemis*[1].

[1] « *Erat autem eidem præsidio dux et custos datus, vir nobilis et in*

« Une défense si vigoureuse donna le temps « à Amaury de venir à son secours avec le peu « de forces que la conjoncture pressante où il « se trouvoit lui permettoit d'assembler. Sa- « ladin se retira et alla attaquer Gaza.

« ..... Il est à présumer que Baudouin de « Pas[1], avant qu'il partît pour la Terre-Sainte, « se trouva, sous Philippe-Auguste, à la ba- « taille de Bouvines, puisqu'il est compris dans « le catalogue des chevaliers du comte de Saint- « Pol, qui en 1181 portoient bannière.

« Une si longue suite d'ayeux n'avoit acquis « que peu de biens : quoique distingués, ils « n'étoient parvenus à d'autre élévation que « celle qui ne peut se refuser au mérite et à la « vertu. Plusieurs d'entre eux perdirent la vie « dans des conjonctures où la fortune parois- « soit devoir leur devenir favorable : Jean de « Pas, au siége de la Charité-sur-Loire; Da- « niel de Pas, devant Paris; Gédéon de Pas,

« *armis strenuus, religiosus ac timens Deum, dominus Ansellus de Paz,* « *cujus, si forte præsentiam illa die prædictum castrum non habuisset,* « *procul omni dubio in manus hostium devenisset.* »

[1] Henri de Valenciennes, continuateur de la chronique de Villehardouin, mentionne Baudouin de Pas comme un des Croisés français qui prirent part à la conquête de Constantinople. (Page 232 et 377; Edit. P. Paris.)

« devant Dourlens ; François de Pas, à la ba-
« taille d'Ivry ; Manassès de Pas, à la bataille
« de Thionville ; Charles de Pas, à Avesnes ;
« Henri de Pas, à Messine ; Charles de Pas, à
« la bataille de Saint-Denis ; Simon de Pas, au
« combat naval de la Hogue, et N. de Pas, à
« la défense de Keiserwerth.»

« A l'égard de François de Pas, il fut tué à
« la bataille d'Ivry, sous les yeux de Henri IV.
« Ce grand prince, touché de reconnoissance
« des services qu'il avoit reçus d'une maison
« qui paroissoit alors éteinte : « — Ventre saint
« gris, dit-il, j'en suis fâché ; la race en est
« bonne. N'y en a-t-il plus ? » On lui répondit :
« « — Sire, la veuve est grosse. » C'étoit Made-
« leine de La Fayette. Il répartit : « — Je donne
« au ventre la même pension que celui-ci
« avoit. » Manassès de Pas, fils de François de
« Pas et de Madeleine de La Fayette, a joüi de
« cette pension pendant cinquante années. »

C'est celui dont la correspondance ouvre cette collection. Né à Saumur en 1590, il se trouva seul héritier de son nom : Daniel et Gédéon de Pas, ses deux oncles, avaient péri sans laisser de postérité, l'un devant Paris et l'autre devant Dourlens. Comme il ne voulait

tenir son avancement que de lui-même, il entra au service à l'âge de treize ans, simple fantassin. Il passa rapidement par les grades qui précèdent celui de maréchal de camp, et en obtint le brevet en 1625, tandis qu'il était aux environs de Verdun, dont lui et les siens devaient être plus tard gouverneurs. Chargé de faire une levée de 1 200 hommes d'élite et de les conduire dans la Valteline, il s'y rendit avec célérité, et la guerre ayant cessé, il en ramena nos troupes la même année, 1625..

Il servit ensuite au siége de La Rochelle. « Pendant que l'on travailloit à interdire aux « secours toute entrée dans la place, on ima- « ginoit en même temps différents moyens « pour tâcher de la surprendre. Feuquières « fut chargé par Richelieu d'examiner de près « ce que l'on pourroit faire pour réussir dans « ce dessein; mais, dans le temps qu'il y tra- « vailloit avec la plus grande ardeur, de con- « cert avec un nommé La Forêt qui était lieu- « tenant des gardes du Cardinal, il survint un « contre-temps qui ruina totalement ce projet. « Un jour qu'ils passoient ensemble d'un fort « à un autre, ils firent rencontre de quelques

« coureurs des ennemis, des mains desquels « il leur fut impossible de s'échapper. La Forêt « fut tué et Feuquières emmené prisonnier à « La Rochelle. Il y resta jusqu'à la fin du siége, « qui dura encore neuf mois. Le Roi proposa « en vain des sommes considérables pour sa « rançon ; les Rochellois ne voulurent jamais « le rendre, parce qu'ils s'imaginèrent qu'un « prisonnier de cette considération seroit un « ôtage capable d'engager le prince à traiter « moins rigoureusement ceux des leurs qui « tomberoient entre ses mains. Au reste, la « prison de Feuquières ne fut pas inutile aux « desseins du Roi : il sut prendre assez bien « son temps pour persuader à une bonne par- « tie de la noblesse huguenote qui défendoit « La Rochelle, qu'on n'avoit point de meil- « leur parti à prendre que de se soumettre au « Roi.

« ..... Le maire de La Rochelle affecta de se « prêter aux circonstances, et promit de pren- « dre à l'instant des mesures pour tirer les « assiégés de l'état misérable où ils se trou- « voient. Il s'adressa à Feuquières, son pri- « sonnier, et sachant qu'il étoit parent et ami « d'Arnauld de Courbeville, mestre de camp

« des carabins dans l'armée du Roi, et très-bien
« venu à la cour, il le pria de le mander à La
« Rochelle pour parlementer sur la reddition de
« la place. Cette démarche tranquillisa un peu
« les esprits. Arnauld eut permission du Roi de
« passer dans la place. Il conféra avec Feuquiè-
« res, et les différentes propositions qui furent
« faites occasionnèrent plusieurs allées et ve-
« nues, pendant lesquelles le maire prit ses
« précautions pour appaiser les plus mutins
« de ses gens, ou du moins pour les faire ob-
« server, de manière qu'ils ne pussent pas se
« révolter[1]. »

Car tout cela n'était qu'une feinte du maire : pendant que l'on prenait au sérieux, du côté du Roi, une députation de La Rochelle, les habitants renouvelèrent les hostilités à l'improviste. Mais ils furent cette fois tellement pressés par la famine et par les troupes royales, qu'il leur fallut en venir à de sérieuses propositions d'accommodement, où l'intervention de M. de Feuquières se trouva de nouveau nécessaire. « La négociation fut entamée

[1] *Vie et négociations de M. le marquis de Feuquières pendant les années* 1633 *et* 1634.

« le 27 d'octobre 1628, et ce fut encore Ar-
« nauld de Courbeville, son beau-frère, à qui
« l'on s'adressa pour informer Sa Majesté des
« dispositions des Rochellois. »

Rendu à la liberté après avoir résisté à cette horrible disette, qu'il dut souffrir avec les habitants de La Rochelle, M. de Feuquières servit dans la guerre contre les Espagnols, qui voulaient enlever le duché de Mantoue à Charles de Gonzague, duc de Nevers, puis dans le bas Languedoc, sous le maréchal d'Estrées, pour combattre les calvinistes commandés par le duc de Rohan.

On avait assez compté sur son dévoûment pour l'employer pendant les troubles excités par la reine mère, Marie de Médicis, et Gaston, frère du Roi. Nommé gouverneur de Toul en 1631, il reçut l'ordre de se rendre en Lorraine pour y servir comme maréchal de camp sous les maréchaux de La Force et de Schomberg, qui y commandaient un nombreux corps d'armée. A son gouvernement de Toul il joignit bientôt ceux de Vic et Moyenvic, et la charge de lieutenant général dans les provinces de Metz et de Toul, et il se trouva ainsi obligé d'une façon toute particulière à défen-

dre cette frontière, qui, pour rester française, avait besoin d'être vigoureusement soutenue. Il fut ensuite appelé à une mission plus difficile et plus importante.

Il était à craindre que la balle qui frappa mortellement Gustave-Adolphe à Lutzen, ne déchirât du même coup le contrat qui unissait la Suède à la France et toutes deux à une bonne partie de l'Allemagne, et que le dessein, constamment suivi jusque-là par Richelieu, d'abaisser la maison d'Autriche, ne se trouvât ainsi rompu. A cette époque, la France n'était pas encore entrée bien ouvertement dans cette grande guerre de Trente ans dont le résultat fut la fixation de l'état religieux et politique de l'Allemagne jusqu'à la Révolution française. Le héros qui soutenait le parti protestant, ayant péri d'une manière si brusque et si imprévue, Richelieu comprit qu'il était temps pour la France d'entrer franchement dans la lice. Il se déclara donc le protecteur et le soutien du protestantisme en Allemagne, tandis qu'il en était le persécuteur en France. C'est qu'en Allemagne le protestantisme n'était pour lui qu'un instrument, tandis qu'en France c'était un parti. Il jeta les yeux sur le marquis

de Feuquières, qu'il crut à la hauteur d'une telle mission. Celui-ci partit pour l'Allemagne chargé de nombreuses instructions, suivant lesquelles il devait, en se concertant avec le chancelier Oxenstiern, ce digne continuateur de la politique de Gustave-Adolphe, aviser aux moyens de poursuivre la lutte contre l'Autriche. Il était muni en même temps d'un grand nombre de lettres et de brevets de pension pour les princes et personnages de l'Allemagne qu'il était utile d'avoir pour alliés. Aux plus nécessiteux il devait offrir de l'argent, à tous des protestations et des marques d'amitié de la part de Richelieu et de Louis XIII, avec l'assurance qu'ils seraient soutenus dans le combat engagé entre la grande puissance catholique de l'Allemagne et la confédération protestante. Nous ne suivrons pas M. de Feuquières dans les différentes phases de ses négociations : sa correspondance diplomatique pendant les années 1633 et 1634 a été imprimée et forme un ouvrage spécial ; les *Mémoires pour servir à l'histoire de Richelieu*, publiés par Aubery, renferment une relation de son voyage en Allemagne, fort intéressante sous ce double rapport qu'elle fait connaître le caractère particu-

lier de chaque personnage avec lequel M. de Feuquières avait à traiter, et dans ce dernier une sagacité qui, en lui révélant rapidement l'ensemble du caractère de tel ou tel individu, lui découvrait aussitôt le point par où il devait l'attaquer; enfin un grand nombre des lettres qui se trouvent dans le premier volume de cette collection sont un utile complément de tout ce qui a été publié jusqu'ici sur ces négociations. Nous dirons seulement que M. de Feuquières eut un plein succès dans les trois assemblées de Heilbron, de Francfort et de Worms.

Ces importants résultats obtenus, il rentra dans la carrière militaire, sans cesser néanmoins tout à fait son rôle de négociateur; car il avait acquis une telle expérience des hommes et des choses de l'Allemagne, que le gouvernement ne s'en rapportait volontiers qu'à lui de certaines affaires délicates où d'autres auraient pu échouer.

Cependant, de plus en plus apprécié, M. de Feuquières faisait sans cesse des progrès dans l'affection et la confiance du Roi et du cardinal de Richelieu; car on ne plaisait à l'un qu'à la condition de plaire à l'autre. A la cour on lui avait su beaucoup de gré des utiles directions

qu'il avait données au duc Bernard de Saxe-Weimar, qu'il était si important de maintenir dans les intérêts de la France ; et de ses heureux efforts pour nous le conserver, alors que celui-ci voulait se faire une existence propre et se dégager de notre service, regardé peut-être par lui comme indigne de la haute position qu'il s'était faite. On lui avait tenu compte aussi de la prise d'Yvoy et de celle de Damvilliers, dont l'initiative et l'honneur lui appartenaient plus qu'à M. de Chastillon, de qui il était lieutenant général. Enfin son dévouement, ses lumières, sa probité reconnue de tous, avaient produit ce résultat, qu'on l'avait admis tout à fait dans l'intimité royale, et que, les Espagnols ayant envahi la Picardie et menaçant la capitale, il fut du petit nombre de ceux qui durent aviser aux moyens de les repousser et de préserver le cœur du royaume. Il était devenu, selon l'expression de son secrétaire, *l'épée de chevet du Roy*. On l'honorait jusque-là qu'on lui avait donné une garde particulière ; il avait été question de le créer Grand maréchal de camp des armées de France[1], et tout au moins eût-il obtenu

[1] Voir la page 132.

le bâton de maréchal, si la malheureuse affaire de Thionville ne fût survenue, qui détruisit, avec sa vie, tant d'espérances si bien fondées.

Il paraît constant qu'en cette occurrence M. de Feuquières fut obligé de travailler à la gloire d'un autre, en exposant la sienne. On avait besoin d'une diversion pour favoriser le siége de Hesdin, qui se faisait en présence du Roi et du cardinal de Richelieu, sous la conduite du maréchal de La Meilleraye, parent du Cardinal, et auquel celui-ci portait le plus vif intérêt, c'est-à-dire qu'il voulait avant tout que son protégé eût un succès. Aussi son armée était-elle plus forte de beaucoup et mieux fournie que celle de M. de Feuquières. L'intention de la cour était que ce dernier assiégeât Thionville, bien que le succès de cette entreprise parût fort douteux. « M. de Feuquières sentit une grande répu« gnance à s'engager avec si peu de troupes « au siége d'une place si forte ; mais venant à « réfléchir que le ministre ne pouvoit souffrir « aucune contradiction, et qu'il falloit obéir « aveuglément ou se perdre auprès de lui, il « n'osa résister[1]. » Le siége fut donc entrepris :

[1] Levassor, *Histoire de Louis XIII*.

l'issue en fut malheureuse. Si chacun eût payé de sa personne comme le fit M. de Feuquières, Thionville eût été emporté. Mais il fut mal secondé. « Nous avons perdu peu de cavalerie « par sa lâcheté et beaucoup d'infanterie par « sa valeur, » écrivait le secrétaire d'État de Noyers au maréchal de Chastillon, qui se trouvait avec une armée à une faible distance de M. de Feuquières. Ce maréchal était chargé de soutenir celle des deux armées de La Meilleraye ou de Feuquières qui aurait besoin de son aide; il savait la position critique de celui-ci, et il ne vint point à son secours, n'étant pas fâché, ainsi qu'on le lui a reproché, d'effacer un peu, par le revers d'un autre, la mémoire encore récente de celui qu'il avait essuyé naguère au siége de Saint-Omer. Le Roi fit informer sur la conduite de certains officiers principaux, dont quelques-uns furent trouvés assez coupables pour être flétris par la prison; d'autres officiers et des compagnies entières de cavalerie furent cassés. Quant à M. de Feuquières, il avait tenu tête aux ennemis jusqu'à la fin, « voulant périr dès qu'il vit qu'il ne « pouvoit vaincre. » Aussi, après cette affaire, le Roi ne cessa-t-il point de l'honorer comme

auparavant, et il dit un jour à ses fils : « Man-« dez à votre père que je suis très-satisfait de « sa conduite, et que je sais qu'il a fait en cette « occasion tout ce que pouvoit un homme d'hon-« neur.» On lui devait sans doute ces dédommagements, qui étaient de nature à adoucir les douleurs de la blessure qu'il avait reçue et les rigueurs d'une captivité dont on ne s'empressa peut-être pas assez de le délivrer, et qui dura jusqu'à sa mort, arrivée à Thionville en 1640, huit mois après la bataille. Madame de Feuquières l'assista dans ses derniers moments et lui donna ses tendres consolations, qu'elle ne put fortifier de celles de la religion; car elle demeura protestante jusqu'à sa mort, malgré l'exemple de son mari qui, protestant lui-même, avait abjuré, ainsi que firent la plupart de leurs enfants, élevés d'abord dans le protestantisme, et que certaines de leurs lettres, écrites, il est vrai, du collége, ne montrent pas fort disposés à imiter leur père.

Madame de Feuquières avait puisé sans doute dans sa religion une partie de l'austérité de caractère qui la distingue. Ses lettres à ses fils la présentent comme une mère de famille économe et soigneuse du patrimoine ; sa

conduite, après la bataille de Thionville, annonce un courage qui eût fait honneur à une Romaine. Verdun, où elle était, paraissait devoir être assiégé; ses fils la conjuraient de quitter la ville : « Si vous voyez que j'aie peur, dit-« elle, liez-moi et me mettez au fond d'une « cave. » C'était une de ces femmes qui comprennent et accomplissent avec une sainte persévérance tous les devoirs de l'épouse et de la mère de famille, et qui suivent résolûment les principes qu'elles se doivent à elles-mêmes ou à leur éducation. Son mari étant mort, elle ne fit que languir depuis et mourut bientôt après. Son mari avait abjuré le protestantisme, ses enfants faisaient de même successivement; elle persista dans sa religion, parce qu'elle la crut bonne, et elle y trouva assez de force pour résister, malgré sa pieuse tendresse, à son mari, qui, sur son lit de mort, la suppliait de se faire catholique : « Ne vous mettez point en peine, « lui répondit-elle, je ferai ce qu'il faudra, « quand il en sera temps. » Et elle resta protestante. Cette femme était digne, par sa constance religieuse, de vivre dans les premiers siècles du christianisme. Du reste on doit peu s'étonner de la trouver telle : c'était une Arnauld.

Le caractère du mari a été tracé par un homme capable de l'apprécier : il était de sa famille et avait demeuré longtemps auprès de sa personne : « Manassès de Pas, marquis de Feu-« quières, dit l'abbé Arnauld, fut grand en « toutes choses hormis en fortune. Il avoit servi « le Roi dans ses armées depuis sa jeunesse, « et avec tant de bonheur qu'il n'avoit jamais « été blessé. Il avoit passé par tous les degrés « jusqu'aux premières charges de la guerre; il « fut employé en diverses négociations et am-« bassades, et il s'acquitta de tous ces emplois « avec une réputation particulière de valeur et « de prudence. Il étoit d'un naturel doux, quoi-« que un peu prompt; affable et gai, quoique « sérieux; fier et sévère quand il le falloit être, « mais sans orgueil et sans dureté : surtout il « étoit agréable et commode dans sa famille, « également éloigné de cette austérité chagrine « de quelques pères, qui les fait régner sur leurs « enfants avec une espèce de tyrannie, et de « cette trop grande indulgence de quelques au-« tres, par laquelle ils en font souvent des inso-« lens et des libertins. Il avoit une fermeté d'âme « à l'épreuve des plus grands périls, et, dans « l'occasion, un sang-froid dont fort peu

« de gens sont capables. Cependant je dirai « ici, parce que c'est une chose remarquable, « qu'il avoit eu toute sa vie, aussi bien que « quelques autres, une espèce de petite su- « perstition qui consistoit à ne point commen- « cer par le vendredi quelque voyage considé- « rable ; il s'en moquoit lui-même comme d'une « chose vaine, et à laquelle on ne devoit point « s'arrêter. Et en effet il ne s'y arrêta pas, « puisque, pressé par les instances réitérées « de la cour, il partit le vendredi de Verdun « pour se rendre à son armée[1]. »

M. de Feuquières mourut peu de temps avant Richelieu et Louis XIII, peu après le duc Bernard de Saxe-Weimar : il termina sa vie presque en même temps que ces hommes au milieu desquels il avait vécu, dont il avait été apprécié, et, comme eux, ce fut avant l'âge.

A la mort de Manassès, le jeune comte Isaac de Pas devint marquis de Feuquières et chef de la famille. Il entra de bonne heure dans la carrière des armes, ainsi que la plupart des jeunes gentilshommes de cette époque. Son père avait obtenu pour lui un régiment d'in-

[1] *Mémoires de l'abbé Arnauld.*

fanterie, et l'avait fait envoyer dans un de ses gouvernements, à Moyenvic, place nouvellement française et sans cesse menacée, où il put faire à la fois le double apprentissage de la guerre et de l'administration. On n'eut pas à se repentir de lui avoir confié une épée, quoiqu'il fût très-jeune. A Yvoy, à Damvilliers, il donna des preuves de sa capacité et de son courage, comme on peut le voir dans les *Mémoires* de son cousin Antoine-Arnauld d'Andilly, depuis l'abbé Arnauld, et alors son compagnon d'armes et de plaisir.

La mort de M. le marquis Manassès de Feuquières fut un événement d'autant plus désastreux pour ses enfants qu'elle peut être regardée comme ayant avancé de beaucoup celle de sa femme. Dans un âge où ils en avaient tous un plus ou moins grand besoin, les jeunes de Feuquières se seraient trouvés sans conseiller et sans soutien, si un parent dévoué n'eût été là, qui voulut bien se charger de leur direction et de leur conduite. Ce fut le frère de leur mère, Arnauld, mestre de camp général des carabins de France, homme capable par son expérience, son mérite et son affection pour cette jeune

famille, de suffire à la tâche paternelle qu'il s'imposait. Il y avait là aussi près d'eux, pour les diriger dans les voies de la raison et de l'honneur, un homme en qui le titre modeste de secrétaire couvrait un véritable ami, attaché à cette famille plutôt, à ce qu'il semble, par affection que par intérêt personnel, et lui ayant consacré son intelligence et ses services. C'était un de ces êtres bons et dévoués qui, à cette époque, finissaient par devenir de la famille à force de l'aimer et de la servir, ne négligeant jamais les conseils, au risque de déplaire, lorsqu'ils avaient la conscience que ces conseils étaient donnés pour le bien de la maison, s'associant à toutes ses espérances comme à toutes ses craintes, à toutes ses joies comme à toutes ses douleurs, vieillissant et mourant au foyer commun. Ces existences ne sont plus de notre temps; elles ont été rendues presque impossibles du jour où l'égalité a commencé à régner; car, tout en tenant compte des bons résultats qu'elle a produits, on peut dire qu'elle a amené avec elle un effrayant égoïsme, et tué ces sortes de dévouements qui duraient autant que la vie d'un homme. Du reste cet ami des Feuquières était digne d'être

honoré même en dehors de leur famille, où il était déjà tant récompensé par l'estime et l'affection qu'on avait pour lui : son mérite fut assez grand pour être connu et justement apprécié d'Arnauld de Pomponne et de Louis XIV lui-même.

De son côté le gouvernement voulut dédommager cette jeune famille de la perte qu'elle avait faite, et maintint sur elle un regard protecteur. Verdun fut transmis au fils aîné; l'abbaye de Beaulieu, avec de riches dépendances, donnée au second, et des lieutenances ou des régiments aux autres, à mesure qu'ils entraient dans l'âge de servir.

La correspondance renfermée dans ce premier volume finit en 1652, avec la guerre de la Fronde, dont elle mentionne un assez grand nombre des principaux événements. Elle montre le marquis Isaac de Feuquières acquérant par un séjour assidu, et qui lui pesait d'abord, dans son gouvernement de Verdun, une expérience qui devait trouver plus tard une utile application dans un poste plus relevé; elle montre en même temps un de ses frères, l'abbé de Feuquières, ecclésiastique par état et non par goût, attaché à la cour et

au monde plus qu'à son abbaye de Beaulieu, où il cherchait non ses agréments, mais seulement ses revenus, et toutefois fort désintéressé et généreux, comme le rapporte son cousin l'abbé Arnauld, avec lequel il était très-lié, et qui changea aussi l'épée contre le froc plutôt par circonstance que par inclination : « L'abbé de Feuquières, dit-il[1], a fait « une fois en sa vie une action si extraordi« naire qu'on peut juger aisément de ce « qu'il seroit capable de faire s'il trouvoit sou« vent des occasions semblables; elle est trop « belle pour en laisser perdre le souvenir, et il « est de la justice de conserver, autant qu'il « est en nous, les choses qui sont dignes de « louanges. Il avoit gagné au jeu une somme « considérable à M. le duc de Mazarin. Celui« ci, par un esprit bien différent du sien, le « paya en un billet de dix mille livres que lui « devoit M. de Feuquières son frère. L'abbé « le prit en paiement, quoiqu'il eût bien pu « le refuser, et l'apporta à son frère, qui lui « demanda avec un peu de chagrin pourquoi « il l'avoit pris et ce qu'il prétendoit en faire.

[1] *Mémoires de l'abbé Arnauld.*

« —Ce que j'en prétends faire, lui dit l'abbé? « ce que vous voyez. » — Et en même temps il « le jeta au feu. Je crois qu'on trouveroit peu « d'exemples d'une pareille générosité; car il « y a peu d'hommes à l'épreuve de l'argent. « Si l'abbé de Feuquières avoit connoissance « que son frère n'étoit pas assez bien dans ses « affaires pour acquitter cette dette, il con- « noissoit encore mieux les siennes, et savoit « que leur état n'auroit pas donné envie à un « autre de faire une telle libéralité. »

En voilà assez pour faire apprécier ce caractère, qui fut goûté et cultivé, comme il le méritait. Quant aux autres frères d'Isaac de Feuquières, on les voit continuant de servir le pays utilement et avec distinction.

Les volumes suivants contiendront le développement des destinées de la famille de Feuquières, que nous pouvons faire connaître ici par anticipation et d'une manière sommaire.

Le marquis Isaac devint lieutenant général des armées du Roi, conseiller d'État ordinaire et lieutenant général de l'évêché et province de Toul. En 1660, il fut envoyé en Amérique en qualité de vice-roi, et, en 1672, chargé de diverses négociations en Allemagne. La même

année, il dut à l'amitié que lui portait Arnauld de Pomponne, son parent, qui avait le département des affaires étrangères, d'être nommé à l'ambassade de Suède, qu'il conserva près de dix ans, à son honneur et à l'avantage de son gouvernement. Il termina le 6 mars 1688, étant ambassadeur extraordinaire en Espagne, une carrière partagée, comme celle de son père, entre les négociations et les armes.

L'aîné des sept fils qu'il eut de son mariage avec Anne-Louise de Gramont, fille du maréchal duc de Gramont, fut Antoine de Pas, plus tard marquis de Feuquières. Gouverneur du pays Verdunois, comme son père et son aïeul, Antoine suivit exclusivement, à la différence de ceux-ci, la carrière militaire, où il acquit une capacité toute spéciale, sous le double rapport de la pratique et de la théorie. Il fut lieutenant général des armées du Roi en 1693, et serait allé plus loin sans aucun doute, si Louis XIV, par une répugnance que ne justifiait point suffisamment un caractère difficile, et qu'un mérite reconnu de tous aurait dû lui faire surmonter, à une époque surtout où il eut un si grand besoin d'hommes dévoués et distingués, n'avait cessé tout à coup d'utiliser

tant d'habileté et de dévoûment. A la vérité cette inaction ne fut point stérile : on doit à ces loisirs forcés les *Mémoires et Maximes militaires*, livre utile, encore aujourd'hui, édité plusieurs fois et traduit en plusieurs langues. Antoine de Feuquières épousa en 1694, Marie-Madeleine de Mouchi-Hocquincourt, fille et héritière de Georges de Mouchi, marquis d'Hocquincourt, chevalier des ordres du Roi, et petite-fille du maréchal de France de ce nom. Les Feuquières recherchaient de préférence leurs alliances dans les familles illustrées par les armes : le marquis Isaac avait épousé la fille d'un autre maréchal de France. Antoine de Feuquières mourut en 1711; ses frères ne laissèrent pas d'enfants mâles, et son fils, du nom d'Antoine comme lui, colonel du régiment de Bourgogne, étant mort jeune et sans postérité, sa sœur Pauline-Corisandre de Feuquières devint l'unique héritière du nom et des biens de la famille, et ce nom s'éteignit, trop tôt comme tant d'autres de notre ancienne et brave noblesse, par le mariage de Corisandre avec le marquis de Soyecourt, dont une descendante, Soyecourt elle-même, fut mère de Madame la duchesse Decazes. C'est ainsi que

cette dame, petite-fille des Feuquières, se trouve en possession de ces *Lettres*, qui sont pour elle de véritables et précieuses lettres de noblesse.

LETTRES INÉDITES

DES

FEUQUIÈRES.

LETTRES INÉDITES

DES

FEUQUIÈRES.

DE M. LE MARÉCHAL COMTE DE SCHOMBERG A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI [1].

A Monceaux, le 23 août 1631.

Monsieur, j'ay receu, durant que ma maladie me tenoit esloigné de la cour, beaucoup de lettres de vous, auxquelles je n'ay pû faire response pour n'estre pas aux lieux où les résolutions se prenoient. Maintenant que je suis depuis avant-hier à Monceaux, j'ay parlé et ouy parler de vous aux

[1] Henri de Nanteuil, comte de Schomberg, né à Paris en 1583, maréchal de France en 1625, mort à Bordeaux en 1632.

termes que vous le pouvez désirer, et si les louanges valloient argent, vous n'en manqueriez de longtemps.

Je presseray monsieur le mareschal d'Effiat comme il fault pour les monstres de la cavalerie, tant vieille que nouvelle, les prestz de l'infanterie, et vos travaux qu'il est bien important de mettre en bon estat. Dieu veuille que mes instances le rendent aussy diligent que je sçay que ce secours vous est nécessaire !

Je parleray au premier conseil de la commission de chevau-légers dont vous m'escrivez, à quoy il n'y aura pas de difficulté, si ce n'est que le grand nombre que l'on en a distribué pendant que je n'estois pas icy fasse que l'on craigne se charger de trop de despense.

Je n'estois pas à la cour quand M. de Chignolles y est venu demander employ, et croy que, s'il se fust présenté d'assez bonne heure, l'on ne luy eust pas refusé contentement, parce qu'il est recogneu pour homme d'honneur et de mérite, et l'on sçait bien qu'il estoit amy du lieutenant de roy dans les trois eveschés et non pas simplement du mareschal de Marillac. Assurez-le, je vous prie, qu'aux occasions qui s'offriront je le serviray de tout mon pouvoir, et qu'il ne croye pas cette offre-là si esloignée qu'il ne doibve espérer d'en voir bientost des effects.

J'espère que vous aurez suject un jour de ne vous croire point si malheureux, et que, comme la bonne fortune a longtemps tardé à vous visiter, elle ne se séparera pas aussy de vous qu'aveo de bonnes marques de vos services. C'est ce que desire avec passion, Monsieur, votre plus humble et plus affectionné serviteur,

SCHOMBERG.

DE M. LE BOUTHILLIER[1] A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI, COMMANDANT A TOUL.

A Monceaux, ce 26 août 1631.

Monsieur, je croyois avoir faict response à toutes vos lettres jusques à celle du 17 de ce mois, par la mienne du 23, qui vous doist estre rendue par un M. du Sumalles du Verdunois. Mais depuis j'ay receu la vostre du 26 juillet précédent, que l'on a gardée presqu'un mois. Si vous m'aviez mandé par qui vous me l'avez escrite, il mériteroit bien qu'on lui en fist un reproche. Cette lettre ne porte autre chose que l'évasion du sieur de Pilles et la sorte dont elle est arrivée; sur quoi je vous diray que, la

[1] Léon le Bouthillier, comte de Chavigny, secrétaire d'État, ministre des affaires étrangères sous Louis XIII, né en 1608, mort en 1655.

chose estant ainsi que vous l'assurez, le vicomte de... qui en a esté chargé le premier et le baron de... qui depuis vous avoit promis de le bien garder, m'en sçauroient faire un bon compte, et je trouve qu'ils ont du bonheur de ce que l'on ne parle plus de cela ; de quoi ils doibvent beaucoup à la paresse de celuy que vous aviez chargé de vostre lettre du 21 juillet. Je ne laisserois pas de remettre l'affaire en avant s'il en estoit tombé le moindre soubçon sur vous. Ce sont de jeunes gens qui debvoient mieux s'assurer de ceux à qui ils avoient donné le sieur de Pilles en garde, lesquels mériteroient d'estre chastiés.

J'ay depuis receu vostre dernière du 21 de ce mois, que le Roy a leue tout du long luy-mesme, et a faict toutes les considérations qui peuvent escheoir sur les nouvelles que vous mandez. Sa Majesté n'a pas faict grand estat de ce que vous a dit Saint-Martin, qui a cy-devant donné d'autres advis qui ne se sont pas trouvés véritables. Néantmoins il ne fault rien négliger; car il peut avoir esté trompé en ses premiers advis et il ne le seroit peut-être pas en ceux qu'il a à donner. Le Roy eust désiré qu'il vous eust nommé les gouverneurs des places dont il dit que l'on s'assure. Pour le regard des deux personnes que vous m'avez nommées, Sa Majesté espère que Dieu les conservera comme il a faict jusques icy.

Il me reste à vous dire que votre laquais estant demeuré malade à Paris, et vous ayant faict responses aux lettres qu'il m'a apportées, je l'ay retenu jusques à ce jour. Je luy ay faict donner cinq pistoles pour son voyage, de sorte qu'il peut rendre les frais qu'il m'a dit que vous lui avez faict donner. Si je pouvois payer les voyages de ceux que vous employez par delà comme de ceux que vous envoyez icy, je vous assure que vous ne tomberiez point en despense sur cet article-là.

J'ay recommandé de vous escrire que vous envoyassiez un plan de l'estat présent auquel est Thoul[1], bien raisonné, et un mémoire bien ample de la situation de la place, contenant ce qui s'y peut et s'y doist faire pour la rendre bonne, si les fortifications que vous y avez commencées sont dans ce dessein, combien vous y avez employé jusques à présent et ce que vous désirez pour les continuer, non pas pour les mettre à perfection présentement, mais bien pour les mettre en estat de ne rien craindre dans ces occurrences. Le Roy sera bien aise d'avoir votre advis sur tout cela, et mesme que vous lui mandiez à peu près la despense qu'il faudroit faire pour mettre la place en meilleur estat qu'elle puisse estre, et, s'il estoit besoing, pour y faire insensiblement un petit réduict. Sur quoy,

[1] M. le marquis Manassès de Feuquières était lieutenant général gouverneur des villes et pays de Metz, Toul, Vic et Moyenvic.

vous baisant bien humblement les mains, je demeure, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

BOUTHILLIER.

DE LOUIS XIII AU COMTE GUSTAVE HORN MARÉCHAL GÉNÉRAL DES ARMÉES DE SUÈDE [1].

Le 3 février 1633.

Mon cousin, la mémoire de l'alliance et confédération qui estoit entre moy et deffunct mon frère le Roy de Suède, me convie à avoir beaucoup d'affection pour ceux qui l'ont fidèlement et utilement

[1] Le gouvernement de Louis XIII avait lieu de craindre que la mort du roi de Suède, Gustave-Adolphe, tué à la bataille de Lutzen en 1632, ne portât une atteinte préjudiciable à l'alliance qui existait entre la France et la Suède, alliance si utile au dessein constant du cardinal de Richelieu d'abaisser la maison d'Autriche. Aussi ce grand homme d'État s'empressa-t-il d'assurer la Suède en particulier et ceux des princes de l'Allemagne qui participaient à cette alliance, que, nonobstant la mort de Gustave-Adolphe, la France poursuivrait ses projets en Allemagne, et y conserverait la même attitude qu'auparavant. Le marquis de Feuquières, dont Richelieu avait apprécié le mérite, fut chargé de cette importante et délicate mission. Il s'en acquitta avec succès. Par ses soins, notre alliance avec la Suède fut renouvelée, et il sut y engager un nombre d'États de l'Allemagne suffisant pour menacer l'Autriche. A cet effet Louis XIII lui remit, pour plusieurs princes et personnages influents, des lettres et des brevets de pension dont il tira un parti avantageux. Il avait toutes ces lettres en duplicata : c'est ce qui explique comment celles qui sont publiées ici sont parvenues jusqu'à nous, revêtues, comme celles qui furent remises à leur destination, de la signature du roi et d'un ministre.

servy durant sa vie, et contribué, comme vous avez fait par vostre prudence et valeur, aux heureux succès qu'il a eus, lesquels vous avez continués depuis sa mort avec semblable prospérité, ce qui me donne d'autant plus de suject de vous avoir en particulière considération, ainsy que vous dira le sieur de Feuquières, conseiller en mon conseil d'Estat et mareschal de mes camps et armées, mon ambassadeur extraordinaire, que j'envoye présentement en Allemagne. C'est pour adviser avec tous nos amis et alliés aux moyens plus propres pour maintenir les choses commencées par deffunct mon frère le Roy de Suède et les assurer de la continuation de mon assistance à cet effect. Je veux croire que leurs résolutions seront telles sur ce suject, qui est si important pour leur bien et conservation, que requiert l'estat présent des affaires, et que vous contribuerez à cet effect en ce qui dépendra de vous, selon vostre générosité et prudence. Je vous prie d'avoir entière créance à ce que ledit sieur de Feuquières vous fera entendre tant sur le général des affaires que sur l'affection que j'ay pour vous, priant sur ce Dieu qu'il vous aît, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Escrit à Saint-Germain-en-Laye le troisième jour de février 1633,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE LOUIS XIII A M. LE GÉNÉRAL KNIPHAUSEN [1].

A Saint-Germain-en-Laye, le 3 février 1633.

Monsieur Kniphausen, l'affection que j'avois pour deffunct mon frère le roy de Suède, convenable à l'alliance et confédération qui estoit entre nous, me convie à avoir une bonne volonté particulière pour ceux qui l'ont fidèlement et utilement servy, comme vous avez faict, et à leur désirer tout bien et avantage. C'est de quoy vous assurera particulièrement le sieur de Feuquières, conseiller en mon conseil d'Estat et mareschal de mes camps et armées, que j'envoye mon ambassadeur extraordinaire en Allemagne, pour faire entendre à tous mes amis et alliés ce que j'estime estre de leur bien, seureté et conservation dans la conjoncture présente. A quoy je suis résolu de contribuer ce qui peut estre attendu de mon assistance royalle ainsy que par le passé. Je ne doute point qu'ils ne prennent sur ce suject des résolutions telles que l'estat des affaires semble requérir, conformément à ce qui vous sera représenté en mon nom par ledict sieur de Feuquières auquel je vous convie d'avoir entière créance sur ce qu'il vous dira de ma part, priant

[1] L'un des généraux suédois formés à l'école de Gustave-Adolphe.

sur ce Dieu qu'il vous ait, monsieur Kniphausen, en sa sainte garde. Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le troisième jour de février 1633.

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE LOUIS XIII A MONSIEUR ...[1].

A Saint-Germain-en-Laye, le 8 février 1633.

Monsieur ..., l'alliance et confédération qui estoit entre moi et deffunct mon frère le Roy de Suède, requiert et me convie à continuer l'affection que j'avois pour luy vers les gages les plus chers qu'il a laissés, son Estat et les personnes de ceux qui l'ont utillement et fidellement servy durant sa vie, de quoy vous pouvez estre assuré pour vostre particulier, ainsy que vous dira le sieur de Feuquières, conseiller en mon conseil d'Estat et mareschal de mes camps et armées, lequel j'envoye mon ambassadeur extraordinaire en Allemagne sur les affaires présentes. C'est pour représenter à mes

[1] M. de Feuquières était muni d'un certain nombre de lettres avec l'adresse en blanc qu'il devait remplir suivant le choix des personnes qu'il croirait le plus utile de faire. Ce choix était remis à son appréciation de même que le chiffre des pensions qu'il devrait offrir.

amis et alliés ce que j'estime estre plus convenable pour le bien général de tous, auquel je veux contribuer, comme j'ay fait par le passé, en ce qui peut estre attendu de mon assistance royale, dont ledit sieur de Feuquières a charge et pouvoir de leur donner de certaines assurances. Je vous convie d'avoir entière créance en luy sur celles de ma bonne volonté en vostre endroit, que j'auray à contentement de vous faire paroistre aux occasions qui s'en offriront, et sur toutes autres choses qu'il vous fera entendre de ma part, priant sur ce Dieu qu'il vous ait, Monsieur, en sa sainte et digne garde. Escrit à Saint-Germain-en-Laye le huitième jour de février 1633,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE LOUIS XIII AU DUC DE SAXE, PRINCE ÉLECTEUR DU SAINT-EMPIRE [1].

A Livry, le 28 avril 1633.

Mon cousin, j'ay esté bien aise de voir par vostre lettre que le sieur de la Grange aux Ormes m'a envoyée et par la response que vous avez faite à ce

[1] Voici le jugement exprimé sur ce prince par M. le marquis de Feuquières, dans une dépêche au roi du 25 avril 1633 :

« M. l'électeur de Saxe passe dans l'esprit du commun et au juge-« ment des plus entendus pour prince perdu de réputation et de cré-

qu'il vous a représenté de ma part touchant le bien public, l'entière volonté que vous avez de persister dans les résolutions convenables pour un si bon subject, sur lequel le sieur de Feuquières, mon ambassadeur extraordinaire en Allemagne, ayant encore à vous faire entendre diverses choses que j'estime utilles dans la conjoncture présente, outre les premiers ordres que je luy ay donnés, j'ay voulu vous escrire cette lettre pour vous assurer d'autant plus de mes bonnes intentions à vostre esgard et que je fais très-particulièrement attention sur

« dit; d'une humeur portée au repos et à ses plaisirs; trop adonné au « vice, partant incapable de présider à des affaires importantes, à la « paix ou à la guerre; d'une trop grande dépendance du roi de Da-« nemark; d'une égale aversion de la couronne de Suède, à cause « principalement de leurs concurrence et prétentions aux éveschés de « Magdebourg et Halberstadt; touché de jalousie et crainte de la « maison de Weymar; tousjours arresté par son ancienne inclination « à la maison d'Autriche, fomentée par la considération de l'assiette « de ses pays voisins de la Bohesme et provinces y incorporées ou en « dépendantes, par son propre conseil et par son gendre le landgrave « de Darmstadt; entretenant tousjours correspondance avec l'Empe-« reur et Waldstein; nonchalant et négligeant de se mettre en estat « contre les ennemis communs, et se servant d'Arnheim et du duc « François-Albert de Lawembourg; suspect à tous les autres coin-« téressés; lesquelles causes et raisons ont nécessité les autres princes « et Estats de l'Empire de s'unir et allier plus étroitement avec la « couronne de Suède comme ayant les places, passages et armes en « sa puissance. »

(*Lettres et Négociations du marquis de Feuquières, pendant les années* 1633 *et* 1634, t. I).

ce qui vous touche dans le général du bien commun. Je vous prie d'avoir entière créance à tout ce que ledit sieur de Feuquières vous dira en mon nom, et spécialement aux assurances qu'il vous donnera de mon affection très-sincère et cordialle en vostre endroit. Je prie sur ce Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Escrit à Livry, le vingt-huitième jour d'avril 1633,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE LOUIS XIII AU PRINCE JEHAN-CASIMIR D'ANHALT, PRINCE DU SAINT-EMPIRE.

A Fontainebleau, le 17 mars 1633.

Mon cousin, aiant tout ce qui regarde le bien général de l'Allemagne et la juste liberté qui doit estre dans tous les ordres de l'Empire, selon les antiennes et louables coustumes, en la recommandation qu'il convient, j'ay envoyé par delà le sieur de Feuquières, conseiller en mon conseil d'Estat et mareschal de camp en mes armées, mon ambassadeur extraordinaire, pour en donner des assurances à un chacun, et que je desire y contribuer tout ce qui peut estre attendu de moy dans la conjoncture présente. C'est ce qu'il a faict paroistre dans l'assemblée

d'Heilbron et qu'il fera encore partout ailleurs où il sera besoing, et à vous en particulier, vous conviant de correspondre autant qu'il vous sera possible à mes bonnes intentions sur ce sujet, dont ledict sieur de Feuquières vous pourra informer et vous assurer au reste de mon affection en vostre endroit. Me remettant donc à luy, je prie Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau, le dix-septième jour de may 1633,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE M. DE VILLEBLEUIN [1] A M. DU FRESNE SECRÉTAIRE DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT.

A Paris, le 26 avril 1633.

Monsieur, le retour du sieur de Jonquières en cette ville m'a tiré de la peur que j'avois que vous ne fussiez malade; car il y avoit longtemps que je n'avois reçû de vos nouvelles. Il m'a dit que vous aviez pris la peine de chercher des chapelets d'ambre, de quoy je suis fort aise et vous remercie de tout mon cœur; car depuis peu de temps la dame

[1] M. de Villebleuin était un des gentilshommes de la maison de M. le marquis de Feuquières et ami de M. du Fresne.

que vous sçavez m'a prié de vous en faire ressouvenir, ayant grande passion de les avoir au plustôt qu'il vous sera possible, et qu'ils soyent les plus pasles et blancs que vous pourrez. Pour la grosseur, ce sera comme vous le trouverez à propos. Je suis marry de vous importuner si souvent d'une mesme chose; mais je sçay que la considération des dames fera beaucoup plus envers vous que mille de mes prières; car je suis asseuré qu'avec vostre mine austère vous n'estes pas toutesfois si ennemy du sexe que vous le faites accroire. Je ne m'estonne pas si l'Allemagne vous semble maintenant extresmement agréable, y ayant tant de belles dames françoises, tant de duchesses et de comtesses, et la chasse, que je sçay estre un de vos plus grands divertissemens. Je me resjouis extresmement de ce que M. l'ambassadeur et toute sa suitte se portent très-bien, et que les Suédois fassent toujours quelque progrès dans l'Allemagne, quoyqu'il courre icy un bruit qu'ils ne sont pas maintenant trop à leur aise, aiant perdu Straubingen, Cham, et l'armée impériale se renforçant de jour en jour. Pour ce qui est de l'irruption du duc Bernard[1] en Bohême, je croy qu'elle fera plus de fumée que d'effect, et m'estonne

[1] Bernard de Saxe-Weimar, l'un des généraux les plus distingués du XVIIe siècle, né en 1600, mort en 1639. Il commandait alors l'armée suédoise, et remplaçait dignement le roi Gustave-Adolphe, sous lequel il s'était formé.

comment il a laissé perdre Straubingen pour s'amuser à son profit particulier, allant assiéger Cronach, laquelle place il sçavoit estre munie d'hommes et de vivres pour un grand espace de temps. D'autre costé, s'il est vray, comme on le dit, que le marquis de Celade aille assiéger Paderborn, je croy qu'il l'aura facilement, aiant beaucoup plus de troupes que le landgrave de Hesse.

L'on a parlé icy durant quelque temps de l'accommodement de Monsieur[1]; mais ce bruit-là s'est amorty tout d'un coup. Le Roy sera sur la fin de la sepmaine à Fontainebleau, les gardes estant déjà parties pour y aller. Le conseil s'y trouvera aussy, ce qui fait penser à quelques-uns que le roy y demeurera un long temps, et à d'autres que l'on s'acheminera à Lyon pour delà passer en Italie. Pour moy, je n'en croy rien, quoyque ce soit le bruit de la ville. Je vous prie que la grande distance qui est entre nous ne me prive pas de la continuation de vos bonnes grâces et ne diminue en rien la croyance que je vous supplie d'avoir que je demeureray à jamais votre très-humble et très-affectionné serviteur,

VILLEBLEUIN.

[1] Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, troisième fils de Henri IV et frère de Louis XIII, né à Fontainebleau en 1608, mort à Blois en 1660.

P. S. Je vous supplie de faire mes très-humbles baisemains à toutes vos dames et messieurs, et n'oubliez pas, s'il vous plaist, M. de la Boderie et ce cher M. Persode auquel je suis entièrement voué comme à tous vos autres messieurs. J'ai donné la ferrure de beaudrier à M. du Breuil. M. de Créquy est aux champs, c'est pourquoy il n'a point escrit. Je luy ay fait tenir vos lettres.

DE M. DE BOURNEUF A M. DU FRESNE SECRÉTAIRE DE M. DE FEUQUIÈRES AMBASSADEUR EN ALLEMAGNE, A FRANCFORT.

A Paris, le jeudi 26 mai 1633.

Monsieur mon cousin, il y a environ un mois que mon oncle vostre père et moy sommes arrivés en cette ville où je croyois vous voir; mais les affaires ne le permettent pas, puisque vous séjournez si long temps en ce pays-là. Nous ne vous avons point escrit depuis ce temps-là, à cause que j'ay esté quinze jours fort mal à mon arrivée, ce qui m'affligea d'autant plus que j'estois mandé pour servir à la cérémonie des chevalliers, où Dieu m'a fait la grâce, tout mallade et foible que j'estois, d'y satisfaire à mon devoir. Mais mon plus grand contentement eust esté d'y servir M. de Feuquières duquel l'absence a différé cet honneur qui luy est légitimement deub. Nous en avons fait quarante-huit, compris

ceux d'esglise[1]. Je ne m'amuse pas à vous en faire la description, puisque la Gazette, aussy tost après la feste de Pentecoste, les a publiés partout et l'ordre de la cérémonie.

Le Roy est encore à Fontainebleau. Il touche aujourd'huy les mallades; et après on dit qu'il vient à St.-Germain pour prendre les eaux. MM. les surintendans et intendans des finances sont icy pour parachever l'effect de la cérémonie et faire donner à chacun desdits chevalliers 4000 livres que le Roy leur a ordonnées.

On avoit parlé d'un voyage vers Lyon; mais il y a apparence qu'il ne s'en fera pas; car les Hollandois estant en campagne et les affaires de S. M., par l'entremise de vostre maistre, allant, comme on sçait, partout à son advantage en Allemagne, il y a apparence qu'on se donnera le contentement des petites chasses de Versailles, Chantilly et autres endroits de douze ou quinze lieues autour de Paris. Pour moy, je voudrois desjà estre chez moy, tant je hais cette quantité de volleurs qui sont dans Paris, lesquels ont obligé les bourgeois à faire sentinelle en leurs maisons; et, en mon absence, estant allé aux couches de ma femme, il m'en a cousté près de 400 livres en hardes qui m'ont esté

[1] Au nombre des membres de l'ordre du Saint-Esprit qui furent créés à Fontainebleau le 14 mai 1633 étaient les cardinaux de Richelieu

desrobées, ce qu'il m'a fallu souffrir[1]. Adieu, je vous donne le bon jour et suis votre très-affectionné serviteur,

DE BOURNEUF.

et de la Valette, les archevêques de Paris, de Bordeaux et de Narbonne.

[1] « Au mois de janvier 1634, le Parlement avait fait appeler à sa « barre tous les officiers inférieurs chargés de la police de la ville, « lieutenant civil, lieutenant criminel, procureur du roi, lieutenant de « robe courte, chevalier du guet, pour leur demander compte des « vols nombreux qui se commettaient dans les rues de Paris, dans les « maisons des bourgeois et sur les grands chemins des environs. Le « premier président leur reprocha « de songer plutôt à leur propre « utilité, à trouver leur compte dans l'instruction et le jugement des « procès, à s'enrichir et à se mettre à l'aise, que de veiller à la protec-« tion des faibles et à la conservation du public, principal devoir de « leurs charges. » Ces magistrats tâchèrent de s'excuser sur ce que les « voleurs dont on se plaignait étaient soldats aux gardes ou domes-« tiques de grande maison, lesquels trouvaient facilement protection « et retraite, alléguant « que la présence de la cour était un obstacle « au bon ordre et un encouragement aux malfaiteurs, qu'ils n'avaient « pas assez d'archers à leur disposition pour garder en même temps « deux rues et surprendre des gens, la plupart habitués aux armes et « marchant par troupes; il fallait donc de nouvelles lois, des mesures « mieux entendues, à l'exécution desquelles les bourgeois fussent « tenus de concourir. » Le Parlement ne voulut pas entendre à cette « proposition; il pensa « qu'il y avait déjà bien assez d'ordonnances « établies, que le tout était de les exécuter; que deux cent quarante « archers faisant le guet, moitié le jour et moitié la nuit, suffisaient « à la garde d'une ville qui n'avait pas de lanternes, sans qu'il fût be-« soin, comme on l'avait demandé, d'obliger les bourgeois soit à « éclairer leurs fenêtres, soit à tenir des armes dans leurs boutiques « pour prêter main-forte au guet lorsqu'ils entendraient du bruit. »
(BAZIN, *Histoire de Louis XIII*, t. III.)

DE M. LE MARQUIS DE SAINT-CHAMOND A M. DE FEUQUIÈRES AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ALLEMAGNE [1].

Au camp de Metz, le 22 juillet 1633.

Monsieur, ce courrier vous dira les nouvelles de la cour, et je vous entretiendray de celles de M. de Lorraine, qui a maintenant sept ou huit mille hommes et quinze cents chevaux ensemble aux environs de Saverne. Je ne croy pas qu'avec cela il ose entreprendre d'aller secourir Haguenau que les Suédois pressent fort; mais je pense qu'il demeurera sur la défensive, surtout pour la garde de son païs qu'il croit asseurément que les Suédois attaqueront, comme desjà ils ont commencé à le faire, y ayant chargé et défaict deux compagnies de cavallerie. Cet armement m'a donné subject d'envoyer le régiment de Navarre à Vic, tant pour conserver cette ville-là que pour fortifier vostre garnison de Moyenvic, suivant les ordres que leur en donne madame de Feuquières[2], à laquelle ils

[1] M. le marquis de Saint-Chamond commandait alors un corps d'armée sur la frontière d'Allemagne. Il avait été ambassadeur extraordinaire en Italie pendant la guerre de Mantoue et s'était distingué au siége de la Rochelle.

[2] Anne Arnauld, marquise de Feuquières, fille d'Isaac Arnauld, seigneur de Courbeville, conseiller d'État et intendant des finances sous Henri IV. Elle eut deux sœurs, dont l'une fut mariée à M. de Pray,

ont charge d'obéir comme à moy-mesme. Ne vous mettez point en peine de tout ce qui vous touchera pendant vostre absence et ma présence en ce païs; car j'en auray le mesme soing que si vous y estiez. J'ay aussy logé le régiment de Piémont dans Thoul et deux compagnies de chevau-légers pour la mesme raison; mais maintenant que je vois l'armée de Lorraine esloignée de là, je m'en vas en retirer la cavallerie.

Vous aurez sceu la défaicte de Mérode, Groensfeltz et Bonichosen à une lieue de Hameten, par Kniphausen, où il est demeuré trois mille morts sur la place, canons et tous les chariots et bagages. Si le premier eust vouleu m'attendre, il n'en auroit pas eu meilleur marché, et nous aurions bien faict de plus grands exploits si le Roy me l'eust permis; mais il se contente de protéger ses alliés sans se prévaloir d'autre advantage que de la réputation d'estre bon amy et puissant protecteur.

Madame de Feuquières est à Vic en bonne santé. Nous faisons des recreues à nostre infanterie et avons maintenant grand esquippage de canon, prêts

tué à Philipsbourg, et dont l'autre épousa M. de Heucourt, gentilhomme de Picardie. De ses deux frères, le plus jeune fut tué dans la ville de Berg-op-Zoom assiégée par les Espagnols, et l'aîné devint mestre de camp général des carabins de France, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur du château de Dijon, de Saint-Jean-de-Losne et de Verdun-sur-Saône. Anne Arnauld était cousine germaine d'Arnauld d'Andilly.

à aller où l'obédience nous portera, et moy toujours désireux de vous tesmoigner que je suis parfaitement, Monsieur, votre plus humble et très-affectionné serviteur,

SAINT-CHAMOND.

DE LOUIS XIII AU COMTE DE SOISSONS, PAIR ET GRAND MAISTRE DE FRANCE, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL EN CHAMPAGNE.

A Livry, le 7 octobre 1633.

Mon cousin, la compagnie de chevau-légers du sieur de Feuquières allant en garnison à Vaucouleurs, je vous en ay bien voulu donner advis, afin que vous ayez à leur donner vostre attache et que vous teniez la main à ce qu'ils soient receus et logés sans difficulté, comme aussy qu'il leur soit fourny des vivres en payant selon mon ordre; à quoy m'asseurant que vous satisferez, je prieray Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte garde. Escrit à Livry, le septième jour d'octobre 1633,

LOUIS,

LOMÉNIE.

DE LOUIS XIII A M. LE MARQUIS DE BADE [1].

A Saint-Germain-en-Laye, le 14 décembre 1633.

Mon cousin, renvoyant le comte de Pas, sieur de Feuquières, conseiller en mon conseil d'Estat et mareschal de mes camps et armées, mon ambassadeur extraordinaire en Allemagne, pour continuer d'y agir ainsy qu'il a cy-devant fait pour le bien général et spéciallement pour le bon succès des affaires de mes bons amis et alliés, je luy ay donné charge de vous informer des bonnes intentions que j'ay toujours sur ce suject, et, pour le regard de ce que vous luy avez tesmoigné désirer de moy, il vous fera entendre ce qui m'empesche de vous donner contentement en cela, comme je feray bien volontiers en toutes autres choses qui me seront pos-

[1] « Le marquis de Bade est luthérien d'esprit médiocre, d'assez « bon cœur, attaché aux Suédois, tant parce qu'ils l'ont remis dans « ses Estats, dont il estoit entièrement dépouillé, que par le don « qu'ils lui ont fait des places qu'ils tenoient delà le Rhin, dont il « presta le serment à la couronne de Suède. Il entretient des troupes « de pied et de cheval, avec lesquelles il est maintenant au siége de « Brisach, qui lui sera donné, à ce que l'on croit. Il a dans ses Estats une « place forte nommée Hoesberg. Il avoit épousé en premières noces la « sœur des dues de Wirtemberg ; sa seconde femme est une comtesse « de Solms. »

(*Relation du voyage que le sieur de Feuquières a fait en Allemagne*, insérée dans *les Mémoires pour servir à l'histoire de Richelieu*, par Aubery, t. II.)

sibles et vous tesmoigneray mon affection en toutes les occasions qui m'en donneront le moyen. Je vous prie d'avoir cette créance et de l'adjouster entière à tout ce que le sieur de Feuquières vous dira de ma part, priant Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le quatorzième jour de décembre 1633,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE LOUIS XIII A...[1]

A Saint-Germain-en-Laye, le 13 décembre 1633.

Mon cousin, renvoyant par delà le comte de Pas, sieur de Feuquières, conseiller en mon conseil d'Estat et mareschal de camp en mes armées, mon ambassadeur extraordinaire en Allemagne, pour continuer par son ministère le soing que j'ay pris jusques icy du bien public et spéciallement de mes alliés, je vous escrits cette lettre qu'il vous rendra, et il vous fera entendre les bonnes intentions que j'ay toujours pour le bon succès de vos affaires. Je vous prie d'avoir entière créance à tout ce qu'il vous dira de ma part sur ce suject et par-

[1] Il y a dans la collection de madame la duchesse Decazes trois lettres semblables avec l'adresse en blanc.

ticulièrement aux assurances qu'il vous donnera de la continuation de ma bienveillance et affection en vostre endroit, laquelle je seray bien aise de vous faire paroistre aux occasions qui s'en offriront, priant sur ce Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le treizième jour de décembre 1633,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE LOUIS XIII A M. LE LANDGRAVE GEORGE D'ARMSTADT[1].

A Saint-Germain-en-Laye, le 3 janvier 1634.

Mon cousin, l'on m'a fait entendre que vous détenez des biens auxquels le comte de Solms, Conrad-Louis, a des prétentions légitimes comme venant de ses père et mère, dont il a esté disposé en vostre faveur et à son préjudice pendant les mouvements de Bohesme. Les affaires ayant changé depuis ce temps-là, il poursuit maintenant d'estre

[1] « Le Landgrave est prince entièrement attaché à la maison d'Au- « triche pour les bienfaits qu'il en a reçus, tant pour les confiscations « que lui a données l'empereur que par le testament de son père qui « l'oblige à cela. Il est luthérien, homme de bon esprit, plus porté au « négoce qu'à la guerre. Son principal conseil est son chancelier « Wolf, tenu pour homme meschant, fort rompu et sçavant dans les « affaires d'Allemagne et entièrement attaché à l'Empereur. »

(*Relation du voyage du sieur de Feuquières en Allemagne.*)

restabli èsdits biens; sur quoy j'ay voulu vous tesmoigner par la présente que vous ferez chose qui me sera très-agréable de vous disposer à luy en faire raison et d'apporter toute facilité sur ce subject. J'affectionne ledit comte par diverses considérations et spéciallement pour la dévotion que luy et ceux à qui il appartient ont pour le bien de cette couronne. Je veux croire que vous y estes pareillement si affectionné que vous aurez l'esgard qu'il convient à la prière que je vous fais, dont je vous feray paroistre le gré que je vous sçauray en touttes les occasions qui m'en donneront le moyen, priant sur ce Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le IIIe jour de janvier 1634,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE LOUIS XIII A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

A Versailles, le 5 janvier 1634.

Monsieur de Feuquières, tout ce qui regarde mon cousin, le prince d'Orange, et ceux qui le touchent, comme fait le comte de Solms Conrad-Louis, frère de ma cousine la princesse d'Orange, sa femme, m'est en très-particulière recommandation, tant par la considération dudit sieur prince pour qui j'ay toute l'affection que son mérite me

convie d'avoir pour luy, que par celle de madite cousine, sa femme, qui lui est très-chère, et que je sçay avoir dévotion pour la France, ce qui me porte d'autant plus à prendre intérest dans la poursuite que ledit sieur comte son frère fait par delà pour estre restably dans les biens de ses père et mère, dont il a esté cy-devant disposé, pendant les troubles de Bohême, en faveur du landgrave Georges d'Armstadt, au préjudice dudit comte. En quoy je vous ordonne de l'assister de mes offices le plus efficacement qu'il se pourra près du chancelier Oxenstiern auquel j'escris sur ce suject, luy faisant cognoistre, ainsy que je fais par ma lettre, que j'auray à plaisir tout particulier qu'il soit rendu audit comte bonne et favorable justice en cette occasion. Vous en parlerez aussy audit landgrave, conformément à ma lettre que vous trouverez cy-joincte pour luy, y adjoustant tout ce que vous jugerez le pouvoir porter à ce que ledit comte desire. Enfin vous employerez mon nom sur ce suject en la meilleure et plus utile manière qu'il vous sera possible pour luy procurer tout contentement, vous assurant que vous ne me sçauriez rendre service plus agréable. Je prie sur ce Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Feuquières, en sa sainte garde. Escrit à Versailles, le cinquième jour de janvier 1634,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE M. DE VILLEBLEUIN A M. DU FRESNE, SECRÉTAIRE DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT.

A Paris, le 16 mars 1634.

Monsieur, je ne puis assez vous remercier de la peine et du soin que vous avez pris pour moy, sans que je l'aie jamais mérité. J'ay reçu deux de vos lettres, l'une datée de Vic et l'autre de Francfort, et, Dieu mercy, par vostre aide ma malle est arrivée. Je vous prie de me faire sçavoir si l'on n'a pas bruslé à Vic une meschante guitarre rompue, laquelle j'eusse bien voulu avoir pour la faire raccommoder; car elle est excellente. Vous me pardonnerez bien si je vous importune de si petites choses; mais je sçay que, de la façon dont nous vivons ensemble, vous ne le trouverez pas estrange.

Le Roy est party d'icy pour Chasteau-Thierry et de là s'en va, à ce que l'on dit, en Lorraine réunir et incorporer ce duché à la couronne de France. De là on croit qu'il ira en Allemagne, mais je ne sçay pas où. On a desjà pris en Lorraine Bitche et ensuite on a investi la Mothe. On parle d'amener le cardinal[1] en cette ville et sa femme. On a fait courir

[1] Nicolas-François, cardinal de Lorraine, marié sans dispense à la princesse Claude, sa cousine germaine. Son frère, le duc de Lorraine, lui avait fait une feinte donation de ses États.

icy le bruit que M. de Feuquières n'a pas esté content du chancelier de Suède [1], lequel sera tousjours envieux de la gloire de Sa Majesté tant qu'il verra prospérer ses armes. On dit qu'on envoyera un ambassadeur extraordinaire à la prochaine diette de Francfort, je ne sçay pas pourquoy, si ce n'est pour redemander Philipsbourg.

Je doubte fort que vous ayez reçu bon traictement de Madame de Feuquières, laquelle vous devroit tant aimer pour le bonheur que vous avez procuré à Messieurs ses enfants, pouvant juger que c'est entièrement leur bien que vous avez cherché.

Je croy que vous taschez de vous divertir le plus qu'il vous est possible en attendant l'Assemblée [2], après laquelle j'espère vous voir en cette ville, si vous n'allez trouver le Roy en Lorraine. Pour moy, je vis doucement dans mon petit cloistre, ne me souciant point des affaires d'Estat. Je vous supplie de m'escrire le plus souvent qu'il vous sera possible; moy, de mon costé, je ne serai point paresseux. Si vous me jugez capable de vous servir en quelque

[1] Malgré l'alliance qui existait entre la France et la Suède, et au maintien de laquelle il avait beaucoup contribué, le chancelier Oxenstiern passait pour être jaloux des succès de la première de ces deux puissances en Allemagne, et traversait souvent les négociations de M. de Feuquières.

[2] L'Assemblée de Francfort, où fut confirmée l'alliance de la France et de la Suède avec une partie de l'Allemagne.

chose, mandez-le moy, je m'efforceray de vous faire voir partout comme je suis avec vérité, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

VILLEBLEUIN.

P. S. Je vous prie de faire mes très-humbles baisemains à tous ces messieurs, et mes excuses à M. le marquis si je ne luy ay point escrit. J'ay peur que vous ne puissiez lire mon escriture : une autre fois elle sera meilleure.

DE FRANÇOIS DE PAS A MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT[1].

A Paris, le 24 avril 1634.

Madame ma mère, nous nous sommes beaucoup trompés en M. Prudhomme : pour moy je ne m'y suis pas fié et ne luy ay jamais respondu qu'ambigument. Quillet est en cette ville et y est venu en pauvre estat, à pied et n'ayant qu'un sol quand il est arrivé. Je luy baillay de l'argent et n'en osay demander à M. Lefaucheur, parce que je n'avois point de lettre de vous. Mon oncle Arnauld, le mestre de camp, voudroit bien gagner quelque chose sur nous;

[1] François de Pas, chevalier de Feuquières, fils de Manassès de Feuquières et d'Anne Arnauld.

mais nous ne nous y fions point. Je vous envoye un brouillon de lettre que nostre maistre escrit à mon père sur nous, où il s'en plaint fort. Nous recevons beaucoup de vos lettres, et Lesage nous en a baillé quelques-unes. Mon père nous a escrit une longue lettre et fait comme une prédication. Nous luy faisons response et ne fermons point. Il y a desjà six mois que nous n'avons esté au presche: il nous en ennuye. Je suis, Madame ma mère, vostre très-humble et très-obéissant fils,

François de Pas.

DE CHARLES DE PAS A MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT [1].

A Paris, le 26 avril 1634.

Madame ma mère, nous vous remercions très-humblement de l'argent qu'il vous a pleu nous envoyer. Nous avons receu une de vos lettres par M. de Jonquières. Nous ne sçavons si l'on arreste les nostres ; mais nous ne manquons guères à vous escrire. M. Beaugnié commence à nous maltraicter un peu. Il mande à mon père tout ce que nous faisons; mais toutes ses finesses ne

[1] Charles de Pas, fils de M. le marquis Manassès de Feuquières et d'Anne Arnauld.

serviront de rien, s'il plaist à Dieu. Je suis, Madame ma mère, vostre très-humble et très-obéissant fils,

CHARLES DE PAS.

DU MÊME A LA MÊME, A FRANCFORT.

Au collége de Navarre, le 5 mai 1634.

Madame ma mère, mon oncle Arnauld, le mestre de camp, nous vient de mettre dans le collége de Navarre en pension. Mon oncle Arnauld, le secrétaire, y consentant, c'est ce qui nous força d'y aller. Car il nous surprit : il nous envoya querir le matin, et cependant l'on portoit tous les meubles, sans que nous en sceussions rien. Après, il nous mena chez M. Arragon là où mon oncle le secrétaire se trouva et nous dit qu'il nous falloit aller coucher aujourd'hui au collége. Nous, estant tout estonnés, ne sceumes que faire. Le malheur fut que nous ne l'apprismes qu'à l'heure mesme qu'il nous falloit partir pour y aller. Mais, s'il plaist à Dieu, nous en sortirons bientost, n'attendant que son aide avec patience et le vostre en mesme temps. Nous sommes comme en prison. Après nous avoir promis de ne nous tourmenter que six mois, on veut nous en faire souffrir beaucoup d'autres. On ne nous veut point laisser sortir du tout du collége. On a donné per-

mission à mon oncle de nous venir voir; mais je ne croy pas qu'on luy tienne parole. Je suis, Madame ma mère, etc...

CHARLES DE PAS.

DE FRANÇOIS DE PAS A MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT.

Au Collége de Navarre, le 24 mai 1634.

Madame ma mère, nous sommes maltraictés par nostre maistre, qui nous frappe et nous veut fouetter; mais nous nous revanchons. Il nous veut faire fouetter aussy par le principal. Nous avons conspiration contre luy : il ne reste plus qu'à l'exécuter. J'attends vostre conseil; car nous ne sçaurions davantage souffrir de luy. Nous ne sortirons de longtemps d'icy; car mon oncle s'en va. Personne de la religion ne nous vient voir. Nous ne mangeons point à part, et on ne tient point promesses. J'escris à mon père et me plains le plus doucement que je peux, de peur qu'il ne se fasche; car l'on nous menace de nous envoyer à la Flesche aux Jésuites. Nous sommes, grâces à Dieu, bien résolus. On nous divisera, et nous serons encore cinq ou six cents en cet estat. Puis après, mon père ne nous voudra peut-estre jamais voir; peut-estre ne nous donnera-t-il rien; peut-estre on nous mettra dans quelque couvent pour n'en sortir jamais; mais nous abandonnerons vo-

lontiers tout ce que nous avons et nostre vie pour le service de Dieu. Je suis, Madame ma mère, etc...

FRANÇOIS DE PAS.

P. S. Depuis ma lettre escrite, j'avais dit à M. Lesage que nous ne voulions guères de bien à M. Beaugnié. Il le luy a esté redire en telle sorte : « Il faut mander à M. de Feuquières que vos écoliers vous veulent tuer. »

DU MÊME A LA MÊME, À FRANCFORT.

Au Collége de Navarre, 1634.

Madame ma mère, je n'ay pas tousjours la commodité de vous escrire; c'est pourquoy je n'ose hazarder les lettres. Le principal nous a osté ce matin tous nos livres; et ils veulent disputer maintenant que nous n'avons personne auprès de qui nous esclaircir, et point de livres, de peur que nous ne voyions le contraire de ce qu'ils nous disent! Nous avons esté huit jours à Andilly [1], où nous avons bien passé le temps à chasser. Mon père m'a escrit une lettre où il m'a bien sermoné. Je désirerois luy pouvoir obéir en ce qu'il me demande; mais nous ne

[1] C'était chez Arnauld d'Andilly, cousin germain de leur mère ou leur oncle à la mode de Bretagne, que les jeunes de Feuquières allaient passer leurs jours de congé.

sçaurions rien faire contre le mouvement de nostre conscience, et nous trouvons nostre religion la meilleure. Je suis, Madame ma mère, etc...

FRANÇOIS DE PAS.

DE CHARLES DE PAS A MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT.

Au Collége de Navarre, le 22 juin 1634.

Madame ma mère, nous ne sçavons par qui vous envoyer nos lettres; car on ne veut laisser entrer pas un de la religion pour nous venir voir. On nous menace tous les jours de nous mettre aux capettes; mais nous sommes préparés à tout et demeurerons fermes, s'il plaist à Dieu, jusques à la mort. On nous a pris tous nos bons livres de la religion. Nous vous remercions très-humblement de l'argent qu'il vous a pleu nous envoyer. M. Massin, frère de M. de la Grange, nous a apporté une de vos lettres; mais nous ne sçavons si nous devons avoir confiance en luy. Il dit qu'il est de la religion, et nous vint voir dernièrement icy dans le collége. Ma tante de St.-Férins a pris la peine de nous venir voir. Je croy que pour cette heure elle est à St.-Férins. Je suis, Madame ma mère, etc...

CHARLES DE PAS.

DE MADAME LA LANDGRAVE AMÉLIE-ÉLISABETH DE HESSE-CASSEL[1] A MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT.

A Cassel, le 26 avril 1634.

Madame, estant maintenant arrivée icy fort heureusement, grâce à Dieu, je crois de mon devoir de réitérer par ce peu de lignes les offres de mon très-humble service, à quoy je me sens tellement obligée

[1] Amélie-Élisabeth de Hesse, femme du landgrave de Hesse-Cassel. M. de Feuquières entra en relation avec cette princesse lorsqu'il visita les différents princes de l'Allemagne pour les attirer ou les maintenir dans l'alliance française : « Approchant de Cassel d'une ou « deux lieues, il apprit que le Landgrave ni sa femme n'y estoient « pas, et résolut en mesme temps, sçachant que la princesse estoit à « Spangberg, de l'aller visiter en passant, afin de lui faire entendre « le sujet de son voyage, ainsi qu'il fit, et ne jugea pourtant pas à « propos de luy mettre entre les mains les douze mille escus de pension avec le brevet ni les provisions de la charge de lieutenant général pour S. M. des troupes allemandes, dont il estoit chargé pour « son mary, parce qu'il avoit ordre exprès de recevoir premièrement « le serment de fidélité. Et sur l'impossibilité qu'elle luy tesmoignay « avoir qu'il pust voir pour ce voyage le Landgrave son mary, « parce qu'il estoit allé conduire jusquès à Wesel les 4000 che- « vaux que l'Union prestoit aux Hollandois, il remit à une autre fois « son voyage et supplia la princesse de lui vouloir cependant faire « tenir les lettres qu'il lui escrivoit. Et ayant receu d'elle tous les hon- « neurs et les civilités que la commodité du lieu lui pouvoit permettre, « reprit congé d'elle et continua son chemin jusques à Francfort pour « se trouver le plus tost qu'il lui seroit possible à l'assemblée des « Cercles supérieurs qui s'estoit formée de nouveau, pour confirmer ce

par tant de faveur et de bonne volonté dont il vous a pleu m'honorer, que je n'en perdray jamais la mémoire; et je vous supplie de croire qu'il ne sera jour de ma vie que je ne m'estime bienheureuse quand il s'offrira quelque suject par le moyen duquel je vous puisse tesmoigner la dévotion où je seray toute ma vie de vous obéir, dont je m'efforceray et tâcheray de vous rendre quelque preuve par le très-humble service que je vous ay voué en tous endroits avec autant de fidélité et d'affection que vous pouvez désirer d'une personne qui vous supplie de l'honorer tousjours de vostre bienveillance, puisqu'elle l'estime à l'égal des meilleures choses du monde, et croit qu'il n'y a rien qui se puisse égaler au désir

« qui s'estoit résolu dans celle d'Heilbron et aviser sur l'estat présent « des affaires.

« Pour la personne dudit landgrave de Hesse, il est calviniste, âgé de « 27 à 28 ans, d'esprit médiocre, mais rusé, de grand cœur et désireux « de se rendre considérable; et pour cet effet a tousjours entretenu une « armée sous son nom et à ses despens, avec laquelle il a fait la con« queste de l'évesché de Paderborn et plusieurs autres lieux delà le « Rhin, dépendans de l'Électorat de Cologne. Sa femme est sœur du « comte de Hanau, de laquelle il a plusieurs enfants encore jeunes. « Lui et elle et toute leur cour parlent françois et affectent autant « qu'ils peuvent de nous imiter tant en leurs mœurs qu'en leurs façons « de vivre et de se vestir. Son Estat, qui est de Hesse, ne seroit pas peu « considérable s'il n'estoit divisé, parce que le landgrave de Darm« stadt son cousin y tient les meilleures et les plus considérable places « qui sont Cassel et Ziegenheim. »

(*Relation du voyage du sieur de Feuquières en Allemagne,* insérée dans les *Mémoires pour l'histoire de Richelieu,* Aubery, tom. II.)

qu'elle a d'estre tenue de vous, Madame, votre très-humble et très-obligée servante,

AMÉLIE-ÉLISABETH DE HESSE.

DE LA MÊME A LA MÊME.

A Cassel, le 17 mai 1634.

Madame, le voyage de monsieur mon mary fait que je me donne derechef l'honneur de vous faire ce peu de lignes pour vous supplier bien humblement de vous asseurer tousjours de ma très-humble servitude et du désir que j'ay de vous rendre l'obéissance que je vous dois. Plust à Dieu, Madame, que je fusse aussy heureuse que monsieur mon mary, pour avoir l'honneur de vous voir, lequel j'estimerois plus grand que tous ceux qui me pourroient arriver, le souhaitant, je vous asseure, avec passion. Puisque je vous honore et estime sy parfaitement, Madame, je vous supplie très-humblement vouloir me continuer l'honneur de vos bonnes grâces, et croire qu'il n'y a personne au monde qui s'en sentira tant honoré et qui ayt tant le désir d'estre, Madame, vostre très-humble et très-obligée servante,

AMÉLIE-ELISABETH DE HESSE.

DE LA MÊME A LA MÊME.

1634.

Madame, j'espère que M. de Feuquières, à qui je baise bien humblement les mains avec vostre permission, aura encore en mémoire la promesse qu'il me fit à demy, lorsque j'eus l'honneur de luy dire adieu, relativement à la supplication que je luy adressay touchant un de messieurs vos fils pour servir de compagnie au mien, qui en seroit extrêmement honoré, et moy sur toutes choses; ce pour quoy je prends la hardiesse de vous supplier de l'en faire ressouvenir lorsque vous le trouverez à propos. Cela m'obligera à estre inviolablement, Madame, vostre très-humble servante,

AMÉLIE-ÉLISABETH DE HESSE.

DE LA MÊME A LA MÊME [1].

1634 [1].

Madame, je vous ay beaucoup d'obligation de l'honneur que vous me faites de vostre cher souvenir, et surtout des assurances que vous me donnez

[1] Peu d'années après, Amélie-Élisabeth de Hesse, qui avait perdu son mari, sut se maintenir, par son habileté et son courage, dans l'alliance de la France et de la Suède. Le landgrave de Hesse-Darmstadt, zélé partisan de l'empereur d'Autriche, ayant réclamé la régence et la tu-

de la continuation de vostre bienveillance à mon endroit, laquelle j'estime infiniment, ne désirant que de m'en rendre digne par quelque agréable et bien humble service. Je ne fusse point partie de ce lieu sans vous rendre premièrement mon devoir; mais vous m'avez devancée en ce point par vostre très-grande courtoisie. Touchant le Mémoire qu'il vous a pleu m'envoyer, je le trouve fort bien ainsy, ayant adjouté quelque peu ce qui me sembloit estre de besoin. Pour ce manteau de chambre, Madame, je vous serois fort obligée s'il vous plaisait le commander seulement de petit satin blanc, et qu'il pût estre fait à la plus nouvelle mode. Je confesse, Madame, abuser par trop de vostre très-grande bonté en vous donnant tant de peine; mais je vous supplie de disposer en eschange absolument de moy et conséquemment de tout ce qui en procède,

telle du jeune Guillaume, fils d'Élisabeth, et menaçant cette princesse, en cas de refus, de mettre à exécution, contre elle et son fils, l'arrêt de proscription que Ferdinand II et Ferdinand III faisaient peser sur eux, Élisabeth, qui n'était point en état de tenir tête ouvertement à l'orage, entama de feintes négociations qu'elle eut l'adresse de faire durer jusqu'à ce que l'arrivée d'une armée suédoise lui permit de renouveler solennellement son traité avec les deux couronnes, le 22 août 1639. Touché de ces grandes qualités, devenues l'objet de l'admiration universelle, le duc Bernard de Saxe-Weimar, qui désirait d'ailleurs, en reliant par des conquêtes sur le Rhin la Hesse à l'Alsace qu'il possédait, se créer une souveraineté en Allemagne, était sur le point de demander la main d'Élisabeth, lorsqu'une mort prématurée vint mettre fin à ses ambitieuses prétentions.

comme d'une personne qui est et sera toute sa vie, Madame, vostre très-humble et très-affectionnée servante,

AMÉLIE-ÉLISABETH DE HESSE.

P. S. Je ne vous sçaurois dire, Madame, le regret que j'ay de m'esloigner de vous. Ce desplaisir est trop sensible pour le pouvoir exprimer; il me suffit d'en avoir le sentiment et de vous en laisser la croyance.

DE MADAME LA COMTESSE CHARLOTTE DE HANAU A MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT[1].

A Hanau, le 6 mai 1634.

Madame, je n'ay manqué de dire à mon frère ce qu'il vous a plû me commander. Mais certes, madame, vous nous rendez tout honteux de témoigner du ressentiment pour un si petit présent. Mon frère est très-aise qu'il vous soit agréable, et espère, comme aussi ma belle-sœur, de vous témoigner par quelque très-humble service combien il vous honore. Plust à Dieu que j'eusse aussi bien la capacité que la volonté très-parfaite de vous en

[1] Charlotte de Hanau était belle-sœur d'Amélie-Élisabeth de Hesse-Cassel, dont le mari avait épousé une sœur du comte de Hanau.

rendre ! Vous connoîtriez, Madame, que personne en ce pays ne vous est plus acquis que je suis, et ne souhaite avec plus de passion d'avoir part en vos bonnes grâces. Faites-moi cet honneur de m'y conserver et de me tenir toujours, Madame, pour votre très-humble et très-obéissante servante,

CHARLOTTE DE HANAU.

P. S. Ma belle-sœur me commande de vous remercier très-humblement de votre très-bonne et belle gelée. Elle se dit, comme moi, votre dévouée servante.

DE LA MÊME A LA MÊME.

19 mai 1634.

Madame, je vous demande un million de pardons pour ne m'être pas plustôt donné l'honneur de vous remercier de tant de bonnes nouvelles qu'il vous a plû me dire. Mais tous ces jours-cy j'ay été tourmentée d'une si méchante migraine et d'un tel mal de dents qu'il m'a été impossible de vous rendre mes devoirs. Je vous supplie très-humblement de croire que personne ne vous peut être plus acquis et avec plus d'affection. Mademoiselle de Plasan vous dira tout ce qui se passe icy. C'est pourquoy je ne vous importuneray davantage que pour vous

protester d'être jusques à l'éternité, Madame, votre très-humble et très-obéissante servante,

CHARLOTTE DE HANAU.

DE LA MÊME A LA MÊME.

1634.

Madame, j'eus hier celle dont il vous a plû m'honorer, par ce jeune homme qui a servy M. votre fils. Je l'ai fait parler à M. Dubois. Il témoigne bien d'avoir un vray zèle pour la religion qu'il veut embrasser. Dieu, qui l'a tiré des ténèbres, lui fasse la grâce d'y persister jusqu'à la fin de ses jours! Il me tarde infiniment d'avoir l'honneur, Madame, de vous revoir. Nous vivons fort solitairement depuis les couches de ma belle-sœur. Si Dieu nous ramène quelques jours à Francfort, j'ai bien envie de mieux employer le temps que je ne fis dernièrement, et me donner plus souvent cet honneur d'être en votre chère compagnie, Madame, puisque je suis de cœur et d'âme, votre très-humble, très-obéissante et fort obligée servante,

CHARLOTTE DE HANAU.

DE LA MÊME A LA MÊME.

1634.

Madame, je vous rends un million d'actions de grâces très-humbles de votre cher souvenir, et vous supplie de croire que personne n'en peut faire telle estime que j'en fais, vous honorant si passionnément que je mettrois au rang de mes plus hautes félicités si je vous le pouvois témoigner par mes très-humbles services, et que je suis véritablement, plus que nulle autre, Madame, votre très-obéissante servante,

CHARLOTTE DE HANAU.

P. S. Je viens de recevoir des nouvelles de madame ma sœur la Lantgrave. Monsieur son mary arrivera ce soir, comme je croy, à Francfort.

DE MADAME LA COMTESSE DE SOLMS A MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT [1].

22 juin 1634.

Madame, il faut advouer la vérité; je suis extresmement malheureuse de me voir si esloignée de

[1] Madame la comtesse de Solms était sœur de madame la landgrave Amélie-Élisabeth de Hesse-Cassel. Le comte de Solms était allié de la France et de la Suède.

l'espérance que j'avois qu'après trois ou quatre séparations passées j'aurois l'honneur de me revoir en vostre chère compagnie, vous protestant que l'absence m'en est presque insupportable. L'indisposition de mon enfant, qui a esté si grande, m'a retenue jusques icy. Le pauvre petit a esté à l'extresmité; une partie des médecins sont partis aujourd'huy, qui me le laissent encore bien foible, mais, comme nous l'espérons, hors de danger. Je suis bien ayse, Madame, de sçavoir que vous avez pris la résolution d'aller faire un tour à Schnasbach, où je croy que vous trouverez bien du soulagement à vostre indisposition; je prie Dieu d'y vouloir donner sa bénédiction. Ce temps si beau y est fort propre. Pour moy je le trouve fâcheux à cause de la grande chaleur : je croy que vous ne trouverez pas qu'il fait moins chaud en ce païs qu'en France. On me mande qu'on passe fort bien le temps à Francfort. Quant à moy, je ne m'y souhaitteray jamais, sinon pour vous y baiser très-humblement les mains; car vous seule, ma chère Madame, m'y feriez revenir et certes avec un très-grand contentement, si vous m'y vouliez faire naistre quelque occasion de vous y rendre de très-humbles services, qui ne vous seront jamais rendus par personne avec plus de zèle et d'affection que par moy, qui seray à jamais votre obéissante créature. Je ne sçay si monsieur mon mary aura assez de bonheur pour vous baiser les

mains. Il prétend me venir querir bientost. Madame, je vous demande mille pardons de l'importunité que je vous donne de voir cette meschante escriture, par laquelle il faut que je vous rende encore un million de grâces touchant la drogue qu'il vous a plû m'envoyer pour les dents. Vous estes trop bonne de vous souvenir de moy que véritablement vous pouvez dire, Madame, vostre très-humble et très-obéissante servante,

LA COMTESSE DE SOLMS.

MM. LES ÉCHEVINS, DIX JUSTICIERS ET MAGISTRATS DE LA VILLE ET CITÉ DE TOUL, A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES, AMBASSADEUR POUR LE ROI EN ALLEMAGNE ET SON LIEUTENANT GÉNÉRAL AUX VILLES ET PAYS DE METZ, TOUL, VIC ET MOYENVIC; A FRANCFORT.

A Toul, le 19 juin 1634.

Monseigneur, d'autant que cy-devant il vous a plû assister et la cité et le peuple de Toul de vos faveurs et bienveillance, d'autant plus sommes-nous estonnés des lettres que vous nous avez escrittes du 7 juin, et que nous avons reçues le 18, par lesquelles il semble que toute la douceur que nous avons ressentie jusques à présent soit convertie en

aigreur, et que vostre main, qui s'estendoit en nostre endroit pour nous apporter toutes sortes de soulagement et nous donner occasion de vous invoquer comme nostre dieu tutélaire, soit maintenant comme armée de foudre pour nous accabler et nous rendre misérables en toute façon. Nous sommes fort asseurés que vostre naturel très-humain et bénin ne vous porte pas à telle indignation, mais que les mauvaises impressions que l'on vous a pu donner de nos déportements vous ont occasionné de changer vostre bienveillance et nous estimer autres que vous nous avez tousjours expérimentés. Plust à Dieu qu'il nous fust permis d'avoir le bonheur de nous justifier par-devant vous touchant le fait dont on nous a accusés et qui vous a fait changer d'affection! Nous vous ferions paroistre que jamais nous n'avons trempé dans les insolences et efforts que les sieurs Gillot et Compagnot ont commis en la personne de M. le Major. Nous espérons que, lorsque les procès-verbaux et informations qui en ont esté dressés, de l'authorité de M. le mareschal de la Force, par M. Goblin, intendant en la justice, et par M. de Montifau, grand prévost en la connestablie, vous éclairciront de la vérité du fait, vous trouverez que nous en sommes deschargés suffisamment. Nous croyons que ceux qui vous ont fait entendre le contraire l'ont plustôt fait pour nous rendre odieux envers vous que pour vous descou-

vrir la vérité ; car il ne se trouvera jamais que nous ayons esté cause ny d'aucune esmeute ny d'aucune sédition, de quoy néantmoins vous nous accusez par vos lettres, vû que tout le corps du magistrat a ignoré l'entreprise des sieurs Gillot et Compagnot touchant l'emprisonnement dudit sieur Major avant qu'il fust effectué, de manière que, n'en ayant esté advertis, nous ne pouvions l'empescher. Que si quelques particuliers se sont tant oubliés qu'ils y ayent contribué en effects ou de parolles, ce que nous n'avons pas encore descouvert, nous les avons tousjours désadvoués jusques à présent, et les désadvouons ; car, en ce faisant, ils auroient fait une action du tout indigne et de leur charge et de leur profession. Que si, depuis que nous eûmes connoissance de cet emprisonnement, nous n'avons en quelque façon fait paroistre que nous en avions quelque ressentiment, cela est advenu d'autant qu'il ne nous est pas permis de nous esmouvoir sans commandement exprès, notamment parmy les affaires et controverses qui peuvent survenir entre les officiers de Sa Majesté pour quelle occasion que ce soit, ny prendre les armes sans commandement exprès; outre que le sieur Gillot se seroit présenté, en pleine assemblée de justice, à la maison de ville, et déclaré que l'effort fait contre ledit sieur Major avoit esté fait à requeste du procureur du roy, que la justice ny le peuple ne s'en devoit es-

mouvoir, et que, s'il n'avoit emprisonné ledit sieur Major, il le feroit actuellement. Nous vous supplions donc, ayant esgard à nostre innocence, vouloir changer la résolution qu'il semble que vous avez prise de nous abandonner; car en ce faisant, nous prévoyons et la ruine de la ville de Toul et tout le peuple jetté comme en désespoir, pour deux hommes qui n'ont jamais rien fait que nous troubler, comme vous le pouvez connoistre, le sieur Gillot ayant depuis huit jours ençà esté si osé qu'avec violence il est entré dans l'hostel de ville, où le magistrat estoit assemblé, et, s'estant emparé de la première place, a usé de grandes menaces. A ce malheur nous sommes asseurés que vous daignerez apporter quelques remèdes et que vous ne permettrez pas qu'un peuple auquel vous avez été tant affectionné, tombe en une désolation si grande, faute d'estre secouru par vous qui estes leur refuge principal et particulier. Employez donc, s'il vous plaist, votre bienveillance accoutumée et retirez les menaces portées par vos lettres, lesquelles nous n'avons sçu lire qu'avec le cœur serré et plein de regrets. Encore que nostre innocence soit toute manifeste, il nous faut endurer les violences des sieurs Gillot et Compagnot, qui journellement ne font autre chose que de nous battre de commandements extraordinaires, à peine de dix et vingt mille livres, avec injures et menaces, desquelles, pour

nous exempter, nous vous supplions, Monseigneur, de trouver les moyens de les faire oster de parmi nous et nous en descharger. Ce bienfait, avec tous les autres que nous recevons journellement de vostre seigneurie, nous accroistra la volonté de vous rendre tous les services et soumissions que vous sçauriez espérer de ceux qui sont et désirent de demeurer éternellement, Monseigneur, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Suivent les signatures.

DES MÊMES AU ROI.

A Toul, juin 1634.

Sire, les eschevins, dix justiciers et magistrat de la ville de Toul vous supplient en toute humilité, disant que depuis que les Rois, d'heureuse mémoire prédécesseurs de Votre Majesté et Elle, ont establi les lits de leur justice en cette ville, les suppliants ont tesmoigné perpétuellement que leur principal zèle estoit de demeurer en une très-parfaite subjettion et fidélité à la couronne, ce qui a mû Votre Majesté, à l'imitation de ses prédécesseurs, à maintenir les ordres de ladite ville en plusieurs beaux et éminents priviléges et authorités inhérentes aux charges et offices dudit magistrat, dont ils ont joui

paisiblement, sinon depuis que M. Louis Gillot, cy-devant lieutenant de M. le président des villes de Metz, Toul et Verdun, et Charles Compagnot, qui a depuis naguères acheté l'office de procureur audit Toul pour Votre Majesté, sont entrés en leurs charges, lesquels, au lieu de vivre avec douceur et humanité envers les suppliants, les reconnoistre en leurs charges et rangs, et donner au peuple exemple de modestie et de respect, au contraire élevés par la vanité et présomption de leurs charges et par l'ardeur de leur jeunesse, usurpant et abusant du nom et de l'authorité de Votre Majesté sans considération, mesme en choses légères et ridicules, ont tousjours fait gloire de maltraitter de parolles et quelquefois d'effect les plus notables et apparents dudit magistrat et tous en corps, les qualifiant publiquement ignorants, coquins, infâmes, gens indignes de l'administration de la justice, et d'autres paroles injurieuses et insupportables, avec des jurements continuels. Ils ont aussy quelquefois tasché de surprendre les suppliants assemblés en corps en l'hostel de ville, pour les faire entrer en leurs animosités particulières, notamment en ce qui s'est passé dernièrement entre lesdits sieurs Gillot et Compagnot contre le sieur de la Vallée, sergent-major au gouvernement de Toul. Mais comme ils reconnurent que les suppliants refusoient absolument de s'entremettre de leurs difficultés, ils prirent bientost

après une résolution furieuse qu'ils exécutèrent eux-mesmes sourdement, avec l'assistance de quelques huissiers : leurs satellites, ayant guetté ledit sergent-major et trouvé sans suite en une rue escartée, le conduisirent violemment en prison, sans qu'aucun des suppliants en ait sçu le dessein et ouy le bruit, jusques à ce que le tout fut hautement divulgué par la ville. Les sieurs Gillot et Compagnot ont continué à offenser tous les suppliants tant en général qu'en particulier, jusques à les charger publiquement de mespris, injures et contumélies insupportables à gens de bien qui ont l'honneur d'estre employés à l'administration de la justice et police, et mesme les menacer, en sorte que les plus résolus ont subject d'appréhender la rigueur de l'authorité qu'ils s'attribuent par leurs charges ; et si cela debvoit subsister, et que les suppliants n'espérassent le remède de la bonté de Votre Majesté, il y a bon nombre d'entre eux, des premières et meilleures familles, qui se verroient contraints à abandonner leurs maisons et à chercher retraitte ailleurs, sous l'obéissance de Votre Majesté.

Ce considéré, Sire, et attendu que le sieur président de Metz, Toul et Verdun estant supprimé par le moyen de l'establissement que Votre Majesté a fait d'un parlement à Metz, il en doit estre de mesme des sieurs Gillot et Compagnot à qui il ne reste en tout cas autre charge que de juger entre

le soldat et le bourgeois, plaise à Votre Majesté supprimer lesdits offices, ou bien, si elle juge autrement pour le bien de son service, donner ces offices à gens de mérite, vertueux, paisibles et sans passion, ce qui estant, les suppliants s'asseurent que Votre Majesté reconnoistra par les événements que non-seulement ils ont abhorré et abhorrent le fait des sieurs Gillot et Compagnot et de ceux qui les ont assistés, mais aussi qu'ils n'ont d'autre but que de concourir d'effect et de pensée avec les officiers de Votre Majesté, pour son service et le repos public de la ville, affin de continuer en paix les prières qu'ils font continuellement à Dieu pour la santé et prospérité de Votre Majesté.

Suivent les signatures.

DE M. DE MARCHEVILLE A M. DU FRESNE SECRÉTAIRE DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT.

A Fontenoy, le 5 juillet 1634.

Monsieur, je n'ay voulu perdre cette occasion sans vous faire sçavoir les nouvelles de par deçà. La Mothe est attaquée en trois endroits, et nouveau commandement à M. le vicomte d'Arpajon de faire une quatrième attaque. Les mines sont fort advancées, et l'on croit qu'elles feront de bons effects. On

espère pour le plus tard dans le mois d'aoust d'avoir la Mothe. L'on parle d'un assaut général qui se doit donner dans douze jours. Le Roy doit venir par delà bientost. Je vous prie de faire souvenir M. de Feuquières de l'affaire de madame la duchesse de Croy pour Fénestrange, et mandez-nous, s'il vous plaist, quelles nouvelles vous aurez sur cela. Je finiray après vous avoir asseuré que je seray tousjours, Monsieur, vostre très-humble serviteur,

DE MARCHEVILLE.

P. S. L'on fait encore venir de France trente-six cornettes de cavalerie et huit régiments d'infanterie à la Mothe. Le duc Charles est allé à Milan. Depuis la présente escrite, j'ay receu une de vos lettres dattée du 22[e] de juin, que j'ay fait lire à madame la Duchesse. M. du Terrail, qui est arrivé ce soir de la Mothe, nous a dit que ceux de cette place se battent fort bien. Ils firent hier matin une sortie où ils ont tué cinq hommes.

DE MADAME LA DUCHESSE DE CROY A M. DU FRESNE, SECRÉTAIRE DE M. DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT.

A Fontenoy, le 5 juillet 1634.

Monsieur, j'ai sçu par M. de Marcheville que je vous suis si obligée que je ne puis tarder plus long-

temps à vous en tesmoigner mes sentiments, et, vous suppliant de continuer vos bons offices envers moy, à vous protester que vous n'y rencontrerez pas d'ingratitude, mais une volonté fort entière de vous tesmoigner que je suis, Monsieur, vostre servante très-affectionnée,

Duchesse de Croy.

P. S. Obligez-moy de faire sçavoir à M. de la Boderie et à M. l'aumosnier que je me sens aussy infiniment leur obligée par les tesmoignages de bonne volonté qu'ils ont rendus à M. de Marcheville en mon subject. La haste de mon courrier m'oste le moyen de leur escrire; mais rien ne m'empeschera de les servir si j'en puis rencontrer l'occasion.

DE M. DE VILLEBLEUIN A M. DU FRESNE SECRÉTAIRE DE M. DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT.

A Paris, le 17 août 1634.

Monsieur, j'ay laissé passer ce dernier ordinaire sans vous escrire, croyant que le sieur Meusnier vous auroit mandé le contenu des articles faits à la Mothe, dont l'opinion commune donnoit le gouvernement à M. de Castelmoron. Le Roy est toujours à Chantilly, et M. le Cardinal doibt arriver icy aujourd'huy pour dire adieu au cardinal Bicchi,

qui s'en retourne assez content. L'on ne croit pas que Son Éminence demeure icy longtemps; car l'on parle fort que le Roy va à Monceaux. Tout le monde estoit en attente de voir où iroit l'armée, que l'on a extresmement augmentée; mais pour moy, j'estime que c'est plustost pour se tenir sur la deffensive que sur l'offensive, et que, si le Cardinal-Infant[1] se présente pour passer, on l'en empeschera le plus qu'il sera possible. Ce n'est pas que je me veuille ingérer de vous en asseurer, car je sçay que, quoique vous soyez plus esloigné que moy, vous ne laissez pas de mieux sçavoir les intentions, ne se faisant rien dont vous ne soyez très-bien informé. Les Espagnols n'ont bloqué Maestricht que du costé d'un chasteau appelé Argenteau, qu'ils ont repris sur les Hollandois, et ils empeschent, par le moyen des forts qu'ils ont faits, qu'il n'entre des vivres par eau; mais par charroys il y en peut entrer aisément. L'on ne croit pas qu'ils l'assiégent tout de bon, ayant peur que le prince d'Orange ne se jette dans quelque autre païs, comme plusieurs font tousjours courir le bruit, avec quelque espèce de vérité, que, par le moyen du Roy, qui luy facilitera le passage par Calais, il assiégera Dunkerque et Grave-

[1] Le Cardinal-Infant, frère de Philippe IV, roi d'Espagne et général de l'armée espagnole. Dans l'espace de moins de dix ans, on eut le spectacle, assez étrange pour l'époque, de deux cardinaux, l'un Français et l'autre Espagnol, devenus généraux d'armées.

lines. Quelques partisans impérialistes nous veulent persuader qu'à l'instigation de l'Empereur, le Turc envoye cent cinquante mille hommes pour chasser les Suédois. Je n'en croy rien, non plus que de tant de faux bruits qu'ils font courir du grand progrès de l'armée du roy de Hongrie.

L'on n'a pas tant regretté à la cour la prise de Ratisbonne, parce que, si elle eust esté secourue, les Suédois eussent esté en un trop haut point d'orgueil et n'eussent peut-estre pas tant essayé de nous contenter, comme ils feront, ayant affaire de nous. Je m'estonne grandement de ce que le chancelier Oxenstiern ne se haste davantage de remettre Philipsbourg entre les mains du Roy, ce qui semble devoir estre desjà fait pour tant de considérations. La prise de la Mothe et la perte de Ratisbonne pourront faire donner quelque bonne résolution à leurs pesantes délibérations. L'on fortifie quasi toutes les places en Picardie, et l'on va faire un édit par lequel on ostera le droit de principauté aux princes estrangers : il n'y aura plus que les princes du sang qui porteront la qualité de princes; les autres marcheront selon leur rang. Je m'en remets au bruit commun.

Madame de Guise a eu ordre d'aller trouver son mary. Le mariage de mademoiselle de Pontchâteau [1]

[1] Mademoiselle de Pontchâteau, parente du cardinal de Richelieu,

et de M. de la Vallette se fera bientôt ; M. d'Épernon en est ravy. Le duc de Lorraine fait deffense à tous ses subjects d'obéir au parlement de Metz, et l'on va mettre une chambre de vingt juges à Nancy près du parlement de Metz ; celui de Saint-Mihel subsistera tousjours ; mais ce qui leur sera très-fascheux, comme je croy, et qu'ils refuseront de faire, c'est qu'il faudra qu'ils prêtent serment au nom du Roy. Je vous envoye aussy les articles de Monsieur avec le roy d'Espagne.

Je suis marry que l'on ait persuadé à madame de Feuquières que le père Joseph avoit sceu qu'elle avoit parlé de luy. Je vous puis asseurer que je n'ay jamais rien ouy que ce que vous m'avez mandé, et je vous prie que, si l'on avoit quelque mauvaise opinion de moy, vous preniez la peine de la destruire, et j'adjouteray cette obligation-là à tant d'autres que je vous ay, vous priant de croire que je suis, Monsieur, votre très-humble et très-affectueux serviteur,

VILLEBLEUIN.

P. S. Je vous prie de vous souvenir des chapelets et de faire mes très-humbles baise-mains à M. le marquis et à tous ces messieurs et dames.

épousa le duc de la Valette le même jour où sa sœur aînée donnait sa main au duc de Puylaurens, favori de Monsieur, frère de Louis XIII. Les noces se firent à l'Arsenal avec beaucoup de magnificence.

INSTRUCTION ADRESSÉE PAR LE PÈRE JOSEPH [1] A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

17 août 1634.

Monsieur, il y a quelque temps que je ne vous ay escript, m'estant trouvé un peu incommodé. Je vous diray brièvement que je suis en bonne santé maintenant, et que le sieur Amelot n'a point pris en mauvaise part ce qu'a fait le sieur Manassés[2] en signant le traité pour le Rhin, ayant bien considéré qu'en cela il a voulu pourvoir à l'ineonvénient qui fust arrivé si l'armée d'Italie n'eust pu passer promptement. Il sera bon pour l'advenir de ne pas signer, et qu'après avoir receu response expresse sur l'envoy d'un courrier, encore qu'on eust

[1] François Leclerc du Tremblay, connu sous le nom de P. Joseph, né à Paris en 1577, mort en 1638. Confident intime des desseins de Richelieu et son agent dévoué, il était en relation avec tous les hommes qui participaient au mouvement des affaires, sans affecter pourtant aucun caractère officiel; aussi sa correspondance est-elle souvent ambiguë, indirecte, tantôt sans signature, comme la lettre publiée ici, tantôt se déguisant sous le voile du pseudonyme : plusieurs de ses lettres à M. de Feuquières sont signées *la Verdure*. On l'avait surnommé l'*Éminence grise*. En apprenant sa mort, Richelieu s'écria : « J'ai perdu mon bras droit. »

[2] Plusieurs passages de cette lettre sont chiffrés. On remarquera que, dans la première partie, le P. Joseph ne s'adresse qu'indirectement à M. de Feuquières. Le sieur *Manassès* n'est autre que M. de Feuquières lui-même.

envoyé auparavant des ordres et qu'on pressast, ainsy que l'on avoit fait, d'autant que les affaires peuvent changer d'un jour à l'autre, et que la facilité des courriers estant telle qu'elle est, on peut recevoir des nouvelles fraîches. Encore une fois, j'asseure le sieur Manassés que cet évesnement n'a apporté aucune diminution de l'estime de sa prudence et bonne conduite, laquelle est icy establie au point qu'il la peut désirer. Bouthillier a eu ordre d'escrire à Feuquières sur le sujet de Philipsbourg, ce qu'il verra par sa despesche; à quoy le sieur Joly ne peut rien adjouster. Feuquières fera bien, comme Bouthillier luy mande, de pressentir sans s'ouvrir, si on se peut fier au marquis de Bade jusqu'à ce point que Sa Majesté luy puisse confier le despost de Philipsbourg, en s'obligeant de ne remettre cette place qu'entre les mains de Sa Majesté ou de l'électeur de Trèves, au temps d'une paix générale, pour en estre fait ce qui lors sera convenu dans le traicté de paix; et qu'en ce cas ledit marquis s'oblige envers Sa Majesté en son particulier, par escrit ou en donnant sa parolle à Feuquières, que, si Brisach luy est mis entre les mains, il le remettra au Roy. Je voy bien qu'il dira sans doute ne le pouvoir faire sans le consentement des confédérés, qui voudront encore moins donner Brisach que Philipsbourg, et je voy aussy que mesme il y a du danger d'en faire l'ouverture audit marquis, qui pourroit le dire aux au-

tres et donner grande allarme. Pour cela il est facile au sieur Manassés de n'en rien dire à personne, et de mander ce qu'il connoist faisable ou non. En général, M. le Cardinal approuve que Feuquières laisse considérer aux confédérés le tort qu'ils se font ou se feront en traitant mal Sa Majesté sur Philipsbourg, sans redoubler les instances par voye de demandes pressantes, mais par la considération de leur propre bien et de l'équité. A quoy, s'ils sont insensibles, il se faudra servir des occasions qui pourront leur resveiller le sentiment, lequel il faut qu'ils ayent en tout perdu et le jugement aussy, s'ils croyent que le roy de Hongrie n'est pas plus un espagnol que l'Empereur, et s'il ne faut pas juger de sa foy et de sa conduitte comme de celle d'Espagne. Les protestants ne peuvent pas; sans se tromper eux-mesmes, trouver autre moyen de paix que par la commune garantie et que par le consentement commun, pour le présent et l'advenir; et quand le Roy en seroit aux mains avec le Roy d'Espagne, Sa Majesté et ledit roy d'Espagne peuvent s'accommoder dès le lendemain aux despends des protéstants, ce qu'ils ont bien subjet de craindre et le mériteront bien, s'ils font la paix sans y considérer Sa Majesté en la façon qu'il convient.

L'offre continuelle que vous faites à Messieurs de l'Assemblée de remettre par la paix les places que le Roy tient dans l'Empire, et que les Suédois et les

donataires ne font pas, fait assez connoistre que le Roy n'en veut pas la dissipation, et s'il veut Philipsbourg, c'est pour l'honneur[1]. Ils ne sçauroient rien faire de mieux que de se joindre de nouveau à Sa Majesté et aux Estats d'Hollande pour faire ensemble la paix ou la guerre, employer toutes leurs forces pour la paix, et s'opposer à la ligue que fait la maison d'Autriche pour vaincre ses ennemys, ce que ne pouvant faire à l'égard de la France et de la Hollande jointes ensemble comme elles sont, les protestants ne doibvent point doubter que, quelque paix qu'on fasse sans eux, qui ne seroit que pour les affoiblir, tout l'effort tombera sur eux, et ils seront cause du retard d'une bonne et seure paix, qu'on ne peut manquer d'obtenir bientost par un effort commun. Sur cela vous nous manderez vos pensées et agirez selon les occasions.

Il pourra estre que l'Espagne fera courir le bruit

[1] « La campagne de cette année fut encore heureusement terminée « par la conqueste non sanglante de Philipsbourg, une des plus im« portantes places de l'Allemagne, qui fut donnée au Roy du consen« tement et par l'ordre exprès des Cercles et Estats de l'Empire assem« blés à Francfort. A quoy M. de Feuquières, nostre ambassadeur « extraordinaire, avoit beaucoup contribué par son adresse, y ayant « longtemps auparavant disposé les esprits ; comme aussi que les villes « de Colmar, Schelestadt, Dahstein, Ensisheim, Rastadt, et quelques « autres de l'Alsace fussent pareillement remises sous la protection de « Sa Majesté. »

(Aubery, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. I, liv. v.)

que le Roy fait sonder l'Empereur sur le dessein de paix, pour le contenter sur ses intérests particuliers. Si on en parle, vous direz que ceux que le Roy tient près de l'Empereur ont toujours eu charge de faire leurs efforts pour repousser la calomnie de l'Espagne, qui dit que le Roy veut nourrir une guerre continuelle; qu'au contraire il ne desire que le repos public, mais qu'il n'approuve jamais la paix qu'elle ne soit générale et que ses confédérés n'y soient compris, ce qui est très-vray, et qu'il ne s'est passé ni ne se passera chose aucune au delà de ce que dessus, ni par escrit ni de vive voix.

Après tout ce que dessus escrit, M. le Cardinal vous envoye le mémoire cy-inclus [1]. Je serois bien aise d'avoir un petit mémoire des noms des députés de l'Assemblée et des principaux commissaires des princes protestants, de leur inclination, comme aussy de leurs maistres et de leur puissance.

DE M. LE BOUTHILLIER A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES [2].

A Paris, le 24 août 1634.

Monsieur, vous ne devez point estre en peine des advances que vous aviez faictes pour passer le traitté

[1] Ce mémoire ne se trouve point dans la collection des papiers de famille de madame la duchesse Decazes.

[2] Une partie de cette lettre est chiffrée.

de la garde du Rhin, non plus que des inconvénients qui s'y trouvoient, puisque vous avez receu un ordre précis du Roy, et qu'il n'est pas tousjours aisé aux personnes les plus habiles de faire les choses sans qu'il y ait rien à redire. Le meilleur est que vous ayez retiré ledit traitté des mains du sieur Léofeld, et que la raison que vous avez donnée de ne le pouvoir passer soit si plausible qu'il semble que le manquement en vient plustost dù costé de l'Assemblée que de celuy de Sa Majesté. J'adjouste à cela qu'on est si bien informé par deçà de la sincérité de vos actions et de la prudence et retenue avec laquelle vous agissez pour le service du Roy, qu'on ne doute pas que vous soyez capable de faire les choses sans de solides fondements et de fortes raisons.

J'advoue avec vous qu'il est très-nécessaire que vous soyez esclaircy souvent des intentions de Sa Majesté sur les choses qu'Elle vous ordonne; mais, concertant avec le révérend père Joseph ordinairement les dépesches qu'on vous faict, je ne vous escris pas si souvent que je fais à tous les autres ambassadeurs du Roy, parce qu'estant tantost les uns d'un costé et les autres de l'autre, il est malaisé de s'assembler si justement qu'on puisse résoudre toutes les affaires avant que les ordinaires partent. Je tiendray pourtant la main à ce que vous soyez plus souvent instruit de toutes choses.

Le sieur de Lisle avoit receu un advis par lequel on luy mandoit que le siége de Ratisbonne estoit levé et que les troupes de l'Empereur avoient esté toutes deffaictes en Silésie par Arneim et Banner[1], et asseuroit de telle sorte cette nouvelle qu'on croyoit qu'une partie en fust véritable. Depuis, nous avons bien veu qu'elle ne l'estoit en façon du monde par celle que vous me mandez de la prise de Ratisbonne. Il est bien vray que le roy de Hongrie l'a acheptée de quinze mille hommes et de beaucoup de temps. Néantmoins il est certain que cette prise luy donnera réputation et la liberté de s'employer en d'autres desseins qui nous pourroient peut-estre importer davantage, comme il arriveroit s'il joignoit partie de ses troupes avec le Cardinal-Infant pour passer en Alsace. En ce cas la Mothe a esté prise très-à propos, ce succès donnant moyen au Roy de pouvoir faire seul ce qu'il eust esté difficile qu'il eust entrepris qu'avec ses alliés, qui est d'empescher le passage du Cardinal-Infant. L'inconvénient aussi que vous remarquez très-judicieusement dans vostre dépesche, de ce que la capitulation de Ratisbonne a esté fidèlement observée par le Roy de Hongrie, est bien à considérer; car il est certain que cela peut donner un grand branle pour porter à la paix des personnes qui y ont desjà une grande inclina-

[1] Généraux distingués de l'armée suédoise.

tion d'elles-mesmes, joinct le bruit qu'on faict courir que l'Empereur se veut desmettre du gouvernement des affaires entre les mains du roy de Hongrie, ce qui leur bailleroit seureté pour les biens ecclésiastiques.

Nous remarquons aussy par vostre dépesche la grande aversion qu'on a dans l'Assemblée à remettre Philipsbourg entre les mains du Roy, et les discours qui vous ont esté faits par quelques-uns pour monstrer qu'il falloit demeurer dans les termes de la paix et qu'il n'estoit pas à propos de demander des places et fomenter la guerre. Tout ce que dessus a faict résoudre le Roy à vous envoyer un mémoire, lequel on remet à vostre prudence, parce que, connoissant particulièrement les sentiments de tous ceux de l'Assemblée, et voyant mieux que personne où ils vont, vous pouvez prendre le temps de faire les choses plus avantageuses pour le service du Roy ou l'advertir de celles que vous jugerez à propos qui doivent estre faictes.

Le Roy prend l'expédient de mettre Philipsbourg entre les mains du marquis de Bade. Pour ce qu'on vous en a desjà parlé, Sa Majesté a hésité si elle devoit plustost choisir le Landgrave[1] que luy; enfin elle s'est arrestée sur ledit marquis de Bade, parce qu'estant un prince plus foible, il aura toujours

[1] Le landgrave de Hesse-Cassel.

plus besoin de son assistance et se portera par conséquent moins aisément à luy manquer de parolle.

Estant venu en cette ville pour quelques affaires pressées, j'ay receu présentement un pacquet du père Joseph, dans lequel il y a un mémoire de M. le Cardinal touchant la Valteline. Il n'est pas besoin que je vous en répète rien par celle-cy.

Sa Majesté est tousjours à Chantilly en la meilleure santé du monde, et monseigneur le Cardinal aussy, à Royaumont. Je croy que la cour pourra s'en aller dans cinq ou six jours à Monceaux pour y passer le mois de septembre.

Nous ne pouvons juger quel train prendront les affaires de Flandres. Le marquis d'Aytonne,[1] après avoir pris le chasteau d'Argenteau, a laissé près Maestricht une partie de l'armée soubs le commandement du duc de Lerme et s'en est revenu à Anvers où Monsieur est aussy. M. le prince d'Orange est retourné à Nimègue; on croit qu'il pourra faire quelque entreprise considérable ou au moins empescher celles que les Espagnols pourroient faire.

Pour fin de cette lettre, je vous asseurerai que j'ay receu avec beaucoup de ressentiment le tesmoi-

[1] Lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas espagnols.

gnage que vous me donnez par vos dernières de vostre affection. Je vous supplie de tout mon cœur de me la continuer et de croire que je seray tousjours, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

BOUTHILLIER.

DE M. DE VILLEBLEUIN A M. DU FRESNE SECRÉTAIRE DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES, A FRANCFORT.

A Paris, le 30 août 1634.

Monsieur, celle-cy sera pour vous asseurer que j'ay receu les deux vostres du 14 et du 21 aoust, desquelles je vous remercie de tout mon cœur. La dernière nous a tirés de l'affliction que nous avions eue de la perte de Donaverth, nous ayant esté dit de bonne part que les Impériaux l'avoient prise d'assaut.

Je vous envoye six portraits du Roy, trois de la Reine et autant de monseigneur le Cardinal : vous les recevrez avec la présente. J'ay peur qu'ils ne soyent pas selon que vous les demandiez; mais je vous diray avec vérité qu'il n'y a pas d'imprimeur qui y ait aussy bien réussy que celui-là, suivant ce que l'on m'a asseuré.

Vous trouverez cy-joint un factum composé pour

la deffense du curé de Loudun [1], qui a esté bruslé depuis peu, dont je ne vous diray rien, vû le récit que vous en trouverez dans les quatre feuilles que je vous envoye avec les portraits. J'ay crû que vous ne seriez pas marry de voir ce qui s'est passé en vostre pays durant vostre absence. Sitost que le procès sera entièrement instruit, je vous l'envoyeray.

Il ne se fait rien de nouveau icy. L'on continue tousjours les levées. Le Roy s'en va bientost à Monceaux. Monseigneur le Cardinal est tousjours à Royaumont. La trève de Hollande n'est pas encore signée. L'on fortifie toutes les places de Picardie et Péronne entre autres. Le comte de Schaumbourg, que l'Empereur envoye ambassadeur en Espagne, a demandé audience en passant par icy. Il a esté très-bien receu du Roy et de monseigneur le Cardinal : on a envoyé à quatre lieues au-devant de luy, et il a esté traisté magnifiquement. C'est tout ce que vous peut mander à présent celui qui fait profession d'estre plus que personne du monde, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

VILLEBLEUIN.

[1] Urbain Grandier, curé de Loudun, condamné en 1634 à être brûlé vif pour crimes de magie, maléfice et possession, et exécuté après avoir été appliqué à la torture. Son véritable crime fut d'avoir publié un libelle contre Richelieu, et son malheur d'avoir eu pour juge le trop fameux Laubardemont.

DE M. DE BOURNEUF A M. DU FRESNE SECRÉTAIRE DE M. DE FEUQUIÈRES AMBASSADEUR EN ALLEMAGNE, A METZ.

A Loudun, le 1er septembre 1634.

Monsieur mon cousin, j'ay receu vostre relation et vos lettres. Tout le monde admire la conduitte de Monsieur vostre maistre, pour la prospérité duquel nous prions tous Dieu. Je me suis tousjours douté que nous ne vous verrions à Paris qu'après la Toussaint, où nous serons tous. Encores beaucoup s'imaginent que le Roy s'en ira vers vous, à présent que la Mothe est prise; mais il semble que les Grands Jours arrivés à Poithiers pour chastier ceux qui se sont émancipés, le doivent faire rester à Paris, afin que son intention soit entièrement suivie.

Nostre curé [1], a esté bruslé. On continue à forcer les diables de sortir. Il y a bien à dire sur cette histoire qui est prodigieuse; je vous en escriray amplement; mais je suis bien aise d'attendre la fin. Toutte la famille se porte bien et vous baise les mains, et moy je suis, Monsieur mon cousin, vostre très-humble serviteur,

DE BOURNEUF.

[1] Urbain Grandier.

DE M. DE BUSSY-LAMET[1] A M. DE FEUQUIÈRES CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS D'ÉTAT ET PRIVÉ ET SON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ALLEMAGNE, A FRANCFORT.

A Trèves, le 15 septembre 1634.

Monsieur, la nouvelle[2] que vous me faictes l'honneur de m'escrire est bien différente de celle que l'on nous disoit depuis deux jours. Les événements de la guerre sont attachés à la fortune, laquelle bien souvent n'est pas favorable à ceux qui la recherchent. Je veux espérer que cette disgrâce n'est que pour donner au Roy plus de gloire des assistances qu'il rend à ses alliés, lesquels, comme vous le remarquez, ne connoissent pas assez la nécessité qu'ils ont de se soumettre à ses conseils et volontés.

Nostre armée a esté avancée très-à propos pour arrester ces débris, et prend un chemin qui donnera à penser au roy de Hongrie et à tous ses alliés, comme celle que le marquis de la Force mène sur la frontière de Sedan, vers Mézières, regardant Liége.

[1] M. de Bussy-Lamet se distingua au siége de la Mothe, fut gouverneur de Mézières, rétablit dans ses États l'électeur de Trèves qui en avait été dépouillé, et fut tué au siége de la Capelle en 1637.

[2] La nouvelle de la victoire de Norlingue remportée le 6 septembre 1634 par les Impériaux sur les Suédois, alliés de la France.

Cela me faict croire que difficilement nos voisins songeront à entreprendre promptement contre nous, considérant encores la diversion que le prince d'Orange faict par le siége de Bréda, estimant aussy que l'armée du roy de Hongrie croira estre plus utillement employée à prendre Norlingue et poursuivre sa victoire, sans donner le temps à nos alliés de se remettre ensemble pour livrer un autre combat; et voyant d'ailleurs une armée considérable s'avancer en Allemagne, ils ne sépareront point leurs troupes pour entreprendre en divers endroits.

Je ne laisse pourtant de faire tout mon possible pour profitter de l'advis que vous me donnez dont je vous remercie très-humblement, vous conjurant, comme vous me le promettez, de me faire l'honneur de continuer à me donner part de ce que vous apprendrez de vostre costé.

M. le mareschal de la Force m'escrivit hier qu'il s'avance, conformément à ce que vous me mandez.

Pour vous rendre compte de ce que je puis et à quoy je pourvoy promptement, je vous diray que ledit mareschal de la Force a joinct à son armée les troupes qu'il avoit destinées pour servir à la deffense de nos places, en cas de siége, n'en ayant que bien petittement pour les garder.

Ce que je puis est de jetter incessamment le plus de grains dans celles qu'il me sera possible, d'ordonner à ceux qui y sont d'estre exacts à leurs

gardes et de veiller si aucunes des troupes du Mansfeldt, du duc de Neubourg ou du Luxembourg les approchent, auquel cas je tireray ce que je pourray d'hommes des garnisons qui gardent les passages, pour conserver les autres, auxquels je mande de travailler, et ay faict donner ordre par Son Altesse le prince d'Orange de faire encore une dernière levée à Coblentz. Pour Herenbreistein, si l'argent que le Roy y a destiné a esté employé, on le peut bien deffendre.

Quant aux habitants de Son Altesse le prince d'Orange, il n'en est pas si bien asseuré qu'il se doibve confier d'en faire un corps considérable. Néantmoins il proposeroit d'en jetter quelque nombre dans certaines villes de son plat païs. Pour moy, je n'en veux aucuns, aimant mieux demeurer seul que de rester en mauvaise compagnie. Cependant je feray mon possible pour advancer nos travaulx, et ne discontinueray un moment à nos accommodements.

Je pourrois vous faire espérer trois ou quatre mille paysans ensemble; mais, dans un revers, il est à craindre de les joindre contre nous.

De touttes les choses que j'apprendray du Païs bas, je ne manqueray pas de vous donner advis, vous suppliant très-humblement me faire l'honneur de me mander ce que vous aurez de considérable.

A Liége on attendoit cette sepmaine force gens

de la suitte de Monsieur, pour y faire des levées, et dans quatre jours le prince Thomas[1] avec quantité de commissions. Cela embarrassera M. l'abbé de Mouzon, et arrestera bien fort son armement.

Conservez-moy vos bonnes grâces et me croyez, Monsieur, vostre très-humble et très-fidèle serviteur,

BUSSY-LAMET.

DE M. DE VILLEBLEUIN A M. DU FRESNE SECRÉTAIRE DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE POUR LE ROI TRÈS-CHRÉTIEN, A FRANCFORT.

A Paris, le 19 septembre 1634.

Monsieur, ce mot sera pour ne laisser passer aucun ordinaire sans vous mander ce qui se passe, et aussy pour vous prier de me faire sçavoir si vous aurez receu les portraicts que vous m'aviez demandés; car je crains qu'ils n'ayent esté perdus.

Je m'estonne grandement de ce que les Suédois ne remettent pas Philipsbourg entièrement entre les mains du Roy et n'essayent de le contenter, ayant maintenant si grand besoin de son assistance. L'on attend icy le retour d'un des ambassadeurs

[1] Le prince Thomas de Savoie, général des troupes espagnoles, frère de Charles-Emmanuel, duc de Savoie.

de Hollande, pour marcher de ce costé-là, s'il rapporte ce que le Roy demande. Les Estats ont fait plusieurs propositions au Roy, desquelles je ne sçais que deux, sçavoir : que si le Roy leur veut donner dix mille hommes de pied et deux mille chevaux, avec encore autant qu'ils y joindroient, ils assiégeront Dunkerque et Gravelines, qu'ils promettent de donner au Roy, moyennant qu'après il veuille presser lesdits soldats pour assiéger Gueldres, et de là ils s'en retourneront. L'autre proposition est que, si le Roy veut déclarer la guerre à l'Espagnol, ils lui bailleront six millions. Je n'ay pû sçavoir les autres.

Le prince d'Espinoy et le duc de Bournonville ont voulu faire une entreprise sur Arras; mais elle ne leur a pas réussy. On pense icy que le prince d'Orange a assiegé Bréda. On a esté fort marry de cette dernière deffaicte des Suédois et de la mort du mareschal Horn[1]. Nous avons une armée en Picardie qui ne demande qu'à marcher. Celle de Monsieur s'augmente fort. Le Roy est tousjours à Monceaux et doibt aller, comme on croit, à Fontainebleau. M. le Cardinal est icy. Le colonel Hebron s'est avancé pour prendre garde au passage de l'In-

[1] M. de Villebleuin était mal informé : le maréchal Horn fut seulement fait prisonnier à la bataille de Norlingue. En 1642, il obtint sa liberté, servit encore utilement la Suède, et mourut en 1657, gouverneur de la Livonie.

fant. M. de la Meilleraye est grand maistre de l'artillerie et M. de Sully[2] mareschal de France. Je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

VILLEBLEUIN.

P. S. J'ay oublié de vous mander qu'à la dernière monstre qui s'est faicte, on a payé pour quatre-vingt mille hommes de pied et huit mille chevaux, sans les garnisons. L'on donne pour leur paye deux millions par mois. Je vous supplie de faire mes très-humbles baise-mains à tous ces messieurs.

DE LOUIS XIII A M. DE FEUQUIÈRES MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ALLEMAGNE.

A Monceaux, le 24 septembre 1634.

Monsieur de Feuquières, j'ay appris que, nonobstant les instances que vous avez faites, le colonel Karff ne fait aucun compte de rendre les tiltres et argenteries qu'il a enlevés de l'abbaye de Stultzbroon, ny moins encore de relascher la pension des biens de ladite abbaye situés dans la ville

[1] Charles de la Porte, duc de la Meilleraie, né en 1602, mort à l'Arsenal en 1664. Il était petit-fils d'un riche apothicaire de Parthenay en Poitou et cousin germain de Richelieu.

[2] Maximilien de Béthune, duc de Sully, né à Rosny en 1560, mort dans sa terre de Villebon en 1641.

de Vaisbourg ou aux environs, et que mesme il menace tous les jours les fermiers de ladite abbaye de les aller prendre prisonniers et de leur faire rendre compte de tous les deniers qu'ils ont receus. C'est pourquoy je vous escris derechef pour vous dire que vous fassiez de nouvelles instances, affin que ledit Karff restitue ces tiltres et argenteries et laisse jouir paisiblement le sieur abbé de Gose, titulaire de ladite abbaye de Stultzbroon, lequel est en ma protection, ou ses fermiers, des biens qui en dépendent, obtenant pour cet effect un ordre précis au colonel Karff. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, M. de Feuquières, en sa saincte garde. Escrit à Monceaux, le vingt-quatrième jour de septembre 1634,

LOUIS.

BOUTHILLIER.

DE M. LE MARÉCHAL DUC DE CAUMONT LA FORCE [1] A M. DE FEUQUIÈRES CONSEILLER DU ROI EN SON CONSEIL D'ÉTAT ET SON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ALLEMAGNE.

Au camp de Landau, le 19 octobre 1634.

Monsieur, le gentilhomme qui vous est connu m'estant venu trouver avec le desir d'estre employé

[1] Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, pair et maréchal de France, fils de François de Caumont qui fut massacré dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Né vers 1559, mort en 1652.

à la levée d'un régiment de cinq cents chevaux, je luy ay fait cognoistre que vous aviez receu les ordres du Roy pour faire faire des levées, et qu'il falloit, estant en cette volonté, qu'il vous allast trouver pour vous faire cognoistre et son intention et le pouvoir d'exécuter ce qu'il entreprendra. Sur quoy il m'a promis de vous aller trouver et a désiré estre accompagné de celle-cy.

J'envoye aussy à Mayence Saint-Amant pour voir et visiter le pont du Rhin et faire recherche de quelque maistre pour la construction de celluy qui se doit faire à Philipsbourg. Il avisera aussy aux moyens qu'il y peut avoir de se procurer des ancres, cables et autres cordages nécessaires à cet ouvrage Je vous supplie le faire assister en toutes ces recherches.

J'ay aussy fait partir le sieur Desforges en mesme temps que ce porteur pour aller à Francquenthal arrester les batteaux et donner quelque argent aux battelliers, qui commençoient à s'ennuyer de demeurer inutiles, sans pouvoir travailler ni s'aider de leurs batteaux , ce qu'il fera sur les ordres de M. l'administrateur.

La nouvelle du retour de Monsieur en France m'a esté ce jourd'hui confirmée par mon fils, le marquis de La Force[1].

[1] Le marquis de la Force, fils du maréchal duc de Caumont la Force, maréchal de France après la mort de son père. Mort en 1675 au château de la Force en Périgord.

Je vous supplie de vous résoudre avec M. le chancellier Oxenstiern des moyens qu'il faudra tenir pour la construction du pont de Philipsbourg, et quelle assistance on en peut retirer pour cet effect, afin que, s'il est ainsy résollu, on mette au plustôt la main à l'œuvre, ne vous devant taire que nos troupes ne peuvent guères faire un plus long séjour au lieu où elles sont, sans recevoir de bien grandes incommodités.

Monsieur le chancellier me fait grande instance de luy laisser la ville de Neustadt et villages en despendants pour le rafraischissement de quelques-unes de ses troupes. Mais cela seroit fort difficile, à moins de nous beaucoup incommoder, et de plus nous avons là une grande partie de nos magasins. Cependant, s'il luy plaist, ils se pourront aider de tous les villages qui en despendent, ce que je vous supplie luy faire trouver bon, vous baisant bien humblement les mains, et je suis, Monsieur, vostre plus humble et très-affectionné serviteur,

CAUMONT LA FORCE.

P. S. Je vous supplie, Monsieur, si vous apprenez quelque chose de nouveau, de m'en faire part. Le marquis de la Force arrive cejourd'huy avec l'armée qu'il a aux environs de Saverne, et par la dépesche que j'ay receue de

Sa Majesté, j'apprends qu'elle envoye encores M. de Rohan deçà avec huit ou dix régimens. M. le mareschal de Brézé sera bientost en cette armée.

DE M. MEUSNIER A M. DU FRESNE SECRÉTAIRE DE M. DE FEUQUIÈRES AMBASSADEUR EN ALLEMAGNE.

A Paris, le 2 novembre 1634.

Monsieur, je ne puis assez vous remercier de l'honneur de vostre souvenir, qui est meslé de tant de soins que je suis fasché de n'y pouvoir respondre, et qu'encore que je sois dans la plus grande ville du monde, je n'y puis rencontrer l'occasion de vous servir, comme vous la trouvez partout pour obliger vos amis. Pour moy, qui suis du nombre, je ne puis mieux faire que de me remettre absolument à vous pour ce que vous me mandez touchant M. le marquis de Bade. Vous sçavez bien que la personne pour laquelle vous avez parlé à un des siens ne veult pas passer pour solliciteur, et qu'elle a moyen de faire autre chose. Et ainsy il en fault oster la pensée, mais persuader que néantmoins on aura tous les soins qui sont nécessaires pour retirer l'assignation de l'espargne et ensuitte le payement

des vingt mille livres, en deux parties, que le Roy luy donne de pension. Souvent pour sortir de semblables affaires, vous sçavez qu'il faut composer avec ceux qui doivent payer; car quelques fois, pour desirer le tout, on le perd; et le principal est qu'un homme de bien y fasse comme pour luy-mesme, et qu'il n'y ayt point d'intérest particulier ainsy qu'il n'arrive que trop à ceux qui passent icy pour solliciteurs de diverses personnes.

L'affaire du duc Guillaume de Saxe-Weimar [1] consiste en semblables appointements qu'il tire du Roy, plus ou moins. Mais pareille occupation n'est pas grande à un homme qui a des habitudes à Paris et sçait l'ordre des choses; et ainsy cela ne l'empescheroit pas de toutes ses autres affaires ailleurs et icy. Il faut seulement prendre garde si l'un et l'autre sont assez braves princes pour donner les honnestes satisfactions que l'on en peut attendre. En cela vostre jugement vault mieux que celluy de tous les hommes, et si vous pensez que l'on doive con-

[1] « Pour la personne du duc Guillaume de Saxe-Weymar, il est « luthérien, prince fort courtois, quoyque d'humeur fort mélancoli« que et chagrine, peu estimé des gens de guerre, et néantmoins con« sidéré à cause de sa qualité; d'esprit, de bien et de pouvoir mé« diocres. Il a espousé la sœur du prince d'Anhalt. Sa résidence ordi« naire est à Weymar, et son séjour pour le présent à Erfurt comme « capitale de la province de Thuringe dont il est gouverneur pour la « couronne de Suède. »

(*Relation du voyage du sieur de Feuquières en Allemagne.*)

clure quelque chose, il ne sera pas mal à propos d'en dire un mot à M. l'ambassadeur avec les circonstances que vous estimerez nécessaires, et surtout que cela donnera si peu d'occupation qu'il n'empeschera pas d'aller en Lorraine et partout ailleurs, et qu'il ne paroistra nullement icy que l'on y soit retenu pour cette raison; et je vous supplie de croire que je n'en auray plus du tout si je manque jamais d'estre, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

MEUSNIER.

P. S. Mes très-humbles recommandations, s'il vous plaist, à M. de la Boderie, qui m'a oublié; car il y a longtemps que je n'ay eu de ses nouvelles; mais ce que vous m'en escrivez me suffit; je n'en ay besoing que pour sçavoir s'il se porte bien.

DE LOUIS XIII AU MARQUIS DE BRANDEBOURG, PRINCE ET ÉLECTEUR DU SAINT EMPIRE [1].

A Saint-Germain-en-Laye, le 22 novembre 1634.

Mon cousin, j'ay donné charge au sieur de Feuquières de vous faire entendre la véritable affection

[1] « Georges Guillaume, marquis de Brandebourg, est calviniste, « quoique tous ses Estats de Brandebourg soient luthériens. Il est « prince qui se pique d'estre homme de foy et de parole, d'esprit mé- « diocrement bon, extrêmement civil, libéral et magnifique, plus « adonné à ses plaisirs qu'aux affaires, desquelles il se repose sur son

que j'ay pour le bien et pour la liberté de l'Allemagne, et quels sont mes sentiments sur l'estat présent des affaires. Il en est si particulièrement informé que je me remets à ce qu'il vous en dira, vous priant d'y avoir entière créance, et de vous asseurer que j'auray tousjours en fort bonne considération ce qui sera de vos intérests. Je vous en donneray tous les tesmoignages que vous sçauriez désirer, comme aussy de ma bienveillance en vostre endroit et de l'estime que je fais de vostre personne. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le vingt-deuxième jour de novembre 1634,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE LOUIS XIII A .....[1].

A Paris, le 30 janvier 1635.

Très-chers et bien-amez, nous renvoyons par delà le comte de Pas, sieur de Feuquières, nostre

« conseil. Il ne témoigne point d'aigreur pour ceux de la religion catholique, s'en servant mesme, comme du comte de Schwartzemberg, « qui est le chef de son conseil et le plus puissant auprès de luy. Il a « espousé une comtesse palatine, sœur cadette du feu roy de Bohême, « de laquelle il a un fils et deux filles. »

(*Relation du voyage du sieur de Feuquières en Allemagne.*)

[1] Il y a dans la collection de madame la duchesse Decazes deux lettres semblables, avec l'adresse en blanc.

ambassadeur extraordinaire, pour informer nos bons amis et alliés de la continuation de nos bonnes intentions pour le bien général de l'Empire et le leur en particulier. C'est ce qu'il fera cognoistre en l'assemblée de Worms, et que, dans le fait que nous prenons aux affaires de l'Allemagne, nous n'avons autre intérest que d'y voir un si bon et solide repos estably qu'il n'y ayt plus lieu de craindre qu'il vienne à estre troublé. Nous vous convions d'avoir cette créance et de l'adjouter entière à tout ce que nostre ambassadeur vous fera entendre en nostre nom, ou à vos deputés en ladite assemblée, spécialement de nostre bonne volonté en cet endroit, priant sur Dieu, très-chers et bien-amez, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escrit à Paris, le trente janvier 1635,

LOUIS,
BOUTHILLIER.

DE LOUIS XIII A .....[1].

A Paris, le 30 janvier 1635.

Mon cousin, je renvoye par delà le comte de Pas, sieur de Feuquières, mon ambassadeur extraordinaire, pour informer mes bons amis et alliés de la

[1] Il y a deux lettres semblables, avec l'adresse en blanc.

continuation de mes bonnes intentions pour le bien général de l'Empire et le leur en particulier, dont il vous donnera part en vous rendant cette lettre. Elle sera donc seulement pour vous prier d'adjouter entière créance à tout ce qu'il vous dira en mon nom sur ce subject, comme aussy de mon affection en vostre endroit, de laquelle je seray très-aise de vous donner des preuves en toutes les occasions qui s'en offriront, priant sur ce Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte garde. Escrit à Paris, le trente janvier 1635,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE LOUIS XIII.

A Paris, le 28 février 1635.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Ayant recognu nécessaire pour le bien de nostre service d'entretenir en Allemagne un corps d'armée considérable, pour, avec les forces des princes nos alliez et confédérez dudit pays, nous opposer aux desseins que nos ennemys communs pourroient faire à nostre préjudice et au leur, et estant nécessaire d'en donner le commandement à

quelque personnage en l'affection, fidélité et expérience duquel nous ayons subject de nous reposer, nous avons estimé ne pouvoir faire un meilleur ny plus digne choix que de la personne de nostre amé et féal conseiller en nos conseils et mareschal de nos camps et armées, le sieur de Feuquières. A ces causes et autres considérations, nous avons icelluy sieur de Feuquières faict, constitué, establi et ordonné, faisons, constituons, establissons et ordonnons par ces présentes signées de nostre main, nostre lieutenant général en ladite armée, avec plein pouvoir de la commander en toutes les provinces et lieux où il sera besoing de la faire passer et séjourner, icelle exploiter tant dedans que dehors nostre royaume, ensemble commander à toutes les troupes françoises et estrangères, tant de cavalerie que d'infanterie dont ladite armée sera composée suivant les estats et dénombrements desdites troupes qui luy seront par nous délivrés, les faire tenir en bon ordre et discipline avec la moindre foulle et oppression de nos subjects et de ceux des princes nos amys et alliez que faire se pourra, faire pour cet effect soigneusement observer nos règlements et chastier ceux qui y contreviendront de quelque nation et qualité qu'ils soient, faire faire les monstres et reveues des gens de guerre suivant les estats que nous en ferons expédier par les commissaires et controlleurs ordinaires de nos guerres, et à leur deffault y

en commettre des extraordinaires, empescher et repousser les entreprises qui pourroient estre faictes sur nos villes, places et forteresses ou sur celles de nos alliez, combattre les ennemys et assiéger les villes et places dont l'occupation sera jugée nécessaire pour l'estat de la présente guerre, ou les recevoir à telle capitulation qu'il advisera, livrer batailles, journées, rencontres, escarmouches, et faire tous exploits de guerre que besoing sera, s'opposer, avec nos forces conjoinctement avec celles de nos confédérez ou séparément, à tous les desseins des ennemys contraires au bien de nostre service, ordonner les paiemens aux gens de guerre des deniers qui seront mis ès mains des trésoriers généraulx de l'ordinaire et extraordinaire des guerres, cavalerie légère, artillerie, ou commis à l'exercice de leurs charges suivant nos estats, et expédier toutes ordonnances nécessaires, lesquelles nous avons dès à présent validées et authorisées, validons et authorisons par cesdites présentes, et générallement faire toutes les choses susdites tout ainsy que nous-mesme ferions ou pourrions faire si nous y estions présent en personne; donnons en mandement à tous mareschaulx de nos camps et armées, colonels, mestres de camp, lieutenants de nostre artillerie, généraulx des vivres, capitaines, chefs et conducteurs de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, françois et estrangers, gouverneurs

de nos villes et places, maires, eschevins, prévosts des mareschaulx, baillifs, sénéchaulx, leurs lieutenans et archers et autres nos officiers, justiciers et subjects qu'il appartiendra, qu'en tout ce que dessus circonstances et despendances ils aient à recognoistre et obéir sans difficulté audit sieur de Feuquières en tout ce qu'il leur commandera et ordonnera pour nostre service. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le vingt-huitième jour de febvrier, l'an de grâce mil six cent trente-cinq, et de nostre règne le vingt-cinquième,

LOUIS,

Par le Roy,

SERVIEN.

DE M. LE BARON DE DEGENFELT A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS, MARÉCHAL DES CAMPS EN SES ARMÉES ET SON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE, A WORMS.

A Colmar, le 10 mars 1635.

Monsieur, comme j'eus escrit et fermé la lettre que je vous adressay hier, le gentilhomme que M. le duc de Rohan vous avoit despesché m'apporta celles qu'il a pleu à Votre Excellence de m'escrire, avec une lettre de change. Mais, comme il appert par le mémoire joinct aux présentes, il manque une somme

de 500 livres pour parfaire le mois entier de ma première monstre. Les lettres de Votre Excellence ne faisant point mention d'où cela peut provenir, je fais ce mot à Votre Excellence, pour en sçavoir la raison et pour me faire rembourser ce qui m'est dû de reste sur l'argent de la levée de mon régiment, et qu'il m'a fallu payer à mes officiers de ma propre bourse. D'ailleurs les sieurs commissaires Marcilly et d'Arragon, commis à l'extrordinaire des guerres, m'ont asseuré que je recevrois deux mois de monstre tout ensemble, dont l'un deux, qui est celuy que Votre Excellence envoya, demeureroit aux officiers seulement, pour se rembourser des avances qu'ils ont faites à leurs soldats; tellement que, si je ne reçois satisfaction entière de ce qui est dû de reste à mon régiment, il est à craindre qu'il ne soit ruiné tout à fait. Aussy ne me puis-je imaginer qu'on voulût disputer mon paiement dès le 15e de janvier dernier, auquel jour il devoit commencer; et partant il seroit bon, s'il plaist à Vostre Excellence, d'envoyer un commissaire, avec le porteur, pour arrester un compte exact par ensemble. En cela Votre Excellence acquerra une forte obligation sur tout mon régiment, qui la recognoistra en toutes occasions, et en mon particulier je demeure de cœur et d'affection, Monsieur, de Votre Excellence, etc.,

Le baron de Degenfelt.

DE FRANÇOIS DE PAS A MADAME LA MARQUISE
DE FEUQUIÈRES, A METZ.

Au Collége de Navarre, le 26 avril 1635.

Madame ma mère, nous avons esté longtemps à Andilly et n'avons pas eu la commodité de vous escrire, parce que nous ne voulions mettre nos lettres qu'en main sûre. Je pense que vous sçavez bien que mon frère[1] a eu la rougeole, dont il a esté bien malade. L'on n'a point voulu permettre que nous l'allassions voir durant sa maladie. Il se porte bien maintenant, Dieu mercy. Nous avons fait partie d'aller ensemble lundy prochain disner à Montfermeil. Il nous a baillé deux pistolles que vous nous aviez envoyées, de quoy nous vous remercions très-humblement. Je pense que vous ne doutez pas de nostre bonne résolution, en laquelle nous voulons demeurer malgré tous les empeschements qu'on y fait. Nous avons porté quelques livres à Andilly, que nous lisons en cachette. Nous ne sommes plus si resserrés et sortons fort souvent maintenant; nous avons enfin grande liberté, de laquelle nous ne voulons abuser. Nous ne voyons personne des vostres, ce qui nous fasche, vû que nous ne pou-

[1] Isaac de Pas.

vons recevoir nos lettres aussi sûrement. Je suis, Madame ma mère, vostre très-humble et très-obéissant fils,

FRANÇOIS DE PAS.

DE M. DE LA BODERIE[1] A M. DU FRESNE SECRÉTAIRE DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

A Paris, le 21 mars 1635.

Monsieur mon très-cher compère, bien que le courrier me presse beaucoup, je ne le sçaurois pourtant laisser partir sans me rappeler en votre souvenir. Vous verrez par celle que j'escris à M. de Feuquières que toute la cour est à Beaumont et Chantilly, que le R. P. Joseph part aujourd'huy d'icy pour le premier de ces lieux et que je me promets de le suivre demain, enfin que le sieur de Sainte-Anne m'a rendu le pacquet que vous trouverez de M. de Rorté. Il est venu par Hambourg et par la Hollande, et quoyque la mer lui ayt fait faire quelque séjour à Flessingue, il n'a pas laissé de faire bonne diligence.

Je suis fort en peine si vous m'avez escrit du 5, parce que M. Meusnier me monstra hyer un petit

[1] M. de la Boderie, résident de France près le landgrave de Hesse-Cassel, était cousin germain de madame Arnauld d'Andilly, née la Boderie, et se trouvait ainsi allié à la famille de Feuquières.

billet de vous, qu'il a receu par le dernier ordinaire, où vous lui distes que vous ne lui escrivez point, parce que vous ne mettez point en doubte que je ne lui fasse part de tout ce que vous me mandez. Vous jugez bien que j'en dois conclure que vous m'avez fait la faveur de m'escrire.

Si j'estois assez esprit fort pour mériter d'entrer dans l'académie des Polys, qui travaillent à la réforme de la langue françoise, et qu'ils m'obligeassent à haranguer dans leur assemblée, ainsy qu'ils font tour à tour[1], comme le sieur de

[1] « Après le dessein du dictionnaire, de la grammaire, de la rhé« torique et de la poétique, dès le second jour du mois de janvier « 1635, avant même que les lettres de l'établissement de l'Académie « fussent scellées, on fit par sort avec des billets un tableau des aca« démiciens. On ordonna que chacun seroit obligé de faire à son « tour un discours sur telle matière et de telle longueur qu'il lui plai« roit, qu'il y en auroit un pour chaque semaine, que ceux qui se dé« fieroient de leur mémoire pourroient lire ce qu'ils auroient composé, « qu'on écriroit aux absents, afin que, s'ils ne pouvoient venir pro« noncer leurs discours, ils les envoyassent. Mais la bizarrerie du sort « ayant mis aux premiers rangs quelques personnes absentes ou qui « n'étoient pas en état de s'attacher à ces exercices, on changea l'ordre « du tableau en cela, et on mit en leur place d'autres académiciens « présents, de ceux qui y témoignoient le plus d'inclination. Ainsi, « au lieu de M. Maynard qui étoit le premier dans le catalogue, on « mit M. du Chastelet; au lieu de M. de l'Estoile, qui étoit le second, « on mit M. de Bourzeys. Il y eut vingt de ces discours prononcés « de suite dans l'Académie. »

(Pellisson et d'Olivet, *Hist. de l'Académie françoise*, t. I.)

Bourzeys [1], qui a pris pour subject de sa harangue de parler de l'éloquence, le sieur de Chappelain[2] contre l'Amour (parce qu'il lui a fait perdre sa perruque), un autre pour la deffense de l'Amour, et le sieur de Gombault[3] sur *Le je ne sçay quoy*, etc., je prendrois pour subject de la mienne *Le Monsieur de Feuquières et moy*, du sieur de la Grange : il a ces termes si souvent à la bouche que, bien qu'il soit depuis peu icy, sa manière de parler est fort remarquée.

Vous me ferez la faveur de présenter mes baisemains à tous les amys, et de tesmoigner au cousin Persode combien je suis le sien. Adieu; je suis entièrement à vous,

LA BODERIE.

[1] Amable de Bourzeis, l'un des premiers membres de l'Académie française, né à Volvic, près de Riom, mort en 1672.

[2] Jean Chapelain, né à Paris en 1595, mort en 1674, membre de l'Académie française et l'un des commissaires chargés d'en rédiger les statuts.

[3] Jean Ogier de Gombauld, né à Saint-Just de Lussac, en Saintonge, mourut en 1666 dans un âge très-avancé, honoré successivement de la bienveillance de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV. Il fut, avec Conrart et Godeau, l'un des fondateurs de la réunion littéraire qui devint l'Académie française.

DE M. LE COMTE ISAAC DE PAS[1] A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES LIEUTENANT GÉNÉRAL DES TROUPES ALLEMANDES DU ROI.

A Paris, le 9 mai 1635.

Monsieur mon père, je ne doute point que, depuis que vous estes party d'icy, on ne vous ait mandé de moy des choses dont vous aurez eu subject d'estre mal satisfait, et de croire que le moindre de mes soins est celui de vous obéir et de chercher la vérité. Je ne m'en estonne pas beaucoup; car j'ay si peu tesmoigné le dessein que j'avois de m'instruire que personne n'a eu le moyen de le recognoistre. Cependant je m'en rapporte au père Gondran, qui vous pourra dire si j'ai esté soigneux de le visiter, et j'espère que vous en verrez bientost l'effect tel que vous le souhaittez, encore qu'il ne croye pas luy-mesme y avoir si fort avancé. Je croy qu'au moindre commandement que vous feriez à mes frères[2] de l'aller voir, ils ne manqueroient pas de le faire, et possible qu'il réussiroit aussi bien en leur endroit qu'au mien; car je les vois disposés à y consentir aisément. Ils avoient commencé l'année

[1] Isaac, comte de Pas de Feuquières, fils aîné de M. le marquis Manassès de Feuquières et d'Anne Arnauld.

[2] François et Charles de Pas de Feuquières.

passée; mais ils se plaignent que la rudesse de leur maistre les empescha de continuer. Ils ont grande envie de sortir du collége et voudroient bien prendre ma place dans l'académie. Pour moy, je ne désire point d'en sortir, et en une autre saison je vous supplierois de m'y laisser plus de temps. Mais cependant que vous estes tous les jours au danger de votre vie, il me semble que j'ay fort mauvaise grâce d'estre icy inutile; car je croy que c'est perdre son temps d'apprendre icy les exercices, quand cela se peut faire ailleurs par la pratique. Mais la croyance que j'ay que vous sçavez mieux que moy ce qui m'est nécessaire me fait espérer d'avoir bientost l'honneur d'estre auprès de vous, pour vous tesmoigner comme je suis, Monsieur mon père, vostre très-humble et très-obéissant fils,

ISAAC DE PAS.

DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE ISAAC DE PAS, A L'HÔTEL D'Ô, A PARIS.

A Nancy, le 21 mai 1635.

Je loue si fort vostre désir de venir de bonne heure dans les armées que je consens volontiers que ce soit aussy tost que vous aurez receu cette lettre. La difficulté sera de nous joindre sans péril

d'estre pris, en cas que le voyage que j'entreprends aujourd'huy ne réussisse pas selon mon désir. Passant à Metz, vous serez informé du chemin et des commodités les plus propres. Pour ce qui est du désir que vos cadets ont d'estre à vostre place, je ne le croy pas tout à fait hors de raison quant à François; mais pour Charles, il est encore trop jeune, et ses estudes trop peu advancées. Faites mes très-humbles baise-mains à M. Benjamin[1]; sur la

[1] « Je ne dois pas oublier de dire qu'en sortant de l'académie je « reçus de M. de Benjamin des témoignages d'une amitié vraiment « paternelle et des avis pour ma conduite dont je lui serai éternelle- « ment obligé. C'étoit un homme extraordinaire dans sa profession, « et, quoiqu'il fût fort exact à faire faire tous les exercices, on peut « dire que c'étoit la moindre chose qu'on apprît chez lui. Il s'appli- « quoit particulièrement à régler les mœurs, et jamais personne ne fut « plus propre à former les jeunes gens à la vertu, soit en louant à « propos ceux qui faisoient bien, soit en reprenant fortement les « autres, et imprimant en tous un respect dont on ne pouvoit se défen- « dre, tant il savoit tempérer sagement la bonté qui lui étoit natu- « relle par une sévérité nécessaire. Quelques jours avant que je sortisse « de chez lui, M. de Cinq-Mars y entra. A sa physionomie, qui sem- « bloit lui promettre toute la grandeur à laquelle il fut élevé quelque « temps après par sa faveur auprès du Roi, on n'auroit pas jugé qu'il « dût un jour finir sa vie par une mort aussi funeste que la sienne. « M. le duc d'Enghien, qui, sous un nom si glorieux et ensuite sous « celui de prince de Condé, s'est acquis la réputation du plus grand « capitaine du siècle, entra aussi quelques jours après chez M. de « Benjamin; et c'est, je crois, la plus forte preuve qu'on puisse « donner de l'estime dans laquelle étoit cet excellent maître, qu'on l'ait « jugé digne de former un si grand disciple. Telle fut la gloire du sage « Chiron quand on lui confia la conduite du jeune Achille. »

(*Mémoires de l'abbé Arnauld.*)

satisfaction qu'il aura de vous je fonderay les espérances de celle qui me donnera suject de vous estre très-bon et très-affectionné père,

FEUQUIÈRES.

DE LOUIS XIII A MM. DU HALLIER, DE BELLEFONDS, DE FEUQUIÈRES, DE SOURDIS ET THIBAULT.

A Château-Thierry, le 19 mai 1635.

Le Roy ayant appris les désordres qui sont arrivés dans la Lorraine depuis que S. M. en a retiré les forces qu'elle avoit fait advancer de Flandres, et que le sieur de la Force s'est avancé d'un autre costé avec l'armée qu'il commande, pour combattre le duc Charles, S. M. voulant y apporter promptement les remèdes nécessaires pour remettre cette province dans l'obéissance, a résolu d'y envoyer deux corps d'armée et de les faire entrer en mesme temps par deux différents endroicts pour y agir, selon qu'il est porté par la présente instruction, soubs les ordres de M. le prince Henri de Bourbon Condé [1].

[1] « Le Roi, désirant s'assurer du côté de la Lorraine et la mettre « en état de s'y défendre contre les ennemis, et rendre ces peuples plus « prompts et enclins à leur devoir envers S. M., envoya à Nancy le « marquis de Sourdis pour y faire désarmer les habitans et sortir « hors de la ville ceux qu'on soupçonnoit avoir intelligence avec le

Le premier sera commandé par le sieur du Hallier, lequel aura douze compagnies des gardes françoises, quatre des Suisses, et le régiment de Quincey, trois cents chevaux de la garde de Sa Majesté, cent gendarmes et soixante chevau-légers de M. le Cardinal, et la compagnie de Blégny, deux couleuvrines, quatre autres petites pièces et deux cents chevaux d'artillerie; se rendra le plus tost qu'il pourra du costé de Verdun, où il prendra en passant le régiment hollandois du colonel Orelio pour le joindre à ses troupes, et envoyera aux régiments de Tonneins et de Rebé, dont le premier est à Nomeny et le second à Saint-Avau, l'ordre de se rendre près de luy, leur enjoignant auparavant de se tenir prests, et leur donnant les moyens de le joindre sans péril.

Ledit sieur du Hallier, avec ce corps d'armée qui sera du moins de six mille hommes de pied et de six cents chevaux effectifs, chassera les ennemis de

« duc Charles et dont on ne pourroit s'assurer pour le service de « S. M. ; et envoya le prince de Condé en Lorraine en qualité de son « lieutenant général, représentant sa propre personne, avec pleine « autorité et ordre particulier de mettre ladite province en sûreté, « chassant de Nancy et autres villes qu'il estimeroit à propos tous les « habitants qu'il jugeroit devoir être suspects à S. M., et faisant sa-« voir aux autres, par telle voie qu'il estimeroit plus propre, que le « premier qui feroit quelque acte contraire à l'affection qu'il devoit « à S. M., seroit pendu sans rémission. »

(*Mémoires de Richelieu*, t. VIII.)

toutes les petites places desquelles ils se sont emparés, fera quitter les armes à tous les Lorrains, et chastier ceux qui auront eu la hardiesse de les prendre, et qui auront favorisé directement ou indirectement les ennemis. Pour cet effect, Sa Majesté envoye le sieur d'Argenson avec ledit sieur du Hallier, non-seulement pour rendre la justice parmy les troupes, y maintenir la police, avoir soin des finances et des vivres, mais pour exercer une sévère justice en tous les lieux qui auront faict contenance de s'esmouvoir; ce que Sa Majesté entend qui soit fait avec ordre et discipline, afin que tous les Lorrains cognoissent que ce n'est pas un effet de la licence des soldats, mais un chastiment que l'on veut faire souffrir aux coupables. Il sera très-nécessaire pour cet effect de faire différence entre les séditieux et ceux qui seront demeurés dans le debvoir, et de faire payer exactement les soldats aux lieux qui auront persisté dans l'obéissance de Sa Majesté, afin que la diversité du traictement oblige les uns et les autres à demeurer à l'advenir dans le debvoir.

Ledit sieur du Hallier reprendra d'abord les chasteaux d'Estain, Brie et Conflans; après, il s'en ira jusques à Boule, et de là s'advancera jusques à Cirq ou à Saint-Dié, s'il juge le pouvoir faire, nettoyant les places qui sont entre deux, occupées par les ennemis; et, en tous lesdits lieux, Sa Majesté ne

trouve pas mauvais qu'il use de la rigueur que les lois de la guerre permettent justement contre ceux qui souslèvent les peuples contre leur souverain.

Sa Majesté juge que la reprise de Saint-Dié et d'un chasteau que les ennemis veulent fortifier tout proche, est plus pressée encore que celle de Cirq, à cause qu'il est situé à l'entrée d'une vallée qui conduit en Alsace et qui donne communication avec les places que Sa Majesté y tient; et partant elle désire que ledit sieur du Hallier ne s'arreste en aucun lieu qu'il n'ayt remis Saint-Dié et ledit chasteau en son obéissance, pour fermer le passage aux ennemis.

Par tout ce que dessus, le sieur du Hallier voit que son but doibt estre de nettoyer toute la Lorraine en quelque lieu que sa présence puisse estre nécessaire pour y parvenir, cependant que le sieur de la Force, fortiffié par le secours des sieurs de Feuquières et de Bellefons, taschera de combattre et deffaire le duc Charles[1].

Le sieur de Bellefons s'advancera d'un autre costé avec six régiments d'infanterie, toute la cavallerie qu'il pourra promptement ramasser en Lorraine et aux environs de Langres, suivant les estats qui en ont esté cy-devant envoyés, et un esquipage d'ar-

[1] Charles IV, duc dépossédé de Lorraine.

tillerie semblable à celluy du sieur du Hallier, pour aller du costé de Nancy joindre avec lesdites troupes, le sieur de Feuquières qui conduit deux mille cinq cents chevaux estrangers.

S'il peut, en s'advançant, nettoyer les places qui ont esté occupées par les troupes du duc Charles ou enlever quelqu'un de leurs quartiers, Sa Majesté le trouve bon, pourvu qu'il le puisse faire sans beaucoup de péril et sans que cela retarde son voyage.

Lorsque les sieurs de Feuquières et de Bellefons seront joincts, l'intention de Sa Majesté est qu'ils s'en aillent joindre l'armée du sieur de la Force, et que tous ensemble ils taschent à eombattre le duc Charles.

D'un autre costé, après que le sieur marquis de Sourdis, que Sa Majesté a envoyé en diligence vers Mézières et Charleville, aura mis les places et les troupes de cette frontière en bon estat, et qu'il les aura laissées sous la conduite du sieur Thibault, qui a ordre d'en prendre soin, il s'en ira du costé de Langres pour y commander les troupes que le sieur de Bellefons y aura laissées, et recueillir celles qui ont ordre de s'y rendre après son départ, desquelles il composera un autre corps d'armée où Sa Majesté faict envoyer un esquipage d'artillerie semblable aux précédents.

Le premier soin que ledit sieur marquis doibt prendre est de faire camper son infanterie en quel-

que lieu commode, et l'y loger si seurement qu'elle ne craigne point les courses de la cavallerie ennemie, en attendant qu'il soit en estat de s'advancer pour chasser les ennemis de Chastillon, Conflans et des autres endroits où il jugera le pouvoir faire. Si mesme la cavallerie qui doibt se rendre près de luy demeuroit encore longtemps à y arriver, et que les ennemis continuassent à faire des courses vers cette frontière, il pourroit, avec le sieur de Choisy, maistre des requestes, qui est sur les lieux, faire assembler l'arrière-ban et tous ceux qui se trouveront en estat de monter à cheval.

L'on envoyera, au premier jour, audit marquis, l'estat des troupes qui doibvent arriver aux environs de Langres, outre celles qui y sont à présent, lesquelles doibvent faire près de mille chevaux et six ou sept régiments d'infanterie, et en mesme temps on lui fera sçavoir ce qu'il aura à faire.

Le sieur Thibault demeurera sur la frontière de Mézières et Charleville, pour y exécuter les ordres qui luy ont esté envoyés, recevoir diverses troupes qui doibvent s'y rendre, les loger et leur faire fournir du pain en attendant que, sur les advis qu'il donnera, on envoye les fonds de celles au payement desquelles on pourroit avoir manqué de pourvoir.

Ledit sieur Thibault conservera, s'il est possible, la communication avec l'armée de Sa Majesté qui s'est advancée dans les Pays-Bas, donnera les plus

seures adresses qu'il pourra descouvrir aux courriers qui luy seront adressés, et donnera souvent advis à Sa Majesté de l'estat de ses ennemis dans son voisinage, et de tout ce qui viendra à sa cognoissance.

Sa Majesté a donné ordre qu'en tous lesdits corps d'armée il y ayt un trésorier pour payer les troupes et un munitionnaire pour leur fournir du pain. Ceux qui les commandent donneront advis s'il y a quelques manquemens, afin qu'il y soit promptement pourvu.

Sa Majesté désire aussy qu'ils n'espargnent rien, ny les uns ny les autres, pour envoyer quantité d'espions et estre bien advertis de l'estat des ennemis, tant pour en rendre compte souvent à Sa Majesté que pour estre mieux en estat de faire des entreprises seures. Et au cas qu'il ne se trouve des fonds entre les mains du trésorier qui sera près d'eux destiné pour cet effect, Sa Majesté trouve bon qu'ils y employent des deniers revenans bons, ou en tous cas les asseure de les faire rembourser à point nommé des advances qu'ils feront, pourvu qu'ils en fassent tenir un fidelle controlle par l'intendant des finances qui servira près d'eux.

Après que les ordres portés par la présente instruction auront esté effectués et que la Lorraine aura esté remise en son debvoir, Sa Majesté entend qu'on y establisse un ordre pour faire payer à l'ad-

venir par contribution six mille hommes de pied et six cents chevaux, qu'elle est résolue d'y entretenir.

Sa Majesté a voulu qu'une copie de la présente instruction soit envoyée à M. le Prince, afin qu'il soit informé des résolutions qu'elle a prises et des ordres qu'elle donne pour appaiser les troubles de la Lorraine et pour aller combattre ses ennemis, voullant Sadite Majesté que M. le Prince, selon les occasions qui se présenteront, envoye ses advis et ses ordres auxdits chefs qui commandent les troupes, lesquels ont tous charge d'agir soubs luy, de luy obéir et le recognoistre. Fait à Chasteau-Thierry, le dix-neuvième jour de may 1635,

LOUIS,

SERVIEN.

DE M. LE PRINCE HENRY DE BOURBON-CONDÉ[1] A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

A Nancy, le 26 mai 1635.

Monsieur, je receus hier au soir, 25 de ce mois, vostre lettre du mesme jour. Je me remets à vous du logement de toutes vos troupes, selon la cognoissance que vous pourrez prendre du païs et

[1] Henri II, prince de Bourbon-Condé, né en 1588, mort en 1646. « Sa plus grande gloire, dit Voltaire, est d'avoir été le père du grand Condé. »

les advis que vous aurez de l'estat des ennemis et de celuy de M. de la Force. J'approuve mesme les logements que vous me proposez dans Chatté-sur-Mozelle et Dompaire, si vous le jugez à propos, et vous prie d'en donner tous les ordres et despartements nécessaires; et, pour aider auxdits lieux, dans telles autres parroisses que vous adviserez; à quoy je m'asseure que personne ne fera difficulté d'obéir, et moins que tous autres le gouverneur de Chatté; qui est M. de la Borde, homme fort entendu et capable, qui sçait bien la defférence que l'on doibt rendre aux ordres de ceux de vostre qualité.

J'ai despesché ce matin un carabin à M. de Bellefonds pour lui donner advis que vous estiez arrivé à Espinal et que vous l'y attendiez, afin qu'il fist diligence de s'y rendre avec ses troupes, suivant la résolution que j'ay prise icy avec vous. Il a six à sept mille hommes de pied, cinq cents chevaux et huict pièces d'artillerie. Je pense qu'il pourra partir dimanche 27 ou lundi 28. M. du Hallier est desjà par deçà Sainte Menehould. J'ay envoyé un courrier le faire advancer, par le retour duquel j'attends de ses nouvelles que je vous manderay aussitost qu'il sera arrivé. Je vous prie de continuer à m'advertir poncteuellement de toutes choses. Je feray payer à tous ceux que vous m'envoyerez leurs voyages.

Il sera à propos que vous projettiez cependant les logements dudit sieur de Bellefonds aux environs d'Espinal, et qu'il vous plaise, comme je vous en prie, d'y garder aussy le mien, et pour tout ce que je pourray mener de troupes.

Nous avons obligation à madame de Feuquières de nous avoir donné en ceste ville le premier advis que M. le mareschal de Chastillon a deffaict le prince Thomas [1], luy a pris seize pièces de canon et l'a contrainct de s'enfuir à Namur avec le comte de Bucquoy. Cette bonne nouvelle nous a esté confirmée depuis par quatre ou cinq endroits, et entre autres par Marran, qui commande à Longwy, lequel l'a appris du messager ordinaire de Bruxelles, qu'il a arresté ensuitte des ordres du Roy.

Je vous envoye des lettres que j'ay receues pour vous. Il y en a une de M. le Bouthillier, que j'ay ouverte pour voir s'il n'y avoit point quelque ordre nouveau du Roy. Je vous prie de vous asseurer de mon service, et que je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre très-affectionné à vous servir,

HENRY DE BOURBON.

[1] « Les deux armées estant venues aux mains proche d'Avein, dans « le Liége, nous emportâmes sur les Espagnols une des plus grandes « et plus achevées victoires, tant pour le nombre des morts que pour « la qualité des prisonniers, leur général même y ayant couru fortune « de la liberté ou de la vie. »

(AUBERY, *Histoire de Richelieu*, t. I.)

DE M. LE BOUTHILLIER A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

A Château-Thierry, le 24 mai 1635.

Monsieur, ce courrier estant envoyé par delà pour vous porter des ordres concernant la guerre, aura sa principale dépesche de M. Servien [1]; de sorte que ce mot sera seulement pour ne laisser passer aucune occasion sans vous escrire, outre que j'ay creu estre à propos de vous adresser par cette voye le duplicata de la lettre que le Roy escrit à M. du Breuil, gouverneur de Bitche, sur ce que vous nous avez mandé avoir esté par luy entrepris contre les Suédois. Je ne manqueray pas de vous faire ample response au plus tost sur vos dernières lettres des 10 et 15 de ce mois, et cependant je vous diray seulement les nouvelles que nous avons icy.

Le hérault que je vous disois par ma dernière avoir esté envoyé à Bruxelles pour y dénoncer la guerre, en est de retour. Il y a faist sa commission en publiant par escrit ce qu'il avoit ordre de dire de bouche au Cardinal-Infant, lequel ayant remis de luy donner audience au lendemain du jour que

[1] Abel de Servien, marquis de Sablé, secrétaire d'État de la guerre sous Louis XIII, ministre plénipotentiaire en Allemagne et surintendant des finances sous Louis XIV, né en 1593, mort en 1669.

ledit hérault arriva à Bruxelles, s'en alla exprès pour éviter de l'entendre. Ce qu'il a publié est en substance que, puisque le Cardinal-Infant estoit refusant de mettre l'électeur de Trèves entre les mains du Roy pour estre remis en son Estat, et qu'il continuoit à le détenir contre tout droit et justice, estant prince de l'Empire et libre, qui ne luy avoit point fait la guerre et qui s'estoit mis en la protection de Sa Majesté pour se garantir et ses Estats de la ruine que la pluspart des princes d'Allemagne ont soufferte pendant les présents mouvements de cette province, en un temps que l'Empereur n'estoit pas en estat de l'assister, le Roy en tireroit raison par les armes.

MM. les mareschaux de Chastillon et de Brézé ont eu nouvelle que M. le prince d'Orange devoit estre à Maëstricht avec l'armée de MM. les Estats le 23 de ce mois, de sorte que nous croyons qu'elle est jointe maintenant à celle du Roy ou que ce sera bientost. Nous espérons tout bon succès de ce costé-là, et du vostre aussy, maintenant que vous avez joint M. le mareschal de la Force, outre que M. du Hallier et M. de Bellefons le doivent aussy bientost rejoindre.

Le Roy se porte, grâces à Dieu, le mieux du monde. Sa Majesté se divertit icy à la chasse et donne ordre à ses affaires tout de mesme que si elle eust continué son voyage en Lorraine, n'y ayant rien qui

l'empesche de se remettre en chemin, selon que les occasions l'y pourroient convier. Monseigneur le Cardinal se porte aussy très-bien, Dieu mercy. Sur ce, je vous baise très-humblement les mains, et suis, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

BOUTHILLIER.

DE MM. ÉBERHARD DUC DE WIRTEMBERG ET FRÉDÉRIC MARQUIS DE BADE A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

A Strasbourg, le 29 mai 1633.

Monsieur, encore que nous ne doubtions point que vous n'ayez esté particulièrement informé par le sieur Mackel, résident pour la couronne de Suède en la contrée d'Alsace, de ce qui se passe en ces environs, si est-ce que, sur les advis certains que nous venons de recevoir du retour des troupes ennemies oultre le pont de Brisach, avec renfort de six régiments commandés par Jean de Werth[1], dont trois sont composés de cavallerie et les autres trois de dragons, nous n'avons voulu manquer de vous donner advis en diligence que Jean de Werth s'est rendu en quatre grandes journées de la Franconie à Alberspach et s'en est allé de là droit à Brisach,

[1] Jean de Verth, célèbre général des troupes de l'empereur d'Autriche, né en 1594, mort en 1652.

où il a fait passer l'artillerie et le bagage avec les susdits régiments. On fait courir un bruit que l'armée de Gallas[1] y va aussy passer; mais nous ne sçavons pas s'il est asseuré. Pour ce qui concerne le desseing, nous en faisons icy diverses conjectures, et possible que le bruict qui a couru de la confusion et retirade désadvantageuse des trouppes du duc Charles et de la ligue lui a faist prendre cette résolution, pour les remettre en posture s'il se trouvoit qu'elles fussent en désordre, ou pour se joindre à elles si elles se trouvoient trop foibles. Il seroit aussy bien possible qu'il eust envie d'entreprendre sur le pont et passage de cette ville, ou bien d'aller faire un pont de batteaux plus bas, pour s'en aller faire teste à M. le duc Bernhard de Saxe. Quoy qu'il en soit, nous ne doubtons point qu'il n'ayt résolu quelque notable et importante entreprise, ce qui oblige inévitablement tous ceux de nostre party à veiller sur ces départements; à raison de quoy nous avons jugé très-nécessaire de vous en donner promptement advis, ne doubtant aucunement que vous ne contribuiez de vostre part tout ce que vous jugerez nécessaire pour s'opposer à ces dangereux desseins, qui, pouvant esclater en peu de jours, seroient capables, en cas qu'on ne s'y oppose avec toute la diligence possible, d'apporter

[1] Mathias Gallas, feld-maréchal des troupes impériales, né en 1589, mort en 1647.

un grand eschec à la cause commune. Nous avons donné les mesmes advis à M. le duc Bernhard, qui fera, comme nous espérons, paroistre en cette occurrence son zèle et son courage. On a aussy pourveu à la garde du passage du pont de cette ville autant qu'il a esté possible.

Vous prendrez la peine, s'il vous plaist, de nous faire part au réciproque de vos nouvelles et de ce que vous jugerez estre notable en cette occurrence, vous tenant très-asseuré que nous y contribuerons de très-bon cœur tout ce qui pourra despendre de nous, avec une pleine confiance que Dieu bénira la bonne cause et nous fera naistre les occasions auxquelles nous serons très-aises de vous tesmoigner que nous sommes, Monsieur, vos très-affectionnés et très-humbles amis et serviteurs,

Éberhard, *duc de Wirtemberg*,
Frédéric, *marquis de Bade*.

DE M. LE COMTE JACOB DE HANAU A M. DE FEUQUIÈRES AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI EN ALLEMAGNE.

A Hanau, le 25 juin 1635.

Monsieur, ce peu de lignes ne sera que pour vous prévenir que j'ay fait, il y a trois jours, une sortie avec six cents hommes à trois lieues d'icy, où je

surpris un régiment de onze compagnies de cavallerie dont deux de dragons. J'emmenay prisonnier le colonel, qui se nomme Hasepein, son lieutenant-colonel, son major, quatre capitaines et plusieurs autres officiers et soldats, avec huit ou neuf cents chevaux, et je pris huit cornettes, sans celles qui ont esté deschirées, lesquelles j'espère, avec l'ayde de Dieu, vous apporter dans peu de jours. Cependant, je demeureray, comme tousjours j'ay esté, Monsieur, vostre très-humble et affectionné serviteur,

JACOB DE HANAU.

DE LOUIS XIII A M. DE BUSSY-LAMET MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES, COMMANDANT POUR LE SERVICE DU ROI DANS L'ÉLECTORAT DE TRÈVES.

A Fontainebleau, le 28 juillet 1635.

Monsieur de Bussy-Lamet, sur l'advis qui m'a esté donné de l'approche des ennemis, j'ay estimé à propos de faire advancer le régiment du colonel Berga vers le sieur de Feuquières, pour, avec les autres trouppes allemandes que je luy ay ordonné d'assembler, joinctes à celles de mon cousin le duc de Weimar, former un corps capable de leur faire teste durant quelque temps et en attendant le puis-

sant secours que je prépare, vous faisant cette lettre pour vous dire qu'aussy tost que vous recevrez de ses nouvelles, vous fassiez marcher ledit régiment en toute diligence suivant les ordres du sieur de Feuquières, auquel, pour cet effect, j'ay ordonné de luy envoyer une monstre, pour luy donner moyen de se mettre en estat de servir; à quoy il sera nécessaire que vous teniez aussy la main, apportant en cela tout le soing et la diligence possible; ce que me promettant de vostre affection accoutumée, je ne vous la feray pas plus expresse, et prie Dieu qu'il vous ayt, monsieur de Bussy-Lamet, en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau, le vingt-huitième jour de juin 1635.

LOUIS,

SERVIEN.

DE LOUIS XIII A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

A Fontainebleau, le 29 juin 1635.

Monsieur de Feuquières, les députés de la noblesse de la basse Alsace m'ont envoyé derechef faire plainte par l'un d'entre eux de la continuation des violences que les colonels Bathilly commettent dans leurs maisons, terres et villages, au préjudice de la sauvegarde que mon cousin, le mareschal de la Force, leur en a cy-devant octroyée, et que je

leur ay confirmée, sur quoy je vous escris la présente pour vous dire que vous fassiez en sorte que lesdits colonels ayent autre département, et que, s'il est absolument nécessaire de loger des gens de guerre dans les terres et villages de ladite noblesse, et spéciallement de ceux qui sont soubs vostre charge, vous y envoyiez des troupes qui y vivent selon nos règlements, les avertissant d'en user ainsy sur peine de chastiment très-sévère. Et, pour le regard des violences faites par lesdits colonels Bathilly, je veux qu'il en soit informé ou qu'ils satisfassent promptement ladite noblesse; à quoy vous tiendrez la main en ce qui dépendra de vous. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Feuquières, en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau, le vingt-neuvième jour de juin 1635,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE M. D'HOUART, LIEUTENANT AU GOUVERNEMENT DE TOUL, A M. DE FEUQUIÈRES.

A Toul, le 2 octobre 1635.

Monsieur, je regrette extresmement de n'avoir eu l'honneur d'estre moy-mesme le porteur des présentes, pour vous supplier de me donner les ordres que je dois exécuter dans vostre gouverne-

ment. Pour le plat pays, il est entièrement ruiné, les ennemis s'estant depuis longtemps saisis de plusieurs places frontières audit gouvernement, et de là ne manquant de nous courir jour et nuit jusques aux portes, ce que je ne puis empescher. Par ordre du Roy, j'ay mis sur pied à mes frais une compagnie de cavallerie, que j'envoye ordinairement battre la campagne; mais les cavalliers sont si souvent employés pour escorter les convoys de grains et des pacquets du Roy, qu'à peine peuvent-ils respirer.

Les corps de cette ville, sçavoir les ecclésiastiques, les gens du Roy, les magistrats et le seigneur évesque, sont en telles divisions que ce n'est que bruit et rumeurs populaires, pendant quoy la ferveur de servir le Roy se refroidit; et l'on en est venu à des points si dangereux, que certains du corps des magistrats se sont ingérés de commander à la bourgeoisie de s'armer, et ont levé en cachette un corps de garde qui estoit posté sur la porte la Rousse, pour les servir à l'occasion. Le Roy en a eu plainte; et, bien que je m'estudie à les rallier et rejoindre en bonne intelligence, ce qui seroit très-important, néantmoins je n'en puis venir à bout. Au contraire, lesdits magistrats s'offensant de mon ordre, semblent me vouloir faire ressentir de leurs discords et disputes, ne m'ayant voulu jusques icy losger qu'en la maison d'un pâtissier, où je suis très-incommodé, ce qui me fait vous supplier très-instamment de

leur enjoindre de me losger, ou de le faire de vostre authorité. Il est vray qu'ils m'ont proposé un logis assez commode; mais ils me veullent contraindre d'y avoir un locataire avec moy, lequel est confident d'un gentilhomme de Lorraine qui me pourroit jouer quelque tour de Lorrain, lorsque j'y penserois le moins; en sorte qu'il y a peu d'apparence que je veuille souffrir cela. Je suis marry de vous importuner de tels discours, vostre temps estant occupé par d'autres choses bien plus importantes; je vous supplie de m'en excuser, priant Dieu qu'il vous conserve en bonne santé, heureuse et longue vie, et me continue, s'il vous plaist, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

D'HOUART.

DE M. LE DUC BERNARD DE SAXE-WEIMAR A LOUIS XIII [1].

1635.

Sire, je n'ay pas eu plustost l'honneur de recevoir le commandement de Votre Majesté de suppléer le nombre de cavallerie dont M. le Cardinal

[1] « Ce qui fit grossir les troupes espagnoles aux Païs-Bas, tandis « que les nostres s'y diminuoient, fut le traité de l'Electeur de Saxe, « par le moyen duquel il fut bien facile à l'Empereur d'envoyer au se- « cours du Cardinal-Infant une partie des grandes forces qu'il avoit sur « pied en Allemagne. Il en employa encore une autre partie à faire diver-

de La Vallette a besoin pour exécuter l'ordre que Vostre Majesté luy a donné, que je luy en ay envoyé ce qui luy estoit nécessaire, outre les chevaux de l'artillerie, qui sont près de trois cents, pour le transport des grains. Je n'eusse rien désiré de plus que de l'avoir peu accompagner avec toutes les trouppes, tant pour faciliter son dessein que pour faire desloger l'ennemy totalement de ces costés-là, qui, outre les nécessités auxquelles il se trouve, en auroit peu avoir encore de plus sensibles. Mais les actions auxquelles je me trouve incessamment, m'en ont détourné. Du depuis que je me suis séparé de M. le cardinal de La Vallette vers Dieuze, pour prendre les quartiers d'hyver qu'on

« sion et destina environ vingt mille hommes de pied et douze mille « chevaux à faciliter le passage des troupes allemandes en Flandres et « à recouvrer quelques villes de l'Empire occupées par les confédérés. « Cela obligea le Roy d'assembler pareillement de nouvelles forces et « d'opposer aux Impériaux trois autres armées : l'une de douze mille « hommes de pied, commandée par M. de Feuquières, pour grossir « les troupes du duc de Weimar qui avoit toute sa cavalerie aux en- « virons de Saarbruck et son infanterie dans Worms ; une autre de « dix-huit mille hommes de pied et de six mille chevaux, sous la « conduite du maréchal de La Force, et la troisième, de pareil nombre « tant de cavalerie que d'infanterie, sous le cardinal de La Valette, « pourvu naguères du gouvernement de Metz et du païs messin, qui « devoit marcher vers le Palatinat et joindre en passant l'armée du duc « de Weimar, afin d'être mieux en estat de combattre les forces du roi « de Hongrie et donner la chasse aux troupes qui avoient assiégé et « pressoient extraordinairement les villes de Deux-Ponts et Mayence. »
(Aubery, *Histoire de Richelieu*, t. I.)

m'a départis, je n'ay pas esté en moindres travaux avec l'ennemy qu'auparavant que nous estions logés contre son camp audit Dieuze. Car au mesme temps qu'il s'est apperceu de ma marche vers les quartiers qu'on m'a assignés, il a fait passer à plusieurs régiments, tant polonnois que hongrois, la Moselle vers Thionville, attiré les Croates qui estoient soubs le colonel Forbach du costé de la Piccardie, et ceux sous Isolani avec Piccolomini[1], en les faisant advancer vers mes quartiers, outre ce que le prince François a peu amasser et emprunter de Piccolomini, qui s'est trouvé au conseil avec ledit prince, le gouverneur de Laufenbourg et autres; ce qu'ayant sceu, je n'ay pas manqué d'empescher leurs courses autant que possible, les tenant en telle bride qu'ils n'ont peu atteindre leurs intentions. C'est ce qui leur a fait augmenter leurs forces, qui se forment de jour en jour plus considérables; de sorte que j'ay esté contraint de leur laisser une partie de mes quartiers et de me loger en deçà et delà de la rivière d'Orne, pour avoir la conjonction des armées de Vostre Majesté, auxquelles j'ay tousjours donné cognoissance des actions des ennemys. Recognoissant doncques que ceux-cy taschent à gagner vers ces frontières du royaume de Vostre Majesté, en ce temps aspre où leurs gens de

[1] Octave Piccolomini, l'un des généraux les plus distingués de la guerre de Trente ans, né en 1599, mort en 1656.

guerre sont assez propres, ce qu'ils n'ont peu effectuer du costé de Dieuze, je me suis, en attendant le retour de M. le cardinal de La Vallette, où il sera très-nécessaire de s'adviser de la conservation des armées jusques à ce qu'on puisse former quelque dessein solide pour anéantir ceux qu'ils pourroient forger, je me suis mis sur la défensive autant qu'il m'est possible, puisqu'il n'y a aucun lieu de mon département d'hyver qui me donne quelque peu d'avantage pour agir au large, estant tous rasés et desmantelés, mesme Estain où je loge, ouvert de tous costés; ce qui fait tellement harasser mes trouppes, qui ne sont jamais en repos, employant la nuit aux gardes et le jour à se demesler avec les ennemys, que le nombre n'en peut accroistre, mais plustost la perte, que je fais aussy parmy des inquiétudes si excessives de mes soldats que je pourrois commodément, avec une forte cavalcade, retirer hors de Mayence et Coblentz. Le temps se passe à envoyer mes vieux officiers, desquels en ces occasions continuelles je ne me puis passer, à faire des levées et recreues. J'aurois eu besoin de quartiers couverts, que les ennemys ne peussent si advantageusement aborder, lesquels estant asseurés de l'affection des habitants du pays, de l'incommodité de mes logements et du peu d'infanterie que j'ay, n'ont pas seulement garanty facilement le pays de Luxembourg du faix de la guerre, mais empesché le progrès de mes

levées, dont pourtant je n'ay pas laissé de donner des commissions, et continueray à y employer tout mon pouvoir, espérant que Votre Majesté trouvera pour agréable que je sois secondé des moyens que M. le cardinal de La Vallette et M. de Feuquières m'ont fait l'honneur de m'asseurer de donner ample cognoissance à Votre Majesté, la suppliant très-humblement de n'attribuer point à l'importunité ce que je fais pour l'intérest de son service et pour l'exaltation de sa puissance et de sa gloire, estant toute ma vie, etc.[1],

Signé Bernhard de Saxe.

DE M. LE DUC BERNARD DE SAXE-WEIMAR A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

A Vic, le 27 novembre 1635.

Monsieur, le subject de la présente lettre n'est autre que pour vous tesmoigner le désir que j'ay d'apprendre des nouvelles de vostre estat et santé que je vous souhaitte de tout mon cœur tousjours bonne et prospère, et en outre pour vous donner advis que le colonel Forbach s'en allant à Metz pour quelques affaires, il vous plaise le vouloir retenir sous

[1] Bien que cette lettre ne se trouve qu'en copie dans la collection de Madame la duchesse Decazes, elle a paru avoir assez de valeur pour être publiée ici ; il y a lieu de croire d'ailleurs qu'elle ne l'avait pas encore été.

vostre commandement et l'empescher de se mettre en quelque autre armée. Et puisque nous avons tousjours agy ensemble, je ne désire plus rien, si ce n'est qu'il vous plaise me faire la faveur de continuer de mesme, comme Sa Majesté me l'a promis, vous asseurant que je tascheray en touttes les occasions de vous tesmoigner l'estime que je fais de vostre personne, et combien je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

BERNHARD DE SAXE.

DU MÊME AU MÊME.

A Verdun, le 26 janvier 1636.

Monsieur, ayant donné commission au porteur de la présente de faire une recreue dans le régiment de M. Gauderker, pour quoy je dois recevoir de l'argent à Paris, comme il vous le dira plus particulièrement, je vous supplie de le favoriser en ce qu'il vous dira encore de ma part pour l'advancement des susdites levées. En cela vous obligerez, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

BERNHARD.

DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES A SON ÉMINENCE MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU.

Juin 1636.

Monseigneur, estant contraint d'aller chercher aux eaux de Bourbon[1] la guérison que les médecins me font espérer d'y trouver, j'ay creu que Vostre Éminence me pardonneroit la liberté que je prends de luy faire sçavoir le mauvais estat auquel va tomber la garnison de Moyenvic, affin qu'elle ayt agréable d'y faire pourvoir, ne pouvant plus soute-

[1] Richelieu avait atteint son but : la mort de Gustave-Adolphe n'avait point rompu les liens qui unissaient une partie de l'Allemagne à la France et à la Suède, et l'abaissement de la maison d'Autriche était poursuivi avec un égal succès par la diplomatie et par les armes. Le marquis de Feuquières avait contribué pour beaucoup à amener un résultat aussi important. A Heilbron, à Francfort, à Worms, il avait été négociateur habile et heureux; et la confiance que le gouvernement avait mise en lui s'était trouvée pleinement justifiée. Il la justifia encore dans la nouvelle position qu'on lui fit. Mis à la tête de l'une des trois armées qu'on opposa aux Impériaux en 1635, il agit de concert avec le duc de Saxe-Weimar, qu'il aida à la fois de son bras et de ses conseils. Tant de soins et de fatigues avaient altéré sa santé: après la retraite de Mayence, que l'abbé Arnauld, dans ses *Mémoires*, compare, avec exagération sans doute, aux plus glorieuses de l'antiquité, et dont il partage l'honneur entre le duc de Saxe-Weimar et le marquis de Feuquières, celui-ci tomba malade à Metz, où il faillit mourir. A partir de ce moment surtout, sa santé fut languissante, et, en 1636, il se trouva obligé d'aller aux eaux de Bourbon chercher une guérison qu'il ne put y obtenir complète.

nir les advances que j'ay esté contraint d'y faire depuis un an que les contributions sont entièrement cessées par la ruine de l'évesché de Metz, en sorte que j'ay espuisé tout ce que j'avois d'argent et de crédit, ainsy que Vostre Éminence pourra sçavoir de M. de Noyers[1], lequel j'ay supplié de l'en voulloir informer particulièrement. J'y ay aussy adjousté un mémoire de ce qui m'est deub de mes appointements, affin que je puisse recevoir par les arrests de la seule main de Vostre Éminence la continuation de l'honneur de sa bienveillance et de sa protection; et comme je dois à l'une et à l'autre tout ce que je suis, je ne demande aussy les moyens de subsister que pour luy rendre, par mes très-humbles services, les tesmoignages de la vérité avec laquelle je suis obligé d'estre toute ma vie son plus humble et son plus obéissant serviteur,

FEUQUIÈRES.

DE MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS[2], A MOYENVIC.

Le 4 juin 1634.

Mon cher fils, j'ay receu vos deux lettres et loue Dieu que vous soyez bien arrivé. Vostre père et

[1] Secrétaire d'État de la guerre.

[2] Le jeune comte Isaac de Pas venait d'être nommé mestre de camp d'un régiment d'infanterie, en garnison à Moyenvic.

moy avons esté bien estonnés que vous ayez commencé par prendre de l'argent aux salines, sans luy en demander la permission. Vous sçavez bien qu'il l'avoit desjà trouvé mauvais; et quel moyen avons-nous de le payer? M. de Houdancourt a son fonds plus asseuré que celuy de Moyenvic; et pourtant je m'asseure qu'il ne fait pas de ces tours-là ou quelque autre invention pour faire subsister sa garnison. Faites comme les autres; ce sera meilleur et ne fera pas tant crier. D'ailleurs, ce sera moins de peine pour nous, qui n'avons pas moyen d'entretenir cela sur notre bourse. Si vous estiez assiégé, il le faudroit peut-être faire ainsy, et alors on n'y trouveroit rien à redire.

Pour ce qui est de mon mesnage, en vous nourrissant vos chevaux et vous baillant des laitages, c'est tout ce que je vous puis donner. Je n'entends point que mon foin ni mon avoine aillent aux autres, ni que l'on tue mes vaches. Les pourceaux sont pour l'hyver. S'il y a des poulles, je vous les donne de bon cœur, et les fruits, hormis les pommes. C'est à vous à régler vostre despense; et croyez que l'argent est rare, ainsy que l'espérance d'en avoir. Ressouvenez-vous du mémoire que je vous ay fait lire, et ne croyez pas le conseil de ceux qui, ne sçachant pas nos affaires, ne nous aident pas à les accommoder.

Je me porte mieux, Dieu mercy; mais vostre

sœur est fort malade de fièvre double et tierce M. de Feuquières a du soulagement. Priez bien Dieu : il vous bénira.

Arnauld de Feuquières.

DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE ISAAC DE PAS, A MOYENVIC.

A Paris, le 10 juin 1633.

Mon fils, j'ay chargé M. Meusnier de si amples mémoires pour vous, que, par celle-cy, je pense n'avoir besoin que de vous convier à les observer le plus exactement qu'il vous sera possible.

J'avois oublié de vous dire que vous escrivissiez soigneusement à M. de Noyers les nouvelles que vous pourrez apprendre importantes, l'estat de vostre place et ce qui s'y passera qui mérite d'estre sceu. Faites quelquefois de mesme à M. de Chavigny et au Révérend Père Joseph, prenant garde, en leur mandant les choses, que ce soit en termes qui ne leur marquent aucun estonnement ny un esprit allarmé, et leur en faisant néantmoins adroitement sçavoir l'estat.

Je pars aujourd'hui pour aller aux bains, d'où je fais estat de revenir dans un mois ou cinq sepmaines, et aussy tost je ne manqueray de vous faire

sçavoir de mes nouvelles. Vostre mère ne pourra peut-estre faire avec moy ce voyage, à cause de son indisposition, laquelle n'est pourtant périlleuse en aucune sorte. Je prie Dieu qu'il vous conserve.

FEUQUIÈRES.

DU MÊME AU MÊME.

A Bourbon-l'Archambault, le 5 juillet 1636.

Mon cher fils, j'ay reçû vos deux premières lettres, dont l'une estoit accompagnée de l'estat des munitions et du rôle des comptes de la garnison. J'ay esté très-aise que vous soyez heureusement arrivé à Moyenvic. La cherté que vous me mandez et que je sçay y estre, m'a tousjours fait assez facilement comprendre les difficultés qui se rencontrent à y faire subsister les soldats, vû le manque de payement et dans la dangereuse conjoncture où nous sommes. Cela ne me donne pas peu d'inquiétudes; mais cela ne doit pas empescher que vous ne vous souveniez de la peine où vous m'avez vû pour les advances que j'ay faites, dont je n'ay encore pû tirer aucune satisfaction; de sorte que vous avez à considérer que tout ce qui a esté pris et ce que vous prenez encore sur les salines me tombe entièrement sur le dos, et qu'ainsy il y faudroit peu adjouster

pour m'achever de ruiner. J'advoue bien à ceux qui vous persuadent d'y toucher librement que, plustost que de perdre la place, il faut passer par-dessus cette considération; mais, comme moins intéressés que vous à ce que je vous représente, ils s'en persuadent quelquefois la nécessité plus grande qu'ils ne feroient s'ils estoient en vostre place.

Je vous ay escrit si amplement de Paris sur tout ce que j'ay jugé vous devoir instruire de mes sentiments et dont j'ay laissé des mémoires à M. Meusnier, qu'il ne me reste plus qu'à vous parler de la plainte que vous me faites de Marsal; sur quoy je ne suis nullement d'advis que vous vous conduisiez de la sorte que vous m'avez mandé. Il n'y a en ce lieu aucune personne de commandement qui voulust me désobliger, et qui, à la moindre plainte que vous feriez des subjects que vous en auriez, n'y satisfist de la mesme sorte. Il faut distinguer les choses qui se commettent par les soldats d'avec celles qui leur sont commandées par les officiers, et, autant qu'il est possible, éviter la mésintelligence entre voisins en semblable charge, laquelle, une fois establie, ne se destruit pas quand on veut. Faites mes recommandations à M. de Rochevert et à tous nos officiers, et mes excuses au premier de ce que je ne luy ay pas fait response pour cette fois. Quoyque les eaux et les bains me fassent merveille, mon indisposition

ne me permet guère encore de pouvoir escrire. Adieu; faites-moy sçavoir souvent de vos nouvelles.

FEUQUIÈRES.

DU MÊME AU MÊME.

A Bourbon-l'Archambault, le 23 juillet 1636.

Mon très-cher fils, j'ay tardé jusques à aujourd'hui à vous escrire sur le subject du voyage que vous avez fait à Saverne, désirant que vous en fussiez de retour avant que de vous en faire sçavoir mes sentiments. Je seray toujours bien aise que, par toute sorte de moyens, vous recherchiez les occasions de tesmoigner vostre cœur; mais je souhaiterois que ce fust sans vous séparer de la conduite nécessaire aux choses essentielles. Je vous avois envoyé à Moyenvic, non-seulement pour me reposer sur vous de la garde d'un lieu qui vous est si important et à moy, mais aussy pour faire en sorte d'accoustumer le Roy et M. le Cardinal à se confier autant à vos soins et à vostre conduite qu'à vostre fidélité et courage, à quoy vous ne pouviez mieux réussir que par vostre assiduité. En une saison où toutes choses doivent vous donner meffiance, vostre présence estoit extremement nécessaire pour

faire travailler à la moisson, ainsy que je vous l'avois mandé, sans quoy la place tombera en une grande nécessité.

Je ne m'estendray pas davantage sur ce discours, m'imaginant que cette lettre vous arrivera trop tard pour que vous en proffitiez en cette occasion. Il me reste seulement une peine dans l'esprit, de sçavoir comme quoy vous vous serez conduit envers M. le cardinal de La Vallette, ne doubtant pas qu'il ne trouve mauvais qu'ayant fait le voyage de Saverne auprès de M. le duc de Weimar, vous ne fassiez pas de mesme auprès de luy, auquel vous estes obligé par de plus fortes considérations; et en cas que cette lettre vous trouve encore à l'armée, proche du lieu où il sera, ne manquez pas de vous rendre auprès de luy, et de tesmoigner y vouloir faire quelque séjour, faisant néantmoins en sorte que, par vostre adresse, vous le portiez à vous commander de retourner à Moyenvic, sur la venue des trouppes du duc Charles et du duc François, qui ne vous obligeront pas peu à veiller à vous; et prenez garde, en y retournant, de ne vous point faire prendre prisonnier.

Je fais estat de partir d'icy dans quatre jours pour m'en retourner à la cour, d'où je vous escriray aussy tost que j'y seray arrivé. Je me trouve assez bien des eaux de Bourbon pour en espérer en peu de temps, avec l'aide de Dieu,

le recouvrement de ma santé. Je le prie de vous conserver.

FEUQUIÈRES.

DE MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS, A MOYENVIC.

A Feuquières, le 25 juillet 1636.

Je suis arrivée icy de samedy au soir en bonne santé, Dieu mercy ; j'ay trouvé les autres de mesme. Cette maison est en piteux estat; et il y a tant de réparations à faire que je n'ose les commencer, de crainte qu'elles ne soyent perdues. La mélancholie est par tout le voisinage.

Le comte de Nanteuil fut avant-hier fait prisonnier : le Roy a mandé à Corbie qu'il le retireroit bientost par eschange.

Je pars pour dresser le contrat de l'église de Harbonnières [1], et donneray l'argent laissé par M. de Feuquières; mais je ne crois pas devoir accorder le chœur qu'à la paix. L'esglise est encore descouverte; nostre argent servira à la raccommoder.

J'oublie à vous dire que nostre jardin est en sa

[1] Village de Picardie où était situé le domaine de Feuquières, qui s'étendait encore sur les villages de Caix, de Rosières, de Morcourt, dont les noms étaient portés par différentes branches de la famille de Feuquières.

perfection, hormis les fruitiers qui sont presque tous morts. Il n'y a pas un fruit en tout le pays; et il fait un froid comme en janvier. A Dieu; je le supplie qu'il vous conserve.

ARNAULD DE FEUQUIÈRES.

DE M. DU FRESNE A M. LE COMTE DE PAS COMMANDANT POUR LE SERVICE DU ROI A MOYENVIC.

A Paris, le 23 août 1636.

Monsieur, vostre lettre du 17 aoust a trouvé Monseigneur vostre père de retour d'un voyage qu'il a fait par commandement du Roy le long de l'Oise et vers l'armée de M. le Comte [1], qui est à Compiègne depuis le passage de l'ennemy en deçà de la Somme, lequel a tellement effrayé toute la Picardie, qu'il n'est pas resté une seule créature à la campagne. Tout s'est retiré dans les villes, hormis à Roye, laquelle place estant mesme abandonnée de ses habitants, les ennemys y sont entrés par capitulation faite avec le major de la place, demeuré seul avec les portiers et quelques douzaines de paysans. Montdidier s'en alloit de la mesme sorte sans les paysans de Rosières qui s'y retirèrent au nombre de cent, et qui la gardèrent jusques à ce qu'il y eust esté pourvû. Depuis, Corbie a esté atta-

[1] Louis de Bourbon, comte de Soissons, prince du sang, né à Paris en 1604, tué à la bataille de la Marfée en 1641.

qué et pris en cinq jours, sans qu'il y ait eu aucun homme tué de part ny d'autre, ce qui accuse assez la lâcheté du sieur de Saucourt, qui s'estoit jetté dedans avec seize cents hommes, et qui, dès le troisième jour, composa de sortir dans deux, s'il n'estoit secouru; ce qui obligea M. le Comte d'y envoyer M. de Saint-Preuil avec le chevalier d'Amy, qui le guida jusques à un quart de lieue de la place, d'où il nagea avec ses habits sur la teste, jusques à ce qu'il y arrivast; ensuite de quoy il rendit au sieur de Saucourt les ordres des généraux, qui lui commandoient de n'entendre à aucune composition; à quoy s'accordèrent tous les capitaines qui avoient refusé la première, hormis les Suisses. Mais Saucourt se trouva si failly de cœur, et la plupart des habitants si Espagnols, que tandis que le sieur de Saint-Preuil alloit encourageant tout le monde, ils se cantonnèrent vers une porte qu'ils ouvrirent à l'ennemy. Ensuite de quoy le prince Thomas, estant dans la place, loua hautement l'action de Saint-Preuil, et, quoyqu'il fust prisonnier de guerre, n'ayant point esté à la capitulation qui avoit esté faite avant son arrivée, il le renvoya sans rançon, luy donna des chevaux et luy offrit tout ce qui dépendoit de luy. Puis se tournant vers Saucourt, il luy dit: « Je ne sçay pas de quelle humeur sera le Roy vostre maistre; mais si vous aviez affaire à moy, vous seriez tous roués. » Cela

se passa il y a aujourd'hui huit jours, et la garnison s'en alla, suivant la capitulation, à Amiens, d'où le duc de Chaulnes a laissé évader Saucourt, qu'on dit s'estre sauvé en Angleterre, quoyque Saint-Preuil eust porté ordre de bouche audit duc de l'arrester. On dit que, s'il eust pû estre attrapé, il eust reçû en original ce qu'on a fait en effigie aux gouverneurs de La Capelle et du Catelet, qui ont esté condamnés à estre tirés à quatre chevaux, comme traistres au Roy et à la patrie. Nargonne, qui estoit lieutenant dans un de ces gouvernements, pensant s'eschapper de la maison du chevalier du Guet, où il estoit prisonnier, s'est rompû les rheins.

Le Roy a esté le long de l'Oise toute cette semaine, et a tenu son conseil à Pont Saint-Maxence, il y a huit jours, avec M. le Comte, le duc d'Angoulesme[1], les mareschaux de La Force et de Chastillon et Monseigneur vostre père, qui depuis a tousjours esté son espée de chevet, et traitté avec une confiance extraordinaire, ayant demeuré auprès du lit de Sa Majesté jusques à minuit. Il a reçu aussy de grandes caresses de Monsieur, frère du Roy, qui s'est rendu mardy dernier auprès de Sa Majesté à Chantilly, pour sçavoir ce qu'il lui plairoit commander et à douze cents gentilshommes et cinq mille hommes de pied qu'il a levés dans les terres

[1] Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, né en 1573, mort en 1650.

de son appanage. La noblesse de Poitou est partie pour venir en deçà, conduite par le duc de La Rochefoucauld. Celle de la Normandie se rend à l'armée par deux et trois cents; elle a pour chef le duc de Longueville [1]. La ville de Paris a fait la plus belle cavalerie du monde, dont il y a desjà à l'armée plus de deux mille maistres auxquels le Roy fit faire l'exercice, il y a trois ou quatre jours; pour l'infanterie, cette ville en a donné dix mille hommes, qui sont desjà en corps d'armée, et en fait encore six mille, sans y comprendre les régiments que font les particuliers, comme Monseigneur le Cardinal qui en a formé un; M. le chancelier a fourny deux mille hommes, M. de Bullion trois cents chevaux et les autres à proportion.

La cavalerie allemande, qui est la plus grande force de l'ennemy en Picardie, s'y ennuye extresmement, pour n'y trouver autre butin que des cloches, des charrues et du bled qui n'est pas fauché; car pour l'autre, les officiers principaux s'en sont accommodés.

M. de Heucourt s'est jetté dans Amiens, d'où il fait souvent des sorties sur l'ennemy. Le duc de Chaulnes y commande; et sur l'advis de la marche du prince Thomas vers ce quartier-là, on y a en-

[1] Henri, duc de Longueville, né en 1595, mort en 1663; mari de la sœur du grand Condé, la duchesse de Longueville si célèbre pendant la Fronde.

voyé le comte de Charrost avec deux mille hommes de pied. M. de Rambures est dans Dourlens, le marquis de Vignolles à Péronne, le comte d'Alais [1] dans Abbeville, le Roy à Pontoise, Monsieur et son Éminence en cette ville, le mareschal de Brézé aussy et M. de La Meilleraye ; ce mareschal est malade d'un rhumatisme et va à Bourbon pour se guérir.

Monseigneur vostre père est si occupé près des ministres qu'il ne se trouve point au logis que depuis dix heures du soir jusques à cinq du matin, de sorte qu'il n'a pas un moment à luy : c'est ce qui l'empesche de vous pouvoir escrire et à M. de Rosières [2]. On parle icy fort diversement de son employ dans ces armées. Cependant on luy a ordonné douze carabins et vingt mousquetaires à cheval pour servir de gardes auprès de sa personne. On tient pour assuré qu'on luy donne la charge de Grand Mareschal de camp de France, qu'avoit feu M. le duc du Maine, laquelle donne pouvoir de lieutenant-général dans toutes les armées où il se trouve ; mais les lettres ne luy en ayant point encore esté expédiées, cela ne se dit encore que dans la famille, quoyqu'une lettre de cachet du Roy, qu'il a receue, luy

[1] Louis Emmanuel de Valois, comte d'Alais, fils du duc d'Angoulême et de Charlotte de Montmorenci, né en 1596, mort en 1653.

[2] Henri de Hardoncourt, seigneur de Rosières, neveu du marquis Manassès de Feuquières : Anne de Pas, sœur de celui-ci, avait épousé Daniel de Hardoncourt.

donne cette qualité. Tout cela ne l'empesche pas de songer à Moyenvic et de solliciter un fonds pour la subsistance de sa garnison, laquelle cependant est recommandée à vos soins pour estre entretenue forte.

Monsieur et Madame de Hardoncourt passèrent, il y a environ quinze jours, par cette ville pour aller à Cherville. Ils reçûrent pour une efficace consolation du malheur de la Picardie les bonnes nouvelles qu'ils apprirent de la haute estime en laquelle est M. leur fils. On envoye aujourd'hui auprès d'eux M. de Caix et les quatre petits. Nous avons vû M. de Pas à Compiègne, qui est le plus gentil soldat de l'armée; il fait fort soigneusement son devoir. Son mousquet luy creva à un poste où on l'avoit mis à Guise, à force de tirer sur l'ennemy; mais il n'en a reçû aucun mal. Il passe pour très-hardy cavalier, ayant, à la retraitte de Bray, fort souvent essuyé des salves de carabins, pour tirer un coup de fusil de bien près dans des escadrons. Il a augmenté son train de plusieurs chevaux sans qu'on ait rien adjousté à ses appointements.

Il ne se peut rien désirer aux courtoisies que nos gens de guerre prisonniers reçoivent du prince Thomas et de Picolomini, qui les renvoyent tous les jours sans rançon et leur donnent plus d'argent qu'il ne leur en avoit peut-estre esté pris. Ils ont modéré les rançons de quelques gentilshommes de Picardie tombés entre leurs mains, à quarante

livres, qui est le mois de monstre d'un cavalier. Nous faisons la mesme guerre avec eux, et les maisons de ceux qui ont demandé un garde [1] sont conservées. Mais ce dernier article a tellement déplû au Roy, qu'il dit qu'il leur donnera tant de logements de gens de guerre qu'ils n'auront rien gagné à cette lascheté, que le duc de Chaulnes, Humières, Montataire et d'autres ont faite, et a hautement publié la générosité de Monseigneur vostre père, qui protesta au commencement qu'il aimeroit mieux que tout son bien fust réduit en cendres que de se soumettre à faire des prières pour cela à l'ennemy, et qu'il se veut conserver la liberté de luy rendre plus de mal qu'il n'en aura reçû. Je suis, Monsieur, vostre très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

DU FRESNE.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 14 septembre 1636.

Monsieur, vostre lettre du 3 septembre n'a esté rendue en cette ville que depuis le départ de Monseigneur vostre père, que nous croyons dans son gouvernement de Verdun. Il m'avoit laissé par deçà

[1] Un assez grand nombre d'habitants de la Picardie avaient demandé un garde espagnol dans leurs propriétés, pour les préserver du pillage.

pour la sollicitation de sés affaires à la cour, et particulièrement pour vostre garnison de Moyenvic et l'armement de vostre régiment, que l'on ne vouloit point donner. Mais enfin on a obtenu ce dernier et en mesme temps envoyé à Verdun une lettre de change à Monseigneur vostre père. Et pour Moyenvic, on vous assigne pour le paiement de l'année présente sur les salines, de sorte qu'il est nécessaire que vous vous assuriez de tout l'argent qui y sera ou en proviendra, sans en rien laisser prendre à aucune autre personne, parce que Monseigneur vostre père n'a pas, comme vous sçavez, touché un sol de ses gouvernements, ce qui se monte à sept ou huit mille escus pour cette année; ce qui vous oblige à y tenir la main bien soigneusement, vû l'incertitude du temps où vous quitterez Moyenvic, par quoy il faut faire vos diligences, en sorte que voûs n'y soyez point surpris; car il est à juger que celuy qui viendra après vous, ayant son assignation sur la saline, se saisira de ce qui en proviendra, tellement que, si vous laissiez un reste, vous auriez toutes les peines du monde à le retirer.

Madame et Mademoiselle se portent très-bien. Je pars demain en poste pour Verdun. Je prie Dieu qu'il continue à donner une suite de bons succès à vos armes, comme il a commencé. Je suis, Monsieur, etc.,

du Fresne.

DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES
A M. LE COMTE DE PAS.

A Verdun, le 25 septembre 1636.

Mon très-cher fils, le retour de mon secrétaire m'ayant confirmé dans la résolution que le Roy et Monseigneur le Cardinal avoient prise de vous laisser encore avec ma garnison dans Moyenvic jusques à ce qu'il y ait esté pourveu, et que, pour cet effet, ils ont fait fonds, pour le payement de ladite garnison, suivant le vieil estat qu'ils ont assigné sur la saline, je vous fais cette lettre pour vous servir d'instruction de ce que vous aurez à faire durant le temps qu'on vous fait l'honneur de vous confier cette place.

Premièrement, vous tiendrez la main à faire en sorte d'entretenir la garnison au meilleur estat qu'il sera possible; et pour cet effet, vous convierez tous les officiers de chaque compagnie à se fortiffier tant qu'ils pourront, ce que je ne tiens pas leur estre impossible, en tirant quelque peu d'argent des salines, comme j'espère que nous en viendrons à bout.

De vostre costé, il faudra vous rendre pressant pour en avoir ce qui se pourra soubs des récépissés par lesquels vous promettrez de faire fournir des descharges valables; et en même temps vous le

remettrez entre les mains de Prudhomme, dont vous tirerez le récépissé, et luy pour sa descharge prendra les acquittances des officiers, laissant en blanc le nom du payeur. Et surtout vous prendrez garde à ce qu'il ne preste ou donne argent aux officiers, outre les prests que vous ferez, que le plus juste et le moins souvent qu'il se pourra, sans leur faire cognoistre vostre dessein, affin que, s'il est possible, vous trouviez moyen de mettre à quartier ce qui m'est deub, qui autrement seroit perdu pour moy et ne m'incommoderoit pas peu en mes affaires, auxquelles vous avez assez d'intérest pour en prendre soin; et je vous le recommande d'autant plus, que lorsqu'il sera question de voir le destail de la despense, il se trouvera que je suis le seul qui n'ait rien touché et sur qui ont esté créées toutes les debtes. M. Meusnier m'a promis de vous envoyer une instruction de cette forme de maniement, laquelle vous suivrez.

J'avois prié mon nepveu, au partir d'icy, de vous aller voir pour conférer avec vous de ce que vous auriez à faire tant pour les paiements que pour les autres choses, à quoy je m'asseure qu'il n'aura pas manqué, et aussy de travailler à la levée de quelques hommes pour cette citadelle, tandis que de mon costé je prendray soin de celle de vostre régiment.

J'ay songé à un expédient que je mande à mon

nepveu pour fortiffier la garnison de la citadelle de bons hommes et dont je sois asseuré, qui seroit de tirer ma compagnie de Moyenvic, que je fortiffierois de la recreue que fait mon nepveu, en la place de laquelle vous pourriez mettre les deux du sieur de Rochevert, que mon nepveu m'a dit qu'il avoit sur pied, lesquelles je croy il ne seroit pas marry d'introduire dans Moyenvic, y ayant la majorité avec des provisions du Roy. Vous en conférerez tous ensemble, et me manderez promptement ce que vous aurez résolu. J'avois aussy chargé mon nepveu de vous donner advis de faire mener à Vic toutes les armes que nous avons à Moyenvic, pour de là les conduire icy, lorsque ma compagnie y viendra, sans que vous en laissiez prendre à personne; car nous en avons affaire pour vostre régiment.

Je vous envoie une copie de lettre de M. de Metz, accompagnée de celle que lui escrivent MM. de Vic, par où vous verrez les plaintes qu'ils font de M. de Rochevert, et en forme que facilement on vous y pourroit faire avoir part. Vous la communiquerez audit sieur de Rochevert, et ensemble le ferez esclaircir en vostre présence, devant ces Messieurs, des choses qu'ils luy imputent, et cela avec retenue; et vous et luy vous garderez bien d'en venir à aucunes fascheuses parolles, surtout vous particulièrement, attendu que si vous vous brouilliez avec eux, ce seroit donner lieu à faire voir pour véri-

table ce qui est malicieusement mis en avant. J'ay mandé à mon nepveu d'assister à cet examen, parce qu'il y a aussy sa part.

Mandez-moy soigneusement de vos nouvelles et surtout ce qui aura réussy de vostre généralité, dont je ne doubte pas que vous n'ayez rendu compte, comme vous debvez, à M. le cardinal de La Valette, à MM. de Chavigny et de Noyers et au Révérend Père Joseph.

Mandez-moy comme vous faites pour le pain de munition, auquel je suis d'advis que vous apportiez le plus sévère mesnage qu'il vous sera possible, comme aussy à tous les magasins et munitions dont je suis chargé par inventaire, qu'il faudra rendre au mesme estat à celluy qui me succédera dans la place; et, pour cet effet, advertissez ceux qui sont chargés de la garde des clefs, d'en estre soigneux.

Ce seroit offenser un grand général d'armée comme vous que de luy recommander de veiller à la seureté de sa place et de luy faire grand' feste d'un régiment que je luy ay donné, qui me faict croire que dorénavant il tiendra à mespris une simple cornette de cavalerie, dont je pourray bien accommoder François.

Je ne vous parle plus de votre déclaration publique de relligion catholique, vostre âge ne vous permettant plus de vivre avec Dieu à l'incognito, et il conviendroit fort mal à une personne honorée

d'une charge d'homme de cinquante ans d'avoir des timidités et puérilités d'enfant de huit. Adieu; faictes-y vostre debvoir. Je prie Dieu de bon cœur qu'il vous conserve.

FEUQUIÈRES.

P. S. Je viens d'avoir nouvelle que le messager qui portoit le duplicata de cette lettre a esté volé près de Toul et a perdu ses lettres.

DU MÊME AU MÊME[1].

A Verdun, le 8 octobre 1636.

Mon très-cher fils, j'ay reçû hier au soir vostre response par le messager que je vous avois envoyé, lequel mourut de peste cinq ou six heures après estre arrivé icy.

Vous faites bien de ne toucher point aux contributions pour le peu qui en reviendroit et qui serviroit d'excuses à M. de Bullion[2] pour vous oster l'assignation des salines. Quant aux trois compagnies du régiment de Bussy, ce sera à vous à faire en sorte que les ennemys ne leur puissent empescher l'entrée de Moyenvic; et si, avec cela et avec ce que

[1] Les lettres suivantes de M. le marquis de Feuquières à son fils sont chiffrées en partie.

[2] Claude de Bullion, sieur de Bonelles, intendant des finances et ministre d'État, mort en 1640.

M. de Rochevert a levé, vous vous trouvez assez fort pour vous passer de ma compagnie sans péril, je serois bien aise de l'avoir le plus tost qu'il se pourra. La plus grande difficulté que j'y trouve est pour la seureté du passage, ne croyant pas que cela se puisse dorénavant, sans courir risque de la perdre, les ennemys se rendant forts dans la campagne aux environs de Saint-Mihel; en sorte que le chemin que je croy à présent le plus asseuré seroit de venir par Metz, en priant M. de Roquepine de leur donner escorte de cavalerie : je luy escriray sur ce subjet. Mais pour cela il faut faire partir cette compagnie à petit bruit et m'advertir par lettre en chiffres auparavant, afin que de mon costé j'envoye au devant. Pour ce qui est de la seureté de Vic à Metz, ce sera à vous à y pourvoir. Du temps et de la manière dont vous les ferez passer de Metz, ils pourroient partir à nuit tombante et venir à Malatour, où ils seroient reçûs dans le chasteau par le moyen d'une lettre de M. de Roquepine; et de là ils partiroient la nuit suivante pour se rendre à celuy de Marcheville. Par mesme moyen vous me feriez apporter mes armes, à l'escorte desquelles vous attribueriez la sortie de ma compagnie, sans dire que je la tire de Moyenvic.

Pour ce qui est de la subsistance de la compagnie de M. de Rochevert, j'entends qu'elle se prenne sur les deniers qui suivront ce que vous donnerez à

la mienne. J'ay vû la copie de la lettre qu'il escrit au Roy, laquelle le feroit plustost croire coupable qu'innocent, attendu les reproches qu'il fait contre les officiers de l'évesché, qui sont les deffenses ordinaires de ceux qui n'ont pas de meilleures raisons. Sa lettre devroit simplement se plaindre de la fausseté des accusations, et demander qu'il fust ordonné au Parlement d'en faire informer, tant pour luy que pour les autres; et nous eussions fait en sorte que toutes les accusations qu'on met en avant eussent esté vérifiées ou détruites par une information à laquelle on eust adjousté foy entière.

Quant à vostre employ, il est vray que, par la première gazette, il estoit attribué au sieur Campbel; mais cela a esté raccommodé par la suivante, en sorte que vous en devez estre satisfait.

Il y aura dorénavant tant de difficultés aux passages de nos lettres que nous aurons bien de la peine à vous en faire avoir. J'y apporteray toutes sortes de soins de mon costé; faites de mesme du vostre; et surtout que vostre garnison soit en estat de ne vous faire rien apprébender.

Faites mes excuses à M. de Rochevert de ce que je ne luy puis escrire pour ce voyage, et luy dites que je n'ay pas manqué d'escrire à M. de Metz et aux ministres en la sorte qu'il pouvoit désirer pour son affaire, et que je suis d'advis qu'il envoye promptement sa plainte à Messieurs du Parlement

de Metz, et qu'il les supplie de faire informer de tout sur les lieux, que j'en escriray à M. le premier président et au procureur général, qui s'y comporteront comme il sçauroit le souhaitter. Faites mes recommandations à tous nos officiers, et les assurez que j'auray un soin particulier de tous leurs intérests.

Faites aussy mes excuses à M. de Jonquières de ce que je n'ay point fait de response à sa lettre, et luy dites que si j'eusse sçû la pensée qu'il a dit à mon nepveu avoir eue, je l'aurois préféré à beaucoup d'autres. La voye que je croy dorénavant la plus commode sera d'adresser vos lettres à M. de Saint-Aubin, de qui j'en reçoy toutes les semaines. Je prie Dieu qu'il vous conserve.

FEUQUIÈRES.

DU MÊME AU MÊME.

A Verdun, le 11 octobre 1636.

La nécessité qui me presse de mettre des hommes en cette citadelle m'oblige à vous faire ce billet pour vous dire que je désirerois, si vous le pouvez faire sans mettre Moyenvic en péril, que vous m'envoyassiez cinquante ou soixante bons hommes, en cas que vous ne puissiez faire sortir ma compagnie

si tost, sans laquelle vous ne ferez point partir mes armes; et avant cela faites-moy sçavoir précisément les journées que les cinquante hommes ou ladite compagnie feront par le chemin que je vous ay mandé. Pour vous fortiffier d'hommes, employez ce que vous pourrez recouvrer d'argent, et surtout faites diligence.

FEUQUIÈRES.

DU MÊME AU MÊME.

A Verdun, le 20 octobre 1636.

Mon très-cher fils, je vous ay tant de fois escrit et par diverses voyes qu'il est difficile que quelques-unes de mes lettres n'ayent esté jusqu'à vous; c'est pourquoy, sans user de répétition, je vous diray qu'il m'arriva avant-hier une despesche de la cour, par où l'on me mande de me disposer à partir en peu de jours pour aller trouver le Roy et recevoir ses ordres pour le voyage de Cologne. Cet advis précipité me met en une extresme peine touchant l'estat auquel je seray contraint de laisser Verdun, sans avoir reçû aucun renfort de garnison ny mesme avoir pû assembler aucuns soldats pour mettre dans la citadelle.

J'avois espéré jusques à aujourd'huy que, suivant ce que vous m'avez mandé, je pourrois avoir

soixante ou quatre-vingt soldats de Moyenvic; mais je commence fort à doubter que cela se puisse, la difficulté des passages augmentant de jour à autre, à mesure que les Lorrains se fortiffient. De plus j'ay advis que le prince François et Jean de Werth reviennent de Picardie, et qu'ils ont desjà passé Mézières. Vous me manderez promptement par divers messagers ce que j'ay à en attendre, sans mettre Moyenvic en péril, et prenant le chemin le plus seur, qui est par Metz, Malatour et Marcheville. J'ay aussy escrit à mon nepveu diverses fois; mais quasi tous mes messagers ont esté pris ou tués, de façon que je désespère de luy pouvoir plus escrire que par le costé de Metz[1]. Vous me manderez de ses nouvelles si vous en sçavez.

Par ma dernière je ne vous demandois que cinquante hommes, en cas que vous ne pussiez davantage, et, affin qu'ils pussent venir plus seurement, je remettois à une autre fois à vous demander mes armes, mettant du doubte qu'ils pussent passer avec des charrettes. Faites mes recommandations à M. de Rochevert et à tous nos officiers. Si je reçoy quelque ordre de partir d'icy, je ne manqueray de vous faire sçavoir auparavant ce que vous aurez à faire. Cependant je vous prie d'essayer de me tirer de la peine où je suis de n'avoir point de vos nou-

[1] M. de Rosières commandait à Vic.

velles. Tenez celle de mon voyage secrète, comme aussy le partement de vos hommes, si vous m'en envoyez. La peste commence à cesser presque tout à fait icy : je souhaitte qu'il en soit de mesme en vostre garnison et prie Dieu qu'il vous conserve.

FEUQUIÈRES.

DE MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS, A MOYENVIC.

A Cherville, le 22 octobre 1636.

Mon cher fils, j'ay receu vostre lettre du 10. Je croy qu'il vous faut suivre la despense comme M. de Feuquières vous le mande, et la recette selon l'advis de M. Meusnier.

Corbie empesche nos semences, et les pluies d'avancer le travail du blocus. M. de Saucourt est condamné à avoir le cou couppé, et un exempt va en Angleterre le demander.

Priez tousjours bien Dieu qu'il vous conduise et tourne à bien vos affaires, qui sont assez grandes pour un homme qui n'a plus que deux mois, avec les quatre qui sont passés, pour avoir de la barbe, comme vous me l'avez promis.

Vostre frère se porte bien. Il trouve la terre de Corbie bien froide et les planches de Feuquières

bien dures, qui, avec des fagots, sont les seuls lits qu'il a [1].

ARNAUD DE FEUQUIÈRES.

[1] « Pendant le siége de Corbie, qui se faisoit avec assez de lan-« gueur, nos compagnies de carabins étoient logées à Feuquières, à « quatre lieues du camp où nous allions tous les huit ou dix jours « relever la garde de cavalerie.

« Il faut que je rapporte une aventure assez singulière qui nous ar-« riva une nuit que nous allions relever la garde à Corbie, et qui nous « donna beaucoup de chagrin. Le temps étoit fort pluvieux, la « nuit fort noire, et déjà longue comme elle l'est après la Tous-« saint; M. Arnauld, craignant de s'égarer, prit pour guide le « jardinier de Feuquières, qui savoit parfaitement bien le pays. « Nous marchâmes toute la nuit sous sa conduite, et jamais chemin « ne nous sembla si long. Enfin cela commençant à inquiéter M. Ar-« nauld, qui, par le temps que nous avions mis, comptoit que nous « devions être arrivés, il appela son guide et lui demanda où nous « étions : celui-ci avoua qu'il s'étoit un peu égaré, mais il ajouta que ce « n'étoit rien, et nous aperçûmes en même temps quelque lumière à « un village : nous y allâmes pour prendre langue. Notre guide, qui « comprit son erreur, se sauva, et il fit bien; car, dans la colère où « étoit M. Arnauld, je crois qu'il l'auroit tué, quand, étant allés à « ce village, nous trouvâmes que c'étoit celui d'Arbonnières d'où nous « étions partis et où nous étions retournés après avoir marché cinq « heures par un temps et des chemins affreux. »

(*Mémoires de l'abbé Arnauld*).

DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES
A M. LE COMTE DE PAS.

A Verdun, le 24 octobre 1636.

Mon très-cher fils, je reçûs hier vostre lettre du 18, par où vous accusez la réception de la mienne du 8. Vous aurez reçû depuis celle que je vous ay escrite du 21, par où je vous donne advis du voyage que le sieur Du Cerf doit faire en cour dans peu de temps, et vous fais sçavoir le désir qu'il a de pouvoir mettre, avant que de partir, soixante ou quatre-vingts hommes dans Verdun, et le moyen qu'il y aura à employer. Mais le peu d'hommes que vous me mandez avoir me met en peine.

Je n'ay pû comprendre le nom de celuy à qui vous désirez que je continue la lieutenance de la compagnie que désiroit M. de Jonquières; si ce n'est La Chome, lequel je destinois à autre chose. Il y a aussy Prudhomme auquel ma femme me prie d'en donner une, à quoy je consens comme pour La Chome.

Pour ce qui est de l'argent que vous me dites avoir à moy, je serois bien aise qu'il ne fust pas employé en chevaux, de crainte qu'ils ne se trouvent trop chers et qu'ils ne me soyent pas propres pour un équipage d'ambassadeur, et de plus parce que

je me sens pressé d'une très-rude despense, sans avoir touché à la cour un sol de mes gages et appointements. Quant aux autres moyens que vous me mandez de pouvoir toucher deux mille escus, si vous eussiez rendu vostre chiffre lisible, j'y respondrois. Je crains que l'expédient que vous me proposez ne soit aussy difficile à comprendre.

La proposition qu'a faite mon nepveu à Jonquières a esté de ma part; et si vous croyez qu'il soit homme à faire ce que vous me mandez, vous luy en parlerez encore une fois, et me ferez sçavoir promptement sa résolution, parce qu'il est nécessaire que je prenne mes mesures pour le faire agréer. Je donneray de bon cœur une compagnie à M. de Rochevert. Pour la charge de major, s'il la désire, ce sera pour luy, à condition qu'il rendra le prix pour lequel je la retireray de celuy qui en est pourveu par le Roy, ce qu'il pourra faire de l'argent qu'il tirera de celle de Moyenvic, en y adjoustant un peu plus. Quant au voyage que vous espérez faire, les conditions que vous y apportez me donnent lieu d'y consentir. Adieu, et que j'aye le plus tost que vous pourrez de vos nouvelles.

FEUQUIÈRES.

P. S. Je me trouve si pressé de despesches depuis que mon secrétaire est party pour la cour, que M. de Rochevert m'excusera si je ne luy fais

pas de response. Ce que je vous mande satisfait à sa lettre, et je seray tousjours plus soigneux de le servir que de le luy faire sçavoir par correspondance.

DU MÊME AU MÊME.

A Verdun, le 26 octobre 1636.

Mon fils, la lettre que j'ay reçue de vostre cousin de Rosières, en date du 23, m'apprenant le voyage qu'il entreprend, je vous envoye la response que je luy fais et que vous pourrez ouvrir, s'il n'est plus avec vous quand vous la recevrez. Ce que j'y puis adjouster pour vous est de vous accuser la réception d'une de vos lettres, par où vous me mandez que vous avez escrit à M. de Metz; de quoy je ne suis pas marry, pourveu que ce ne soit pas en termes de plaintes, mais seulement d'advis des manquements de ces Messieurs de Vic, sans qu'il y paroisse aucune chaleur. Mais j'appréhende fort que ce n'ait pas esté en la forme que je souhaitterois pour l'amour de vous. Souvenez-vous que l'employ dont vous estes honoré avant l'âge, vous est de telle importance que les moindres manquements vous en seroient longtemps préjudiciables, surtout en de pareilles brouilleries, qui seroient expliquées à la cour par un manque de prudence ordinaire aux jeunes gens; souvenez-vous encore que vostre

principal but doit estre de vous y conduire en sorte qu'il ne vous soit pas de besoin d'y escrire sur de pareils subjets.

Je vous advoue que je n'ay pas esté fort aise que vostre cousin de Pray soit demeuré à Vic, me doubtant bien qu'il seroit difficile qu'il ne fust pas compris dans ces affaires. Adieu ; faites-luy mes recommandations, et à M. de Rochevert comme à tous nos officiers.

FEUQUIÈRES.

DU MÊME AU MÊME.

A Verdun, le 29 octobre 1636.

Mon cher fils, après la dernière des lettres que je vous ay escrittes, il y a deux jours, j'ay reçû une seconde despesche de la cour, avec ordre de m'y rendre promptement, afin de recevoir mes instructions pour le grand voyage, de sorte qu'il n'y a plus de moments à perdre pour m'envoyer ce que vous pourrez de gens à mettre dans la citadelle de Verdun avant que je parte. La lettre de mon nepveu me fait espérer qu'il m'en envoyera cent; je ne sçay si dans ce nombre il comprend ce que vous m'avez promis de vostre part.

M. de La Grange me fait cette faveur de vouloir aller luy-mesme jusques à Moyenvic, pour escorter

nos gens, et mesme me fait espérer de mener quelques charrettes pour apporter nos armes. En ce cas, vous vous serviriez de cette occasion pour nous en envoyer le plus que vous pourriez, et mettriez parmy demy-douzaine des plus belles harquebuses à croq de fonte ou autres, qui ont esté prises dans la Lorraine. Vous pourvoyerez, comme je vous l'ay mandé, à la garde du reste, de sorte qu'elles ne s'égarent point et qu'elles puissent estre amenées sans estre veues, comme celles-cy que vous ferez charger le soir et couvrir de quelque chose ou mettre parmy les mousquets.

Je mande à mon nepveu qu'il me vienne présentement trouver : avisez ensemble, auparavant qu'il parte, à vostre seureté et aux choses qui vous seront nécessaires. Je feray ce qu'il me sera possible pour de la cour prendre mon chemin par deçà, affin de vous voir, en passant, à Metz ou en autre lieu commode. Faites mes excuses à M. de Rochevert de ce que je ne luy escris pas : j'en suis empesché par une reprise de mon ancien mal, qui m'a mis au lit et me fait me servir d'une autre main que la mienne pour vous escrire ce mot. J'espère, avec l'aide de Dieu, que ce mal ne sera pas semblable aux autres ; je ne laisse pas pourtant d'en appréhender la rigueur et la douleur. Je prie Dieu qu'il m'en exempte et qu'il vous conserve.

FEUQUIÈRES.

DE M. DU FRESNE A M. LE COMTE DE PAS.

A Paris, le 1er septembre 1636.

Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 18 octobre ne m'ayant point rencontré à Verdun, ne m'a esté rendue que d'hier, de sorte que je n'ay pu satisfaire plus tost au désir que vous avez de sçavoir les officiers de votre régiment, desquels je vous envoye le mémoire, à la réserve de deux ou trois, dont l'un est l'*Inconnu* de Madame et les autres sont les *Irrésolus* de Monseigneur, entre lesquels je sçay qu'est M. de Jonquières, pour qui néantmoins le sieur de Manassès [1] a toutes sortes de bonnes volontés, qui ne seroient pas sans effet, si ce que vous en mandez par vostre dernière audit sieur de Manassès peut avoir lieu, et qu'il ait assez de résolution pour franchir le pas dès à cette heure, sans attendre davantage; à quoy je n'estime pas que M. de Jonquières doive apporter le moindre retardement, s'il en a dessein, celuy qu'a le sieur de Manassès pour sa fortune devant aller de mesme pied, pour luy faire un très-riche et solide establissement, que vous sçaurez plus particulièrement par la despesche de mondit seigneur.

Je ne sçaurois assez vous dire combien on tes-

[1] M. le marquis de Feuquières.

moigne icy avoir de satisfaction du petit général[1], en qui on ne trouve rien à désirer, sinon qu'il fasse bien claquer son fouet. Car les envieux de Manassès n'ont que ce costé-là pour luy donner des attaques, de sorte que vous aiderez à les repousser de tout vostre pouvoir, puisque vous vous estes mis, graces à Dieu, en estat de cela. C'est, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

DU FRESNE.

DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS.

A Paris, le 8 novembre 1636.

Mon fils, je n'ay pas voulu laisser partir mon nepveu de Rosières, lequel j'ay esté obligé d'envoyer à Toul, avec des ordres du Roy, pour y commander et pourvoir à cette place dans un temps si dangereux, sans le charger de vous faire tenir celle-cy, qui est pour vous dire que j'ay jugé à propos, puisque ma compagnie est en garnison à Vic, que vous fassiez, avec le plus de diligence qu'il vous sera possible, amas de fourrages dans vostre place, affin de l'y retirer, en cas de besoin, et de vous en servir à faire battre l'estrade, pour vous garder de sur-

[1] M. le comte de Pas.

prise. Il sera bon que vous la fassiez entrer dans vostre place sitost qu'il y aura apparence que l'ennemy s'en veuille approcher, et ne perdre point de temps, affin d'effectuer vostre magasin de fourrage; à quoy M. de Cherville vous pourra beaucoup aider.

Je suis d'advis aussy que vous fortiffiiez la garnison du plus de soldats que vous pourrez rencontrer, et que, pour leur donner cœur, si la nécessité vous presse, vous preniez de l'argent de la saline, dont vous feriez quelques prests. Que si on en vient à vous attaquer, il n'y aura point de mal que vous vous assuriez de cet argent de la saline, pour vous en servir au besoin. Mais surtout il faut bien prendre garde de ne rien faire en cela à la légère ny à contretemps.

Cependant je suis icy retenu pour quelques jours auprès du Roy, pour pourvoir à tout ce qui regarde cette ville et le pays des environs, et à l'armement que Sa Majesté fait pour aller repousser l'ennemy, qui est entré dans la Picardie, où il a passé la Somme depuis trois ou quatre jours. J'auray le soin de vous faire sçavoir de mes nouvelles souvent, et de travailler à obtenir de la cour de quoy vous faire subsister. Tenez bonne correspondance avec mon nepveu de Rosières, affin que je puisse estre informé de l'estat auquel vous serez, et de ce qui se passera en vos quartiers. Je prie Dieu qu'il vous conserve.

FEUQUIÈRES.

DE MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS.

A Paris, le 8 novembre 1636.

Mon fils, je vous envoye le mémoire des appointements de vostre père et de ce qui y est dû. Par là vous verrez comme nous sommes accommodés par ceux qui manient les deniers, et comment, si vous continuez à les croire, nous sommes ruinés. C'est vostre père qui respondra de tout ce qui a esté advancé, et la perte luy en demeure ; c'est pourquoy, sans croire autre conseil que celuy de nostre intérest, prenez tout ce que vous pourrez pour luy seul, et que M. de Rochevert ne fasse pas ses provisions par advance sur nous qui n'y serons plus. Je luy ay presté icy cent livres, parce qu'il en a presté luymesme beaucoup, m'a-t-il dit; mais cela luy est plus aisé qu'à nous, car il en reçoit davantage. Nos assignations viennent à rien, à cause que les provinces se mutinent toutes, et il semble que ces Messieurs nous doivent mettre à l'hospital. Envoyez-moy l'estat de vos recettes et despenses, et ne les mettez point avec celles des autres qui s'en doivent descharger ; ne hazardez pas un récépissé, mais seulement un estat où ils soyent tous mentionnés, de telle sorte qu'on le puisse montrer à M. de

Bullion, mesme dans sa fougue, sans en avoir rien à craindre.

Je vous prie de dire à Bancellion qu'il fasse tout ce que je luy mande, puisque Prudhomme est allé à Metz. Je luy ay recommandé que rien ne soit perdu, et de ne point vendre de meubles, puisqu'ils ne se vendent rien présentement, et que Feuquières en est vide. Tous nos moulins sont bruslés, et les paysans meurent tous.

M. de Haucourt est mort. Escrivez vos compliments de deuil à sa mère et à ses frères et sœurs. Tous les nostres sont en bonne santé, Dieu mercy; priez toujours bien Dieu, et ayez soin de luy complaire : il vous bénira et nous fera la grâce que l'on dise : « Dieu fait merveille à ceux-cy. » Le bien de M. de Haucourt est confisqué à l'hospital, et sa fille religieuse. M. de Rambures est lieutenant de roy en Picardie. Le Roy est à Chantilly; Son Éminence a assemblé le conseil à Amiens; et la peste continue partout.

ARNAULD DE FEUQUIÈRES.

DE LA MÊME AU MÊME

A Paris, le 15 novembre 1636.

Mon cher fils, nous n'avons point receu de vos nouvelles cette semaine. Je sollicite icy tant que

je puis notre assignation; à quoy la prise de Corbie nous servira en rapprochant le conseil. Nostre pays est quasy tout désert de paysans, tant la mortalité y est grande. Toutes les affaires de guerres avec les estrangers vont fort bien, Dieu mercy; mais celles d'argent empirent tous les jours, les provinces ne voulant plus rien payer, ce qui fait devenir l'argent du Roy bien rare.

Jean de Wert a pensé encore une fois prendre par surprise M de Heucourt. Il lui manda qu'il estoit Gassion et l'attendoit pour chasser avec luy sur la montagne de Ouargny. Mais comme M. de Heucourt y alloit, il fut adverty du dessein et se sauva à temps.

Du Fresne est encore icy. Si j'avois un chiffre, je vous manderois plusieurs choses. Que Bancellion ait bien soin des meubles, comme je le lui ay recommandé. Il ne nous est pas resté une chaise à Feuquières; et il n'y a rien de semé pour l'année qui vient : les gens du Roy ont fait beaucoup plus de désordres que les ennemis.

ARNAULD DE FEUQUIÈRES.

DE LA MÊME AU MÊME.

A Paris, 16 novembre 1636.

Mon cher fils, j'ay envoyé vostre lettre à M. de Noyers. J'ay adjouté *monseigneur*, si bien qu'il semble que c'est de la même main : il faut mettre *monseigneur* aux secrétaires d'Estat et ministres de France.

Je croy que vous serez encore quelque temps à Moyenvic ; on vous croit grand personnage ; c'est pourquoy on veut que vous le gardiez jusques à ce que le Roy en pourvoye quelqu'un, dont nous ne sçavons pas encore le nom.

C'est la plus grande pitié du monde de voir tant de gens mourir, et la pluspart de faim dans les champs.

M. de Rohan a esté à l'extrémité. Il est hors de hazard, Dieu mercy. On avoit autant de tristesse de son mal que l'on en eust eu de joye autrefois [1].

ARNAULD DE FEUQUIÈRES.

[1] Henri, prince de Léon, duc de Rohan, né en 1579 au château de Blein, en Bretagne, mort le 13 avril 1638 d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Rhinfeld. Le duc de Rohan avait donné de grands embarras au gouvernement lorsqu'il était le chef du parti protestant en France.

DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS.

A Verdun, le 24 novembre 1636.

Mon très-cher fils, les chemins commencent à se rendre si peu asseurés de toutes parts que dorénavant il me sera difficile de vous faire sçavoir de mes nouvelles. Cette raison m'a fait retarder jusques à aujourd'huy à vous renvoyer La Noüe et La Roche, auxquels vous ferez payer par Prudhomme ce qu'ils disent leur estre dû, de quelque reste de pain, par ma femme; de quoy Prudhomme doit estre mieux informé que moy. Quant à ce qu'ils prétendent pour leurs monstres passées, encore que, comme vous sçavez, il n'en ait rien esté constaté, vous leur pourrez faire donner quatorze ou quinze escus.

J'escris à M. de Hocquincourt pour vous faire donner trois cents hommes de garnison. Vous luy en escrirez aussy tost que vous aurez receu cette lettre. Vostre foiblesse me met en une extresme peine, et particulièrement pour le temps des glaces. J'escris à la cour pour obtenir la permission de vous tirer promptement de Moyenvic avec tout vostre monde, et n'auray pas de repos que cela ne soit.

M. de Sep m'a amené quarante assez bons hommes; mais l'humeur dont je commence à le cognoistre me fait craindre qu'en le retenant, comme

vous avez désiré, je ne les achette bien cher : trois hommes comme luy seroient capables de révolter toute ma bourgeoisie. Un mot d'advis que luy pourroit donner M. de Jonquières de la sorte dont il faut vivre, ne luy seroit pas inutile pour nous maintenir plus longtemps ensemble.

Je ne fais pas de réponse à la lettre de M. de Rochevert, où il n'y a rien à quoy je ne satisfasse par celle-cy, hormis à diverses petites prétentions, auxquelles je ne responds pas promptement, suivant ma vieille coutume, dont j'auray de la peine à me corriger. Je consens à vous prester la somme que vous me demandez, quoyqu'avec chance que vous ne me la rendiez point, et je suis d'advis que Prudhomme vous retourne trouver pour faire vostre despense.

J'attends d'heure à autre une résolution de la cour sur ce que j'auray à faire, et ne partiray pas pour y aller sans vous escrire amplement sur tout ce que vous aurez à faire. Quoyque la retraite de Gallas et des troupes du duc Charles vous ostent le subject d'appréhender aucun siége, il ne faut pas pour cela vous relascher d'estre exact en vos gardes, et de presser M. de Hocquincourt du renfort de garnison. Faites mes recommandations à tous nos officiers, sans oublier M. de Jonquières, que je n'aime pas moins. Dieu vous conserve.

FEUQUIÈRES.

P. S. En fermant cette lettre, j'ay appris que Monsieur, frère du Roy, et monsieur le Comte[1], se sont retirés de la cour sans congé. Ce sera à vous de vous garder adroitement de ceux qui leur sont particuliers serviteurs, sans néantmoins en faire trop grand esclat. Je prie Dieu encore une fois qu'il vous conserve.

DU MÊME AU MÊME.

A Verdun, le 9 décembre 1636.

Mon cher fils, celle-cy est pour vous donner advis que, si vous n'avez desjà receu les ordres de remettre Moyenvic entre les mains de M. de Suze, qui en a le gouvernement, vous les aurez bientost; car il y a desjà plus de quinze jours que les provisions en ont esté envoyées à Monseigneur le cardinal de La Valette, pour les luy donner; et de mon costé je presse tant que je puis à la cour pour faire qu'il luy soit mandé de s'y rendre diligemment.

Ce que vous aurez à faire sera de lui faire rendre par inventaire les choses dont les gardes-magasins auront esté chargés, et de tirer de bonne heure desdits magasins toutes les armes qui y ont esté ramassées de divers endroits, et dont il n'est fait aucun

[1] M. le comte de Soissons.

estat. Je mande à Prudhomme de se rendre promptement auprès de vous, pour vous descharger de cette peine, et aussy pour faire qu'il ne soit rien oublié de nos meubles.

Sitost que vous aurez advis du temps de vostre départ, vous ne manquerez pas de me le faire sçavoir en diligence par divers messagers, affin que j'envoye au-devant de vous jusques à Vic mesme, pour faire en sorte qu'il demeure là le moins de nos soldats qu'il se pourra. La route que vous aurez à tenir la plus asseurée est à présent par le costé de Toul.

Je suis tousjours dans l'attente de ce qui me sera mandé de la cour. J'y ay du Fresne et M. de Saint-Sauflieu, et il ne se peut que l'un ou l'autre ne revienne dans peu de jours. Si j'ay quelque ordre important, je ne manqueray pas de vous mander ce que vous aurez à faire.

Si, avant que de partir, vous pouvez, par les formes précédentes, trouver un fonds aux salines pour faire une monstre, sans oublier tous mes estats, vous ne ferez pas mal. Il faudra, en ce cas, prendre pour prétexte, ce qui ne sera que très-véritable, que vous y estes forcé pour payer les debtes contractées par les officiers et soldats. Faites mes recommandations à MM. de Rochevert et de Saint-Bonnet, et à tous nos amis. Dieu vous conserve.

FEUQUIÈRES.

DE M. DE LA BODERIE A M. DU FRESNE, OU IL SERA.

A Wesel, le 10 décembre 1636.

Monsieur mon très-cher compère et secourable amy, vostre lettre du 7 novembre me trouva hier dans un sensible point de l'ennuy que je souffre continuellement dans cet employ, de ne recevoir presque point de lettres de mes amys. Je ne vous sçaurois dire combien elle m'a consolé et me console, par pressentiment du contentement que je me promets de nostre estroite correspondance lorsque vous serez à Cologne, où vostre voyage n'est plus un secret. Je suis marry extresmement de ne pouvoir me prévaloir d'une occasion si seure que celle-cy, pour vous entretenir à mon aise; mais c'est un des plus subtils artifices de nostre *Balourd* [1] que de ne dire point qu'il fera partir ses courriers que lorsqu'ils seront prêts à monter à cheval. Ainsy à peine auray-je le loisir de faire mes excuses à M. Bouthillier et au Révérend Père de ce que je n'auray pas le temps de leur rendre compte de mes services. Mais si vous estes encore à la cour, vous me ferez la faveur d'en toucher un mot au dernier, afin qu'il ne m'accuse

[1] M. de La Boderie, résident de France près le landgrave de Hesse-Cassel, désigne par ce terme M. de Saint-Chamond, envoyé extraordinaire chargé de conclure un traité avec le landgrave. (*Voyez les Mémoires de Richelieu*, t. IX, liv. XXVII.)

pas de négligence, tandis que je travaille jour et nuit pour les affaires. Car tout ce qui est fascheux, *Balourd* s'en descharge sur moy, et encore me rend-il la besogne bien plus difficile. De plus, oultre qu'il cèle, comme j'ay dit, le partement de ses courriers, de peur que personne n'escrive, il y adjouste encore ce stratagème de charger de besogne ceux qu'il désire plus particulièrement ne point voir escrire. C'est de peur que l'on ne descouvre ses balivernes à MM. les ministres, qui, je m'asseure, les connoissent assez sans cela. Il fault qu'il en ayt bien mandé cette fois, puisque d'une despesche de vingt pages qu'il envoye, je n'y juge pas un article qui mérite d'en charger un courrier, et je vous puis dire que les choses qu'il mande pour asseurées sont encore dans l'incertitude. Je ne vous sçaurois assez desnigrer ce personnage, qui, oultre ses sottes qualités, en a beaucoup de mauvaises. Vous en verrez quelques marques dans celle que j'escris à Manassès, que je vous envoye ouverte. Si elle vous trouve encore à Paris, je vous prie d'en faire part à Robert, auquel je ne sçaurois faire que deux lignes, non plus qu'à ma pauvre femme, de laquelle je suis extresmement en peine, n'ayant aucunes nouvelles d'elle depuis le 4 aoust. Sçachant qu'elle m'escrit toutes les semaines, je ne sçay ce que peuvent devenir toutes ses lettres. Je vous prie d'en parler à M. Lesage et de luy laisser

ordre de vous adresser cy-après toutes mes lettres à Cologne, d'où vous me les pourrez facilement faire tenir, quelque part que je sois. Sans cela je vous jure que la continuation de cet employ me pourroit passer pour un rude supplice.

Cet homme-cy a fait un grand présent à Mélandre [1] de la part du Roy, et un autre à un commissaire nommé Malzbourg : au premier, un diamant de dix mille francs, ce qu'il met sur le compte de Sa Majesté ; à l'autre, un de deux mille. Pour ce dernier, il l'a donné comme s'il partoit de sa bourse ; et, quoyqu'il ayt donné l'autre de la part du Roy, il veut néantmoins qu'on luy en ayt toute l'obligation. Ledit Mélandre, depuis qu'il a veu l'alliance conclue avec le Roy, et que les affaires de son maistre ne se pouvoient maintenir que par des appuys royaux, a commencé de se monstrer bon François et tesmoigne l'estre par effects de plus en plus, de quoy je suis bien aise.

Nous avons de très-bonnes nouvelles du costé des Suédois ; les voici : après que Gœtz eut passé le Weser auprès de Minden et séjourné là un jour ou deux, il marcha vers Eysnack où Hatzfeld l'attendoit ; et, marchant ensemble vers Erfordt, où ils avoient donné rendez-vous aux Saxons, oyant que les Suédois venoient droit à eux, ils prirent un tel estonnement qu'ils poussèrent jusques auprès de

[1] Général des troupes de Hesse.

Cassel en si grande confusion qu'on les croyoit battus. Ils prirent leur poste pendant quelques jours à Fritzlar ; puis, entendant que les Suédois suivoient tousjours à la piste, ils passèrent vers Paderborn. Les lettres du mareschal Guntherod du 29 novembre portent que les Suédois font 26 000 hommes effectifs et qu'ils ont cent pièces de canon, qu'il leur a joinct 3000 hommes de pied et 1 500 chevaux, qu'il leur faisoit ce mesme jour-là bastir un pont pour passer la Foulde auprès de Cassel, qu'il ne restoit à Hatzfeldt que 3 000 chevaux et 6 000 hommes de pied, et à Gœtz quelques 10 000 hommes. Depuis, nous avons lettres du colonel Saint-André, en datte du 7 de ce mois, qui portent que les ennemys s'estoient encor retirés plus en deçà, à deux villes des pays de Paderborn et duché de Westphalie, qui se nomment Buren et Rude. Il adjouste que Banner n'en estoit qu'à deux lieues, et que les ennemis, avant que de sortir de Hesse, avoient abandonné leurs canons et bagages. Nous espérons que le Landgrave, qui doit estre à présent arrivé auprès des Suédois, les portera à pousser leur victoire jusques à Hermenstein. Nous y adjoustons nos sollicitations.

Je vous prie de prendre le soin, avec M. Meusnier et nos autres amys, de me trouver un secrétaire, et de l'amener avec vous à Cologne; j'en ay extresmement besoin. Je souhaitterois fort que ce

fust un homme comme celuy que j'ay perdu, qui sceust parler allemand ou au moins latin, et qui peignist fort bien. S'il se pouvoit aussy que ce fust un homme auquel je pusse donner le maniement de mes petites affaires domestiques, j'en serois bien aise; mais au moins qu'il escrive bien, et qu'il ne soit ni beste ni de mauvaise humeur. Je n'ay que faire de vous dire que je ne veux point d'un huguenot; au contraire, j'aimerois mieux que ce fust un prêtre, affin qu'il me servist d'aumosnier; mais il faudroit qu'il sceust quelque chose. Je vous recommande cette affaire autant qu'il m'est possible, affin que je me prévale de la commodité de vostre venue à Cologne, d'où il passeroit facilement à moy avec passeport de Messeigneurs les ambassadeurs. Sur ce, cher compère, je demeure tout à vous,

LA BODERIE.

DE M. D'OYSONVILLE[1] A M. LE COMTE DE PAS, MESTRE DE CAMP D'UN RÉGIMENT DE GENS DE PIED, A MOYENVIC.

A Paris, le 19 décembre 1636.

Monsieur, les honneurs que me fait M. de Feuquières et que vous agréez volontiers, augmentant de jour à autre, m'obligent à la reconnoissance plus que jamais; et c'est ce qui redouble mon desplaisir

[1] Neveu de M. de Noyers, secrétaire d'État de la guerre.

d'avoir escrit deux fois à Moyenvic sans vous en donner aucune marque. Mais je vous jure que je ne pensois plus que vous y fussiez, jusques à ce que je vis faire une lettre pour vous chez M. de Noyers, que M. de Suze vous portera au premier jour pour vous tirer de captivité. Pardonnez-moy donc une faute que mon ignorance a produitte et non l'ingratitude, et croyez que j'éviteray ce reproche toutte ma vie et vous feray voir que je n'ay point de plus forte passion que de vous tesmoigner que je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

D'OYSONVILLE.

DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS.

A Verdun, le 20 décembre 1636.

Mon très-cher fils, envoyant M. de Chéry visiter de ma part Monseigneur le cardinal de La Valette à Metz, je l'ay, par mesme moyen, chargé de cette lettre, pour vous donner advis que je pars jeudy pour aller à la cour, où je suis mandé pour le voyage de Cologne. Selon que l'on me mande de Paris, M. de Suze ne tardera pas longtemps à vous aller relever de sentinelle, où je ne doubte pas qu'il ne vous ennuye par ce froid et tous vos officiers. Vous vous en viendrez icy tous ensemble, où vous trouverez mon neveu de Rosières, que je laisse dans la

citadelle, attendant ce qui se fera pour luy. Vous pourrez, après luy avoir laissé le soin du monde qui vous restera, me venir trouver à Paris, où je séjourneray peut-estre quelque temps. De là je fais estat de reprendre mon chemin pour Cologne par icy où je verray tout nostre monde et pourvoiray aux affaires d'un chacun. Faites mes recommandations à tous nos amys, sans oublier M. de Jonquières, que j'auray soin de servir. J'escris à M. le cardinal de La Vallette pour qu'il vous envoye renfort de garnison. Dieu vous conserve.

FEUQUIÈRES.

DE M. DE ROSIÈRES A M. DU FRESNE.

A Verdun, le 13 janvier 1637.

Monsieur, bien que je vous sois le plus obligé du monde, je ne prétends pas pourtant vous faire de grands remerciements par cette lettre, sçachant bien que des paroles sont trop peu de chose si elles ne sont accompagnées des services, que je tascheray par tous les moyens de vous rendre, affin de vous tesmoigner ma reconnoissance. J'escris à M. de Feuquières mon sentiment touchant le gouvernement[1] qu'il m'a fait donner, et luy représente

[1] M. de Feuquières avait fait donner à M. de Rosières, son neveu, le gouvernement de Toul.

le peu d'advantage que cela me rapportera, en cas que le parlement de Metz s'y vienne establir, avec lequel j'aurois tous les jours mille démeslés, ces grands corps ayant accoustumé de choquer en plusieurs choses l'authorité des gouverneurs ; ce qui leur sera d'autant plus facile à tous que l'authorité des gouverneurs despend de la volonté des bourgeois. A cette considération j'en adjoute encore une autre qui me semble aussi pressante : c'est celle de la despense à quoy cette charge oblige, de laquelle les appointements sont si petits et si peu certains que je ne dois pas espérer d'en tirer grand'chose, puisque M. de Feuquières, qui estoit bien dans une autre considération que moy, n'a pû néantmoins se faire payer en cinq années qu'il a eu ce gouvernement. Touttes ces raisons m'empeschent de bien gouster cet honneur qui est plus grand que je ne mérite. C'est pourquoy je souhaitterois qu'il me fust permis d'en tirer quelque récompense. Je sçay bien que c'est une chose assez difficile et quasy sans exemple que le Roy permette de se deffaire d'un gouvernement aussy tost après l'avoir receu ; mais les Picards[1] ont, ce me semble, un prétexte assez plausible pour demander permission de tirer de l'argent de leurs charges, affin de pouvoir rebastir les mai-

[1] M. de Rosières était gentilhomme de Picardie, province qui avait beaucoup souffert de l'invasion récente des Espagnols.

Gleen, Tilly et du landgrave de Darmstadt avec le général major Bréda, qui commaude 4 000 hommes de Piccolomini, ont marché ensemble à grandes journées vers le Weser, où elles doibvent éstre à présent. Leur dessein, ainsy que disent les chefs, est de décider les affaires par un combat contre les Suédois, qui sont dans le Lunebourg et la Thuringe ; à quoy il y a toutes sortes de raisons de croire que les uns et les autres seront réduits par le froid et la faim; tellement que les plus intelligents dans ces matières-là sont dans la créance comme asseurée qu'il se donnera incontinent une bataille. C'est tout ce que je vous puis mander : le sommeil m'accable, parce que j'ay passé toute la nuict, cet hommecy m'ayant caché l'envoy de ce courrier jusques à la fermeture du pacquet. Adieu. Je vous conjure de me maintenir dans les bonnes grâces de Manassès et de toute la parenté, et de vous asseurer en vostre particulier que jamais personne ne fut ny ne peut estre autant que je suis, à vous.

La Boderie.

DU MÊME AU MÊME.

A La Haye, 2 mai 1637.

Monsieur mon très-cher compère et fidelle amy, vous pourrez sçavoir, sans que je perde du temps

en redittes, ce que j'escris à M. Meusnier, et luy communiquer aussy la lettre par laquelle je vous rends grâces de celle que M. d'Oysonville m'a rendue de votre part. Je vous supplie de croire que je n'ay garde de trouver mauvais les conseils que vous me donnez pour ma conduitte avec certains personnages; au contraire je vous en rends mille grâces et vous promets de les suivre le plus ponctuellement qu'il me sera possible. Ce n'est pas là ce qui me tourmente le plus, mais de voir que plus mon employ dure, moins je me trouve capable d'en supporter les despenses. Et je ne voy aucunes apparences de ressource; car, pour les belles parolles, je sçay depuis si longtemps combien en vaut l'aulne, qu'il m'est impossible d'y faire fondement. Faittes par vos bons offices que j'aye du solide et que l'on se souvienne de moy en quelque bonne occasion qui me fasse trouver quelque trou pour me mettre, au sortir de cet employ, que je commence à trouver bien long pour le peu d'avantage que j'y puis espérer.

Je repartiray demain d'icy pour Wesel, et de là je pense que nous passerons outre; car je croy que le Landgrave se sera advancé avec les trouppes qu'il a levées et assemblées en Hesse. Le voyage de M. d'Avaux occupe beaucoup les esprits.

Mes très-humbles baise-mains à Monsieur mon grand patron Manassès et à toute sa famille, sans

oublier nostre nouveau gouverneur, auquel je dois un compliment dont je m'acquitteray aux premiers jours. Je vous demande de vos nouvelles par le retour de ce courrier, vous conjurant de m'aimer tousjours et de dire au cousin Persode que je suis fort marry de son impuissance. Adieu, mon très-cher compère, je vous suis tout acquis.

LA BODERIE.

DE M. ANTOINE ARNAULD D'ANDILLY [1] A M. LE COMTE DE PAS, A L'ARMÉE DE PICARDIE.

A Sainte-Menehould, le 12 juillet 1637.

Monsieur mon très-cher cousin, je suis fasché que vous m'ayez prévenu et que vous ayez esté le premier à m'escrire; mais le manque d'occasions et les mauvaises nouvelles que j'avois à vous mander ont esté cause de mon retardement. Ne me de-

[1] Antoine Arnauld, fils aîné du célèbre Robert Arnauld d'Andilly, né en 1616, mort en 1698. Il embrassa d'abord la carrière des armes, qu'il quitta à l'âge de vingt-sept ans, pour se faire prêtre. Il a laissé des Mémoires d'une lecture agréable et bien écrits, où il est souvent question des Feuquières, qui étaient de sa famille. « Le Roi donna « le gouvernement de Verdun à M. de Feuquières, et un régiment « d'infanterie au comte de Pas, son fils aîné, pour l'y mettre en « garnison. J'y eus une des premières compagnies, et je m'y rendis « ce même hiver de l'année 1637. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld.*)

mandez point de nouvelles de Verdun; car elles ne feroient que vous attrister. Toute la ville pleure encore la perte de la petite Quillet, excepté le donneur de soufflets, qui l'a fait mettre en religion. Jugez après cela si je peux prendre autant de plaisir que vous vous imaginez. Tout ce qui vous touche m'est trop sensible, et je ne puis prendre aucun divertissement, lorsque je vois tant de subject d'affliction pour vous. Cela n'empesche pas pourtant que nous ne nous allions quelquefois consoler chez certaines personnes; et il est arrivé bien à propos, pour charmer nostre mélancholie, que la fille d'Arnould s'est mariée, où nous nous sommes régalés de toutes sortes de danses.

Mais tout cela n'est rien auprès de la joye que j'ay de pouvoir espérer d'aller à l'armée avec M. de Feuquières, bien que je ne croye plus vous y voir, comme j'avois fait jusques à hier que M. de Feuquières nous montra la lettre que vous luy escriviez sur ce subject. Il l'a extresmement approuvée et dit qu'il craignoit beaucoup que vous ne luy obéissiez cette fois. Il seroit inutile de vous dire que je suis fort affligé de cette occurrence qui m'empesche d'estre avec vous. Si vous m'aimez comme vous voulez que je le croye, vous n'en doubterez point. Et puis je ne sçaurois employer guères de discours pour vous en asseurer; car le messager de Metz, par qui je vous escris, et qui a trouvé icy M. de

Feuquières, lequel y est venu voir M. le mareschal de Chastillon, ne me permet pas de vous entretenir davantage. Adieu donc, mon cher cousin, je ne signeray plus mes lettres, puisque vous me l'avez défendu. Je vous supplie seulement de m'aimer tousjours, et que la présence de mon cousin de Séricourt ne me chasse point de vostre souvenir. Adieu encore une fois.

A.

DE MADEMOISELLE MADELEINE DE FEUQUIÈRES [1]

A M. LE COMTE DE PAS.

A Paris, le 13 juillet 1637.

Mon cher frère, mon silence est plustost une marque de bonté que de foiblesse, comme vous le nommez. Je veux vous escrire comme une personne affligée, mais non en colère, à cause du temps que vous aviez pris pour mander à ma mère la plus fascheuse nouvelle qu'elle pust recevoir. Vous deviez vous contenter du bruit commun et ne pas faire plus que mon père, qui n'en a jamais escrit; ou bien, si vous vouliez qu'elle le sceust par vous-mesme, vous deviez attendre sa bonne santé et non pas la prendre au plus fort de son mal. Si vous eussiez

[1] Madeleine de Feuquières, fille de M. le marquis Manassès de Feuquières et d'Anne Arnauld.

bien lu ma dernière, vous ne l'eussiez pas fait. Vous m'obligerez, quand vous m'escrirez, de ne me pas railler sur ce subject ; en ces choses-là je ne trouve pas le mot pour rire, mais bien de quoy pleurer. Songez à vous seulement ; vous estes en lieu pour cela : Dieu est miséricordieux.

Je vous envoye une lettre de M. de Rochevert, qui a mis ma mère furieusement en colère contre vous, sur ce qu'il vous avoit baillé trente pistolles qu'il avoit à elle. Je ne peux comprendre comment vous avez pris ainsy de l'argent qui lui appartenoit, sans luy en parler. Vous avez tort si cela est, vû que l'on ne vous en refuse pas, quand vous en avez affaire.

Jamais les frères ne m'importunèrent tant qu'ils font aujourd'huy ; je ne sors point d'inquiétude de vous sçavoir en lieux si dangereux. Dieu par sa bonté vous conserve tous.

MADELEINE MANASSÈS.

P. S. Au nom de Dieu, ne soyez pas fanfaron, de peur que vous ne payiez vos fanfaronnades. Je fais tout ce qu'il m'est possible pour vous justifier ; à mon grand regret, je n'y gagne point grand'chose ; mandez-moy comment je m'y dois gouverner. Mon père a mandé à ma mère que vous demeurerez là pendant tout le siége de Dampvilliers. Le bruit a couru que le vicomte de Turenne avait esté tué ; je souhaitte que cette nouvelle soit fausse. Je vous

prie de faire mes très-humbles baise-mains à mon oncle; n'oubliez pas mes cousins Arnauld[1] etSéricourt. Nous nous tuons à solliciter; les affaires n'avancent point.

[1] « Au printemps, M. de Feuquières, ayant été nommé lieutenant « général de l'armée de M. le maréchal de Châtillon, eut agréable « que je le suivisse en cette campagne avec le comte de Pas son fils, « avec lequel j'avois une liaison particulière d'amitié, ayant été en« semble à l'Académie. Nous fîmes quelques petits siéges, entre autres « celuy d'Ivoy. Je me souviendrai toute ma vie d'un entretien que « j'eus pendant ce siége avec M. de Feuquières, que je puis dire qui « me faisoit l'honneur de m'aimer comme un de ses enfants. C'étoit « un jour de Saint-Louis; on avoit mis l'armée en bataille sur le soir « pour solemniser par des salves la fête du Roi; nous avions mis pied « à terre en attendant que tout fût prêt; et M. de Feuquières, s'ap« puyant sur moi et me parlant de beaucoup de choses, vint à « tomber sur mon père (Arnauld d'Andilly) et sur le peu qu'il faisoit « pour moi; il blâmoit en cela sa conduite, et me dit ces paroles: « Pour moi, je ne prétends pas agir ainsi avec mes enfants, et je « crois faire plus pour eux de les pousser pendant ma vie, et de les « mettre en état de faire quelque chose d'eux-mêmes, que si je leur « laissois un peu plus de bien après ma mort. Pour votre cousin, « ajouta-t-il en parlant du comte de Pas, je n'en suis point en peine; « il me semble qu'il est né heureux; mais il faut penser à ses pau« vres cadets. » Si Dieu n'eût point ravi sitôt ce tendre père à sa fa« mille, il eût été en état de l'établir glorieusement; et j'ai assez reçu « de marques de son amitié pour me flatter qu'il m'auroit donné « quelque part à sa fortune.

« Après la prise d'Yvoy, on résolut le siége de Dampvilliers; je « crois que M. de Feuquières eut beaucoup de part à ce dessein, « pour mettre son gouvernement à couvert des courses de cette gar« nison, qui, n'étant qu'à quatre lieues de Verdun, étoit continuel« lement à nos portes. Ce siége traîna assez longtemps par la fantaisie

DE MADEMOISLLE MADELEINE DE FEUQUIÈRES A M. DU FRESNE, A VERDUN.

A Paris, le 21 juillet 1637.

Monsieur, depuis que vous estes party de cette ville, ma mère s'est trouvée si extresmement lasse qu'elle a esté contrainte de demeurer deux jours au logis, et aussy à cause d'une mauvaise nouvelle

« du maréchal de Châtillon, qui se mit en tête d'attaquer cette place « à la hollandoise; je ne sais si ce fut pour l'instruction de MM. de « Coligny et d'Andelot ses enfants qui étoient auprès de lui. La plus « belle occasion de ce siége, et presque la seule, fut l'attaque de la « demi-lune, où je me trouvai heureusement avec le comte de Pas « et un gentilhomme de M. de Feuquières, nommé Persode. Nous « ne manquions point toutes les nuits d'aller visiter les quartiers qui « étoient depuis celui de M. de Feuquières jusqu'à la rivière, ce qui « faisoit environ la moitié de la circonvallation; et nous finissions « d'ordinaire par la tranchée, où nous demeurions jusqu'au jour. Y « étant donc arrivés comme on alloit donner assaut à la demi-lune, « nous suivîmes les gens détachés; et, malgré la grande résistance et le « feu continuel de la place, nous nous en rendîmes maîtres. Jamais « il ne fut tiré peut-être plus de coups de canon en une seule attaque; « nous y perdîmes aussi assez de monde, et nous fûmes comme mi- « raculeusement préservés, le comte de Pas et moi, d'un coup de « pièce qui emporta tout une file où nous touchions. Je fus tout « couvert du sang et des entrailles d'un gentilhomme de Normandie, « nommé Saint-Michel, que la cuirasse dont il étoit armé ne garantit « pas de ce coup de foudre; ce qui vérifie bien ce qu'avoit coutume « de dire feu le colonel Hébron, Écossais, qui est mort depuis maré- « chal de camp des armées du Roi au siége de Saverne, que chaque

qu'on nous a mandée de mon frère de Feuquières, lequel est tombé malade d'une fièvre continue qui a duré dix jours. Il ne laisse pourtant pas d'escrire un mot luy-mesme à ma mère pour la tirer d'appréhension, et mande qu'il se trouve mieux. Cependant nous sçavons qu'on craint une rechûté. J'ay crû à propos de vous faire sçavoir cela, vous priant de nous donner des nouvelles plus certaines, si vous en avez; en quoy vous obligerez infiniment, Monsieur, votre très-humble servante,

MADELEINE MANASSÈS.

P. S. Si vous estes encore à Verdun, je vous prie de faire tenir ma lettre à la mère des Carmélites.

DE M. CHARLES DE PAS A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE M. LE MARÉCHAL DE CHASTILLON, A L'ARMÉE.

A Verdun, le 1er août 1637.

Monsieur mon père, celle-cy sera pour vous demander pardon du long silence que j'ay gardé en

« balle avoit sa commission. Le pauvre Persode, dont j'ai parlé, eut « le bras droit emporté de ce même coup, et c'est peut-être le seul « homme en France que deux coups de canon n'aient pu tuer; car, « deux ans après, il en reçut un autre dans l'autre bras à la bataille « de Thionville, et il a encore vécu longtemps depuis. »

(*Mémoires de l'abbé Arnauld.*)

vostre endroit. Toutes les gardes que je fais en la citadelle m'ont privé du bonheur de vous escrire; ce à quoy je vous prie d'avoir esgard. M. de Charbonnières arriva hier en cette ville, lequel nous asseura de vostre bonne santé et nous confirma la nouvelle de la prise de Landrecies. Nous venons de voir un homme qui dit avoir vu mon frère de Pas à Chaalons, en espérance de vous voir le dernier de juillet, ce qui nous a tous fort resjouis. Nous attendons Madame ma mère jeudy ou vendredy, à ce qu'elle m'a mandé par les dernières qu'elle m'a fait l'honneur de m'escrire.

Je suis, Monsieur mon père, vostre très-humble et très-obéissant fils,

CHARLES DE PAS.

DE M. FRANÇOIS DE PAS A MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES, A PARIS.

A Dijon, le 8 août 1637.

Madame ma mère, il y a dix ou douze jours que ma fièvre continue m'a quitté; mais elle ne m'a pas laissé tout à fait et s'est changée en tierce, puis en double-tierce. Voicy le second jour que je n'en ay pas. Si je passe demain sans en avoir, je suis tout à fait guéry; sinon, j'auray la quarte, ce que j'appré-

hende d'avoir bien fort. M. de Boisdavy est venu icy, qui se dit estre au désespoir de ce qu'il ne vous a point vue à Paris. J'eusse eu plus de plaisir à le voir s'il m'eust apporté de vos lettres. Le Grand Maistre m'en a donné une, par laquelle j'ai vu que vous estiez bien en peine. Je vous supplie très-humblement de me faire un habit d'un drap plus chaud que ce petit habit de serge que j'ay icy. Je désirerois bien, si vous le trouviez bon, qu'il y eust un petit pourpoint de satin. Je suis extresmement grandy, et si fort amaigry que je n'ay que les os; et je n'ose sortir du lit de peur d'avoir froid. Si je n'ay point la fièvre, j'iray, s'il plaist à Dieu, sur la fin de la semaine à Cussigny, où M. de Cussigny me voudroit desjà tenir. En tout cas, je ne laisseray pas d'y aller bientost, pour de là gagner tout doucement Paris et chercher promptement mon air natal.

Ce M. de Cussigny est un gentilhomme d'icy près, qui a une belle maison et d'autres beaux biens. Il a de l'obligation à mon père, de ce qu'il l'a tiré de la Bastille, après luy avoir rendu d'autres services en Italie, où il avoit esté vingt-huit mois. Cependant que mon père estoit en Allemagne, il le fut trouver à Metz, pendant sa grande maladie. Il n'est point ingrat, et va partout publiant qu'il doit tout à mon père, lequel s'il pouvoit obliger, je vous asseure qu'il ne s'y espargneroit pas.

Je suis, Madame ma mère, votre très-humble et très-obéissant fils,

FRANÇOIS DE PAS.

DE M. MEUSNIER A M. DU FRESNE.

A Paris, le 12 septembre 1637.

Mon cher Monsieur, depuis ma dernière du 9, j'ay receu la vostre du 2, et présentement un paquet avec trois lettres que je m'en vas rendre à Conflans et à la Bastille. Vous ne m'accusez la réception d'aucunes des miennes, que je ne croy pas néantmoins perdues. Je vous envoye la gazette, qui n'a pas voulu dire la mort du pauvre M. de Bussy-Lamet et de M. d'Esnouville, avec la blessure de M. de Rambures en plusieurs endroits et non sans péril, dont je m'asseure que M. Manassès sera bien fasché; car c'estoient ses meilleurs amis. Cela est arrivé à une sortie devant La Capelle, où ceux du régiment des gardes ont lasché pied.

M. du Roger a esté fait premier vallet de chambre du Roy, au lieu de M. de Boisenval, qui a esté esloigné à cause de Mademoiselle de La Fayette[1], la-

[1] « En ce même temps Mademoiselle de La Fayette se fit religieuse « de Sainte-Marie, au grand regret du Roi. Et pour entendre bien « cette affaire, il faut savoir que Mademoiselle de Hautefort entra

quelle fut avant-hier visitée par Sa Majesté, qui retourna le jour mesme à Saint-Maur. On a envoyé une monstre à l'armée de M. le cardinal de La Valette

« en faveur à Lyon, l'an 1630; et, par sa vertu et modestie, elle « surmonta la jalousie de la Reine, et se mit dans sa confidence en « lui rendant compte de tout ce que le Roi disoit, et ayant la der« nière complaisance pour elle. Mais elle n'en usoit pas de même « avec le Roi, car elle le contrarioit toujours. Ils avoient des dé« mêlés ensemble qu'ils raccommodoient aisément; et si elle eût « voulu se lier d'intérêts avec le Cardinal, elle auroit poussé sa for« tune bien haut; mais ayant toujours vécu avec beaucoup d'indif« férence pour lui, il ne cherchoit que l'occasion de la perdre, tel« lement, que sur une dispute qu'elle eut avec le Roi pour un manque « de complaisance, ce prince rompit avec elle, et ne lui parla plus. « Il ne laissoit pas de l'aimer, car on remarquoit qu'il la regardoit « attentivement, et quand il voyoit qu'on y prenoit garde, il dé« tournoit sa vue d'un autre côté. Or, comme après de pareilles « brouilleries il s'étoit souvent raccommodé, le Cardinal, pour em« pêcher que cela n'arrivât, voulut tâcher de lui faire prendre quel« que autre inclination. Il se servit pour ce sujet des ducs d'Halluyn « et de Saint-Simon et de Sanguin, maître d'hôtel ordinaire, qui « étoit fort familier avec le Roi, lesquels lui dirent tant de bien de « mademoiselle de La Fayette, qu'il commença à lui parler pour « faire dépit à l'autre; mais, comme il étoit homme d'habitude, à « force de la fréquenter et de la voir, l'inclination lui vint pour elle; « et, cette amitié s'augmentant, elle entra dans une grande faveur, « qui dura deux ans, au bout desquels elle se jeta dans les filles de « Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, où le Roi l'alloit voir toutes « les semaines. Le sujet de cette retraite n'a pas été trop bien connu, « mais on crut que ce fut à la persuasion de l'évêque de Limoges, « son oncle, et de la marquise de Senecay sa proche parente, les« quels avoient eu part dans l'affaire du père Gaussin, et s'étoient « servi d'elle pour appuyer ses desseins; ce qui étant su du Cardinal,

et 4 000 livres a M. de Candalle pour le travail du fort de Maubeuge. Faites souvenir M. Manassès d'escrire à M. le duc de Weimar, comme je vous l'ay mandé. Adieu.

MEUSNIER.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 16 septembre 1637.

Je dois response à vos deux lettres cotées 1-2, qui ne me parlent point de l'affaire d'Yvoy, laquelle est publique. Un nommé M. de Beaufort a apporté le

« ils ne doutèrent point de leur perte. Mais, comme il ne vouloit « pas choquer directement l'inclination du Roi, il fut bien aise que « les autres, pour se sauver de sa vengeance, lui persuadassent d'en « user ainsi sous couleur qu'il lui seroit plus honorable de se retirer « dans un couvent sous ombre de dévotion, en méprisant les gran- « deurs où elle étoit, que d'attendre qu'elle fût chassée par le Car- « dinal qu'elle avoit offensé, ce qui étoit une chose inévitable. Boi- « senval, premier valet de chambre, s'en mêla aussi, et il en perdit « sa fortune, car le Roi le chassa, et ne le voulut jamais voir de- « puis. Les visites du Roi à Mademoiselle de La Fayette durèrent « quatre mois, jusqu'à ce que la passion qu'il avoit naturellement « pour Mademoiselle de Hautefort, se réveillant, lui fit oublier « celle-ci; outre que le Cardinal fut bien aise de rompre ce com- « merce, parce que cette fille vouloit faire profession, et, n'ayant « plus d'intérêt dans le monde, seroit capable de parler avec trop « de liberté. »

(*Mémoires de Monglat.*)

premier la nouvelle de cette affaire. M. de Rambures a eu le bras gauche coupé au-dessus du coude; mais on espère qu'il n'en mourra pas. Chastillon escrit que, le 15 du mois prochain, vous serez au bout de vostre siége de Dampvilliers, qu'il vit avec M. de Feuquières comme avec un frère, qu'il ne pouvoit mieux rencontrer, estant le meilleur homme de guerre et le plus homme de bien qui soit en France.

Je vous ay mandé comme madame de Chevreuse[1], avec deux hommes, vêtue comme eux, s'estoit évadée d'auprès de Tours; on dit qu'elle est maintenant partie de La Rochelle pour l'Angleterre. On envoye M. de Bellefonds en Languedoc, où Leucate doit le tenir un mois, pendant que le pays arme puissamment pour le secourir. Les Espagnols ont été repoussés d'une petite place qui est au-delà, appelée Saint-Jean. M. Bet est venu icy de la part du duc de Weimar. Il vous escrit de Nancy, vous envoyant des lettres de son maistre, avec la relation d'une défaite de Jean de Verth, qui a perdu cinq cents hommes. Son

[1] Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, née en 1600, morte en 1679. Elle avait épousé en premières noces Albert, duc de Luynes, connétable de France. Obligée de quitter la France, parce qu'elle s'était attiré la haine du cardinal de Richelieu, elle y rentra après la mort de ce ministre, et prit ensuite une part active aux troubles de la Fronde. « Je n'ai jamais vu qu'elle, dit le cardinal de Retz « dans ses *Mémoires*, en qui la vivacité snppléât au jugement. Elle « avoit des saillies si brillantes et si sages, qu'elles n'auroient pas été « désavouées par les esprits les plus judicieux. »

Altesse, pour l'attirer, attaquoit une place voisine; mais luy, contre son espérance, se voyant secouru de soixante-quatre compagnies de Croates d'Isolani, l'est venu attaquer. Il s'est saisy d'une montagne et s'est mis en bataille dans la plaine. Son Altesse a fait de même. Un fossé non guéable était entre eux deux; les ennemis l'ont passé sur un pont, au milieu des deux camps. Son Altesse, voyant tous les Croates passés et quatre régiments de cavalerie, les charge de telle sorte qu'ils sont tous, sans résistance, renversés dans le fossé, le pont étant trop petit pour leur retraite. Il est demeuré cinq cents morts, sans les prisonniers, et Jean de Verth a été retiré d'un fossé par les siens. La nuit survient lors, et Son Altesse, pour tromper les ennemis, passe le ruisseau une lieue au-dessous, les poursuit à la pointe du jour et obtient un grand avantage sur leur arrière-garde. Le lendemain elle défit trois cents cavaliers, par un parti des siens qui les tuèrent tous, parce que Isolani ne veut point de quartiers.

Vous avez maintenant M. de Sauvebeuf[1] et M. de

[1] « Il faut que je rapporte ici une chose assez agréable d'un offi-« cier du régiment de Turenne, dont j'ai oublié le nom. Nous avions « pour un de nos maréchaux de camp M. de Sauvebeuf; et je ne « sais par quel malheur il n'étoit pas extrêmement estimé dans notre « armée. Une nuit qu'il étoit de garde à la tranchée et qu'on devoit « faire un logement, il commanda cet officier avec cinquante hom-« mes, et lui dit : « Quand vous aurez besoin de dix hommes, vous

Treville pour mareschaux de camp. On dit que l'on a envoyé le dernier à cause qu'il estoit trop bien avec le Roi. Je n'ay le loisir de relire ce que j'écris. Adieu.

MEUSNIER.

DE MADEMOISELLE MADELEINE DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS, MESTRE DE CAMP D'UN RÉGIMENT D'INFANTERIE POUR LE SERVICE DU ROI, AU CAMP DEVANT DAMPVILLIERS.

4 octobre 1637.

Mon cher frère, c'est vostre faute si nous n'avons point de chiffre; vous sçavez comme je vous en ay demandé un. Vous avez mal expliqué la lettre de ma mère à M. du Fresne. Touchant le gros, elle dit de vous

« crierez : *Sauvebeuf! à moi*. Si vous en voulez vingt, vous direz : « *Sauvebeuf! Sauvebeuf! à moi*. Enfin, autant de fois que vous ré- « péterez mon nom, ce sera autant de dix hommes que je vous « enverrai. » Cet officier, qui étoit un de ces hommes froids qui « n'en disent que plus plaisamment les choses, l'écouta fort tran- « quillement, puis avec un grand sérieux, lui répondit : « Mon- « sieur, voilà le plus bel ordre du monde, mais je crains une chose. « Vous savez qu'en ces sortes d'occasions les soldats ne demandent « pas mieux quelquefois que d'avoir un prétexte pour reculer; ainsi « j'ai peur qu'en répétant si souvent *Sauvebeuf*, ils n'entendent *sauve « qui peut!* et qu'ils ne m'abandonnent; s'il vous plaisoit, Mon- « sieur, nous donner le nom de quelque autre de vos terres? »

(*Mémoires de l'abbé Arnauld.*)

tout le bien imaginable, et mon père en escrit selon que l'on peut souhaitter. Il faut excuser notre frère second : après quarante jours de fièvre continue tantost tierce tantost quarte, il ne peut pas faire grand'chose. Il ne peut monter à cheval ; ce n'est pas pour monter aux tranchées. Il me tesmoigne fort par ses lettres le regret de n'estre pas auprès de mon père. Je n'ay plus de repos depuis que j'ay sceu le hazard que celuy-cy a couru par cette poudre. Nous avons bien subject de prier Dieu pour sa conservation et la vostre ; ne soyez pas si fou de vous faire donner quelque coup d'arquebuse comme a fait M. de Haucourt au poignet gauche. Adieu.

MADELEINE MANASSÈS.

DE LA MÊME AU MÊME.

A Paris, octobre 1637.

Mon cher frère, taschez donc de venir le plus tost que vous le pourrez à l'hostel que vous connoissez ; là vous demanderez la très-haute, très-excellente et très-parfaite sœur de Feuquières, qui vous conduira où je vous désire, auprès de nostre mère ; surtout que ce soit bientost, avec bonnes nouvelles, principalement de la santé de mon père ; pour la vostre, vous seriez un grand sot si vous l'oubliiez. Je ne sçay si je vous ay desjà mandé que

M. Arnauld d'Andilly vous fait mille baise-mains, avec ses excuses de ne vous avoir point fait response : il n'escrit à qui que ce soit sur l'affliction qu'il a reçüe[1]. J'ay escrit à M. d'Andilly le fils; je ne sçay s'il aura reçu ma lettre. Celle que j'ay de nostre frère second me fait croire qu'il est auprès de vous. Je me resjouis extresmement de ce que mon cousin de Pray y est aussy. Dites à mon cousin de Rosières que je vis sa servante. Adieu.

MADELEINE DE FEUQUIÈRES.

DE M. DE COURVAL A M. DU FRESNE, PRÈS DE M. DE FEUQUIÈRES.

A Colmar, le 17 octobre 1637.

Mon cher Monsieur, un faisan, deux canards, deux bécasses et deux perdrix, que le hibou rapporta de la chasse hier au soir, sont les onguents dont nous faisons présentement des emplastres pour mettre sur nos estomacs demain matin, le chagrin, la mélancholie et l'horrible misère que nous souffrons, les ayant desbiffés de sorte que, sans le secours de ce médicament, ils ne seroient plus capables d'aucunes de leurs fonctions. En effet cette composition est tellement admirable, lorsque l'on en use deux fois le jour, en la destrempant dans

[1] Madame Arnauld d'Andilly était morte depuis peu.

deux verres de tisanne que l'on fait avec du raisin sur la fin du mois de septembre, qu'appliquant subtilement le tout sur la partie douloureuse, elle a cette vertu d'apaiser aussytost la douleur, fortiffier la partie, désopiller la rate, corroborer les intestins; fait attraction des mauvaises humeurs, cherche la bile, dissipe les ventosités, purge bénignement, corrige les crudités, raffraîchit le foye, chasse le vuide, remplit l'estomac et resjouit le cœur; en un mot, quand je vous aurois trompé, je n'en serois ni plus riche ni plus pauvre. Usez-en sur ma parolle : la prise vous en coustera peu; et, en cas qu'elle ne vous apporte une parfaite santé, je m'oblige à vous rendre vostre argent.

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

COURVAL.

P. S. Vous estes un amy à la douzaine : je vous priois ces jours passés de faire en sorte près de M. de Feuquières qu'il me retirast de cette malheureuse armée-cy; je vous en ay escrit dix fois; au diable la response.

DE M. MEUSNIER A M. DU FRESNE.

A Paris, le 18 septembre 1637.

Mon cher Monsieur, c'est seullement pour ne manquer pas l'ordinaire de Chaalons, qui partira

demain pendant que je seray à Ruel, ce qui est cause que je ne vous puis envoyer la gazette, dont voicy une partie. Bannier [1] se jettera bientost dans la Silésie, puisque Gallas a envoyé une bonne partie de son armée contre M. le duc de Weimar, dont vous aurez maintenant receu lettres avec nouvelles du dernier combat contre Jean de Werth, lequel vous a esté escrit par le major Bet, passant à Nancy, où il laissa sa dépesche pour vous à M. de Mande. Le comte de Hanau et Ramsay [2] sont d'accord avec l'Empereur, auquel ils ont fait serment, moyennant argent à celuy-cy et la restitution des biens à celuy-là. Le secrétaire du chancelier Oxenstiern est arrivé, qui apporte ratiffication des précédents traités. Ruremonde est pris; Bréda le sera dans un mois, et néantmoins il se deffend courageusement. Aiguefeld a fait cent chevaux prisonniers, assemblés pour surprendre un de nos convoys. M. de Dronet, capitaine aux gardes, et son frère ont esté tués devant La Capelle. M. le marquis de La Force a esté envoyé en Languedoc, où les Espagnols font des forts devant Leucate [3]. Le maistre

[1] Bannier ou Banner, général suédois, l'un des élèves les plus distingués de Gustave-Adolphe, né en 1596, mort en 1641.

[2] « Le brave Ramsay, Écossois, commandoit pour la reine de Suède « dans Hanau. » (Levassor, *Hist. de Louis XIII*, t. V.)

[3] Les Espagnols furent défaits devant Leucate par le duc d'Halluyn, qui obtint pour récompense de cette victoire le bâton de ma-

des courriers de Lyon escrit à Son Éminence une bataille gagnée par M. de Savoye, où sept mille des ennemis et treize pièces de canon sont demeurés, et quatre mille chevaux deffaits auprès d'Ast. On dit qu'il est arrivé un courrier à l'agent de Savoye, qui l'asseure ; mais cela mérite bien une plus ample confirmation. L'électeur de Cologne assemble ses Estats à Nuys, où les Liégeois ne veulent députer. M. de Senneterre est icy, souvent en conseil avec Messieurs les ministres. Le cardinal Saint-Sixte, que l'on destinait pape à la première promotion, est mort : c'est la onzième place vacante. Le cardinal Antoine, neveu de Sa Sainteté, se déclare publiquement pour nous et doit accepter la protection de France. Les Espagnols menacent le pape de retirer leur ambassadeur et renvoyer son nonce, s'il ne fait cardinal l'abbé Perresi, Romain. On croit que cela ne retardera pas la promotion

réchal de France, et porta dès lors, comme son père, le nom de Schomberg. Louis XIII lui écrivit ainsi à ce sujet : « Mon cousin, « vous avez sçu vous servir si à propos de votre épée, que je vous « envoie un bâton pour marque du contentement que j'en ai, et afin « qu'une autre fois vous ayez à choisir les armes dont vous voudrez « vous servir, si mes ennemis se présentent en lieu où vous leur puis- « siez faire connoitre de nouveau ce que vous valez. Je n'accordai « jamais grâce de meilleur cœur que celle-ci, afin de perpétuer dans « votre personne le nom de maréchal de Schomberg ; il m'a été fort « agréable en celle du père, et il ne me le sera pas moins en celle « du fils. »

et que Sa Sainteté laissera le nom de celuy pour l'Espagne jusques à ce qu'ils en nomment un autre que celuy-là. L'archevesque de Vienne, jacobin, est destiné pour l'Empire, et le *Pater*[1] pour France: Dieu veuille que nous en ayons bientost des nouvelles. Le vicomte de Courval a la fièvre, mais ne laisse de monter à cheval. On dit que l'on envoye M. d'Estampes remplir l'ambassade de M. de Charnacé, qui, peu de temps avant sa mort, avoit envoyé sa démission de Clermont qui le ruinoit, à cause qu'il n'estoit point payé de sa garnison. On a icy un peu parlé de l'affaire d'Yvoy, et point du tout de M. Manassès : on dit que les ennemis ont bruslé et abandonné cette place, sur ce que M. le mareschal de Chastillon y envoyoit des trouppes pour la reprendre. Tout cela n'est rien, pourvû que vous preniez Dampvilliers. Adieu. Recommandez à M. Manassès de faire bien le général pour le travail et pour le péril, et faites, s'il vous plaist, mes très-humbles recommandations à M. le comte de Pas et à M. de Rosières, avec lesquels j'espère, sans vous oublier, que nous ne passerons pas l'hiver sans nous asseoir ensemble quelquefois. M. de Rambures se porte bien de ses bles-

[1] Louis XIII et Richelieu demandaient depuis près de dix ans le chapeau de cardinal pour le père Joseph, mais le pape refusa obstinément de l'accorder, et le père Joseph mourut bientôt, sans avoir été cardinal.

sures et de son bras coupé; on espère qu'il ne mourra pas[1].

MEUSNIER.

DU MÊME AU MÊME, AU CAMP DEVANT DAMPVILLIERS.

A Paris, le 30 septembre 1637.

Il n'y a que deux jours que je vous ay escrit, et aujourd'huy c'est seulement pour vous dire que, suivant l'ordre de madame de Feuquières, j'ay parlé à M. de Noyers, de la part de M. Manassès, sur le secours de 3000 hommes, moyennant quoy tout iroit bien où vous êtes, et qu'on ne lui pouvoit rien demander sans cela. Il y a travaillé depuis, car trois ordinaires de chez le Roy sont en Champagne avec argent pour lever promptement des hommes, qui seront plus tost à vous que cette lettre. L'affaire où vous estes vous importe de tout; car vous sçavez bien que plusieurs fois le Roy a dit que c'était la seule entreprise de M. de Feuquières. Vous verrez l'extraordinaire sur la retraite du Cardinal-Infant, où l'on dit qu'il n'a perdu que 500 hommes seulement, quoyque le bruit commun soit de quatre fois autant. On a expédié ordonnance du Roy,

[1] M. de Rambures mourut peu de temps après.

portant permission à tous ceux de Nancy de retourner dans leur ville, en faisant serment de fidélité.

Le prince d'Orange a pourvu M. Doussaups, lieutenant-colonel du régiment de M. le mareschal de Chastillon, du régiment de feu M. de Charnacé[1]. M. de Saint-Nicolas a donné l'esconomat de l'évesché de Toul à M. Pierson. Il lui reste un canonicat et un doyenné qu'il ne sçauroit garder. Le gouvernement de Toul avec M. Manassès a produit tous ces biens. Je suis fasché que celui qui les possède[2] n'en soit pas moins mélancholique que si on les lui avait ôtés. — Adieu.

MEUSNIER.

[1] « La France perdit au siége de Bréda un homme illustre par ses « ambassades, et surtout par les traités d'alliance qu'il avoit négociés « avec le grand Gustave, dont il mérita l'estime et la confiance. « C'étoit le baron de Charnacé, beau-frère du maréchal de Brézé, « et par conséquent allié du cardinal de Richelieu, qui l'avoit fait « nommer ambassadeur du Roi auprès des États généraux. Il ne « quittoit pas le prince d'Orange, et il servoit au siége de Bréda « en qualité de mestre de camp d'un régiment d'infanterie. »

(P. GRIFFET, *Hist. de Louis XIII*, t. III.)

[2] M. de Rosières regardait, comme on l'a vu par une lettre précédente, le gouvernement dont il était chargé comme peu avantageux pour lui.

DE M. DE ROSIÈRES A M. DE PAS.

Septembre 1637.

J'envoye à cette jeunesse folâtre le livre que je luy ay promis. Ma paresse m'a empesché de l'envoyer plus tost, et la raison m'ordonnoit de ne le point faire du tout, de peur que cette lecture lascive n'achevast de gaster de jeunes esprits desjà à demy perdus. Mais, pour m'acquitter de ma parole, je passe par dessus cette considération. Amusez-vous donc à loisir à cette belle lecture, cependant que nous travaillerons icy à cueillir mille lauriers pour nous en faire autant de couronnes, par la prise de Dampvilliers que nous espérons d'emporter dans quinze jours, ne pouvant résister davantage au vainqueur des nations,

ROSIÈRES.

DE M. MEUSNIER A M. DU FRESNE.

A Paris, le 5 octobre 1637.

J'ai reçû votre lettre et toutes les autres hormis deux qui ont esté perdues. L'accident qu'a couru M. Manassès par la poudre bruslée me fait encore trembler quand j'y pense, ce qui me fait souhaiter la fin de votre siége, que l'on espère heureuse, au

15 du courant, suivant ce que M. le mareschal de Chastillon en a escrit et ce que l'on a dit à M. de Breteuil, aide de camp que M. du Hallier a dépesché icy.

Je vous envoye des lettres et un plan de M. le vicomte de Courval, qui vous apprendront toutes nouvelles du lieu où il est, dont je n'ay par conséquent rien à vous dire, sinon que Jean de Werth n'est pas mort. M. le mareschal de La Meilleraye revient; on croit que c'est une suite du voyage de M. de Chavigny. On dit aussi que Son Éminence de La Valette reviendra bientost et que M. de Candalle[1] demeurera seul à l'armée. On attend la reddition de Bréda au premier ordinaire; car il parlemente depuis quelques jours.

M. Patrocle[2], qui avoit eu ordre de se retirer à

[1] Henri de Nogaret d'Épernon, duc de Candale, fils du fameux duc d'Épernon et frère du cardinal de La Valette, né en 1591, mort en 1639.

[2] Patrocle, écuyer ordinaire de la reine Anne d'Autriche, avait osé parler au père Caussin, confesseur de Louis XIII, en faveur de cette princesse, persécutée par Richelieu, parce qu'elle entretenait correspondance avec la duchesse de Chevreuse, le Cardinal-Infant et d'autres ennemis du Cardinal. Le Roi s'empressa d'avertir son ministre : « Patrocle arriva hier ici, lequel a tenu de très-mauvais « discours de vous et de moi; je vous en dirai davantage à la pre« mière vue. Je crois qu'il le faudra envoyer à Paris, ou le mettre à « couvert, c'est-à-dire, en prison; le plus tôt qu'on le pourra faire « sera le meilleur. Louis. » Deux jours après Patrocle reçut l'ordre de se retirer à Bourges avec sa femme.

Bourges, à cause de l'affaire de la Reine, à permission de s'approcher à dix lieues de Paris. M. le mareschal de Brézé a esté malade; Son Eminence, qui s'en va à Ruel, le fut visiter hier. Adieu; mes très-humbles recommandations à MM. le comte de Pas et de Rosières.

MEUSNIER.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 24 octobre 1637.

Depuis la réception de vostre dernière est arrivé un courrier de M. de Chastillon avec la lettre interceptée du gouverneur de Dampvilliers, que Madame sa femme a fait voir à celle de M. Manassès, estant en bonne intelligence avec elle. Mais je n'ay point eu de vos nouvelles particulières. On attend icy avec beaucoup d'impatience celle de la prise de la place; cependant M. de Remefort, avec lequel je fus hier à Ruel, ne compte que sur la lettre de M. de Feuquières qui luy parle de la Toussaint avec l'assurance qu'elle ne leur manquera pas, quelque secours qui se prépare. Il me demanda si M. de Feuquières et M. de Chastillon étoient bien ensemble; je lui tesmoignay que cela alloit bien, et que l'adresse et la conduite du premier le faisoient bien venir partout.

Madame de Chevreuse s'est retirée en Espagne. Un de mes amis est allé après, de la part du Roy, avec toutes sortes d'assurances qu'elle pouvoit désirer; mais il ne l'a jamais pu atteindre. M. de Tours et le lieutenant criminel de la ville sçavoient son dessein. Le prince de Marsillac[1], sur son chemin, l'a assisté de son carrosse pour quelques heures, et d'un homme pour la conduire par les montagnes du Béarn. Elle lui avoit laissé sa haquenée blanche qu'il avoit fait peindre; mais il l'a rendue à celui qui cherchoit sa maîtresse, qui est causé, à ce qu'a dit M. le Cardinal, que l'accommodement qui étoit comme résolu entre le Roy et le duc Charles, n'a pas été exécuté. Les Espagnols l'attendoient sur la frontière. On dit qu'ils ont bruslé Saint-Jean-de-Luz, où ils ont perdu 9 000 hommes.

M. de Rochevert est icy, peu content de la majorité de M. de Saint-Bonnet. Il pense à une compagnie de chevau-légers, si on donnoit des commissions. Il advoue que sa femme est grosse; ce qui nous apprend, dans le travail et la sueur du corps[2], à ne jamais désespérer de nos desseins. Adieu.

[1] Le prince de Marsillac, fils du duc de La Rochefoucauld, fut mis à la Bastille pour avoir favorisé l'évasion de la duchesse de Chevreuse.

[2] M. Meusnier terminait volontiers ses lettres à M. du Fresne par quelque grosse plaisanterie. Il y en a quelquefois de si graveleuses qu'il est impossible de les reproduire.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 31 octobre 1637.

J'ay reçû vostre dernière, et, faute de bons advis, je vous fais response par le messager de Chaalons, qui sera dorénavant la plus ordinaire voye; car la prise de Dampvilliers fera cesser la commodité des courriers extraordinaires. Cette affaire, estant attendue avec une doubteuse impatience, a donné une joye toute particulière à la cour et à Paris, et une grande réputation à ceux qui en sont la principale cause.

Il me semble vous avoir mandé comme Madame de Chevreuse s'estoit retirée en Espagne par le Béarn, et la mort de Mme la comtesse de Roussy. Le 27 au soir on mena de Saint-Germain, en grande compagnie, M. le mareschal de Vitry à la Bastille[1]. M. de Bullion l'avoit sauvé il y a quelque temps; et ils pensoient tous deux qu'il avoit encore fait de mesme; un éclaircissement avec Son Eminence sembloit leur en donner quelque preuve, lui ayant

[1] Nicolas de L'Hospital, marquis, puis duc de Vitry, né en 1581, mort en 1645. Le bâton de maréchal de France fut sa récompense du meurtre de Concini. Enfermé à la Bastille pour des abus d'autorité qu'il commit dans son gouvernement de Provence, il n'en sortit qu'en 1643, après la mort de Richelieu.

esté dit par elle qu'il n'allast voir le Roy qu'un tel jour, de peur qu'il ne le receust aussy mal que M. de Saint-Chamond, auquel il dit souvent et tout haut qu'il avoit pris son argent pour ses intérêts particuliers, au lieu de l'employer pour les affaires d'Allemagne, comme il lui estoit ordonné. Le mareschal ne vit point le Roy, et le marquis de Gesvres se saisit de sa personne; par ordre Madame sa femme, avec toute sa famille, se retira en sa maison de Brie; et au mesme temps le gouvernement de Provence fut donné au comte d'Alais, et un baston de mareschal de France envoyé au duc d'Halluyn.

Le marquis d'Aubeterre, nouveau chef des Croquans[1], a tué M. de Madaillan, son compagnon, qui le vouloit livrer à M. d'Espernon, qu'il est allé trouver luy-mesme, espérant qu'il ne donnera point de mauvaise suitte à cette affaire. Réjouissez-vous maintement à Verdun après le travail et les inquiétudes d'un siége si important, et me croyez à vous plus que personne du monde.

MEUSNIER.

[1] Les *Croquants* étaient des mécontents du Périgord et de la Saintonge, qui s'étaient révoltés pour ne point payer de subsides. L'étymologie de ce mot n'est pas bien connue.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 25 novembre 1637.

Je vous fais response en haste, à cause que Mme de Feuquières me vient de mander que vostre courrier, que je n'ay vû, part dans demy-heure. Il vous portera des nouvelles d'Allemagne, qui viennent d'arriver par Basle. — Du 19 octobre, de Gênes : le cardinal de Savoye estoit encore à Savone, voulant entrer en Piémont; mais on l'en empesche. Les galères d'Espagne, revenant de Final à Morges, ont passé devant ladite ville sans y entrer. — De Genève, le 18 : les Valtelins se moquent des Grisons, espérant la possession de leur pays, et Autriche, sous main, opiniastre contre la démolition du fort du Rhin, que les cantons demandent. — De Basle, le 10 : le duc de Weimar est venu des Montagnes franches à Delmont; il a eu de la peine à croire à la perte de ses forts. Jean de Werth n'a osé attaquer Colmar ni Schelestadt, et, faute de fourrages, il a repassé dans le Wurtemberg pour prendre ses quartiers d'hiver, ayant laissé en Alsace trois régiments de Croates seulement. S. A. s'est enfin logée avec beaucoup de commodité dans l'évesché de Basle, où ses cavaliers se remontent. Les cantons catholiques se veulent assembler et consulter

sur les moyens de l'en chasser. L'armée de S. A. doit toucher argent cette semaine. — De Bruxelles, le 17 : le Cardinal-Infant est en cette ville, où l'on attend le prince Thomas, de Valenciennes. Piccolomini attend ses quartiers d'hiver de Vienne. On croit qu'il les aura dans le pays de Juliers. Le gouverneur de Dampvilliers est en prison, celuy de Bréda en liberté, mais que l'on interroge sérieusement. — De Hambourg, le 29 : les Suédois sont encore en leurs retranchements de Ribnitz, les Impériaux auprès de Rostock, non pour se battre, quoyque forts et capables chacun de se défendre, mais non de s'attaquer. Leurs plus grandes difficultés sont les quartiers d'hiver ; car au plat pays ils seroient exposés aux surprises, la glace rendant tout ouvert ; et, pour les places fortes, il y faut de l'argent. Les Suédois prendront les leurs en l'isle de Rugen pour leur cavalerie, et, pour l'infanterie, dans les meilleures places de la Poméranie. Les Impériaux sans Rostock périroient par la famine. On dit qu'ils ont entreprise sur l'isle de Rugen, et que pour cet effet Rostock leur fournit des bateaux. Ils sont la moitié plus forts que les Suédois, qui sont mieux montés et plus aguerris, courent jusques à la rivière de Havel et sont tousjours aux mains avec l'ennemy. Le général Lesley n'étoit encore arrivé en Poméranie. — De plusieurs endroits : l'Empereur veut une diète impériale à Ratisbonne pour la paix en l'Em-

pire et l'amnistie générale. Saxe la prise fort; mais il est maintenant peu considéré, et Brandebourg, devenu généralissime au lieu de luy, et de plus catholique, est bien autrement favorisé. On le veut marier à la sœur du roy de Pologne, auquel l'Empereur donne le titre de *Dominus maris Baltici*. Le Roy blocque Dantzick par mer et par terre. On dit que luy et le duc de Mecklenbourg ont secrettes commissions pour contenter les Suédois et leur accorder tout ce qu'ils voudront. Le duc Christian de Brandebourg, cy-devant administrateur de Magdebourg, arriva en poste de Vienne à Wittenberg, le 23, pour demander à Saxe ses éveschés, *instigante papá, connivente cœsare*. King et Melander se vont joindre en Thuringe et Brunswick; car le duc George de Lunébourg a rompu la neutralité avec les Suédois, ayant surpris un quartier dudit King, qui a eu sa revanche et l'a contraint de luy rendre ce qu'il luy avoit pris. Le duc traite avec l'Empereur pour les chasser de Minden, Neubourg et de tout le Weser. On confirme que le général King a défait trois régiments saxons de l'avant-garde du général duc.

Les François ont rendu sans aucun combat les forts du Rhin; on dit néanmoins que le petit a été forcé, après une foible résistance; le grand s'est rendu à discrétion. Un nommé Cadaniet, qui y commandoit en l'absence de M. de Manicamp, malade à Strasbourg, est prisonnier avec tous les chefs

à Brisach; et environ 900 soldats qui en sont sortis, se sont retirés où bon leur a semblé. Les forts ont été entièrement rasés et le pont ruiné. Reinac ne commande plus à Brisach; et le duc de Savelly est en campagne avec une armée. Voilà ce que l'ordinaire de Basle a apporté. Demain nous aurons celuy de Hambourg.

On dit que l'on va prendre Chimay, et que M. le cardinal de La Vallette revient dans peu de jours. M. de Saint-Sauflieu est arrivé. Ce courrier vous dira toutes nouvelles sur vostre nouveau voyage, et si vous me donnez adresse et la continuation des vostres, je ne manqueray de vous écrire, si souvent que vous en serez importuné. L'évesque du Mans est mort. Adieu. Ayez bien soin de la santé de M. Manassès et de la vostre.

MEUSNIER.

DE M. DE LA BODERIE A M. DU FRESNE.

Le 16 novembre 1637.

Monsieur mon très-cher compère, si le bruit des canons de Dampvilliers et l'estourdissement des accidents que j'ay eus à soutenir dans les affaires publiques et privées depuis le mois d'aoust jusques à cette heure, ont, pendant ce temps-là, interrompu nostre correspondance, je m'asseure de vostre

part, comme je sçay que vous ferez de la mienne, que ça esté sans aucune altération de nostre mutuelle amitié. Ainsy je n'ay garde de mettre en doubte que vous n'ayez participé en parfait amy à tout ce qui m'est arrivé de bien et de mal; et vous aurez considéré avec douleur, à mon subject, combien il est véritable qu'il n'y a point en ce monde de joie toute pure. Lorsque vous aurez vu ma dernière lettre, par laquelle je vous mandois comme à un parfait amy que, dans la pratique de quelque peu d'adresse dont j'ay profité auprès de Manassès, je m'estois si heureusement desmeslé des brouilleries entre MM. le Landgrave de Hesse et de Rantzau, que chacun d'eux en estoit demeuré content, selon le désir du Roy, et moy colonel d'un régiment de cavalerie, sans l'avoir demandé, je m'asseure que, du contentement que vous en eustes, vous passastes aussytost au desplaisir qu'il vous parut que je recevrois de la perte de ma chère unique cousine[1]. Je vous advoue, mon cher amy, que ma résolution n'a point esté à l'espreuve de ce coup; et vous devez croire que ma douleur est excessive et sera d'autant de durée que ma vie : c'est tout ce que je vous en puis dire; et si vous vous trouvez encore en lieu où soit mon cher cousin son fils[2], je vous supplie de prendre la peine de l'asseurer, de ma

[1] Madame Arnauld d'Andilly, née la Boderie.

[2] Antoine Arnauld, depuis l'abbé Arnauld, était alors au siége

part, d'une amitié de véritable frère, parce que c'est bien une véritable mère que j'ay perdue en mesme temps que luy. Je ne sçaurois jamais prendre la plume pour luy escrire sur ce subject, parce que dès la première ligne je manquerois de raison et de courage.

J'ay bien de l'impatience de sçavoir la prise de Dampvilliers et ce que deviendra ensuite M. de Feuquières. J'ay grand subject de le désirer à la cour, où mes plaintes ne trouvent point d'oreilles en son absence. Dans un mois il me sera dû 4 000 escus : jugez comme j'ay pu faire; j'en dois 2 000, et n'ay plus ni sol ni crédit quelconque. Je fais demander mon congé et ce qui m'est dû : je voudrois tenir l'un et l'autre.

Madame la Landgrave de Hesse a pris en elle-mesme une résolution qu'elle ne tesmoigne à personne, qui est de ne céder pas au plus extresme malheur qui lui pourroit arriver; elle a toute con-

de Damvilliers. « Je reçus pendant ce siége, dit-il dans ses *Mémoires*, « la plus mauvaise nouvelle que je pusse recevoir : ce fut celle de la « mort de ma mère. Il ne pouvoit rien m'arriver de pis; et je puis « dire que je perdis tout en la perdant : c'étoit toujours une média- « trice puissante auprès de mon père. Cette légère froideur qu'elle « avoit eue pour moi par complaisance pour lui, s'étoit bientôt éva- « nouie, ainsi qu'elle me l'avoit témoigné par des lettres les plus af- « fectionnées qu'il fût possible. Je la pleurai avec toutes les larmes « qu'une véritable et juste douleur peut arracher; et j'aurois, ce me « semble, reçu de bon cœur une mort qui m'eût pu rejoindre à « elle. »

fiance au Roy, et s'y attachera entièrement si on la veut bien mesnager. Elle monstre une générosité et une conduite fort au-delà de ce qu'on en eust pu croire. Elle est fort résolue, et, sans bruit, se rendra fort absolue, avec temps, discrétion et jugement[1]. Elle se fie particulièrement et entièrement à son secrétaire françois, que je possède de longue main et auprès duquel je trouveray l'advantage du service et le mien propre, si je demeure icy. Mon régiment n'estoit que de cinq compagnies; elle m'a fait donner deux mille rixdalles, afin d'en faire une sixième, pour laquelle j'ay un lieutenant gascon, parent de M. d'Aiguebère, qui est le plus honneste homme qu'on puisse rencontrer, et propre à tout. On me fait espérer que, quand Rantzau aura eu son congé absolu, on me donnera moyen de grossir mon régiment, en changeant mon lieutenant-colonel, qui est un Rantzau, dont je voudrois desjà estre deffait, à cause de son ivrognerie qui le rend insociable..

J'attends avec une grande impatience des nouvelles de la cour sur cinq ou six despesches auxquelles on me doit response. Ils peuvent s'asseurer que, pendant qu'ils tardent, l'ennemy n'oublie rien pour tascher de prendre les devants. Il ne seroit pas besoin de négliger de gagner les esprits des principaux, particulièrement de Mélandre, qui réputera

[1] Voir la note de la page 38.

le retardement à mépris. Cependant tout despend de luy; il a maintenant tant de créance parmy les trouppes qu'à la mort du Landgrave il n'y a pas seulement un soldat qui ait branslé, si ce n'est pour tesmoigner toute affection à continuer dans le service du fils. Gœtz a fait courir parmy eux des lettres du roy de Hongrie, qui les exhorte à ne servir plus un prince banny, leur promettant, au cas qu'ils le quittent, toutes sortes de contentements et, au contraire, force menaces : l'un les a aussy peu esbranlés que l'autre. Le Landgrave de Darmstadt s'est déclaré pourvu de l'administration par patentes de Ferdinand II, confirmées par le roy de Hongrie. Sur cela, il a fait sommer les subjects de prester serment : ils ont respondu qu'ils l'avoient desjà presté au jeune prince et qu'ils tiendroient pour luy jusques au bout dans les places fortes. Cassel et Liegenhaim sont bien pourvues : Mélandre, malgré Gœtz, y a fait entrer, pour y commander, le colonel Geyz, que vous vistes à Mayence; et il taschera d'y jetter des hommes. Ledit Mélandre et King sont joincts dans le comté de Lippe; ils ont bien ensemble 5 000 hommes de bonnes troupes; Gœtz et Wahl, joints ensemble, en font 6 à 7 000, mais celles de Gœtz fort harassées, de sorte que 40 des nostres en battroient bien 120 de l'ennemy. Mais il est à craindre qu'il ne se fortiffie par le Darmstadt et le duc George de Lunébourg, qui

commence à faire des levées, estant quasi tout persuadé de servir le roy de Hongrie. De cela et de quantité d'autres affaires très-importantes j'envoye bonne information à la cour par des extraits de lettres de Gœtz et du roy de Hongrie mesme, d'assez fraische date (celles de Gœtz sont du 25 octobre), qu'un party de Cassel a interceptées très-heureusement. Je suis fasché de ne pas avoir le temps d'en envoyer quelques copies à Manassès. On voit par là que leurs affaires ne vont pas trop bien, qu'ils appréhendent fort les préparatifs de nostre party et qu'ils ne sont en estat de rien entreprendre. Ils tesmoignent ne compter plus en rien sur les électeurs de Saxe et de Brandebourg, et ne faire de fondement que sur le duc de Lunébourg. Adieu.

LA BODERIE.

DE M. MEUSNIER A M. DU FRESNE.

A Paris, le 28 décembre 1637.

Je vous escris de chez Madame de Feuquières. Je viens de Charonne, où un courrier est arrivé qui apporte nouvelles que le Cardinal-Infant, joint à Picolomini, a attaqué M. de Candalle dans ses retranchements de Maubeuge, et qu'il luy a défait 2 500 hommes, tués sur la place, avec une grande quantité de prisonniers : on ne dit pas encore les

particularités; sur la fin du combat, Son Éminence La Vallette est arrivée du siége de la Capelle : voilà où en étoient les choses au départ du courrier. On a retardé celuy du duc Bernard, qui alloit partir, afin de porter cette nouvelle en Allemagne.

On attend de bonnes nouvelles de Leucate; car le secours, qui est de 15 000 hommes par mer et par terre, est bien plus fort que ceux qui assiégent la place.

Voyez la destinée : ce pauvre marquis de La Force a trouvé la guerre plus douce que la chasse, où il a eu depuis peu la jambe rompue en deux endroits, aux environs de Saint-Maur.

On dit que la promotion de cardinaux est remise à Noel. Néantmoins le courrier de Rome, sur celle que l'on espéroit, n'est point encore arrivé; mais en tout cas il est très-constant que le sieur Joly le sera. On escrit d'Italie que le Cardinal-Infant se marie à la sœur du grand-duc, dont le puisné aura la charge de généralissime de la mer des Espagnols, et son cadet, le chapeau dudit cardinal, avec une forte pension sur l'archevesché de Tolède, qu'il résignera au frère de l'Empereur. M. de Saint-Nicolas est nommé à l'évesché de Toul : le sieur Joly a tout fait; car il ne s'est point aidé. Adieu. Tenez-vous gaillard.

MEUSNIER.

DE M. DE SAINT-SAUFLIEU [1] A M. DU FRESNE, A PARIS.

A Donchery, le 18 février 1638.

Monsieur et cher amy, je m'estimerois bien malheureux si nostre séparation m'avoit fait perdre le titre que je vous donne. Pour m'en oster toute crainte, distes-moy quelquefois de vos nouvelles, et m'apprenez en mesme temps de celles de M. de Feuquières : j'ay de l'impatience de sçavoir ce qu'a opéré son voyage en Suisse et comme il a esté reçû à son retour. Dites-moy surtout que personne ne le devance dans l'espérance du baston, et qu'on est près de luy faire justice. Je luy escrivis, il y a quinze jours, au hasard, ne le croyant pas de retour. Je lui faisois voir combien il m'estoit nécessaire qu'il entreprist mes petits intérests et qu'il prist la peine de m'affermir ma condition, que je ressens bien fresle. Obligez-moy que je puisse sçavoir, autant qu'il se peut, par luy ou par vous, si l'on prétend que je demeure longtemps sans provisions et sans subsistance, et s'il ne se trouvera pas quelque expédient de me faire toucher une ordonnance de 600 escus, que j'ay laissée à Paris et que M. de Bullion n'a point voulu viser : c'estoit pour les six derniers mois de l'année passée, sur le

[1] Gouverneur de Donchery.

pied de 100 escus par mois. L'ordonnance est entre les mains de M. Charuel, chez M. de Comblizy. Je m'asseure que vous me servirez en cela, comme en toute autre chose, autant qu'il despendra de vous, et que vous ferez que M. de Manassès achève le reste. La subsistance est aussi nécessaire icy qu'en lieu du monde, y estant arrivé sans provisions et dans la chuste des logements d'armées dont cette frontière est extraordinairement chargée. Je me repose sur vous de la plus grande partie de ces petits intérêts : vous m'obligerez de m'en escrire et de me croire tousjours, Monsieur, comme je suis, vostre très-humble serviteur,

SAINT-SAUFLIEU.

P. S. Obligez-moy d'asseurer M. de Feuquières de mon très-humble service.

DE M. ANTOINE ARNAUD D'ANDILLY A Mr. DU FRESNE, A PARIS.

A Verdun, le 28 février 1638.

Monsieur, ayant appris l'affliction dans laquelle vous estes plongé par la mort de Monsieur vostre père, je n'ay pas voulu manquer à vous rendre ce tesmoignage de la part que je prends à vostre ressentiment, sçachant assez par moy-mesme, et encore sy fraischement, combien sont sensibles des

pertes de cette qualité-là. Si je me croyois assez capable pour vous consoler, je tascherois par mes raisons et par mes parolles de vous persuader qu'il faut souffrir avec patience les afflictions que Dieu nous envoye; mais tout ce que je vous pourrois dire est tellement au-dessous des choses que vous m'alléguastes pour me faire supporter plus patiemment la mort de feu ma mère, que tout ce que je puis faire présentement, c'est de vous prier de vous remettre devant les yeux les mesmes choses que vous me disiez lors. Je ne doubte pas, Monsieur, que si vous y songez avec la mesme force d'esprit qui vous accompagne tousjours, vous ne vous trouviez bientost en estat de recevoir avec moins de douleur les consolations de vos amys. Pour moy, je vous supplie de croire que, si pour prendre part à vostre douleur, elle en pouvoit diminuer, j'en retrancherois une bonne partie, puisqu'il ne se peut qu'elle ne me soit extresmement sensible, estant comme je suis, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

ARNAULD D'ANDILLY.

DE M. MEUSNIER A M. LE COMTE DE PAS.

A Paris, le 8 août 1638.

Monsieur, je vous escrivis jeudy par Toul et vous envoyay des lettres de Bourgogne. Vostre messager

se trouvant icy, je luy remets ce mot. M. de Mande est icy, qui se fait tailler; et la Reine[1] à Bois-le-Duc, ayant payé toutes ses dettes à Bruxelles; on parle diversement de son voyage. M. de Charbonnières est mort icy, sans que je l'aie sçu, quoiqu'il ait esté deux mois malade. Le criminel dont je vous ay parlé a été condamné à une forte amende et au bannissement perpétuel, dont je croy M. de Rosières peu content, outre que si nous avons un Dauphin[2], que l'on attend à tous moments, il pourra estre délivré. Le R. P. Joseph est toujours icy; M. de Chavigny à Saint-Germain, et Son Eminence à Chaulnes, où elle a fait arrester M. de Manicamp, mené à Amiens, et qui s'estoit présenté à elle sans sçavoir s'il seroit le bienvenu depuis l'affaire de Rhinau. Le Catelet est assiégé par M. du Hallier. Les deux autres armées tirent vers Péronne où va aussy Son Eminence. On tient le prince d'Orange en campagne : la gazette vous en pourra dire quelque chose, ne l'ayant lue. Picolomini a eu quelque petit advantage sur Gassion, et luy a tué quelques

[1] « Au mois d'août de cette année, la Reine mère, après sept ans et « plus de séjour dans les Pays-Bas espagnols, en partit avec un sauf- « conduit qu'elle envoya demander aux États généraux des Provin- « ces-Unies, et s'en vint à Bois-le-Duc; elle y fut magnifiquement re- « çue, et puis à La Haye. »

(*Mémoires de Bassompierre.*)

[2] Le dauphin, qui fut Louis XIV, naquit le 5 septembre 1638.

officiers de cavalerie. Voilà tout ce que vous peut dire, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MEUSNIER.

P. S. M. de Remefort continue à croire que vous avez été blessé, au rapport de quelques Verdunois. Il l'a dit encore à M. de Rosières; escrivez-luy-en un mot.

DU MÊME AU MÊME.

21 octobre 1638.

Monsieur, j'ai reçu la vostre du 12 et envoyé celle à M. de Remefort, auquel vous mettez *conseiller en tous ses conseils;* vous pouvez vous dispenser du mot *tous,* qui ne se donne qu'aux principaux ministres[1].

Il y a huit jours que je n'ay nouvelles de M. Manassès[2], dont je ne m'estonne; car, depuis ses dernières, il a tousjours marché, et suis en peine cependant par quelle voye luy escrire.

En revanche de vos nouvelles, vous verrez les

[1] M. de Remefort n'était que conseiller d'État.

[2] M. de Feuquières était, pendant la campagne de 1638, lieutenant général de l'armée de M. le duc de Longueville, destinée à soutenir celle de Bernard de Saxe-Weimar en Franche-Comté où celui-ci venait d'obtenir de notables succès, et sur le Rhin où il en obtenait de plus brillants encore.

gazettes. Et depuis, on escrit du 4 de Colmar que Son Altesse[1] n'est encore entièrement guérie. Elle achevoit de clore sa circonvallation de delà, et y mettoit 60 canons en batterie; et si les ennemis lui donnent encore un peu de temps, elle en commencera aussy une du costé de deçà. Le colonel Sillard et Scanaliski ont été pris par les Croates, venant de Basle à Neubourg. Et de plusieurs endroits de Suisse, du 6 au 13, on mande pareillement que Lamboy et le major Bréda s'approchent à grandes journées vers Brisach. Le comte de Furstemberg attaque Blumberg, depuis peu pris par le colonel Rose. Son Altesse a envoyé sa cavalerie vers Stubingen pour empescher l'approche des ennemis. Elle rasera Keisengen et gardera Molsberg. Les 2 000 hommes de M. de Longueville ont passé près Genève, et le 6 n'estoient encore arrivés au camp de Son Altesse.

L'armée ennemie est au moins de 4 000 chevaux, 8 000 fantassins, 500 chariots de vivres et 400 de bagages, sans le secours de Lamboy, qui n'est pas considérable. On tient que Picolomini vient pour la commander et pour faire promptement un effort signalé pour secourir la place[2]. Et pour cela Bavière fournit toutes choses avec un soin incroyable.

On dit qu'il y a des troupes du Roy qui se vont

[1] Le duc Bernard de Saxe-Weimar.

[2] Malgré les efforts des Impériaux, Brisach dont il s'agit fut pris par Bernard de Saxe.

assembler aux environs de Verdun, où elles doivent prendre l'ordre de ce qu'elles auront à faire. Et moy je n'en ay point besoin pour rechercher les occasions de me rendre, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MEUSNIER.

DE M. DE ROSIÈRES A M. DU FRESNE.

A Toul, le 23 février 1639.

Monsieur, vous n'aurez jamais de moy que des importunités, n'estant pas en estat de vous rendre aucun service qui puisse égaler la moindre des obligations que je vous ay. Néantmoins vous ne laissez pas de me donner tous les jours tant de nouvelles preuves de vostre bienveillance, que j'ose espérer que vous aurez encore agréable la supplication que je vous fais de donner cette lettre de M. de Villarceaux à M. de Noyers. Il lui escrit pour le changement de la compagnie de roy qui nous fait recevoir tous les jours des affronts. Je vous envoye sa lettre tout ouverte, afin que vous sçachiez ce qu'il luy mande, pour pouvoir l'appuyer de quelques parolles, si vous en trouvez l'occasion, et que Manassès le trouve à propos; car je ne prétends pas pouvoir rien faire sans luy, et ne veux rien recevoir que de luy. Je vous prie de fermer la lettre auparavant

que de la donner, et de vous souvenir des choses dont je vous ay prié par ma première, dont j'attends la response. Je vous rends mille grâces de l'argent que vous avez voulu tirer de mes gages de baillif; vous m'obligerez extresmement de m'en faire faire un habit par Lesage, selon la mode. C'est, Monsieur, vostre très-humble et obligé serviteur,

ROSIÈRES.

DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES A M. DE SAINT-POL MARÉCHAL DE CAMP.

A Verdun, le 19 avril 1639.

Monsieur, j'ay appris avec une extresme joye vostre arrivée à Vitry, et encore plus, par la lettre que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire, celle que vous avez de ce qu'il a pleu au Roy que nous servissions ensemble cette campagne[1]; à quoy je ne

[1] « Quand le temps de la campagne approcha, on donna une ar-« mée à M. de Feuquières pour la commander en chef, et on le ren-« voya en son gouvernement aux environs duquel elle se devoit assem-« bler. Il avoit pour maréchaux de camp M. de Saint-Pol, très-brave « gentilhomme du Dauphiné, M. de Grancey, depuis maréchal de « France, et le marquis de Praslin, qui estoit mestre de camp géné-« ral de la cavalerie légère; et la Bécherelle pour aide de camp. « M. Arnauld devoit aussi servir dans cette armée avec son corps de « carabiniers. »

(*Mémoires de l'abbé Arnauld.*)

donne pas de prix, dans l'espérance que j'ay de rencontrer les occasions de vous tesmoigner combien je vous honore.

Quand j'ay donné les ordres à M. de La Bécherelle de disposer en vostre absence les logemens de la cavalerie le long de la rivière d'Aisne, ce n'a pas esté que je ne cognusse très-bien la difficulté qu'elle auroit à y subsister dans une saison si peu advancée. Mais les ordres exprès que j'ay de mettre l'armée en campagne aussytost que les troupes pourront arriver au rendez-vous, qui est à Vitry, aussy bien pour la cavalerie que pour l'infanterie, m'ont fait prendre cette résolution comme la moins mauvaise, plustost que de les loger dans les plaines de Champagne, et aussy parce que, si nous tenions nos troupes proches de celles qui ne sont pas de nostre armée et qui n'ont pas ordre de marcher sitost que nous, il arriveroit sans doubte que nous en perdrions une partie. Je ne prétends pas pourtant que l'espace que je leur ay marqué soit si exactement observé, mais que, ne s'en éloignant pas de beaucoup, nostre rendez-vous général se fasse plus facilement, ce que je remets entièrement à vostre jugement.

Pour ce qui est des chevaux de l'artillerie et des vivres, ce sont ceux que je plains le moins, les voitures qu'ils ont à faire de ville en ville, où pour de l'argent ils auront tout ce qui leur faut, ayant plus à durer de temps qu'il n'en faut pour atteindre l'hiver.

Quant à l'abandonnement général des villages par les habitants, c'est à quoy nous avons deub nous attendre en cette saison, où rien ne les oblige à demeurer en leurs maisons. Et pour ce qui est des troupes qui ne sont pas de nostre armée, je souhaiterois de tout mon cœur qu'elles fussent desjà en marche pour leur rendez-vous. Mais c'est chose à quoy vous et moy ne pouvons toucher. Il seroit à propos que M. de Choisy, qui en a la direction, le fist ou du moins qu'il mandast à la cour ces inconvénients.

Une de mes plus grandes peines est de n'avoir pas encore de nouvelles de la venue des chevaux de l'artillerie et des vivres, auxquels nous avons de grandes voitures à faire faire.

Je ne manqueray de me rendre le lendemain de Pasques auprès de vous, si ce n'est que vous me fassiez sçavoir qu'il soit important que je m'y rende plus tost, auquel cas je quitteray ce qui me reste à faire par deçà pour partir aussy tost que vous m'en aurez donné advis[1]. Je suis, monsieur, etc.

FEUQUIÈRES.

[1] M. de Saint-Pol fut tué à la bataille de Thionville, le 7 juin suivant.

DE LOUIS XIII A M. DE FEUQUIÈRES LIEUTENANT GÉNÉRAL EN L'ARMÉE DE CHAMPAGNE.

A Saint-Germain-en-Laye, le 3 mai 1639.

Monsieur de Feuquières, outre la lettre que je vous ay escrite pour sçavoir l'estat des troupes de mon armée que vous commandez, j'ay bien voulu vous faire celle-cy pour vous dire qu'ayant commencé à voir par quelques extraicts de l'estat des troupes qui sont arrivées en mes armées, que plusieurs capitaines les y amènent non-seulement beaucoup plus foibles que le nombre auquel ils sont obligés, mais entièrement hors d'estat de servir, mon intention est de faire punir exemplairement ceux qui auront commis une faute notable en chose de si grande conséquence, et que vous fassiez publier à la teste des troupes que tous ceux qui auront receu l'argent de leurs quartiers d'hiver et n'auront pas satisfait à ce qu'ils sont obligés par le devoir de leur naissance et de leur charge, comme aussy par les traités faits en particulier avec eux ou avec le général de leurs corps, seront non-seulement chastiés en leur personne, mais que je feray lever de nouvelles troupes à leurs despends par saisie et vente de leurs biens, à quelque somme que ces levées puissent monter, estant insupportable que les susdits

officiers, ayant esté aussy bien payés qu'ils l'ont esté pendant tout cet hiver, fassent si peu de compte de mener les soldats au service en l'estat qu'ils sont tenus. Sur ce, je prie Dieu, monsieur de Feuquières, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le troième jour de may 1639,

LOUIS,

SUBLET.

DE M. DE NOYERS A M. DE FEUQUIÈRES.

A Ruel, le 6 mai 1639.

Monsieur, je sçay trop l'estime que vous faites des Pères Jésuites pour qu'il soit besoin de vous recommander ceux de leur compagnie qui vont servir dans la mission de vostre armée. Mais comme ils sont mes amis particuliers, je ne puis les voir partir sans les accompagner de ce mot pour vous dire qu'ils vous sont envoyés par Son Éminence, avec ordre de demeurer près de vous pour assister de tout leur pouvoir, tant spirituellement que temporellement, les officiers et soldats de vostre armée qui se trouveront en danger de tomber malades faute de nourriture. Prenez-les, s'il vous plaist, en votre protection, tant parce qu'ils le méritent par eux-mesmes que pour la supplication que vous en fait, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE NOYERS.

DE M. D'OSNY[1] A M. DE FEUQUIÈRES LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI.

A Charleville, le 12 mai 1639.

M. de Savoye, commis du trésorier des fortifications de Champagne, vous aura porté, je croy, les dix mille livres destinées à vos travaux de Verdun. Tout le regret que j'ay est que cette somme se rencontre si petite pour un si grand ouvrage.

L'on nous a voulu faire croire que les ennemis s'assembloient dans le Luxembourg et menaçoient cette frontière; mais nous tenons que, quand ils vous sçauront si proche, ils en perdront pensée et ne songeront plus qu'à conserver la leur.

Faites-moi, s'il vous plaist, la faveur de me tenir tousjours, Monsieur, pour vostre très-humble et plus obéissant serviteur,

D'OSNY.

DU MÊME AU MÊME.

A Charleville, le 13 mai 1639.

Monsieur, vostre seul commandement peut faire mouvoir toute la frontière; et quand vous n'auriez pas pris la peine de m'envoyer la lettre de M. de

[1] Intendant de la frontière de Lorraine.

Noyers, je n'aurois pas manqué de vous rendre les tesmoignages de mon obéissance. Nous avons à Sedan quelques armes à carabin, et je croy vous en pouvoir envoyer deux mille paires. A cet effect je fais partir demain pour les faire charger. Le tout sera en estat le mercredy dix-huitième de ce mois. Nous ferons partir pour aller coucher à Buzancy. Vous prendrez, s'il vous plaist, la peine de commander l'escorte telle que vous la jugerez nécessaire, et m'obligerez de croire qu'en tout je seray, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

D'OSNY.

DE M. DU LUDE COMMANDANT AU CHÂTEAU DE MANGIENNE A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

A Mangienne, le 5 juin 1639.

Monsieur, je viens de recevoir un paquet de lettres que je vous envoye en diligence, ayant néantmoins grand'peine à trouver messagers qui veullent entreprendre ce voyage, à cause que l'un de ceux que je vous envoyay ces jours passés est à l'extresmité de la mort, d'une appréhension qu'il a eue d'avoir esté chassé en chemin, et d'ailleurs les messagers ne voullant et n'osant sortir du village, à cause des ennemis qui sont journellement autour,

et ne se hasardant qu'à force d'argent. Ces grands dangers sont cause qu'il m'a esté très-difficile d'envoyer quérir le peu de grains qu'il vous a pleu nous ordonner à Verdun pour nostre subsistance : c'est pendant la nuit qu'on a amené ces grains sur deux charrettes qui m'ont esté prestées, les gens d'icy ne voullant envoyer messagers aux champs, si ce n'est par vos ordres, et croyant que je le fais de ma propre authorité. Nos ennemis d'Allemagne se doivent assembler du costé de Trèves à dessein de vous obliger à lever le siége de devant Thionville, lequel leur est tellement importun qu'ils ont dessein d'y faire tous leurs efforts. Picolomini leur a escrit de Bruxelles où il estoit ces jours passés. Tous les gens de ce voisinage[1] ont extresmement l'allarme. J'ay envoyé au dehors pour tascher d'apprendre quelque chose de nouveau, que je ne manqueray pas de vous mander. Je prie Dieu qu'il vous donne toute sorte de contentement dans vos entreprises, et vous supplie de me croire, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

DU LUDE.

[1] Le château de Mangienne, où commandait M. du Lude, était près de Verdun.

DE M. DE CHOISY[1] A MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Metz, le 7 juin 1639.

Madame, la journée nous a esté si malheureuse qu'il ne s'y peut rien adjouter[2]. M. de Feuquières y

[1] Intendant de l'armée de M. le marquis de Feuquières.

[2] Les *Mémoires* de l'abbé Arnauld, qui, alors officier, servait dans l'armée de M. de Feuquières, fournissent une relation assez complète de l'affaire de Thionville : « Je me rendis à Metz, dit-il, et là j'appris que « M. de Feuquières étoit devant Thionville. Il avoit déjà pris ses quar« tiers ; et, lorsque j'arrivai auprès de lui, il étoit appuyé sur une fenêtre « d'où l'on découvroit la place et les environs. Il me dit en me la mon« trant : « Voilà notre maîtresse ; elle est belle ; mais elle sera un peu dif« ficile à réduire. » Je lui répondis qu'il n'en auroit que plus de gloire. « Il me parla en suite du grand empressement que l'on avoit eu à le faire « partir ainsi, n'ayant à peine que la moitié de ses troupes, et manquant « de beaucoup de choses nécessaires : « Mais au moins, ajouta-t-il, ils « seront contents de notre obéissance, et ne se plaindront pas que la « place que j'attaque ne soit pas propre à faire l'effet qu'ils souhaitent. » « Il faut savoir, pour l'explication de ces paroles, que le marquis de « La Meilleraye, grand-maître de l'artillerie, avoit mis le siége devant « Hesdin avec la grande armée qu'il commandoit toujours ; c'étoit « celui qui possédoit toute la faveur du cardinal de Richelieu, et il ne « falloit pas qu'il manquât aucune de ses entreprises. La prise de cette « place lui devoit valoir le bâton de maréchal de France, comme en « effet il le reçut sur la brèche. On étoit averti que les ennemis se pré« paroient à la secourir. Il falloit donc faire quelque diversion puissante « pour lui laisser achever son siége en liberté. Voilà le mystère de « toute cette précipitation, et de ce commandement absolu qu'eut

a esté un peu blessé ; ce qui a obligé M. de Grancey de pourvoir à la seureté de Verdun par un ordre qu'il donne aux régiments de Conty et de Périgord

« M. de Feuquières d'attaquer une place considérable. La chose réus-« sit comme on l'avoit cru. Les ennemis, connoissant l'importance de « Thionville, ne pensèrent plus à Hesdin, et tournèrent tous leurs ef-« forts contre nous. Cependant M. de Feuquières faisoit travailler avec « une application incroyable à la circonvallation. Il s'étoit logé à une « portée de canon au-dessus de la place, dans un petit village peu « éloigné de la rivière, auprès duquel il avoit dressé un pont de ba-« teaux. Il étoit couvert d'un ruisseau dont les bords étoient assez re-« levés, qui couloit entre la ville et son quartier, et qui n'étoit guéable « qu'en un ou deux endroits. Sur la gauche, un peu loin de son « quartier, il avoit placé le parc de l'artillerie, qui étoit aussi « couvert du même ruisseau. Ensuite étoit le quartier de M. de Saint-« Pol, maréchal de camp, où le terrain commençoit à s'élever ; et de-« là, en continuant sur la montagne, le quartier de Bussy-Rabutin « avec d'autres régiments. Cette montagne, couverte de bois sur la hau-« teur et de vignes sur son penchant vers la ville, s'étendoit à l'entour « de la place, et venoit finir au quartier du régiment de Navarre, « laissant une petite prairie entre le pied de la montagne et la rivière. « Derrière le quartier de Navarre, dans un assez grand village, étoit « le quartier général de la cavalerie, au milieu des prairies qui en-« tourent la place de tous côtés. Les lignes de circonvallation enfer-« moient tous ces quartiers ; et si les ennemis nous eussent donné en-« core deux ou trois jours, elles eussent été en état de défense, et ils « eussent peut-être pensé deux fois à les attaquer. Ce n'est pas qu'à « bien considérer ce qui causa notre disgrâce, on ne puisse croire que « rien n'étoit capable de nous en garantir ; tout sembla y contri-« buer : la foiblesse de notre armée, le manquement de beaucoup de « choses, l'absence de quelques officiers principaux, mais surtout la « terreur panique de toute notre cavalerie, et peut-être la trahison du « colonel Streff, allemand, qui, ayant été commandé d'envoyer des

d'entrer dans la place. Peut-estre que demain au soir j'auray l'honneur de vous voir. Cependant je vous supplie de me croire de cœur et d'affection,

« partis de son régiment à la guerre pour prendre langue des ennemis, ne donna aucun avis de leur marche. M. de Feuquières ne fut averti que les ennemis marchoient à lui que par une lettre de Madame de Feuquières, qui, étant à Verdun, avoit soin d'envoyer aux nouvelles, et reçut un avis certain par un parti de sa garnison. Aussitôt que M. de Feuquières eut lu la lettre, il tint conseil avec les officiers généraux le soir du sixième de juin, qui étoit, si je ne me trompe, le dixième du siége. On avertit en même temps tous les quartiers, et le lendemain, à la pointe du jour, M. de Feuquières se rendit à celui de Navarre pour faire promptement achever un pont de chevalets qu'il faisoit faire au-dessous de la place, comme il y en avoit un de bateaux au-dessus, pour avoir la communication libre avec le quartier de carabins, qui étoit seul au-delà de la rivière.

« Sur les sept heures, Chambord, capitaine de cavalerie, le vint avertir qu'il paroissoit quelques cravates à la tête de notre grand'-garde, au-delà des bois. On envoya ordre aussitôt à toute la cavalerie de monter à cheval et de se mettre en bataille dans ce pré qui étoit à la tête du quartier de Navarre, et nous poussâmes au galop jusqu'à la garde avancée, que nous trouvâmes escarmouchant déjà avec des cravates. En moins de rien nous vîmes paroître plusieurs escadrons; en sorte que, ne doutant plus que ce ne fût au moins l'avant-garde des ennemis, M. de Feuquières retourna pour mettre l'armée en bataille, espérant bien que notre cavalerie qu'il trouva toute au meilleur ordre du monde, soutenue du régiment de Navarre, lui en donneroit le loisir. Mais il fut bien trompé dans son attente; car, à peine fûmes-nous hors du quartier de Navarre, pour gagner celui de Bussy par le haut de la montagne, qu'à la vue des premiers escadrons ennemis, notre cavalerie fut saisie d'une telle épouvante que, sans tirer un coup de pistolet, elle se précipita dans la rivière et la passa à la nage, comme si elle eût été poursuivie par

Madame, vostre très-humble et très-dévoué serviteur,

DE CHOISY.

« toute leur armée. On dit que le marquis de Praslin se voyant sur « l'autre bord, et revenant à lui comme d'un songe qu'il auroit eu, « dit à tous ceux qui se trouvoient à l'entour de lui : « Ah! Messieurs, « qu'avons-nous fait? Il n'y a pas un de nous qui ne mérite qu'on « lui fasse couper le cou. » Cependant les ennemis, sans perdre de « temps, enfoncèrent le régiment de Navarre, qui, abandonné « comme il étoit, se défendit vigoureusement, et se retira en bataille « jusqu'au poste du régiment de Beauce, qui travailloit aux lignes sur « le haut de la montagne dans le bois. Il étoit commandé par le comte « de Donzin, qui soutint bravement Navarre. Le combat fut rude en « cet endroit, et le comte y fut tué. Tout cela se fit en si peu de temps « que nous n'étions pas arrivés au quartier de Bussy lorsque nous nous « trouvâmes parmi ces deux régiments qui se retiroient encore en assez « bon ordre; mais, ayant été coupés par deux escadrons de cuirassiers « qui avoient pris par le bas de la montagne auprès de la ville, nous « entrâmes tous pêle-mêle dans le quartier de Bussy; et tout ce que « nous pûmes faire fut de gagner celui de Saint-Pol, d'où ayant ras- « semblé notre débris, nous passâmes au quartier du Roi. Notre ca- « valerie, qui avoit fui, s'y rendit aussi, ayant repassé la rivière sur « notre pont de bateaux. M. de Feuquières, tout désespéré qu'il étoit « de ce mauvais succès du matin, ne laissa pas de faire tout ce qu'on « pouvoit attendre de sa prudence et de son courage. Il n'y avoit « plus de parti à prendre que de se retirer à Metz; la place étant se- « courue et une grande partie de ses troupes défaites; mais se « retirer en plein jour devant une armée victorieuse, et plus forte « que la sienne de moitié, c'étoit s'exposer à une perte certaine; « abandonner son canon, il ne pouvoit s'y résoudre. Cependant tous « les chevaux de l'artillerie se trouvoient à Metz, où ils étoient « allés la veille pour prendre des munitions. Il fit donc partir « promptement des courriers pour les faire revenir, et mit son « armée en bataille depuis le parc de l'artillerie jusqu'à son quar-

DE M. DE REMEFORT CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS D'ÉTAT A MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES.

A Paris, le 12 juin 1639.

Madame, je croy que vous me faites l'honneur de me tenir pour vostre serviteur très-humble à un point que vous ne jugerez pas qu'aucun de ceux qui

« tier, derrière le ruisseau dont j'ai parlé, lequel il borda d'in-
« fanterie qui se trouvoit ainsi comme à couvert d'un parapet, der-
« rière les bords assez relevés du ruisseau. En cet état, il fit bonne
« mine, résolu, dès que la nuit seroit venue, de faire sa retraite. Mais
« il avoit affaire à un trop habile général pour qu'il le laissât ainsi
« échapper. Picolomini, qui étoit arrivé à Thionville avec toutes ses
« troupes et son canon, les mit en bataille à notre vue, et commença
« à nous canonner sur les cinq heures du soir. On vit bientôt que
« notre cavalerie n'étoit pas encore rassurée de sa frayeur du matin,
« car elle s'ébranloit fort aux coups de canon. Les ennemis, qui s'en
« aperçurent, marchèrent tout d'un temps sur une ligne jusqu'à cent
« pas du ruisseau ; mais ils furent si bien reçus de notre infanterie qui
« le bordoit, et surtout du régiment de Collas, allemand, qu'ils recu-
« lèrent de quelques pas. M. de Feuquières, voulant profiter de ce
« mouvement qu'il leur vit faire, commanda à un escadron de passer
« le gué pour les charger, et m'envoya faire avancer le régiment de
« Picardie pour le soutenir; mais, comme celui qui commandoit l'es-
« cadron ne se pressa pas beaucoup d'obéir, les ennemis se mirent en
« devoir de faire ce qu'il n'avoit osé entreprendre. M. de Feuquières
« voulut s'opposer à leur dessein avec quinze ou vingt gentilshommes
« ou gardes qui se trouvoient auprès de lui; mais dans le même temps
« il reçut deux coups de mousquet qui lui cassèrent le bras droit en
« deux endroits. Comme je revenois le joindre, après avoir exécuté

en font profession ait ressenty plus vivement que moy l'affliction qui est arrivée à M. de Feuquières, en laquelle il a ce sujet de consolation très-grande

« l'ordre qu'il m'avoit donné, je trouvai qu'on le ramenoit soutenu « sur son cheval par l'enseigne de ses gardes. Je le pris de l'autre côté « par son bras blessé; il me dit d'abord : « Mon ami, j'ai ce que j'a- « vois demandé : il n'y avoit pas moyen de survivre au malheur de « cette journée. » Dans ce moment, il vit quelques cavaliers qui com- « mençoient déjà à fuir; il se tourna vers eux et leur dit avec toute la « force qui lui restoit : « Eh! Messieurs, vous fuyez et on ne vous « suit pas ; voulez-vous ternir ma mémoire par la perte d'une ba- « taille ? » Son chirurgien étant arrivé dans ce temps-là, je lui quittai « ma place pour qu'il pût mieux secourir son maître qui perdoit beau- « coup de sang. M. de Feuquières me dit qu'il alloit se faire panser « dans le fossé des lignes, et que j'allasse voir à notre pont s'il n'y « auroit point quelque bateau qui le pût porter à Metz. J'ai sujet de « croire qu'il me dit cela pour ne me point envelopper dans sa « perte ; car, par le chemin qu'il prit, il s'éloigna beaucoup du « lieu où il m'avoit dit que je le retrouverois. Cependant, sans « pénétrer son dessein, je fus au pont, que je trouvai en feu et « au pouvoir des ennemis. Revenant le long des lignes où je croyois « rejoindre M. de Feuquières, je me trouvai enveloppé dans la « foule et la confusion de toute notre cavalerie qui fuyoit à toute « bride, et je fus emporté par ce torrent qu'il me fut impossible « de traverser. Les ennemis étoient déjà mêlés parmi nous; et, sans « la bonté et la vitesse de mon cheval, il étoit difficile que j'évitasse « au moins d'être pris. A demi-lieue du camp, je trouvai le pauvre « La Bécherelle qui se retiroit blessé. Nous tâchâmes d'obliger nos « fuyards de faire ferme à un pont qui étoit à moitié chemin de Metz ; « et en effet, quelques-uns s'y étant ralliés, les ennemis cessèrent de « nous poursuivre. Je n'arrivai qu'à la nuit à Metz où beaucoup de « gens étoient déjà entrés. J'en trouvai les portes fermées ; et je pas- « sai la nuit avec deux ou trois officiers dans un méchant village « abandonné à une lieue au-dessus de Metz. Y ayant passé la rivière,

qu'il a fait tout ce qu'un grand et excellent personnage pouvoit faire pour prévenir ce malheur, et que la calomnie mesme ne luy en impute rien, satisfaction que de grands rois et de grands capitaines, à qui semblables accidents sont arrivés, n'ont pas eue. Dieu veuille que nous le revoyions bientost reprendre par sa vertu les advantages que la mauvaise fortune luy a enviés et différés. Cependant, si j'estois si heureux qu'il vous plust de me donner les occasions de le servir ou vous-mesme[1], vous cognoistriez que personne n'est plus fidellement que moy, Madame, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE RÉMEFORT.

« j'entrai dans la ville à porte ouvrante; c'étoit une chose pitoyable « d'y voir la consternation de tout le monde. J'y trouvai les deux « jeunes fils de M. de Feuquières; ils y étoient arrivés dès le soir : l'un « est l'abbé de Feuquières, et l'autre est mort mestre de camp « d'un régiment de cavalerie. Ils étoient affligés autant qu'on le peut « croire, et je ne l'étois pas moins qu'eux. Je leur appris les dernières nouvelles de Monsieur leur père, personne de connoissance ne « l'ayant vu depuis moi. Nous sûmes ce jour-là qu'il avoit été fait « prisonnier et mené dans Thionville.

« Je me suis un peu étendu en cette relation de la bataille de « Thionville; et on me le doit pardonner, puisque, outre l'attachement que j'avois à la personne et aux intérêts de M. de Feuquières, « je n'ai point vu que dans nos histoires on ait parlé de cette action « selon la vérité et la justice qu'on lui devoit. »

[1] M. de Remefort était parent de M. de Chavigny et très-considéré du cardinal de Richelieu, comme on le verra plus loin.

DE M. DU FRESNE A M. DE REMEFORT, EN COUR.

A Metz, le 14 juin 1639.

Monsieur, vous avez tousjours tant donné de tesmoignage de vostre amitié à M. de Feuquières, et de vostre générosité à tout le monde, que je ne doubte point que le malheur qui luy est arrivé ne vous touche beaucoup, et que, dans ce fascheux rencontre, il ne doibve attendre de vous des offices qui fassent cognoistre qu'il n'est pas si malheureux. Il est aussy bien vray, Monsieur, qu'il m'a fait entendre, depuis qu'il a sceu que le sort des armes m'avoit voullu plus espargner que je n'avois désiré moy-mesme, que son intention n'estoit pas que ses amis s'employassent à le justifier à la cour, et que cette charité choqueroit son esprit, au plus misérable estat qu'il sçauroit tomber. Mais comme je me suis desjà apperceu que plusieurs, les uns par ignorance ou malice, les autres pour couvrir leur lascheté ou leurs manquements, parlent diversement de cette dernière occasion, j'ay creu estre obligé d'en faire une relation toute naïfve, ingenue et innocente pour ses amis, et que vous ne trouveriez pas mauvais que je vous l'adressasse en cette qualité, non pas pour vous en servir à deffendre une personne que chacun sçait que vous aimez, mais affin que

vous ayez la satisfaction de cognoistre qu'elle n'est malheureuse que par son pur malheur et aucunement coupable de sa disgrâce, dont la cause luy a esté cachée jusques à son effect, s'estant trouvée dans le cœur des hommes les mouvements desquels despendent de Dieu seul. Sur cecy, Monsieur, vous pourrez vous ressouvenir de ce qui arriva près de Novarre, à deux des plus grands capitaines de leur temps, qui furent deffaits en campagne par ceux mesmes qu'ils venoient assiéger, commandés par un homme qui, trois mois auparavant, n'avoit jamais peut-estre conduit que des trouppeaux, pour conclure que la bonne fortune ne se donne pas tousjours à ceux qui la méritent par leur vertu. Pour moy, quoy qu'il arrive, je n'en souhaitteray jamais de meilleure que celle d'estre estimé, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

DU FRESNE.

DE MADAME DE BRAGELOYGNE A MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES.

A Pontz, le 17 juin 1639.

Madame, je suis trop obligée à Monsieur vostre mary pour ne vous pas tesmoigner le ressentiment que j'ay du desplaisir où vous vous trouvez de l'estat auquel il est. S'il m'eust esté libre d'aller près

de vous, j'eusse esté moy-mesme vous asseurer de vive voix de la douleur que j'ay ressentie de ce fascheux accident. Je ne doutte point que ce ne vous soit une très-grande affliction. Je vous supplie de croire, Madame, que chacun la ressent si vivement, qu'il n'y a personne qui n'en soit touché jusqu'au fond du cœur. Les personnes de son mérite et de son courage sont tousjours en de très-grands hasards. C'est un malheur qu'on ne trouve pas de monde pour se seconder : on ne verroit pas périr tant de gens d'honneur et de condition. On ne peut penser à toutes ces choses que l'on ne soit outré de douleur. Pour moy, tout ce que je puis, c'est de prier le bon Dieu qu'il donne des forces à Monsieur vostre mary pour supporter son mal, et à vous toute la consolation que je vous souhaite, puisque je suis par inclination et obligation à Monsieur vostre mary et à vous, Madame, vostre très-humble et très-affectionnée servante,

DE BRAGELOYGNE.

DE MADAME DE MANSLAC A MADAME LA MARQUISE DE FEUQUIÈRES, A SAINTE-MENEHOULD.

A Châlons, le 19 juin 1639.

Madame, je ne vous sçaurois bien exprimer le desplaisir extresme que j'ay reçu du malheur arrivé

à M. de Feuquières. Je vous asseure, Madame, que je l'ay plaint, et vous aussy, du meilleur de mon cœur. Aussi le mérite-t-il bien, et, lui estant obligée comme je suis, je ne manqueray jamais de prendre grande part à tout ce qui luy arrivera. Je me resjouis en mesme temps de ce qu'il a plu à Dieu de lui conserver la vie dans un si grand danger, et de ce que le Roy et Monsieur le Cardinal vous ont tesmoigné recognoistre le courage avec lequel Monsieur vostre mary a soutenu un si grand choc : j'ay grande joye qu'ils cognoissent que c'est tout à fait le malheur qui l'a fait tomber entre les mains des ennemis. Ils sont assez puissants et assez pleins de bonne volonté pour l'en retirer bientost; je prie Dieu de bon cœur que ce soit à son contentement et au vostre. Je vous supplie de me pardonner si je ne vous envoye pas un homme exprès; je croy que vous m'en excuserez bien, à cause du danger des chemins, et que vous me ferez l'honneur de croire que, s'il y alloit de vostre service et que je fusse assez heureuse pour vous en pouvoir rendre, je m'y en irois moy-mesme; car il n'y aura jamais rien qui me puisse empescher de le faire, estant comme je suis, Madame, vostre très-humble et affectionnée servante,

DE MANSLAC.

DE M. DE SAINT-AOUST[1] A M. LE COMTE DE PAS, A VERDUN.

A Châlons, le 26 juin 1639.

Monsieur, la profession que je fais d'honorer Monsieur vostre père et les estroites obligations que je luy ay, me donnent la liberté de vous dire qu'après ceux de vostre maison, personne n'a ressenty son affliction plus vivement que moy. Je loue Dieu de sa meilleure santé, qui sera bientost suivie de sa liberté; car je vois par toutes les despesches de la cour qu'on envoye à M. de Choisy, que l'on ne perd pas un moment pour cela. Je suis encore icy pour sept ou huit jours, pour aller ensuite à la cour : si vous jugez, Monsieur, qu'il y ait là occasion de servir Monsieur vostre père et vostre maison, faites-moy l'honneur de croire que je le feray avec plus d'affection et de fidélité que personne, et qu'au lieu d'estre ingrat de tous les tesmoignages d'amitié et de confiance que j'ay reçus de Monsieur vostre père, je seray, tant que j'auray de vie, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

SAINT-AOUST.

[1] M. de Saint-Aoust commandait l'artillerie de l'armée de M. de Feuquières à la bataille de Thionville. Il joua plus tard un rôle important dans l'affaire de Cinq-Mars, auprès duquel il avait été placé par Richelieu « pour retenir cet esprit qui allait trop vite, et qui avait besoin d'un homme sage pour lui donner conseil. »

P. S. J'envoye le sieur de Bequaine, commissaire de l'artillerie, pour faire inventaire de ce qui nous reste à Verdun. Si vous le jugez à propos, il mettra dans son inventaire le mauvais estat auquel sont vos affaires, afin qu'on y pourvoye : c'est l'intention de Monsieur vostre père.

DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS, LIEUTENANT POUR LE ROI AU GOUVERNEMENT DE VERDUN, A VERDUN.

A Thionville, le 8 juillet 1639.

J'ay reçû par ce tambour vostre lettre du 5 de juillet, où vous me parlez de l'affaire de vostre frère de Feuquières touchant le bénéfice dont le Roy luy a fait don[1]. Je vous advoue que je ne puis com-

[1] Le Roi venait de donner à François de Pas de Feuquières, second fils de Manassès, l'abbaye de Beaulieu, vacante par la rébellion et félonie de l'évêque de Verdun. Mais François de Pas avait peu de goût pour l'état ecclésiastique, dans lequel d'ailleurs il n'était pas encore engagé, et qu'il lui fallait embrasser pour jouir définitivement du bénéfice qui lui était accordé et dont son père appréciait plus que lui l'avantage. Il se conforma pourtant, mais plus tard, au désir de celui-ci, et porta le titre d'abbé avant d'être entré dans les ordres. Les jeunes de Feuquières avaient été élevés dans la religion protestante qu'ils avaient abjurée depuis peu, et ils se croyaient tous destinés à la carrière des armes pour laquelle François de Pas se sentait une vocation particulière. « Il a beaucoup de bonnes qualités, et les défauts qu'on « lui peut reprocher ne seroient peut-être pas des défauts dans les « personnes d'une autre profession que la sienne. Il aime un peu trop

prendre quel commandement plus formel il désire avoir de moy pour l'accepter, que ce que je luy ay respondu par la dernière voye. J'approuverois fort sa manière de procéder s'il estoit fille et qu'il fust question de le marier. Mais, après l'avoir nourry, comme j'ay fait jusqu'à présent, dans toutes sortes d'occasions qui luy peuvent avoir formé le jugement et fait cognoistre ses advantages, je ne puis souffrir qu'il soit entré dans sa vingt et unième année avec les foiblesses qu'il fait paroître au choix de son bien, et qu'il agisse, en une chose de cette importance, comme s'il estoit question d'une querelle de point d'honneur avec quelque raffineur de Gasgogne sur le qu'en dira-t-on? ce qui est la pensée de tous les sots. J'aimerois beaucoup mieux qu'il se piquast de cette générosité qui a rendu et rend tous les jours tant d'hommes de la profession dont je le souhaitte illustres devant Dieu et les hommes, et l'appuy et l'ornement de leurs races. Dieu luy a donné assez de talent pour cela, s'il le veut employer, et si je ne le croyois moy-mesme, je ne le souhaitterois pas. Après tout, je désire, par le premier tambour que vous m'envoyerez, avoir une

« la guerre pour un abbé, et il devroit déférer davantage aux avis « qu'on lui donne là-dessus; mais il est généreux et bon ami; et « quoiqu'il ne soit peut-être pas fort soigneux dans les petites choses, « on se peut assurer sur lui dans les grandes... »

(*Mémoires de l'abbé Arnauld.*)

résolution déterminée de sa volonté. Il n'est pas raisonnable que, dans ses molles incertitudes, il laisse perdre ainsy un si grand appuy à ma maison, surtout en l'estat auquel je suis, qui, pour ne vous pas abuser, penche beaucoup plus à une mauvaise issue qu'à donner subject d'en bien espérer, m'estant survenu un abcès assez violent entre mes deux blessures, dans le pli du bras.

J'y appris avec un extresme desplaisir la perte du pauvre M. Arnauld[1]. Si vous ne prenez garde à l'advenir, comme je vous l'ay desjà dit plusieurs fois, il vous en arrivera enfin desplaisir, quand ce ne seroit que d'y perdre des gens de condition contre de simples coureurs, où il faut employer des gens de leur sorte. Dieu vous conserve ; et ne manquez d'avoir soin de consoler vostre mère et de luy complaire en tout ce que vous pourrez.

FEUQUIÈRES.

[1] Arnauld, quatrième fils d'Antoine Arnauld connu par ses plaidoyers contre les jésuites, et frère d'Arnauld d'Andilly : « Il étoit « lieutenant de la mestre de camp des carabins, très-bien fait, et qui « avoit beaucoup d'esprit et de cœur. Il fut tué auprès de Verdun « dans un combat où le désir de venger sa mort coûta cher aux enne- « mis, tant il étoit aimé de ceux qui le connoissoient ; et mon fils aîné « (depuis l'abbé Arnauld), fut un de ceux qui s'acquitta le mieux de « ce devoir. »

(*Mémoires d'Arnauld d'Andilly*).

DE M. JULIARD A M. DU FRESNE, A VERDUN.

A Chaumont-en-Bassigny, le 22 août 1639.

Monsieur, je ne puis vous remercier assez dignement du beau présent que vous m'avez envoyé. C'est une preuve de vostre libéralité et un souvenir que j'estime plus qu'aucune chose que j'aye jamais reçue de personne, puisque je croy, sans vanité, que vous me faites l'honneur de m'aimer. Je tascheray de vous tesmoigner toute ma vie combien je me ressens obligé de vos continuels bienfaits, qui eussent esté mieux employés à d'autres qu'à moy, qui vous suis acquis par tant de considérations.

Hier le Roy reçut nouvelles de la trève qui a esté faite pour deux mois en Italie[1]. Je n'en sçay pas d'autres particularités. Vous pouvez juger quel effet elle peut produire. Casal et la citadelle de Turin

[1] Après la mort du duc de Savoie, son époux, Christine de France avait pris, en vertu d'un testament, la régence pendant la minorité de son fils, et renouvelé alliance avec son frère Louis XIII. Mais ses deux beaux-frères, le cardinal Maurice de Savoie et le prince Thomas de Carignan, dévoués à l'Espagne et soutenus par cette puissance en même temps que par l'Empereur, qui avait annulé le testament du duc de Savoie, firent la guerre à cette princesse, l'obligèrent de s'enfuir à Grenoble, et s'emparèrent de presque toutes les places du Piémont, qu'ils ne tardèrent pas cependant à se voir reprendre par l'armée française d'Italie.

sont munies de vivres pour plus de deux ans, et le Roy aura le temps d'y envoyer des troupes, selon qu'il jugera à propos.

Nous allons demain à Langres, où l'on séjournera deux ou trois jours et de là à Dijon, où il court un bruit qu'on achèvera le traité de neutralité entre nous et les Comtois, pourvu qu'ils nous baillent une place. M. de Noyers s'est trouvé mal; et je plains le pauvre M. de Feuquières dans ses nouvelles douleurs. Je vous manderay exactement la suite de nostre voyage. Mes baise-mains, s'il vous plaist, à tous nos bons amis.

JULIARD.

DE M. LE GÉNÉRAL COMTE DE PICHOLOMINI A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

Au camp impérial de Vance, le 27 août 1639.

Monsieur, je m'asseure que les offres que j'ai faictes de vostre liberté par eschange ou par rançon, conformément à ce qui se fait coustumièrement dans nostre party, vous auront satisfait pour ce qui despend de moy, puisque j'ay contribué, par douceur et moyens en mon pouvoir, à procurer vostre contentement. Mais puisque M. le cardinal de Richelieu, ne trouvant pas les offres à son goust, m'escrit que vos parents et amis supporteront la longueur de vostre détention avec patience, le peu

de commodité que je vois de vous traiter en ce pays selon vostre condition et comme je souhaiterois, m'a fait résoudre à vous faire accompagner à Viennes, où j'en auray beaucoup plus de moyen. J'ay bien voulu vous en donner part quelques jours auparavant, afin que vous puissiez donner ordre à vos affaires, et m'adviser de quelle façon vostre indisposition nous peut permettre de vous conduire plus commodément. Ce n'est pas sans estonnement que nous voyons tous le peu de sentiment que tesmoisgnent ceux de vostre costé pour une personne comme vous, qui, outre sa condition et son mérite, a rendu des services à la couronne de France si signalés que nous sçavons, vous asseurant que si quelqu'un de nous estoit eschu en semblable adversité, non pas seulement Leurs Majestés Impériale et Catholique les retireroient à quelque prix que ce fust, voire il n'y a pas un soldat qui ne contribuast plustost la chose du monde qui lui feroit le plus de besoin, pour moyenner sa liberté. C'est avec regret que je suis obligé de donner l'incommodité d'un si long voyage à une personne que j'estime et honore comme vous ; mais le peu de soin que l'on me tesmoigne pour vos intérêts, et pour réciproquer les courtoisies et civilités que j'ay fait ressentir à vostre nation en autant d'occurences qu'il s'en est présenté, ne m'en laissant aucune voye, ne trouvez pas mauvais que j'aye pris cette

résolution, et ne croyez pas que rien du monde puisse m'empescher d'être tousjours avec passion, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

PICHOLOMINI.

DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES A M. LE GÉNÉRAL COMTE DE PICHOLOMINI.

A Thionville, le 30 août 1639.

Monsieur, j'ay reçû aujourd'huy de M. le baron de Soyé la lettre qu'il vous a plû m'escrire, en date du 27 de ce mois, par laquelle j'ay appris les grandes obligations que je vous ay d'avoir voulu adjouster à vos courtoisies celle de moyenner ma liberté en proposant à Son Éminence Monseigneur le Cardinal-Duc de traiter de ma rançon ou de m'eschanger contre quelques officiers de ma condition. La response qu'il y a faite ne m'auroit pas moins estonné que vous dites l'avoir esté, si j'estois aussi honneste homme que vostre extresme civilité me le veut persuader. Mais, ne cognoissant qu'avec trop de raison le peu d'utilité que Sa Majesté a reçû de mes services passés, le tort que ma mauvaise fortune a porté au bien de ses affaires et la diminution de l'estime de ses armes soubs ma conduite, je ne tiens pas à petite grâce que sa satisfaction se trouve dans

la longueur d'une prison de guerre, sans y adjouster d'autres marques de sa colère contre moy.

Pour ce qui est du temps que vous me donnez à me préparer de partir pour Vienne en la sorte la moins incommode à mes blesseures, cela despendant purement de la cognoissance des chirurgiens, je souhaiterois qu'il vous pleust me faire visiter par le vostre, afin que, vous faisant un véritable rapport de l'estat auquel je suis, vous puissiez recognoistre combien j'ay peu de répugnance à ce voyage, puisque vostre désir est que je le fasse[1]. Le mien sera tousjours de rencontrer les occasions de tesmoigner par quelque service qui vous soit agréable, avec quelle vérité je suis, Monsieur, vostre très-humble et affectionné serviteur,

FEUQUIÈRES.

DE M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS, A VERDUN.

A Thionville, le 14 décembre 1639.

Mon cher fils, tant s'en faut que M. le baron de Soyé trouve mauvais que vous me mandiez les nouvelles générales, que de plus, il a agréable que

[1] Ce voyage n'eut point lieu : M. de Feuquières demeura à Thionville jusqu'à sa mort.

vous m'envoyiez à l'avenir toutes les gazettes, de sorte que dorénavant vous pourrez me donner ce petit divertissement sans appréhension de faillir.

Encore que je ne doubte pas que le sieur du Fresne ne se ressouvienne particulièrement de la recommandation que je luy ay faite sur la sorte dont il doit faire entendre à M. de Noyers les particularités qu'il voudra apprendre de ce qui s'est passé au combat où j'ay esté pris, j'ay cru qu'il ne seroit pas mal à propos que je luy en fisse une récapitulation. L'ordre que je luy ay donné a esté de luy dire que j'ay attendu jusques à cette heure à luy faire une relation du destail de ce qui s'est passé jusques à ma prise, ne jugeant pas à propos de vouloir prévenir par une espèce de manifeste ceux qui auroient à me charger de quelques manquements; que je n'ay pas jugé de moyen plus naïf pour luy faire entendre la vérité de mes actions que de luy envoyer le journal que j'ay accoustumé de faire du jour où je commence les campagnes, sur lequel ma relation sera dressée telle qu'il jugera à propos qu'elle soit donnée au public; ensuite de quoy ce qui s'est passé au combat pourra estre adjousté, en le commençant de la veille par l'advis de la venue des ennemis.

Plus je pense aux choses qui sont dans ce journal, que l'on dit pouvoir blesser l'esprit de M. de Noyers, moins j'y trouve de raison. S'il estoit responsable de la vérité de tous les advis que l'on luy donne,

je ne luy conseillerois jamais d'escrire. De plus, celuy qu'il m'a donné que M. le comte de Picholomini passoit en Allemagne, estoit si générallement cru dans l'armée mesme de celuy-cy, qu'il n'y a pas lieu de s'estonner qu'il soit venu jusques au Roy dans les termes auxquels il est exprimé dans mon journal.

Il est à considérer pour moy que, ne commençant la relation que de la veille du combat, je ne puis parler que de choses contredittes par un mauvais événement, lesquelles seront expliquées selon la passion du tiers et du quart, et que, la prenant du commencement de mon journal, ma conduitte y sera considérée plus à mon advantage, n'y ayant rien qui puisse estre contredit d'aucun homme de bon sens, quelque mauvaise volonté qu'il puisse avoir contre moy, et que par là il sera aisé de juger que je ne suis point capable de faire les fautes que les lasches m'ont imputées au combat général, pour couvrir leurs infamies.

La mémoire de cette action ayant à estre perpétuelle, il ne seroit pas raisonnable qu'une considération médiocre et mal fondée me fist abandonner ma propre réputation et souiller ma postérité d'un mauvais ressouvenir de moy. Après tout, je suis asseuré qu'en cela ma naïveté réussira mieux parmy les honnestes gens que cette subtilité trop aiguë de laquelle je ne me suis jamais servy. Que du

Fresne suive ponctuellement ce que je luy ay dit et en la forme que je luy ay prescritte, et qu'il voye M. de Noyers seul, parce qu'en pareilles affaires la compagnie nuit et empesche les hommes retenus comme luy de s'ouvrir. Dittes-luy qu'il se rende soigneux de vous escrire de temps en temps ce qu'il fera. Dieu vous conserve.

FEUQUIÈRES.

DE M. LE COMTE DE PAS A M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

A Verdun, le 18 janvier 1640.

Ayant sçu par M. Husson que les bruits de la mauvaise santé de mon père continuoient de plus en plus, de crainte qu'ils ne vinssent jusqu'à M. de Noyers et que cela ne diminuast en quelque sorte l'envie de le retirer, nous avons pensé que ce ne seroit pas mal fait de luy adresser une lettre, laquelle je vous prieray de prendre la peine de luy rendre; vous pourrez aussy lui dire en mesme temps la deffaite de Picholomini, que je n'ay osé luy mander, dans la crainte qu'elle ne se trouvast pas véritable, encore que Beck[1] ait dit à un tambour qui est icy qu'il estoit assurément prisonnier. Quand

[1] Jean, baron de Beck, sergent général de bataille sous Piccolomini, gouverneur du duché de Luxembourg, mort en 1647.

j'en pourray sçavoir la vérité, je ne manqueray aussitost de la mander par un homme exprès.

Par toutes vos lettres nous trouvons estrange que le meilleur conseil de vostre assemblée soit d'envoyer un trompette au lieu d'un tambour, qui est véritablement un expédient bien rare. Mais nous en employons d'autres meilleurs qui réussissent si peu que je n'aurois guères meilleure opinion de celuy-cy, principalement à cette heure que Beck est de retour à Luxembourg, où vous sçaurez qu'il y a deux journées à pied et à cheval. Pour ce qui est d'envoyer un homme à Beck avec un pouvoir, vous seriez bien empesché du choix; et quand vous l'auriez fait, je pense que vous n'y remarqueriez pas une grande utilité. Je ne croy pas aussy que ma mère ait droit de le faire, le Roy y ayant intérest. Elle se sert de personnes qui ne la peuvent engager, et feront plus d'effet d'ailleurs.

Pour le voyage de Cornillon, je ne le juge pas plus utile que celuy d'un homme avec un pouvoir vers Beck, n'estant pas icy besoin d'une simple signature, qui est la seule assistance que nous en aurions, mais d'argent, qui sera aussy bien reçu de la part de ma mère[1] que d'un autre, et qu'elle de-

[1] Les ennemis demandèrent d'abord cent mille écus pour la rançon « de M. de Feuquières : ils proposèrent ensuite de l'échanger avec trois « autres officiers de considération : enfin la condition fut que le Roi

mandera aussy bien à Monseigneur le Cardinal, quand il y aura quelque chose de conclu, que M. de Cornillon sçauroit faire, et puisque nous prenons d'autres routes que celles de l'assistance de Sa Majesté, c'est-à-dire dans les apparences.

Nous avons reçu des nouvelles de mon père, qui est en l'estat que ma mère vous mande. Après sa liberté, il n'y a rien de si important que les assignations que vous sollicitez. Je n'escris pas à M. de Noyers, parce que ma mère l'a fait depuis trois jours. La lettre de M. Leroy sera rendue inutile par l'impatience des carabins; je croy que vous trouveriez estrange que je les eusse laissé sortir sans ordre du Roy, si mon oncle n'eust tesmoigné le désirer ardemment; et, avec cela, je ne sçay ce que vous en penserez; je croy qu'ils y eussent très-bien servy et plus à leur advantage qu'ils ne croyoient. Pour moy, je ne cèle point que j'ay regret de perdre ce temps et qu'il m'ennuye d'estre toujours sur la défensive. Adieu.

LE COMTE DE PAS.

« rendroit Eckenfort, général de bataille, et que Feuquières, pour le « surplus de sa rançon, fourniroit la somme de quinze mille rixdalles. » (*Vie de M. de Feuquières*, t. Ier *des Mémoires militaires d'Antoine de Feuquières.*)

DE M. LE MARQUIS MANASSÈS DE FEUQUIÈRES A SES ENFANTS.

Une heure avant sa mort.

A Thionville, le 13 mars 1640.

Mes chers enfants, le peu de temps que Dieu me donne pour disposer de mes affaires m'empesche de vous escrire à chacun en particulier, et me fait vous donner ma bénédiction à tous en général, vous conjurant de vivre en la sainte amitié que je vous ay tant de fois recommandée, et que le peu de bien que je vous laisse n'apporte aucune altération au bonheur de nostre famille. Vous remettant tous à votre mère de vos partages, je prie Dieu qu'il vous assiste de sa sainte grâce et vous rende plus heureux que je n'ay esté.

Feuquières.

DE MADAME LA MARQUISE DOUAIRIÈRE DE FEUQUIÈRES A M. LE GÉNÉRAL COMTE DE PICHOLOMINI.

Mars 1640.

Monsieur, sans la mauvaise volonté de Beck, vous n'eussiez pas perdu vostre rançon, M. Eckenfort la liberté et M. de Feuquières la vie. J'en avois donné l'advis à Vostre Excellence; mais le remède

qu'elle y avoit apporté étoit trop foible, puisque le baron de Soyé[1], après avoir traicté, s'en alla sans nous dire adieu, et nous manda qu'il avoit eu le pouvoir de la rançon, mais non pas de la liberté. Toutes ces choses contre vostre attente et contre la raison n'ont esté advantageuses pour personne, et m'ont rendue la plus misérable du monde. En cet estat j'ay recours à Vostre Excellence, pour la supplier très-humblement que, par sa générosité, je puisse avoir le corps que je doy bientost espérer d'une paix ou par la trève. Je sçay, Monsieur, que partout où il sera, il ressuscitera en gloire; mais je désirerois bien de l'oster hors du pouvoir de cet avare, qui l'a faict porter dans une église comme un pestiféré, sans vouloir permettre que pas un of-

[1] Le baron de Soyé, gouverneur de Thionville, fut loin d'avoir contribué à adoucir la captivité de M. de Feuquières : « Le baron de « Soyé vint commander dans Thionville, où d'abord il diminua fort « toutes les libertés que les précédents commandants avoient accordées « à M. de Feuquières, ne permettant à personne du monde de le venir « voir, ni à ses gens de sortir sans son ordre, et luy imposant une « garde ; de quoy M. de Feuquières ne se plaignit point, et, par ci- « vilités, petits présents et prisonniers qu'il luy rendit sur sa parolle, « adoucit son humeur. Cependant ledit baron ne le venoit voir que « toutes les trois semaines, pour luy dire les advantages de son party « en rabaissant les nostres ; mais M. de Feuquières, qui sçavoit tou- « jours la vérité, luy faisoit facilement, sans le démentir, trouver ses « histoires impossibles. »

(*Mémoires au vray de ce qui s'est passé en la malheureuse prise de M. de Feuquières*, par Madame la marquise de Feuquières.)

ficier l'accompagnast, ni mesme que ses vallets lui donnassent les cérémonies accoustumées de sa religion, et qui à présent retient un curé, qui estoit son aumosnier, pour lui rendre quelques hardes, et d'autres personnes qui estoient entrées avec passeport. Je croy, Monsieur, Vostre Excellence si raisonnable, qu'elle ne jugera pas que ma juste affliction me porte à la cholère, mais plustost à la retenue, estant asseurée qu'elle cognoist assez les brutalités de Beck, dont celles qui m'ont esté le plus sensibles sont de n'avoir pas voulu donner le passe-port pour les ostages, afin de faire sortir M. de Feuquières, et de m'avoir voulu chasser, comme il estoit à l'extrémité, afin de vous pouvoir dire que je l'avois laissé en santé et que sa mort avoit esté subite. Mais Dieu l'avoit permis de la sorte. Je le supplie qu'il me fasse la grâce d'obtenir de Vostre Excellence ma très-humble supplication[1], qu'elle ait pitié de ma douleur, et me croye, Monsieur, vostre, etc.,

ARNAULD DE FEUQUIÈRES.

[1] Madame de Feuquières ne put obtenir le corps de son mari, qui ne fut transporté à Verdun qu'après la mort de cette dame, lorsque le duc d'Enghien se fut emparé de Thionville, en 1643.

DE MADAME LA SUPÉRIEURE DES CARMÉLITES DE VERDUN
A M. DE NOYERS.

A Verdun, le 22 mars 1640.

Monseigneur, c'est à moy de vous faire sçavoir la sainte mort de vostre cher amy. Il a eu l'esprit et le jugement libres jusques au dernier soupir, tousjours appliqué à Dieu et parlant des choses du ciel comme un ange. Il portoit tous ceux qui estoient auprès de luy à faire mespris de la terre et de ce qui s'y passe, leur prouvant que l'homme estoit bien malheureux qui y mettoit sa félicité. Il demanda plusieurs fois à recevoir son Sauveur; et à la dernière qu'il luy fut donné pour viatique, il se le fit tenir assez longtemps devant luy, fit une protestation de foy, et le supplia de luy pardonner ses offenses qu'il confessoit estre grandes; que celle qui l'estoit le plus et dont il avoit le plus de ressentiment estoit l'hérésie dans laquelle il avoit demeuré si longtemps; et il supplioit sa divine bonté de la faire quitter à Madame sa femme, vers laquelle il se tourna, la conjurant, au nom de son Sauveur qui estoit là présent et lequel il alloit recevoir, de se faire catholique; que son affection tendre envers elle l'avoit tousjours empesché de la violenter sur ce subject, mais qu'il avoit regret maintenant de ne

l'avoir pas assez pressée ; et, comme Madame ne luy respondoit point, il recommençoit tousjours à luy parler, si bien qu'elle le supplia de ne se point mettre en peine et qu'elle feroit ce qu'il faudroit quand il seroit temps ; à quoy il respondit qu'il prieroit, en l'autre monde, Dieu pour sa conversion. Il conjura ses enfants de vivre et mourir en bons catholiques, leur recommandant de porter honneur et respect à Madame leur mère, et tout plein d'autres choses qui regardent Son Éminence et vous, Monseigneur ; qu'ils fussent fidèles à Son Éminence, que son regret estoit de ne l'avoir pu servir encore beaucoup d'années en recognoissance de ses bienfaits ; que pour vous, il vous considéroit comme son meilleur amy, qui serviroit de père à ses enfants. Cecy vous sera mieux rapporté par d'autres ; car je n'y entends rien. J'ay seulement eu dessein de vous donner la première cette consolation, en vous disant que celuy que vous aviez aidé à mettre dans la véritable église, y est vraiment mort comme un saint. Vous aurez, ce me semble, l'occasion présente de vous employer à y faire entrer Madame de Feuquières : vostre zèle à secourir une âme qui se perd est tenu si grand que je n'ay nul besoin de vous exciter en ce subject pressant. Je veux aussy commencer la première à vous remercier de nous voir pour gouverneur M. le comte de Pas ; je demande à Dieu que vous soyez tousjours nostre père, me

faisant l'honneur de me croire, vostre très-humble servante selon Dieu.

J. M.

DE M. DE SERVIEN A M. L'ABBÉ DE SAINT-NICOLAS.

A Angers, le 24 mars 1640.

Monsieur, il est vray que l'Estat perd, par la mort de M. de Feuquières, le plus digne subjet, et, si je l'ose dire, le meilleur François du royaume. Je l'ay vû agir en diverses rencontres dans le maniement des armes et des affaires, et je puis dire avec vérité n'avoir jamais vu un cavalier si affranchy de tous les intérests qui possèdent les autres hommes. La seule gloire de bien faire a esté celle qui a ordinairement maistrisé son esprit; et l'unique objet qu'il a eu devant les yeux a esté son maistre, son debvoir et le bien public, qui ne sont jamais qu'une mesme chose dans l'opinion d'un homme de bien.

Je commençai à le cognoistre particulièrement en Italie, lorsque le partage de la gloire que les armes du Roy avoient acquise au combat de Veillane animoit nos généraux les uns contre les autres, et que leurs divisions leur donnoient plus d'occupation que leurs ennemis. Ce généreux cavalier, qui servoit sous eux comme mareschal de camp, s'y conduisit tousjours avec tant de prudence, que, sans se rendre

jamais partial comme le reste des officiers de l'armée, il porta tousjours du respect aux uns et aux autres, selon les degrés d'authorité qu'ils avoient sur luy; et je puis adjouter sans menterie que, par ses conseils et ses actions, il demeura presque seul du party du Roy, cependant que les principaux de l'armée n'en cognoissoient point d'autre que leur passion. Cette généreuse prudence eut pour moy des charmes qui me rendirent dès-lors adorateur de sa vertu, et qui, m'ayant obligé de rechercher son amitié, me donnèrent moyen de descouvrir les autres belles parties de son âme, une activité merveilleuse dans les exploits de la guerre, un soin continüel pour la seureté des troupes et pour réparer le manquement de toutes les choses nécessaires, qui les faisoit périr, un ardent désir de tous les emplois périlleux et une constance obstinée parmy des incommodités et des maladies qui faisoient quitter les plus hardis. Vingt-deux de ses domestiques tués de peste non-seulement ne l'obligèrent pas de changer de quartier, mais luy firent dissimuler deux ou trois attaques de maladie que d'autres eussent achetées pour obtenir leur congé. Une infinité d'autres vertus que je remarquay en luy, tousjours guidées par une fidélité inébranlable, augmentèrent si fort le dessein que j'avois desjà fait de l'honorer et de le servir, qu'ayant esté mis, quelque temps après, dans les affaires, je reçus à très-grande faveur de me pou-

voir joindre aux puissants protecteurs qu'il avoit dans la cour, pour faire considérer son mérite.

Je n'entreprends pas de vous exprimer dans cette lettre tous les grands services qu'il a rendus à l'Estat depuis ce temps-là; j'en laisse le soin à ceux qui feront son oraison funèbre. Je me contente de vous dire que j'ay esté autresfois tesmoin des honneurs qu'on luy avoit préparés, si l'envie n'en eust retardé l'effet, et qu'il n'est pas malaisé de m'imaginer après cela ceux qu'il pouvoit bientost espérer. Je n'ay pu m'empescher de m'entretenir de luy avec vous, quoyque ce soit un mauvais moyen de sécher vos larmes; mais je croy qu'il ne vous faut pas traiter comme le commun. Il vaut mieux que vous me cognoissiez mauvais orateur que mauvais amy; et je me promets que vous me pardonnerez plustost d'avoir renouvellé vostre douleur que si je vous avois dit qu'elle n'est pas légitime. Croyez, Monsieur, que j'y prends très-grande part, et pour l'amour de vous et pour l'intérest de l'Estat, que le malheur où je suis[1] ne

[1] M. de Servien était alors dans la disgrâce du cardinal de Richelieu. Il avait perdu sa charge de secrétaire d'État de la guerre, qu'on avait donnée à M. de Noyers, et il vivait retiré dans son gouvernement de Saumur. Mais cet exil ne devait pas durer longtemps : « Il faisoit une étroite profession d'amitié, dit Arnauld d'Andilly dans ses *Mémoires*, avec mon frère l'abbé de Saint-Nicolos, à présent évêque d'Angers. Je suppliai la Reine, auprès de laquelle je lui avois déjà rendu de grands offices, d'avoir agréable qu'il revînt à la cour. Elle me l'accorda, et ainsi on le vit dans le Louvre sans que personne sût qu'il eût permission de revenir. »

m'empesche pas d'aimer autant que j'ay fait autresfois. Si je croyois que Monseigneur le Cardinal eust besoin d'estre excité pour avoir soin de sa famille, je ressentirois un nouveau desplaisir de n'estre plus auprès de luy; mais j'oserois bien vous demeurer caution qu'il prendra plaisir à luy servir de père, et qu'il sera bien aise de joindre à toutes ses autres actions la protection qu'il donnera à la famille affligée d'un fidelle serviteur du Roy. Je suis, Monsieur, etc.,

SERVIEN.

DE M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES[1] A SON ÉMINENCE LE CARDINAL DE RICHELIEU.

A Verdun, 1640.

Monseigneur, quelles grâces puis-je rendre à Votre Éminence, qui, non contente de nous avoir fait ressentir tant d'effets de sa bonté, veut nous en donner de nouvelles assurances dans toutes nos fréquentes afflictions, où véritablement nous ne sommes pas susceptibles d'une moindre consolation que de sa part[2]? Et comment pourrois-je tesmoigner mon

[1] Après la mort de M. le marquis Manassès de Feuquières, M. le comte Isaac de Pas, son fils aîné, devint marquis de Feuquières et chef de la famille.

[2] Le cardinal de Richelieu se montra empressé à dédommager la famille de Feuquières de la perte immense qu'elle avait faite par la mort de Manassès. Entre autres faveurs, il accorda au jeune marquis de Feuquières le gouvernement de Verdun qu'avait son père.

ressentiment de ce surcroît d'obligation, tous les services que nous sommes capables de vous rendre ne pouvant estre proportionnés au moindre bienfait que nous avons déjà reçu de Votre Éminence, et nous encore, Monseigneur, qui sommes vos créatures jusques icy inutiles à tout autre chose qu'à faire cognoistre dans nos malheurs la compassion que vous avez des misérables et en tout temps vostre extresme bonté? Je n'en abuseray pas davantage aussy dans la recherche des parolles, pour l'exprimer, n'y en ayant point, et me contenteray de supplier très-humblement Vostre Éminence d'adjouter à tant de grâces celle de croire que toute la famille, ensemble et en particulier, n'a point d'autre ambition que de vous servir comme elle doit, et que moy, qui en responds sur ma vie, je ne manqueray jamais à la fidélité que je vous dois, comme estant, Monseigneur, vostre très-humble, très-obéissant, très-fidelle et très-obligé serviteur et créature,

FEUQUIÈRES.

DE M. JULIARD A M. DU FRESNE, A VERDUN.

A Bléraucourt, le 13 juin 1640.

Monsieur, j'ay rendu vostre lettre à M. l'abbé de Beaumont[1], et celle de M. de Feuquières à M. de

[1] Hardouin de Beaumont de Péréfixe, né en 1605, mort en 1670. Il était alors maitre de chambre du cardinal de Richelieu. Il devint ensuite précepteur du Dauphin Louis XIV, évêque de Rhodez, confesseur du Roi, membre de l'Académie française, et archevêque de Paris.

Remefort. Ni l'un ni l'autre ne m'ont fait response, et vous ne m'avez pas mandé s'il en falloit. M. de Remefort a fait réformer l'ordonnance que vous sçavez, concernant Beaulieu et Cheminon, et prétend la faire signer ainsy. Aussitost qu'elle sera signée, si elle l'est, comme je veux espérer, je ne manqueray pas de l'envoyer à Paris à Madame de Feuquières. Je sçay bien qu'on la luy fera tenir seurement, quand mesme elle en seroit partie. J'ay fait vos baise-mains au *Docteur sans latin*[1], qui vous doit escrire merveilles, notamment pour le faire payer de son pain de chapitre. Il est en colère de ce que M. de Noyers a dit à M. David, qui luy demandoit ces jours passés l'expédition d'un canonicat de la Sainte-Chapelle de Dijon, que le Roy lui a donné et dont enfin il a eu les provisions, qu'il falloit jetter un dévolu sur nostre docteur, qui porte des habits balafrés à la cour, au lieu d'aller résider à son canonicat. Il en veut pour cela à M. Ratabon et à l'aumosnier de M. de Noyers, qu'il prétend avoir rapporté à celuy-cy que *Breviarium non dicitur*; mais je vous asseure en bonne vérité que si.

Nous partons vendredy de ce lieu pour aller coucher à Magny, et pour l'*ultra*, on n'en dit rien. Je croy néantmoins, et nostre docteur est de mon opinion, que c'est pour aller à Amiens ou à Abbeville.

[1] M. l'abbé de Feuquières.

Nous n'avons point de nouvelles de nos armées picardes. Celle de Piedmont a deffait un secours de trois ou quatre mille hommes que le marquis de Léganez[1] envoyoit à Thurin. Sur ce, je vous supplie très-humblement de croire que je suis, Monsieur, votre très-humble et très-acquis serviteur,

JULIARD.

DU MÊME AU MÊME.

Amiens[2], le 9 août 1640.

Monsieur, je ne croy pas que la nouvelle de la réduction d'Arras ne vous soit très-agréable. Nous l'eusmes hier au soir sur les neuf heures, lorsque nous nous y attendions le moins. Nos troupes y doivent entrer ce matin. M. de Remefort fait response à M. vostre abbé. Je n'ay pas ouy parler d'ailleurs que M. de Vaubecourt soit si malade que vous le faites ; j'estime néantmoins que vous avez fort bien fait de prévenir. Je vous supplie très-humblement d'asseurer M. nostre gouverneur que je suis passionné de luy rendre le très-humble service

[1] Général de l'armée espagnole.

[2] Le Roi et le cardinal de Richelieu étaient venus à Amiens pour avoir plus facilement des nouvelles du siége d'Arras, et envoyer des ordres aux trois maréchaux de Chaulnes, de Chastillon et de La Meilleraye, qui commandaient l'armée.

que je luy doy, et que si je ne le fais pas effectivement ou efficacement, c'est faute d'en avoir le pouvoir ; car la volonté y est tout entière. Aussy espéré-je, par vostre moyen, que mes services lui seront agréables, au moins le désir que j'ay de luy en rendre. Pour vous, je me fais fort que vous m'aimez tousjours et que vous ne doutez point que je ne vous sois tout acquis. Nous avons icy tant de loisir qu'il semble que nous n'y soyons que pour manger et pour jouer. Laisné Pantaléon y est venu, qui parle tousjours de la beauté de la Dame des Vertus. Il a esté en Anjou et venoit de Paris où elle estoit; il s'y en est retourné du jour d'hier de grand matin. Nostre chanoine grossit merveilleusement en ventre. Il est fort assidu à son bréviaire et n'oublie point son dormir de l'après-disner. Quant à moy, je suis tousjours autant que je puis, Monsieur, vostre très-humble et très-asseurément acquis serviteur,

JULIARD.

DU MÊME AU MÊME.

A Amiens, le 15 septembre 1640.

Monsieur mon très-cher amy, ce porteur emporte la response de M. de Remefort à M. nostre gouverneur. Vous n'avez pas jugé à propos de m'es-

crire d'affaires ; aussi n'ay-je pas cru m'en devoir informer, et je trouve bon tout ce qui vient de vostre part, en quelque façon que ce soit : vous ne commanderez jamais à personne qui vous obéisse plus aveuglément que moy.

Vous pouvez vous asseurer que M. l'abbé de Beaumont est tousjours bien de vos amis. Il s'informa bien particulièrement de vos nouvelles et avec démonstration d'amitié, lorsque je luy rendis vostre lettre. Au reste vous avez tort de ne point escrire à M. de Remefort, et l'excuse que vous en prenez est non recevable, estant appuyée sur un fondement qui ne peut pas passer pour véritable parmy ceux qui cognoissent vostre mérite. Il falloit que vous fussiez bien mortiffié lorsque vous avez escrit; car, de croire que vous l'ayez fait pour vous faire valoir davantage, je ne le sçaurois, cognoissant comme je fais la bonté de vostre naturel et la solidité de vostre jugement.

Il m'ennuye extresmement dans ce pays-cy où nous ne servons plus de rien, et où ceux qui ont le plus d'employ et le meilleur ne servent plus qu'à achepter des bleds et commander aux charretiers qui mènent des convoys à Arras. M. Ratabon est indisposé d'un grand mal de teste. Le docteur *pas latin* diminue à veue d'œil du regret qu'il a d'estre privé si longtemps des délices de Paris. Bref, tous ceux que vous cognoissez de la cour s'ennuyent

icy. Il n'y a que le *Camaruche,* qui se fait appeler de vostre surnom, qui y trouve son compte ; aussy y a-t-il acquis une maistresse avec laquelle il est accordé et sur le point de se marier. Je finis par la supplication très-humble que je vous fais de tesmoigner à M. nostre gouverneur que je suis entièrement à luy, et de me croire tousjours à vostre égard, Monsieur, vostre très-humble et très-acquis serviteur,

JULIARD.

DE M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES A M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

A Verdun, le 19 septembre 1640.

Je receus hier votre lettre du 8, où vous me mandez que son Éminence doit passer le mesme jour à Feuquières. Je suis bien fasché que vous n'ayez pas l'état de la citadelle, que vous pourriez faire expédier pendant ce long séjour de Chaulnes. Mais il y a plusieurs choses à résoudre avant que de le présenter, pour lesquelles il seroit expédient que vous vissiez mademoiselle de Morcourt. Je ne pense pas qu'il y ait là rien à faire pour le sel; car c'est d'un arrest du conseil que je croy que vous avez besoin. S'il ne falloit qu'une simple lettre de cachet, il ne faut pas beaucoup de temps pour l'expédier, mais seu-

lement que le Roy ordonne au receveur des gages du Parlement de me mettre en main tout ce qui peut estre dû aux chevaliers depuis la création des offices, qui fut l'an 1633, à raison de mille ou quinze cents livres par an. M. de Remefort sçait en quelle façon il a fait celle de Madame de la Grillière et de mon cousin Arnauld; je croy qu'il n'y a guères à s'éloigner de ce style, si ce n'est que l'on veuille faire mention des diverses jussions que vous avez obtenues de temps en temps.

M. de Villarceaux est à Bar, d'où il me parle souvent de toute la royauté; mais je ne vous en puis rien dire de nouveau. Je suis en peine de la maladie de mon cousin d'Andilly. Une affaire importante dont vous devez parler à M. de Noyers, c'est l'évesché de Toul, auquel le Pape a tesmoigné désirer que le Roy nommast l'abbé de Fiesque; à quoy il y apparence qu'on se laissera aller, si le coup n'est prévenu par quelque puissance. En ce cas, je croy que l'on pourroit hardiment le proposer pour Verdun, et il me semble que vous en pourriez dire quelques mots à M. de Noyers. Les soldats me persécutent et me feront enrager. Je souhaitterois fort que Hattancourt vinst donner ordre à sa compagnie. Quand vous luy aurez fait donner sa commission, je vous supplie très-humblement de luy en parler et de le disposer à donner quatre-vingts ou cent escus à du Chesne, en considération de l'estat auquel

il l'a conservée par ses soins et sa despense, et de ce qu'il lui a esté préféré quasy à cette occasion ; autrement le pauvre du Chesne seroit bien malheureux de quitter une compagnie qu'il a mise en si bon estat, pour entrer dans une que la négligence des officiers a ruinée, qui est celle de Caix. De mon costé, je lui ay donné une ordonnance de quatre cents livres pour aider à le consoler, et lui feray encore bailler quelques mousquets; mais tout celà ne suffit pas.

Je vous envoye un exprès, afin que vous ayez le temps de faire le mémoire avant que M. le Cardinal parte de Chaulnes. Adieu.

FEUQUIÈRES.

DU MÊME AU MÊME.

A Verdun, le 9 décembre 1640.

Si mon oncle [1] ne trouve aucune raison en mon voyage à Paris, si ce n'est que je suis sans conseil, je voy bien que je ne sortiray pas si tost d'icy. Je me sens n'en avoir pas grand besoin pour les affaires qui s'y présentent : je souhaiterois que les autres ne requissent pas davantage que j'allasse à Paris. Il a

[1] Isaac Arnauld, mestre de camp général des carabins de France, frère de Madame la marquise douairière de Feuquières. Il servit de tuteur et de conseiller à ses neveux après la mort de Manassès.

lement que le Roy ordonne au recev
du Parlement de me mettre en m
peut estre dû aux chevaliers dep
offices, qui fut l'an 1633, à rais
cents livres par an. M. de R
façon il a fait celle de Mad
mon cousin Arnauld;
s'éloigner de ce style,
mention des divers
nues de temps er

M. de Villar
vent de tout
rien dire d
de mon
dont v ...nt de ses in-
ché ...s le conserver comme
qu ...us reste.
v ...e raison ridicule que de dire qu'il est
...e faire ma cour, comme si on ne sçavoit
...ez la nécessité d'y aller quelquefois. On a coutume de se confier aux gouverneurs de la garde des places, si ce n'est dans de longues absences, comme celle-cy ne seroit pas; mais, au pis aller, si on me traittoit comme ceux que vous nommez, je n'aurois pas subjet de me plaindre. Je sçay fort bien que vous avez trop affaire des deux cavalles pour estre d'avis que j'aille en poste: j'y consens, pourvu qu'il n'y ait que cela. Mais pour ce qui est qu'on

it mon départ pour un adieu, c'est de quoy
ue; car aussy bien faudra-t-il que les
ux qui sont icy me suivent, pourvu
ssent suffire à Paris pour mon oncle,
moy.

le m'envoyer de l'argent; j'en
Vous sçaurez ce qui se passe
les éconômes; il est à pro-
dre le plus tost qu'il vous
je vous rends vos of-
. Adieu.

FEUQUIÈRES.

ISAAC DE FEUQUIÈRES A M. DU FRESNE, A PARIS.

A Verdun, le 8 avril 1641.

M. de Marcheville m'a dit que l'on rase Marsal par le traitté de M. de Lorraine. Cette nouvelle me mettroit encore davantage en peine, si ce n'estoit que vous n'en mandez rien, n'estant pas à oublier, il est vray, que vous ne me mandez aucune nouvelle: je vous prie de le faire à l'avenir, et de laisser ordre que quelqu'un y supplée en vostre absence. Si l'on en osait supplier M. Meusnier, ce seroit pour en avoir de bonnes.

J'escris à l'abbé. Vous n'oublierez pas M. de

Beaumont en partant. Si vous rencontrez Garodel, vous lui ferez sentir un peu vertement que je ne suis nullement satisfait de son procédé, de ne vouloir pas que l'on délivre des grains sur mes ordres. Cette insolence m'oblige aujourd'huy à faire saisir chez luy pour la seureté du Roy, et de le faire arrester en sa personne, s'il revient sans y avoir donné ordre. Vous luy direz aussy qu'il se prépare à monstrer son compte.

FEUQUIÈRES.

DE M. D'OYSONVILLE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Brisach, le 16 juillet 1641.

Monsieur, j'employeray de bon cœur mes premières lignes depuis ma blessure, pour vous remercier des honneurs et des civilités que je trouve en la vostre du 10 du mois passé. J'ay trop certainement fait la perte que l'on vous a dit que je courois risque de faire. Avec l'aide puissant de vos consolations et de vostre compassion, je m'en console volontiers en Dieu; mais humainement je m'en afflige bien fort, trouvant en la diminution d'un sens si précieux qu'est celluy de la veue, si ce n'est, grâces à Dieu, présentement de l'impuissance, au moins une appréhension d'estre rendu par quelque

grand malheur inutile au service d'une personne comme vous, à qui j'ay voué, en revanche de tant d'amitié, d'estre toutte ma vie, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

D'OYSONVILLE.

P. S. Monsieur, ce seroit abuser de vostre patience que de vous demander une plus fréquente correspondance, qui seroit plus commode par la voye de Lorraine que par celle de Paris. Je la souhaitte touttesfois infiniment pour recevoir plus souvent des nouvelles de l'estat de vostre santé et des ennemis qui sont maintenant en vostre voisinage. Je vous feray part en revanche de ce qui se passera en ces quartiers.

DE LOUIS XIII A M. DE FEUQUIÈRES, GOUVERNEUR DE LA VILLE ET CITADELLE DE VERDUN.

A Livry, le 8 août 1641.

Monsieur de Feuquières, le sieur de Gaumont, conseiller en ma cour de Parlement de Paris, cy-devant conseiller en celle de Metz, m'ayant servy avec beaucoup d'assiduité et d'intégrité en mondit parlement de Metz durant le temps qu'il y a esté, et continuant encore tous les jours à me servir avec pareille affection, désirant luy tesmoigner la satis-

faction que j'en ay et luy donner moyen de continuer à l'advenir, je vous fais la présente pour vous dire que j'entends que vous teniez la main à ce que dans la distribution du sel, qui se fait à Verdun pour les gages des officiers de mondit parlement de Metz, ce qui est deub des gages du sieur de Gaumont, à cause de son office de conseiller audit parlement de Metz, luy soit actuellement payé; à quoy m'asseurant que vous ne manquerez pas, je prieray Dieu, Monsieur de Feuquières, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escrit à Livry, le huitième jour d'aoust 1641,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DU MÊME AU MÊME.

A Fontainebleau, le 8 août 1641.

Monsieur de Feuquières, deffunct M. Anthoine Arnauld ayant exercé son office de conseiller en ma cour de Parlement de Metz avec beaucoup d'assiduité, de suffisance et d'intégrité, je suis bien aise de tesmoigner aux siens le souvenir que j'en ay, et, pour cette raison, vous fais la présente, afin de vous dire que j'entends que vous teniez la main à ce que, dans la distribution du sel, qui se fait à Verdun pour les gages de mes officiers du Parlement de Metz, ce qui est deub des gages dudit

Arnauld, à cause dudit office, soit payé à ses héritiers, sur leurs simples qnittances, et sans les obliger à autre plus grande formalité; à quoy m'asseurant que vous satisferez, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Feuquières, en sa sainte garde. Escrit à Livry, le huitième jour d'aoust 1641,

LOUIS,

BOUTHILLIER.

DE M. DE LA GRANGE AUX ORMES [1] A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Paris, le 15 janvier 1642.

Bien que je sçache que les nouvelles ne vous manquent pas, je vous en donne, mais seulement

[1] « M. de La Grange aux Ormes étoit très-savant dans la science de « deviner. Ce n'étoit pas un homme du commun, ni qui tirât du « profit de cette science. Il étoit fort bien en ses affaires, et avoit été « longtemps résident pour le Roi auprès des princes d'Allemagne. « Quand il vouloit faire quelque prédiction bien certaine, il exami« noit non-seulement le front et les mains, mais encore les pieds et la « poitrine, et prétendoit que Dieu avoit mis en toutes les parties de « notre corps des marques et des signes de l'avenir, qui s'éclaircissoient « les uns par les autres. Il est certain qu'il a prédit des choses surpre« nantes en beaucoup de rencontres, et telles, que, comme ce n'étoit pas « un homme qui eût beaucoup de religion, on le soupçonnoit d'em« ployer dans sa science quelque chose de plus que la chiromancie ou « l'astrologie judiciaire. »

(*Mémoires de l'abbé Arnauld.*)

pour vous marquer par ce soin que je suis tousjours tout à vous. J'ay esté icy bien receu, comme ceux qui y demandent peu. Vers Perpignan, l'ennemy, plus fort en infanterie, n'a osé tenter d'y jetter des vivres, à cause que nous sommes plus forts en cavalerie. Tout y va entre deux et as. Néantmoins le voyage du Roy a ce prétexte; et si ce bruit a suitte, Sa Majesté fera préalablement vérifier au Parlement son testament donnant la régence à la Reine et le premier ministère à Son Éminence. Si elle part, Messeigneurs les Enfants seront au bois de Vincennes, où M. de Martigny, capitaine aux gardes, les gardera; M. de Chavigny y fut hier voir le lieu. M. le Prince demeurera icy régent pendant l'absence. M. le Grand-Maistre suivra le Roy; et M. de Turenne avec luy. M. de Bouillon ira en Italie, M. d'Harcourt en Picardie, M. de Guiche en Champagne et Trois-Éveschés, et M. du Hallier aura des trouppes en Lorraine. L'Espagne offre l'archevesché de Tolède au cardinal de Savoye. Le roy de Danemark se déclare et insiste pour le restablissement de touttes choses en l'Empire, comme elles y estoient en l'an 1618. On dit que M. de Guiche aura un pouvoir très-grand sur vostre frontière.

Vous sçavez que je suis à vous; je finis par là et vous recommande ma famille en cas de besoin. Je n'ay encore parlé de ma garnison; je croy que

ceux qui commanderont delà auront ordre d'y pourvoir.

LA GRANGE AUX ORMES.

DE M. DE VILLENEUFVE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Paris, le 22 janvier 1642.

Monsieur, ma femme m'avoit mandé vostre voyage à Nancy. Mais j'ay esté voir ce matin M. Lambert qui m'a dit vostre retour; et comme vous l'aviez bien traitté, il s'en ressent bien fort vostre obligé.

Je n'ay rien fait pour la réparation de nos ponts; c'est une affaire que j'ay abandonnée il y a plus de trois semaines. Je ne crois pas pouvoir rien obtenir pour les fortifications de la citadelle; car, comme je pressois avant-hier M. de La Boissière pour avoir response de M. de Noyers, il me respondit que celuy-cy lui avoit dit que, dès l'an passé, vous eussiez bien fait d'obtenir un fonds de M. le Surintendant, puisqu'il est de vos amis. Je ne comprends point cette response, sinon qu'il y a jalousie. M. du Fresne est de cette opinion; car cet esté, à Amiens, M. de Noyers luy tint pareil discours. Je vais aujourd'huy coucher à Rueil et en parleray pour la dernière fois.

On retranche le quart des appointements des gouverneurs, des pensions et des gages de tous les officiers de la maison du Roy. Il est certain que tout le monde part le 27 pour le voyage et que le Roy sera à Narbonne au commencement de mars. On presse extraordinairement les trouppes de partir.

Je n'ay rien plus à vous mander et je finiray par la protestation que je fais d'estre tant que je vivray, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VILLENEUFVE.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 26 janvier 1642.

Monsieur, j'arrivay hier de Rueil et Saint-Germain, où je fis ma cour et mes adieux. Le Roy me fit force caresses et me demanda de vos nouvelles; M. le Grand[1] aussy. Le lendemain, je pris congé de Son Éminence, qui me fit de grandes protestations, m'ordonna encore de vous dire qu'elle vous serviroit, avec plusieurs autres petits compliments dont je vous rendray compte bientost; car je prétends, avant qu'il soit un mois au plus tard, aller

[1] Henri Coiffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, né en 1620, décapité le 12 septembre 1642.

recevoir vos commandements. Je pars dans quatre jours pour Capy, où je seray environ quinze jours et deux à Damery, puis je retourneray à Verdun par Paris.

Le Roy part demain pour Catalogne. Il sera à Lyon le 18, et ne séjournera que trois jours jusques audit Lyon. De là jusques à Narbonne, il ne séjournera encore que trois autres jours. Le sujet du voyage est assez inconnu; mais le bruit le plus certain est que les peuples se veulent donner au Roy entièrement; et je vous asseure qu'on porte une couronne, un sceptre et les habits royaux : cela me fait croire que Sa Majesté se feroit couronner dans Barcelone.

Enfin le traitté de Savoye n'aboutira à rien; car le cardinal de Savoye et le prince Thomas ont fait débarquer des Espagnols, pour les mettre dans Nice et Villefranche.

J'ay veu M. de Noyers par deux fois, qui ne m'a pas donné grande espérance pour la citadelle, quoyque je me sois fort bien expliqué et que je n'aye rien oublié. Néantmoins, il m'a fait dire qu'il envoyeroit un fonds à M. d'Osny pour toutte la frontière, et qu'il y comprendroit vostre citadelle. Il doibt demain régler l'estat des places de la frontière avec le commissaire Chastillon, qui est icy depuis deux jours, lequel luy monstrera les devis et le thoisé qu'il a apportés; si bien, Monsieur,

que mercredy je vous en pourray mander quelque chose par le courrier.

Son Éminence part dans six jours. M. du Fresne se prépare à faire le voyage. Mais si vous le désirez, vous ferez bien de le luy mander.

Ordonnez-moy quelque chose pour vostre service avant que je retourne, et croyez-moy, s'il vous plaist, pour tousjours, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VILLENEUFVE.

DE M. DE SAINT-AUBIN A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, GOUVERNEUR DE LA VILLE ET CITADELLE DE VERDUN, A VERDUN.

A Metz, le 29 janvier 1642.

Monsieur, le très-humble service que je vous ay voué m'oblige à vous faire part d'une bonne nouvelle que j'ay reçue hier de la basse Allemagne, qui est la défaitte du général Lamboy par l'armée de Sa Majesté, assistée des troupes hessiennes. Voici comme on me l'escrit de Cologne : Le 17 du courant, Lamboy, voulant prévenir nostre armée en l'évesché de Cologne, pour se joindre à Hatzfeld et Wilhem, chefs impériaux, et empescher l'entrée aux nostres, M. de Guébriant résolut de ne point attendre cette conjonction et d'attaquer Lamboy

avant cela, de sorte qu'il alla à sa rencontre et le combattit près de Kempen, où, par la grâce de Dieu, Sa Majesté a eu revanche de la disgrâce de Sedan, et par un semblable événement; car la cavalerie de Lamboy ayant trop tost lasché le pied, toute son infanterie a esté abandonnée aux nostres, qui ont fait main basse sur ce qui a voulu faire résistance; mais la pluspart ont eu quartier et ont esté faits prisonniers. On parle de trois mille et plus, entre lesquels doit estre Lamboy; mais, cecy n'estant que le premier advis, il est besoin d'attendre le second qui nous apprendra le détail. Je crois pourtant que la victoire est aux nostres, puisque ceux de Cologne, partisans d'Autriche, nous l'asseurent et avouent que le champ nous est demeuré, avec six canons, force enseignes, bagages et munitions, et que depuis ce jour-là tous ceux de la campagne sauvent leurs biens et personnes dans Cologne[1]. Au reste le duc de Lorraine est dans Worms à présent et son armée logée sur le Rhin et au Palatinat, quelques régiments ayant mesme passé le Rhin pour hyverner au marquisat de Bade.

[1] « Jamais action ne fut plus applaudie. Louis n'en apprit le dé-
« tail qu'à Lyon, où l'exprès de Guébriant joignit Sa Majesté. Un peu
« après son arrivée à Narbonne, elle récompensa du bâton de maré-
« chal de France les importants services d'un si excellent officier,
« malgré l'opposition de Cinq-Mars, qui voyoit avec chagrin l'élé-
« vation d'une créature de Richelieu. »

(Levassor, *Hist. de Louis XIII.*)

J'estime que vous aurez desjà appris comme les généraux Spar et Gile de Hase ont tout à fait levé le siége et blocus de Hohenwield, estant deslogés de leur camp dès le 11 du courant, c'est-à-dire un jour avant que M. d'Erlach[1] y arrivast, lequel estoit fort de mille chevaux et quinze cents fantassins bien résolus de les faire desnicher de ladite forteresse, qui est maintenant bien munie et rafraischie par le sieur d'Erlach. De luy on tient que M. le baron d'Oysonville s'est rendu à la cour avec le gouverneur de Saverne et autres officiers de l'Alsace.

L'armée de l'archiduc[2] et celle des Suédois sont tousjours en leurs mesmes postes, vers l'évesché de Hall et Halberstadt, sans agir et s'observant l'une l'autre; sans doute à cause de la saison et pour avoir le temps de remettre leur cavallerie en estat, qui a fort dépéry au pays de Brunswick. Voilà tout ce que j'ay de plus nouveau d'Allemagne, et je suis au demeurant pour toute ma vie, Monsieur, votre très-humble serviteur,

De Saint-Aubin.

[1] Jean-Louis d'Erlach, né à Berne en 1595, mort en 1650. Après la mort de Bernard de Saxe-Weimar, il fut nommé général de l'armée suédoise. Il obtint de Louis XIII des lettres de naturalisation et le grade de lieutenant-général.

[2] Léopold Guillaume d'Autriche, frère de l'empereur Ferdinand III.

DE M. ROBERT ARNAULD D'ANDILLY [1] A M. DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Paris, le 4 février 1642.

Monsieur mon cousin, je vous rends mille grâces de ce que vous avez fait pour nos gages, et vous conjure de continuer. Que ces messieurs du Parlement s'en formalisent, me voicy maintenant à Paris pour parer aux coups, qui ne seront pas sy dangereux, à mon advis, qu'ils nous puissent faire beaucoup de mal, non plus que M. Mérault, qui n'aura de quelque temps davantage de créance que moy dans l'esprit de M. le Surintendant. Quand vous jugerez à propos d'envoyer l'argent, je vous supplie que ce soit à moy-même, qui en sçauray bien respondre, et sans que mon oncle en soit adverty, après que je vous auray mandé de le luy escrire, affin qu'il ne trouve pas moyen de mettre la main dessus.

Je laisse à vostre bon abbé à vous dire les extresmes obligations que vous avez à M. le Surintendant. Je n'y peux rien adjouster, si ce n'est que

[1] Robert Arnauld d'Andilly, né en 1589, mort en 1674. Fils d'Antoine Arnauld, qui se distingua en plaidant contre les jésuites, père de l'abbé Arnauld, qui a laissé des Mémoires, et du ministre Arnauld de Pomponne, il fut l'un des solitaires les plus illustres de Port-Royal.

vous le pouvez hardiment considérer comme l'un des meilleurs amis et des meilleurs appuis que vous aurez jamais. Il n'y a personne au monde à qui, en mon particulier, j'aye tant d'obligation.

Je seray très-aise que mon fils ne vienne pas icy avec vous, si ce n'est en cas que vous veniez pour quinze jours ou trois semaines seulement, et à condition de ne manquer à s'en retourner avec vous; car ce n'est que du temps perdu, et j'aurois honte qu'il s'en revinst à Paris, lorsque tous ceux de sa profession en partent.

Je ne doubte point que vous n'ayez fait merveilles pour obliger M. le Maistre en la prise de possession de son bénéfice; c'est un homme de mérite, et madame l'abbesse de Chelles, sœur de M. le Grand-Maistre, et qui l'aime passionnément, me l'avoit recommandé avec une instance merveilleuse.

Adieu, mon cher cousin, vous sçavez que je suis tout à vous, et que les paroles inutiles sont, il y a longtemps, bannies de nostre amitié.

ARNAULD D'ANDILLY.

DE M. DE GRÉMONVILLE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Châlons, le 4 février 1642.

Monsieur, je ne sçaurois demeurer davantage dans ce païs sans me donner l'honneur de vous sa-

luer et de vous renouveller les asseurances de mon très-humble service. J'eusse bien souhaitté qu'il se fust présenté quelque occasion qui vous eust obligé de passer par icy, pour me procurer l'honneur de vous voir et de vous entretenir quelques jours. Je voudrois avoir quelques nouvelles à vous mander en eschange de celles que vous nous avez données de la défaitte de Lamboy. Ce bon advis aura resjouy la cour, et passera pour l'augure d'autres bons succès. Conservez-moy, Monsieur, s'il vous plaist, l'honneur de vos bonnes grâces et de me croire, comme véritablement je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE GRÉMONVILLE.

DE MADAME DE CHÉRISSEY A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Thillombois, le 14 février 1642.

Monsieur, je ne sçais quel langage je dois tenir pour vous annoncer ce que mon cœur ne peut exprimer que par sanglots très-cuisants. Je diray pourtant, ma tristeste insupportable ne peut le céler, que mon fils, vostre serviteur très-humble est mort, mais d'une mort aussy inique que cruelle. Les meurtriers mesmes en ont versé des larmes, forcés de confesser leurs cruautés. Ce mien enfant estoit

monté à cheval le sixième du courant pour aller à Bar, à dessein de s'engager dans le service sous le commandement de M. le comte d'Harcourt. Passant, luy troisième, au bout du village de Couronne, il fut traîtreusement arquebusé par une embuscade cachée derrière une muraille. Il receut deux balles au-dessoubs de l'œil gauche et tomba mort à l'instant. Les assassins avoient été advertis de son voyage, comme nous en avons des indices certains, par deux mauvais habitants dudit village de Couronne, auxquels mon cher enfant, les trouvant coupables touchant des droits seigneuriaux, avoit fait quelques justes réprimandes. On luy fit croire faussement que ces misérables, dont il avoit tant à craindre, avoient couché au village, à la vérité, mais qu'ils estoient partis avant luy ; et celuy mesme qui ordinairement les retiroit à son logis, obligea mon cher enfant à partir. J'espère que la trahison se descouvrira, afin que, Dieu le permettant, cette méchanceté soit punie exemplairement. C'est à cet effect, Monsieur, que j'implore vostre faveur jointe à vostre justice. Le misérable qui menoit le party et qui a fait le coup est Leborgne de Lavau, qui se retire dans les bois de Soully et dans le village mesme. Je vous aurois donné aussytost advis de mon malheur si j'avois sceu le nom du meurtrier. Maintenant je vous présente mes pitoyables larmes et le sang de mon bon fils, qui vous estoit très-humble

serviteur. Son affligée mère demeurera le reste de sa vie, Monsieur, vostre très-humble servante,

DE CHÉRISSEY.

P. S. Monsieur, je vous supplie très-humblement d'agréer un chien que je vous envoye, duquel mon fils faisoit tout plein de cas.

DE M. DE ROSIÈRES A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

Le 17 mars 1642.

Enfin vostre cadet[1] s'est fait homme de bien. Il a fait abjuration de son hérésie, et présentement je l'ay laissé à la messe, où il doit communier. Je n'ay pas voulu différer plus longtemps à vous mander cette bonne nouvelle; mais c'est à condition que vous ferez ma paix avec Madame d'Orthe, qui me voudra bien du mal, tant pour cette conversion que pour n'avoir pas voulu laisser aller à Metz mon cousin, ainsy qu'elle luy avoit mandé, ne l'ayant pas jugé à propos, dans la crainte qu'estant nouvellement converty, il ne se laissast séduire par une si grande famille de huguenots. D'Houart n'a esté

[1] Les frères de M. le marquis Isaac de Feuquières, élevés comme lui dans la religion protestante, embrassèrent successivement la religion catholique.

qu'un jour icy pour recevoir son argent; depuis ce temps-là, je n'ay pas ouy parler de luy; mais je crois qu'il n'a bougé de Toul. Je suis sur le point de conclure un traitté avec M. Viguier pour le payement de ma garnison. Aussytost qu'il sera fait je vous renvoyeray les 94 livres que vous m'avez prestées. Adieu, je suis tout à vous,

ROSIÈRES.

DE MADAME DE SEROCOURT A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A La Grandville, le 20 mars 1642.

Monsieur, je vous supplie très-humblement me faire la mesme grâce que Messieurs les autres gouverneurs m'ont faite, de faire publier dans vostre gouvernement la neutralité que M. de Lambertye a obtenue du Roy pour cette terre de La Grandville, qui appartient maintenant à Monsieur son fils. J'y prends intérest aussy, puisque c'est ma demeure et que mon douaire y est assigné. J'auray donc grande part à cette faveur et une aussy grande obligation envers vous que M. de Lambertye. Je crains que les courses que le gouverneur de Longwy fait dans le Verdunois ne vous donnent subjet d'en faire de mesme, et, ce lieu et les villages qui en dépendent, comme Grand-Failly et Ugny, en estant voisins,

que nous ne nous en ressentions, bien qu'ils ne soyent nullement de la prévosté de Longwy. C'est pourquoy, je vous conjure, Monsieur, de faire défense, s'il vous plaist, à vos trouppes de nous inquiéter; j'espère cela de vostre courtoisie, puisque vous ne la desniez à personne. Dans cette attente, je vous proteste que je veux tousjours estre, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionnée servante,

De Serocourt, douairière de La Grandville.

DE M. ANTOINE ARNAULD D'ANDILLY A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, GOUVERNEUR DE VERDUN.

A Paris, le 8 avril 1642.

Mon père m'a donné charge de vous escrire une rencontre qu'il fit, il y a quelques jours, chez M. le Surintendant, de M. Mérault qui se fit présenter à mon père par M. le baron de Cholet, et luy fit d'abord son compliment sur l'estime qu'il faisoit de vous et les obligations qu'il vous avoit. Vous pouvez croire que cela ne surprit pas mon père. Mais, au lieu de continuer dans ces mesmes sentiments, il commença à s'estendre sur les violences qu'il prétend que vous avez exercées pour les gages de feu

mon cousin Arnauld. Vous cognoissez trop mon père pour ne vous imaginer pas qu'il souffrit cela sans respondre. Aussy le reprit-il de si belle hauteur devant le baron de Cholet et ensuite devant M. le Surintendant mesme, que M. Mérault, nonobstant sa gloire ordinaire, fut pourtant contraint de filer doux et de rabattre quelque chose de sa fougue. Enfin, pour vous le faire court, il fut réduit au point de ne plus insister contre la reprise des gages de feu mon cousin Arnauld pendant sa vie, mais seulement depuis sa mort. Voilà où ils en sont demeurés; et M. Mérault oublia si bien sa colère, dès qu'il eut veu que M. le Surintendant escoutoit mon père pour le moins autant que luy; qu'il luy dit qu'il le viendroit voir.

Je n'ay rien autre chose à vous mander pour cette fois. Je n'ay encore receu aucune de vos nouvelles depuis que je suis party. Adieu.

ARNAULD.

DE M. DU FRESNE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Paris, le 16 avril 1642.

Nous ferons tout ce qui nous sera possible pour ne vous renvoyer pas M. Humbert sans argent. J'at-

tends avec impatience des nouvelles d'Amiens pour avoir quelque certitude de ce que nous debvons espérer de la première partie de nostre assignation de l'augmentation, parce que c'est nostre principal ou du moins nostre plus prosche recours; car le paiement de la pension est trop esloigné pour en pouvoir si tost tirer du comptant. Pour l'affaire de Laurent, il n'en fault rien si tost attendre. Je vis hier M. Brossier, de l'extraordinaire, qui m'a promis enfin la certification qu'il avoit auparavant refusée; c'est une pièce nécessaire pour s'empescher de retomber sur Lefaucheur, qui n'est pas en estat de satisfaire à ses créanciers. Ce sera un grand bonheur, si nous pouvons tirer de l'argent de cette affaire, que la ruine dudit sieur Lefaucheur rend très-mauvaise; nous y ferons pourtant ce que nous pourrons, et pour descouvrir la source de l'advis de M. du Tremblay touchant vostre citadelle.

J'ay esté adverty depuis deux jours que le nommé Limousin avoit dit à M. le Surintendant, en présence de MM. de Tubeuf et Mauroy, qu'il vous avoit donné deux mille livres de sa recepte, et que M. Tubeuf luy répliqua qu'il l'avoit fait sans ordre, que vous estiez bon pour les luy rendre, s'il vous les avoit données, et qu'il n'avoit rien dans son bail qui regardast le domaine du Verdunois. Mais ledit Limousin ne laissa pas de continuer à l'affirmer, et dit que c'estoit pour le bureau de Bauzey. Je ne

sçay pas le fond de cette affaire au vray, mais je me doute bien que ce brutal veult faire passer ce qui a esté touché du domaine de l'Évesché à Bauzey, pour un argent desboursé par luy. Je croy qu'il n'y a point de danger que vous preniez la peine d'en escrire un mot à M. Tubeuf, et de le prier de voulloir oster de l'esprit de M. le Surintendant l'opinion qu'il pourroit avoir prise du discours de ce brutal contre vous, qui vous a aussy accusé avec MM. de Lenoncour et d'Ennevoux de laisser passer du bled aux ennemys, sans payer aucun droit à la traite foraine, et le tout pour, sous ces faulx, donner à entendre obtenir quelque diminution du prix de sa ferme. Je pense qu'il n'y a point de danger que vous en escriviez aussy à M. de Mauroy; car il estoit présent, et c'est luy qui a passé le bail audit Limousin, et luy faire entendre le tort que cet establissement fait à la traite foraine de Sainte-Menehould, par les imposts nouveaux et les exactions de ce brutal, qui empeschent ceux de Verdun et de Metz d'aller plus acheter aucunes denrées en France, quoyqu'il ait assez de domaine pour payer le prix de son bail, s'il avoit assez d'esprit et conduite pour l'affaire qu'il a entreprise. Néantmoins, de cette dernière partie vous ne manderez rien, si vous ne voulez; car cela n'est pas, ce me semble, nécessaire, et je croy que ce parti pourra estre revoqué, quand ils verront qu'ils ne pourront tirer

aucun paiement dudit Limousin, qui n'a rien acquitté du prix de son bail de l'année passée, qui se monte à trente-deux mille livres, que deux mille à M. de Séricourt. En escrivant à M. Tubeuf, je croy qu'il sera bien à propos que vous luy tesmoigniez du ressentiment des obligations que vous luy avez des faveurs qu'il vous fait en vos affaires; car il semble s'en picquer, et traitte M. l'Abbé avec autant de civilités que s'il étoit un parent de M. le Cardinal. Je m'imagine qu'il le fait à cause de la parenté, et qu'il ne seroit pas marry si au bas de la lettre vous soussigniez : *Vostre très-humble et très-affectionné serviteur et cousin.* Cela peut servir et ne peut nuire; et luy seul peut plus vous obliger dans vos affaires de finances que tous les autres; car il fait presque tout.

Je n'auray pas beaucoup de peine à suivre l'advis que vous me donnez pour la conduite que je dois tenir touchant la saillie du petit oncle; car j'avois desjà commencé à en user de la sorte que vous m'ordonnez, ayant tesmoigné de l'estonnement à Monsieur vostre oncle de le voir surpris de ce que M. Arnauld avoit usé de la liberté qu'il avoit de résigner ses bénéfices, et que cela ne me surprenoit en façon du monde, et ne me touchoit qu'à cause de vous, l'affaire vous regardant et non pas moy qui n'y avois aucune part.

Je vous ay envoyé une lettre de M. de Remefort,

dont je seray en peine jusques à ce que vous m'en ayez accusé la réception.

Nous vous envoyerons par le premier ordinaire le particulier de l'action qui a fait M. de La Mothe-Houdancour mareschal de France : le nombre des prisonniers est d'environ deux mille, qui se sont rendus à discrétion, s'estant trouvés enfermés dans un passage, sans pouvoir s'advancer vers Collioure, ny retourner à Tarragonne, d'où ils estoient sortis pour se jetter dans le port de Rose; il est vray que ce qui les réduisit à ce point fut la perte de la plus grande part de leur cavalerie à deux eschets que luy avoit donnés M. de La Mothe.

Du Fresne.

DE M.[1] ... A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Luxembourg, le 22 avril 1642.

Monsieur, celles qu'il vous a pleu m'escrire du 5 du courant ne m'ont esté rendues que ce jourd'huy. Je n'ay jamais approuvé que la rigueur de la guerre s'étendist jusques aux ecclésiastiques et religieux, qui doibvent estre considérés de part et d'autre. A mon grand regret a esté enlevé le bestail

[1] La signature de l'auteur de cette lettre est illisible.

des Dames de charité de Verdun, auxquelles j'ay ordonné à ceux qui sont de ma charge de le restituer sans délay, parce qu'elles et autres de leur condition doivent faire trouppeau à part, pour ne pas encourir le hasard commun. Je n'auray jamais moindre dévotion à remédier aux malprises de cette sorte, et de promptitude à vous tesmoigner dans les occasions permises que je suis, Monsieur, etc.

...

DE M. DE LA GRANGE AUX ORMES A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Toul, le 22 avril 1642.

J'ay eu la courte joye; car on m'avoit escrit de Metz que vous repasseriez par icy, et nous y eussions parlé de nos affaires. M. l'intendant n'est pas encore de retour, mais on croit que ce sera la semaine prochaine qu'il reviendra. M. de Rosières a passé icy allant à Paris: il n'y a veu que M. de Roncières et un moment. Je ne le sceus qu'après son départ.

Le bruit court que Son Altesse de Lorraine a refusé la conjonction de ses troupes avec Hatzfeld, sur ce qu'il publie que son traitté est près d'estre conclu avec le Roy. Ce n'est pas pourtant l'opinion

de M. du Hallier non plus que la mienne. Il y a un nommé Julian, clerc du chancelier de ce prince, qui a dû passer par Verdun et vous voir sur ce subject; j'en apprendray ce qu'il vous plaira.

Vous aurez sceu la deffaitte à trois reprises des Espagnols par M. de La Mothe, le nombre et la qualité des prisonniers. C'est une grande mortification pour l'Espagne.

Les Électeurs catholiques pressent à Ulm une paix avec la France, et l'Empereur, la jugeant une affaire désavantageuse à l'Espagne, envoye ses armées vers le Rhin pour les rasseurer, s'opposer à M. de Guébriant et esloigner ces propositions, pour lequel effect il ne veut ratifier le traitté de Hambourg, préliminaire pour l'assemblée de Munster, ayant rappellé M. de Lutzen, son commissaire, qui l'a signé. Je m'ennuye icy et ne m'en estonne pas; je ne seray joyeux qu'en vous revoyant et vous asseurant de bouche que je suis tousjours du tout à vous.

La Grange aux Ormes.

DE MADAME DE MERCY A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Hautvilliers, le 29 avril 1642.

Monsieur, estant arrivée à Hautvilliers avec la permission de M. du Hallier et de M. de Lambert, qui m'ont fait l'honneur de m'envoyer des sauvegardes pour faire quelque séjour en ce pauvre village, j'ay creu que mon devoir m'obligeoit de vous en advertir et de vous prier très-humblement, Monsieur, d'agréer ce séjour. Je croy que vous aurez autant de bonté et de considération pour moy que ces Messieurs, et que vous me permettrez, s'il vous plaist, d'aller voir Madame ma mère à Mandre, et d'y demeurer quelques jours, tant pour lui rendre mes devoirs que pour traiter avec elle des affaires concernant la rançon de M. de Mercy, mon mary, qui est prisonnier[1]. Je vous prie, Monsieur, de m'obliger en cecy de votre ordinaire courtoisie et de cette faveur que je n'effaceray jamais de mon souvenir, non plus que les précédentes que j'ay desjà reçues de vostre bonté. Je souhaite, après tant d'obliga-

[1] François de Mercy, l'un des généraux les plus distingués qui prirent part à la guerre de Trente ans; né à Longwy, mort en 1645. Il avait été fait prisonnier à la bataille de Kempen.

tion que j'ay à vostre mérite, faire rencontre d'une occasion pour vous tesmoigner que je suis, Monsieur, vostre très-humble servante,

BRANDEBOURG DE MERCY.

DE MADAME DU HAUTOY A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Mandre, le dernier d'avril 1642.

Monsieur, j'ay receu hier lettres de ma belle-fille, qui est arrivée à Hautvilliers avec la permission de M. du Hallier et de M. le gouverneur de Metz, par lesquelles elle me prie de la laisser venir jusques à Mandre deux ou trois jours, pour me parler des affaires de son mary, qui est tousjours prisonnier. Je n'ay dû consentir à sa demande qu'au préalable, Monsieur, je n'aye vostre aveu. Je croy que vous ne le desnierez pas à cette pauvre malade, affligée de toutes parts. Elle ne demande de venir icy que pour tirer de moy quelque argent pour la rançon de son mary; à quoy, comme mère, je suis obligée par la nature de contribuer de tout mon pouvoir. Nous attendons humblement de vous cette courtoisie, sans que nous l'ayons jamais méritée, ny moy ny ma fille, qui sommes vos obligées de mille sortes, et moy particulièrement qui vous

suis, Monsieur, très-humble et très-affectionnée servante,

Du Hautoy, Baronne de Mercy.

DE M. DU FRESNE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES A VERDUN.

A Paris, le dernier d'avril 1642.

M. Humbert vous aura rendu si sçavant de ce qu'on peut apprendre d'icy qu'il ne me reste à vous escrire pour cette fois que peu de nouvelles, n'en ayant point encore receu de Picardie de vostre assignation de dix mille livres sur le prest de M. Bouvot. J'en attends de moment en moment pour donner ordre à ce qui nous presse deçà, et vous porter le reste; car dorénavant il n'y a plus de temps à perdre pour commencer à travailler aux affaires de l'année présente pour vostre garnison; et pour cela il fault aller où sera la cour, qu'on dit ne debvoir séjourner à Narbonne ou en Catalogne qu'autant de temps qu'on en mettra à prendre la ville de Perpignan, que le Roy assiège en personne avec les mareschaux de Schomberg et de La Meilleraye, lieutenants-généraux de son armée. Après cela on dit qu'il ne laissera de gens de guerre là, que ce qu'il en faudra pour garder la ville de Perpignan et blo-

quer la citadelle, contre laquelle il prétend faire un grand retranchement dans la ville, comme on avoit fait à Turin. Ce qui fait qu'on s'engage à prendre la ville est que, sans le couvert des maisons, les soldats ne pourroient pas vivre en ce pays-là, à cause de ses excessives chaleurs, qui ne permettent pas de pouvoir demeurer à la campagne aussy longtemps qu'il y faudroit estre pour réduire cette place; Son Éminence, cependant, est à Carcassonne, qui assure sa santé par le repos, en attendant le retour du Roy, pour revenir en ces provinces de deçà. On dit toujours qu'ils passeront par Richelieu.

Le bruit est commun que la Reine a receu ordre du Roy de s'en aller à Fontainebleau et de laisser Messieurs de France à Saint-Germain, que sur cela elle a despesché en cour Monsieur l'Évesque du Puy, son ausmonier, duquel elle attendra le retour avant que de partir du lieu où elle est.

Je fus hier chez Monsieur de La Tour, vostre trésorier provincial, pour le prier de poursuivre vivement Lefaucheur, et faire commencer sa poursuite, avant que de partir de cette ville pour aller porter un mois de monstre à vostre régiment. On est si satisfait dans cette maison du bon accueil que vous luy avez fait et du traitement qu'il a receu à Verdun, qu'il se porte avec grande affection à la sollicitation du paiement de vostre régiment, et je croy que, pour l'engager absolument dans vos inté-

rests, vous n'auriez qu'à leur offrir un enseigne pour son cadet, qui est d'age à commencer à porter le mousquet; il à esté nourri page chez feu Monsieur le premier président; et, sur les ouvertures qu'ils m'ont faites de son inclination aux armes et du dessein qu'ils ont de la luy laisser suivre, je me suis chargé de vous le proposer pour servir dans la citadelle, afin de luy faire mériter un enseigne en vostre régiment. Et j'ay creu que vous ne trouveriez pas mauvais que je vous le fisse sçavoir, m'imaginant que la proposition que je vous en fais vous laissera plus de liberté d'en user selon vostre bon plaisir, que si elle vous estoit faite par le trésorier, qui le pourroit emmener avec luy si vous me faites response selon leur souhait. M. d'Andilly attend à ce temps-là à vous aller voir.

Je n'aurois pas manqué de me donner l'honneur d'escrire par ce messager à M. le comte de Pas, si je ne le croyois party de Verdun avant le retour de ce messager.

Je ne doute point que celluy de M. l'ausmonier ne vous ait surpris. Si M. de Noyers gardoit encore les bonnes pensées qu'il a témoigné avoir pour luy, il le pourroit bien advantageusement placer à la cour, s'il ne le gardoit pour luy, à cause que le sien semble se vouloir retirer dans son abbaye, ne l'ayant pas suivy au voyage. Pour cela je pense qu'il n'y auroit point de danger qu'il luy escrivist pour le re-

mercier des soings qu'il a pris de sa liberté et la luy offrir en mesme temps; je pourrois estre le porteur de cette lettre et la faire valoir selon la disposition où je le trouverois.

Du Fresne.

DE M. ANTOINE ARNAULD D'ANDILLY A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Paris, le 6 mai 1642.

J'ay esté bien aise de vous sçavoir de retour de vostre voyage de Metz : je n'estois pas le seul icy qui en fust en peine. Mon père m'a donné charge de vous mander que vous ne vous missiez plus tant en soucy des gages de feu mon cousin Arnauld, et qu'il tascheroit à accommoder l'affaire icy avec ces Messieurs. Il en a desjà parlé à M. Perron, et a esté chez M. Mérault; mais il eust fallu aller jusques en Anjou pour le trouver. Mon frère part après demain; de sorte que je croy qu'il pourra bien trouver mon cousin de Pas à Lyon. Je meurs d'impatience de retourner à Verdun. Toutes affaires cessantes, je partiray avec M. de La Tour, qui attend response de M. d'Osny. Il a trois prests pour vous. Je m'en vais demain voir M. Brossier pour sçavoir dans combien de temps nous devons espérer le quatrième mois.

A.

DE M. DE LA GRANGE AUX ORMES A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Toul, le 6 mai 1642.

Il ne se parle pas encore d'envoyer aucuns commissaires du Parlement, pour les gages; mais M. l'intendant est en très-parfaitte intelligence avec eux sur le subject du desbit du sel, selon l'ordre par luy estably. Il a ordre de la cour d'envoyer ses verbaulx sur les oppositions qu'il y rencontrera. M. du Hallier luy en laisse la pleine disposition, et des contributions, sans s'en mesler. Ils ont sceu tous deux par Hallet, fermier du sel, comme Julian son cousin, a esté à Verdun, que vous luy avez moyenné des passe-ports pour la cour et que vous estes celuy qui manie l'affaire de l'accommodement de Son Altesse le duc Charles, dont le bruit, qu'on fait passer pour certitude, divertit les subjects de Lorraine de s'attacher au Roy, comme Sa Majesté le désire, et est cause que plusieurs Lorrains le sont allés joindre. Prenez garde, et à cet effect profitez de mon exemple, à ce qui se dira sur ce subject en cour. Et j'estime que vous pouvez, sans pescher contre le secret, leur dire ce qui s'en peut, puisque ce prince agit en mesme temps par d'autres instruments. En ce cas, faittes-le comme de vous mesme, affin qu'ils vous en soyent plus obligés; ou si vous voulez m'en

escrire un mot, en billet à part, je le leur envoyeray.

Nous avons eu mauvaises nouvelles du siège de La Bassée. M. le chevalier de La Vallette a esté à Metz; M. Lambert l'a esté recevoir hors de la ville, à mille pas. M. de Chastelet a fait entendre à M. de Chamblai que, si on vouloit entendre à une neutralité pour La Mothe[1], il y auroit personne d'honneur chargée de pouvoir en traitter. On a respondu qu'il falloit voir les conditions. Il y a de cela huit jours, et on n'y a travaillé depuis.

Avant-hier revint à Nancy un capitaine de la garnison, qui a esté six mois prisonnier à Hambourg; et il a asseuré que, dans les pensions et commissions que donne le duc Charles, il prend la qualité de généralissime des armées de l'Empereur.

Vous sçavez que l'archiduc Léopold vient gouverner les Pays-Bas, et que l'Empereur vient en personne sur le Rhin avec 20 000 hommes. Néantmoins l'armée de Bavière, qui est près Francfort, n'est forte que de 4 000 hommes. Son Altesse le duc Charles a 2 000 chevaux et 15 000 piettons;

[1] « Vers l'automne de 1642, on donna un corps de troupes à « M. Arnauld (mestre de camp général des carabins), avec lequel « il eut ordre de bloquer La Mothe, la meilleure place qui restât à « M. de Lorraine, et dont la garnison incommodoit fort par ses « courses toutes les provinces voisines. »

(*Mémoires de l'abbé Arnauld.*)

et Jean de Werth lève vers Francfort et le doibt joindre. Cela fera bien du mal deçà. M. de Noyers escrit à M. du Hallier comme à un frère. Il luy mande, entre autres choses, que, pour son domestique, on lui donnera tout contentement, qu'il s'asseure sur son crédit et ses soings, et qu'il en fasse estat certain. Je voudrois que vous fussiez bien avec luy et M. l'intendant, et pour cause, et que pendant que je suis deçà, je pusse estre assez heureux de vous servir.

Je suis encore icy pour tout ce mois et un peu de l'autre. M. du Hallier ne se mettra en campagne que vers le 20 du courant. M. de Grancey assemblera préalablement les trouppes. Adieu; je vous souhaitte tout bonheur et suis sincèrement à vous.

La Grange aux Ormes.

P. S. Depuis ma lettre escrite, le sieur Dupont, lieutenant de M. de Pray, est arrivé qui apporte la nouvelle de la prise de Lens par les ennemis.

DE M. DE SAINT-SAUFLIEU[1] A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Donchery, le 8 mai 1642.

Monsieur, je ne vous escris ces quatre lignes que pour me dédire de ma dernière qui vous disoit les

[1] L'année précédente, M. de Saint-Sauflieu, gouverneur de Donchery, avait résisté courageusement aux ennemis qui, après la

nouvelles que nous avions que la marche de nos armées, jointes vers La Bassée, en avoit fait esloigner les ennemis; nous sçavons la vérité du contraire par lettres de M. le mareschal de Guiche, qui est à Hanape, et M. le comte d'Harcourt vers Péronne, lesquels tous deux blasment le sieur d'Anisy de ne les avoir pas attendus pour le secourir, ou par une plus longue deffense sauvé La Bassée[1], qui n'a de

bataille de Sedan, avaient investi cette place, mal fortifiée, et il ne l'avait rendue par composition qu'après sept jours d'une vigoureuse défense. Le roi la reprit peu de temps après, « et Saint-Sauflieu, pour avoir « bien fait au premier siége, fut remis dedans. »

[1] « En Picardie et dans les Pays-Bas, don Francisco de Melo assem« bla des troupes de tous côtés, même celles destinées contre les « Hollandois sous le comte de Fontaines, outre celles qu'amenèrent « les marquis de Leyde et de Velade ; et avec cette puissante armée « il assiégea Lens, qu'il prit en deux jours, contre l'attente des gé« néraux françois, qui s'attendoient à ce que d'Anisy feroit une plus « grande résistance. Sitôt que Lens fut rendu, les Espagnols investi« rent La Bassée, où Bourdonné commandoit avec trois mille hommes « de garnison. Ils travaillèrent en même temps à la circonvallation, « qui fut achevée en peu de jours, tant par la quantité de paysans qui « y travailloient que par la facilité de la fermer, à cause de la situation « de la place, qui est fort aisée à retrancher. Sur cette nouvelle, les « comte d'Harcourt et maréchal de Guiche se joignirent et marchè« rent ensemble jusqu'à la vue des lignes, qu'ils trouvèrent en si bon « estat qu'ils ne jugèrent pas à propos de les attaquer ; et ainsi ils se « retirèrent sans rien faire. Après leur retraite, les Espagnols pressè« rent fort vivement le siége, qui fut vaillamment soutenu. Mais les « bastions n'étant que de terre nouvellement remuée, et creux, ils « furent bientôt éboulés par les batteries ; en sorte qu'on y pouvoit « monter à cheval, tellement qu'au bout de vingt-deux jours de tran-

salut à espérer que par le nombre d'honnestes gens qui la deffendent. Nos deux armées attendent leurs recreues, contre quoy M. le mareschal de Guiche fulmine et proteste de faire exemple des paresseux. M. d'Osny n'a point démaré. Marbaut et Saint-Laurent sont présentement avec luy, et moy je suis tousjours, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SAINT-SAUFLIEU.

DU MÊME AU MÊME

A Donchery, le 13 mai 1642.

Monsieur, je vous avois escrit il y a dix ou douze jours par un de nos Suisses, qui a esté à deux lieues de Verdun sans avoir osé passer outre, de crainte d'estre pris par les ennemis, qui avoient passé à Consenvoye. M. le mareschal de Guiche a rejoint de nouveau M. le comte d'Harcourt, lesquels ensemble vont faire un grand convoy à Arras; après quoy ils feront une nouvelle visite à La Bassée, qui fait merveille par sa bonne deffense. Les ennemis estoient, il y a six jours, logés sur le bord du glacis de la contrescarpe. Je suis plus que personne au

« chée ouverte, Bourdonné fut contraint de sortir, avec une hono-« rable composition. »

(*Mémoires de Montglat.*)

monde, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Saint-Sauflieu.

DE M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Paris, le 13 mai 1642.

Vous avez raison de vous impatienter que vos affaires ne s'achèvent pas; mais aussy ce n'est pas chose extraordinaire : toutes les autres en sont quasi de mesme; et vos voisins disent qu'ils ne sont pas aussi bien traités que vous. J'ay appris comme vostre voyage s'estoit bien passé et les honneurs que l'on vous y avoit faits, avec cela que vous aviez esté arbitre d'un différend. Ma tante de Heucourt a fait icy un tour, et s'en est allée sans que je luy aye pu dire adieu, à cause que j'avois à assister à une première messe, et qu'il falloit célébrer le jour de ma naissance : croyez que l'on n'a pas oublié celuy de la vostre...

Si toutes les affaires dépendoient de vostre présence, je consentirois volontiers que vous fissiez icy un tour incognito. Mais en l'estat où elles sont présentement, cela va le grand chemin; et il n'y a pas d'accommodement à faire; car de M. Lefaucheur, il n'y a pas d'apparence qu'on tire grand'chose qu'à la pointe de l'espée. Sa femme m'avoit l'autre

jour engagé à solliciter pour eux, et j'avois commencé; mais je m'en suis dégagé. Elle disoit que, si elle estoit une fois sortie d'affaires avec le Roy, elle vuideroit aisément les autres, et que nous serions des premiers payés. J'en prie Dieu.

Le siège de Perpignan continue. Le Roy a fait faire un jeu de mail dans le camp; et les ennemis l'ont envoyé supplier de les faire advertir de son quartier et du lieu où il iroit se promener, afin d'empescher d'y tirer, adjoutant qu'ils sçavoient fort bien la sorte dont il falloit traiter un roy qui estoit dans une si proche alliance de leur maistre. Son Éminence se porte bien, et s'en va au camp. Le siège de La Bassée va fort bien : nos gens y font merveilles et tuent bien des ennemis. Adieu; mes baise-mains à M. Lambert.

L'Abbé de Feuquières.

DE M. DE SAINT-SAUFLIEU A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Donchery, le 18 mai 1642.

Monsieur, M. le mareschal de Guiche estoit à Vaucelle le 14e, et M. le comte d'Harcourt est allé faire un second convoy à Arras. Le bruit est commun qu'à son retour ils se rejoindront pour entrer dans le païs. L'on dit icy merveille de la deffense de La

Bassée. Les ennemis ont esté quelque temps les maistres d'une demy-lune que 800 hommes de la place ont regagnée, ayant absolument deffait tout ce qui estoit dedans. On dit qu'il en couste desjà plus de 3 000 hommes aux ennemis. Un homme n'est pas malheureux, dans un pareil rencontre, d'avoir ensemble dans sa place le nombre et la qualité nécessaires pour establir sa gloire.

D'Anisy est à Sedan, à ce qu'on m'a dit, par l'avis de ses amis, qui n'ont pas cru qu'il dust se confier à son action.

Le corps de feu M. le comte[1] fut emmené jeudy dernier au Mont-Dieu, sans cérémonie que celle d'un convoy de quarante ou cinquante prestres, qui le conduisirent depuis l'église de Sedan jusques hors de Torcy, chantant par les rues, ce qui n'avoit point encore esté fait; et de Torcy il ne fut accompagné le reste du chemin que par MM. de Mézières, de Garge, de Vignolles, Leroy secrétaire, Deselle argentier, et l'aumosnier de Madame la comtesse, lesquels tous n'ont point vu Madame de Bouillon;

[1] M. le comte de Soissons, tué à la bataille de Sedan ou de la Marfée. Louis XIII voulait qu'on fît le procès à sa mémoire et qu'il fût privé des honneurs de la sépulture : il ne céda qu'avec peine aux instances des parents et amis du comte : « Il étoit de votre sang « et votre filleul, lui dit M. de Puységur. Voudriez-vous exposer son « corps à être traîné sur la claie, par jugement solennel? Laissez à « Dieu, Sire, la vengeance de vos ennemis. » Avec ce prince s'éteignit la branche de Bourbon-Soissons, cadette de celle de Condé.

je n'en sçay point la raison; mais je sçay bien que je suis, Monsieur, etc.,

SAINT-SAUFLIEU.

P. S. Je vous supplie de vous souvenir que la saison des oiseaux est venue et que vous m'en avez promis.

DE M. D'HOUART LIEUTENANT DE ROI AU GOUVERNEMENT DE TOUL A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Toul, le 20 mai 1642.

Monsieur, je suis au désespoir de ne m'en pouvoir retourner aussytost que je l'espérois; mais une maladie qui est survenue à ma maistresse, à cause de sa grossesse, m'en a empesché. C'est pourquoy je vous demande mille pardons, Monsieur, si j'ay tardé si longtemps à me donner l'honneur de vous aller rendre mes très-humbles services. J'espère avoir cet honneur dans un mois ou six sepmaines, si vous avez pour agréable ce retardement, ne restant qu'à dessein de mener ma maistresse à Verdun. Je ne puis rien faire du bien que nous avons par deçà, à cause des coureurs de La Mothe, qui sont tous les jours jusques aux portes de Toul. Je vous remercie très-humblement, Monsieur, de l'honneur que vous m'avez accordé d'avoir éu pour agréable que j'aye passé pour présent au paiement que l'on a fait, M. du

Breuil m'ayant mandé que les commissaires alloient à Verdun bientost pour ce subject. Je vous supplie de me faire ce bien que je passe pour présent au prest qu'ils feront, quoyque je ne l'aye pas mérité. Mais à l'advenir, Monsieur, j'espère vous rendre mes très-humbles devoirs et services, ayant l'honneur d'estre vostre très-obéissant serviteur,

D'HOUART.

DE M. DE LA GRANGE AUX ORMES A M. DE FEUQUIÈRES.

A Toul, le 20 mai 1642.

Monsieur, deux capucins ont asseuré M. du Hallier que Saint-Martin a passé à Verdun, et que le Père gardien de Verdun luy a parlé, et néantmoins M. du Hallier adjouste que vous ne luy en avez rien mandé.

Je ne vous escris rien des brouilleries de la cour et veux espérer que Dieu punira bientost l'ingratitude [1].

M. de Grancey doibt estre le 25 du courant au pont, et, dans ce cas, M. du Hallier y sera dès le lendemain; je le verray à Nancy avant qu'il en parte. Adieu.

LA GRANGE AUX ORMES.

[1] M. de La Grange aux Ormes fait allusion à la conduite de M. de Cinq-Mars, qui conspirait pour renverser Richelieu.

DE M. D.... A M. DE FEUQUIÈRES A VERDUN.

A Estain, le 25 mai 1642.

Monsieur, j'ay réceu pour vous un pacquet apporté par un des laquais du comte de Bourlemont, qui vient de l'armée. Je vous l'envoye par un des miens. On m'escrit qu'après la prise de La Bassée, les armées des ennemis se sont séparées, que les nostres en ont fait de mesme, et qu'elles les costoyent. Il semble que celle que commande le général Beck revienne vers le Luxembourg. Si cela est, celle de M. le mareschal de Guiche pourra revenir en ces contrées. Si vous avez quelque nouvelle de M. du Hallier, je vous supplie de m'en faire part et de croire que je suis, Monsieur, etc.

D....

DE M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES A M. DU HALLIER GOUVERNEUR DES PAYS DE LORRAINE, BARROIS, VILLE ET CITADELLE DE NANCY, COMMANDANT L'ARMÉE DU ROI.

A Verdun, le 31 mai 1642.

Monsieur, les mauvaises nouvelles doivent être sceues aussy bien que les bonnes, et principalement de ceux qui comme vous ont en main les plus im-

neur de croire qu'elle n'approche point de celle avec laquelle je suis, Monsieur, vostre, etc.,

SAINT-SAUFLIEU.

DE M. HORACE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Roye, le 7 juin 1642.

Monsieur, celle-cy est pour vous supplier très-humblement de me continuer l'honneur de vostre bienveillance et pour vous dire que ce soir nous avons nouvelles que les ennemis sont descampés de proche de Maubeuge d'avant-hier, et ont laissé leurs bagages. On ne sçait point encore leur dessein[1]. Nostre armée les va suivre par nostre frontière. Tout le monde croit bien qu'ils ont quelque dessein d'importance, puisqu'ils ont laissé Cateau et Landrecies sans rien faire, ayant campé aux environs deux jours. Je ne vous diray rien de la bataille; je croy que vous en sçaurez plus de particularités que je ne vous en pourrois dire. Faites-moy l'honneur

[1] « Don Francisco de Mélos, au lieu de poursuivre sa victoire, « tourna tout court devers le Rhin pour fortifier l'armée impériale de « Hatzfeld, qui avoit besoin de secours contre le maréchal de Gué« briant, victorieux de Lamboy et contre le prince d'Orange, lesquels, « joints ensemble, menaçoient le pays de Gueldres et l'État de Colo« gne. »

(*Mémoires de Monglat.*)

de croire que je suis avec passion, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

HORACE.

DE M. DE SAINT-SAUFLIEU A M. DE FEUQUIÈRES.

A Donchery, le 10 juin 1642.

Monsieur, vostre lettre m'a esté rendue comme je vous allois en envoyer une de M. d'Osny, que je sçay vous devoir estre agréable. J'estois hier à Charleville, espérant y voir M. le mareschal de Guiche, qui avoit mandé de Rocroy, où il est depuis jeudy dernier, qu'il y seroit à midy. Mais l'avis qu'il a eu que les ennemis, qui avoient pris leur marche droit à Nancy, s'estoient rapprochés à Florenne et avoient passé la Sambre, l'a fait résoudre à demeurer encore à Rocroy, pour voir si leur dessein seroit de l'attaquer. MM. d'Osny, de Bussy et d'Aigueberre y sont allés ce matin, et M. le comte de Grancey, qui est à Mouzon depuis trois jours, en repart aujourd'huy, pour aller à Attigny, où il plante le piquet. Le sieur du Rivau, qui commande son artillerie, est présentement céans. Cela, avec la précipitation de vostre messager, m'oblige à finir cette lettre et à vous assurer plustost que je n'eusse fait, que je suis plus que personne du monde, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SAINT-SAUFLIEU.

DE M. D[1].... A M. DE FEUQUIÈRES, GOUVERNEUR DES VILLE, CITADELLE ET PAYS VERDUNOIS.

13 juin 1642.

Monsieur, pour response à vostre dernière, je vous assure que je n'ay escrit à personne du monde que l'armée du duc Charles ayt passé ou n'ayt point passé la Moselle. Mon nepveu a bien escrit à ceux de Tilly qui avoient envoyé icy exprès, que l'armée n'estoit encore à Bassompierre, mais qu'ils se tinssent en armes et sauvassent tout leur meilleur; et si nous eussions receu la lettre que je receus de vous le lendemain, par laquelle vous me mandiez de ne nuire à vos ordres, on leur eust donné l'allarme plustost que de les rassurer; et de fait nous n'avons fait parler à personne pour les retirer icy, mais dit à tous qu'ils allassent à Verdun. Je vous avoüeray bien que je n'ay pas creu à la marche du duc Charles par deçà, et ne la croy pas encore, quoyqu'on nous ayt dit que son armée marche vers Malatour. Il temporise trop pour rien faire; et seul il ne peut faire un grand siège. De marcher pour prendre des petits châteaux, cela ne vaut la peine; car il ne trouvera rien du tout à manger encore d'un mois pour

[1] La signature de l'auteur de cette lettre est illisible. Le lieu d'où elle a été écrite n'est point marqué; mais il ne peut être éloigné de Verdun.

son armée. Si j'avois esté creu, ma sœur s'en fust allée le lendemain que nous eusmes vos lettres; mais mon frère a mandé à mon nepveu, qu'il a laissé pour commander icy, qu'on ne bougeât en rien, et qu'il seroit bientost à nous, s'il y avoit danger. J'ay creu qu'on en vouloit plustost à Thoul qu'à vous. De tous les bruits qui courent de ladite marche vers Malatour, je n'en croy rien; mais seulement que le duc Charles attend quelque renfort ou qu'il ne veut rien entreprendre. Je vous baise très-humblement les mains, et suis, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

D....

DE M. DE SAINT-SAUFLIEU A M. DE FEUQUIÈRES.

A Donchery, le 16 juin 1642.

Monsieur, je vous rends grâces très-humbles de vos fréquents avis, que je pensois devoir estre moins communs à l'avenir par l'absence de nos généraux, qui s'esloignent de cette frontière. Je ne doute pas que M. Arnauld ne vous informe de tout ce qui regarde M. le mareschal de Guiche, que je viens de quitter à Mézières partant pour Rethel; et je suis revenu avec M. de Grancey, qui part demain pour tirer vers Sainte-Menehould et plus loin, selon le

besoin qu'on aura de son armée, dont vous sçavez le nombre.

Je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

SAINT-SAUFLIEU.

DE M. ARNAULD MESTRE DE CAMP GÉNÉRAL DES CARABINS DE FRANCE A M. DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Mezières, le 16 juin 1642.

J'ay retenu vostre premier laquais pour vous faire response par luy à ce que vous m'escririez par ma messagère. Au lieu d'elle, un messager arriva hier à midy, qui avoit des lettres pour M. le Mareschal[1], pour M. d'Osny et pour moy. Je pensois vous les renvoyer tous deux ce matin; mais vostre dernier laquais, qui arriva hier au soir, leur tiendra encore compagnie. M. d'Osny m'a dit qu'il ne feroit point response à celle de vostre dernier messager, et qu'il attendroit à vous escrire par M. de Chastillon, qui doit partir sans faute dans deux jours, comme vous le désirez. Il vous envoye de l'argent par la voye de Paris comme la plus seure, et cependant M. de Chastillon est chargé de tout. Maupassant voudroit bien vous aller trouver; mais il n'ose vous de-

[1] M. le maréchal de Guiche, qui prit, après la mort de son père, le nom de maréchal de Gramont.

mander congé. Je suis résollu de le demander pour luy ce matin à M. d'Osny, qui me doit venir voir devant que M. le Mareschal parte pour Rethel, où nous serons ce soir. Je tascheray de faire en sorte qu'il vous aille trouver avec Chastillon, seulement pour trois ou quatre jours. Je feray refaire la lettre de M. le Mareschal, que vous demandez, et vous l'envoyeray par la première occasion.

La marche que vous me mandez du duc Charles me surprend. Je croy que son dessein est d'aller vers La Mothe, et qu'il n'a pas osé s'embarrasser dans le Barrois, à cause des troupes de M. de Grancey, qui sont vers Mouzon, et qu'il s'en va pour ravitailler La Mothe, mettant la Moselle entre eux deux, affin que sa marche soit plus seure.

Les advis se confirment de tous les costés que don Francisco de Mello et tout le reste des troupes qui ont passé le Rhin, s'en vont à M. de Guébriant, ou pour le combattre ou pour luy faire repasser le Rhin, ce qui seroit quasy la mesme chose pour ce qui concerne nos affaires.

On m'a dit, comme à vous, que M. de Thou fait aussy la guerre; mais je ne le sçaurois croire, quoyque les intrigues du cabinet soyent plus grandes que jamais. M. le Cardinal se porte de mieux en mieux de toutes façons ; je le sçay de bonne part, et vous m'en pouvez croire.

Le bruit avoit couru du siège de Gueldres; mais

on ne le confirme point, et je croy que le plus asseuré est que les Hollandois ne sont point encore en campagne.

J'ay beaucoup de joye que vostre sœur soit accouchée d'un garçon. Je vous envoye beaucoup de lettres pour Metz, que je vous prie d'y faire tenir.

Dans huit jours nous serons au Chesne, avec un corps d'armée assez considérable pour asseurer la frontière. Vous devez vous attendre à une visite de M. le Mareschal. Je vous en advertiray trois ou quatre jours devant. Adieu. Vous estes très-soigneux en nouvelles; je vous en remercie de tout mon cœur.

ARNAULD.

DE M. DU FRESNE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES A VERDUN.

A Paris, le 29 juin 1642.

J'adjouste ce billet à la lettre de M. l'Abbé, plus pour vous informer de l'estat de sa maladie que de ses affaires, où il n'y a rien en fait de nouveau depuis ma dernière, que je vous escrivis avant-hier.

Le premier accès de la fiebvre de mondit sieur l'Abbé fut mardy dernier, qui luy dura presque toute la journée. Mercredy il se trouva bien ; car il avoit reposé la nuit; et il fit exercice le jour, pour essayer de dissiper l'humeur qui lui avoit causé son

accès; mais cela n'empescha pas que jeudy, qui fut hier, il n'en eût un autre, qui dura depuis cinq heures du matin jusques à cinq heures après midy. Aujourd'huy on luy a tiré du sang, et les médecins estiment que cette fiebvre n'ira pas loin, à cause qu'elle ne laisse point d'inquiétudes après son accès. Vous pouvez bien juger que nous n'espargnerons ny soings ny despenses pour la guérison de M. vostre frère. M. Guillot, qui vous rendra celle-cy, vous pourra assurer que son mal passé ne l'empesche pas de se tenir bien dans le lict, qu'il n'auroit point aujourd'huy gardé sans sa saignée.

On eut hier les nouvelles assurées de la prise de M. Le Grand[1] qui fut trouvé par M. le comte de Charrost dans une maison particulière à Narbonne, où [illegible]'estoit caché, estant sur un lit de plaisance; et il demanda si on luy pouvoit laisser son espée, ce qui luy fut accordé. On l'a mené en la citadelle de Montpellier, avec M. de Thou, maître des requestes et Chavaignac. A l'instant on despescha après un courrier qu'il envoyoit à M. le duc de Bouillon, lequel courrier fut attrapé; et par là on jugea que M. le duc de Bouillon estoit de son intelligence. Le Roy est allé à Tarascon trouver Son Éminence, et ils s'en reviennent à grandes journées vers Paris. Madame d'Aiguillon loge à l'hostel de Richelieu depuis deux jours.

[1] M. de Cinq-Mars, grand écuyer de France.

On donne à M. le mareschal de Guiche deux cents quarante mille livres pour remettre ses trouppes. Son Éminence luy escrit une grande lettre de consolation. Du 17e, de son armée on a nouvelles que Mello est allé joindre avec la sienne celle de la ligue contre le mareschal de Guébriant, qui n'a receu aucun eschec, comme on disoit. Mais Picolomini et Jean de Werth viennent avec une autre armée. Tout va bien en Silésie. Le roy d'Espagne, parti de Madrid du 26 avril, vient à Valence. Leganez, avec 10 000 hommes de pied et 3 000 chevaulx, est en présence de M. de La Mothe Houdancourt, qu'un bruit incertain avoit deffait. M. Meusnier, qui a dicté cette lettre, vous baise les mains, et n'est pas moins resjoui que nous autres des soings qu'on a de vostre citadelle et de vous.

Du Fresne.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 25 juin 1642.

Vos dernières lettres n'ont pas encore esté rendues à M. le Surintendant, parce qu'il est aux champs avec M. Tubeuf. Si tost qu'il sera de retour, nous ne perdrons point de temps à les présenter et à parler comme il fault du mérite de Limousin. Je verray M. du Tremblay sur ce subjet pour essayer

de l'engager à destromper M. le Surintendant, après que luy-mesme l'aura esté.

Je crains bien que M. d'Osny ne divertisse vostre fond, parce que vous me mandez qu'il n'y a que 20 000 livres, et qu'il ne considère Verdun que selon les sentiments d'un certain ingénieur qui dit qu'il est presque inutile de le fortifier, estant une place enfermée dans les bois. Vous sçaurez que M. d'Osny veult honneur et déférence : je ne pense pas que vous luy en debviez estre chiche en cette occasion ; car c'est le seul moyen de l'avoir.

M. l'abbé de Saint-Nicolas a fait réussir à merveilles vostre lettre auprès de Madame la duchesse d'Aiguillon, par l'entremise de Mademoiselle de Rambouillet : elle sera bientost veue de Son Éminence, à qui on l'a envoyée bien soigneusement.

M. l'Abbé n'a pas plus de part à l'affaire du petit oncle que je vous l'avois dit ; vous luy en pouvez néantmoins escrire, pour luy faire connoistre le droit de MM. du chapître et la justice de leurs procédés, affin qu'on ne pense pas qu'ils se portent par aulcune autre raison contre les prétentions du *docteur reclus* et de son résignataire, qui est un homme qui a esté au marquis de la Rochepoçay, et lequel, s'il eust esté tant homme de Dieu, se debvoit contenter d'un prieuré de huit cens livres de rente, que ledit marquis luy avoit donné, pour luy avoir servi de pédant, quand il estudioit en Sorbonne. Je pense

qu'une lettre de MM. du chapitre à M. de Saint-Nicolas, touchant leurs droits sur le fait de la dignité de chantre, pourroit servir à faire résoudre le petit oncle et ceux de sa secte à ne les laisser point troubler par un inconnu, dans une affaire où ils ne sont tombés que pour avoir voullu obliger la famille.

Je n'ose plus espérer la venüe de M. Humbert, pour me descharger sur luy du reste de vos affaires, et partir en mesme temps; car il fault un chasse-avant au petit M. de Sens, et il a trop de considérations pour se porter bien volontiers à agir comme il fault contre Lefaucheur, comme nous faisons sous le nom de M. de La Tour. Nous présenterons cette sepmaine un arrest à M. Tubeuf pour le faire signer : si nous le pouvons une fois avoir, je ne doute pas qu'il ne se range à la raison. Mais, pour compter avec luy et en sçavoir tirer toutes ses seurctés, il faudra y prendre garde de bien près. M. de Sens est bien capable de le faire, pourveu qu'on le sache bien eschauffer, comme pourra faire M. Humbert, et mesme y adjouster un tiers, *ad majorem cautelam;* car c'est la plus grande et la plus importante affaire d'argent que vous ayez à présent.

Je vous en escrivois bien au long par celle de Thomas que les ennemys ont retenue, et sur Limousin. Du reste, il n'y avoit point de nouvelles qui

leur pussent beaucoup plaire. Il ne me souvient pas si la response de M. de La Boissière estoit en ce pacquet.

Toutes choses ont repris une nouvelle face à la cour depuis la prise de M. Le Grand. On dit qu'on luy a donné six commissaires du Parlement de Thoulouse, et mesme qu'on l'y mène pour luy faire son procès. M. de Thou est conduit à la suitte de la cour. Tréville n'en est pas. Le courrier dont je vous escrivois, qui a esté arresté, est capitaine des gardes de M. de Bouillon. On croit pour assuré que le duc Charles estoit de la caballe, et que c'est le mareschal de Schomberg qui l'a descouverte.

On ne parle guères du retour du Roy : il faut pour cela attendre les nouvelles qui suivront sa conférence avec Son Éminence, qu'il est allé trouver vers Saint-Privas. Quoy qu'il en soit, personne ne doute que Perpignan ne se prenne.

M. d'Andilly n'est pas encore bien dehors de sa fiebvre, qui n'est pourtant aucunement périlleuse. Mais nostre abbé se porte bien, grâces à Dieu, et se promène comme s'il n'avoit point esté malade. Vous ne me mandez rien du cheval que je vous ay envoyé : cela est cause que je n'ose pas vous en acheter d'autres.

M. Arnauld vous escrit de quelques affaires entre vous deux. Vous luy pouvez faire response ; mais il fault prendre garde qu'en ce que vous avez à des-

mesler avec luy, vous ne luy mandiez rien dont il puisse tirer la moindre conséquence. Il est nécessaire que vous sortiez d'affaires d'avec luy au premier voyage que vous ferez icy, si vous ne voulez courir le risque de payer deux fois la mesme chose, s'il venoit à mourir; car il m'a advoué qu'il a engagé la promesse qu'il avoit de dix mille livres à M. Cheneuil.

Vous aurez de l'argent de Chaalons, s'il en faut croire M. de Saint-Laurent, qui dit que vous en pourrez toucher une partie dans un mois.

Il seroit bien à propos, ce me semble, de pourvoir à vos affaires de Picardie et faire presser vos fermiers plus que vous ne faites, et le receveur de tirer toutes les rentes et argent qui peult vous estre deub; car, en matière de paysans, j'ay tousjours ouy dire que c'estoit leur faire du bien que de les faire acquitter, de peur que la taille ne se paie de ce qu'ils vous doibvent, et qu'il ne vous reste plus que des meubles et des guenilles, qui debvroient estre le partage des collecteurs, qui les sçauront bien faire valloir. J'ay escrit diverses fois pour cela à Boullanger; mais je n'en reçois point de responses.

Du Fresne.

DE M. DE ROSIÈRES A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES GOUVERNEUR DE VERDUN, A VERDUN.

Le 25 juin 1642.

Enfin ma femme est, Dieu mercy, accouchée, mais avec un travail fort rude. C'est aujourd'hui son cinquième jour. Jusques là elle eut une grande fièvre, qui commence à diminuer. J'espère que, bien qu'elle n'ait fait qu'une fille, vous ne luy refuserez pas la prière qu'elle et moy vous faisons de vouloir bien tenir cette petite au baptesme. Nous attendrons vostre commodité pour recevoir cet honneur. Cependant je souhaite que toutes choses soyent en estat de vous permettre ce voyage. Je vous croy trop bon cousin pour ne nous pas accorder cette grâce.

Je vous envoyeray au pont ou au lieu qu'il vous plaira, bonne escorte de cavallerie et d'infanterie, et seray toute ma vie à vous,

Rosières.

DE M. ARNAULD MESTRE DE CAMP GÉNÉRAL DES CARABINS A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

Rethel, le 1er juillet 1642.

Après que M. le Mareschal eust hier receu vostre lettre du 28 du passé, M. de Lenoncourt luy en a envoyé une que vous luy escriviez du 29, avec une de ma niepce pour son mary. Il vous respond à tout par vostre laquais. Pour moy, je n'ay rien de nouveau à vous dire depuis mes dernières.

Je croy comme vous, et comme tous vos voisins, que le duc Charles va joindre don Francisco de Mello, et que le dessein présent des ennemis est tout contre M. de Guébriant.

Le Roy prend encore des eaux à Monfrin, et, par la dilligence qu'il prétend faire à son retour, il sera à Paris au 20 de ce mois.

On croit l'affaire des princes de Savoye accommodée.

J'ay tant de joye de vostre fond de vingt mille escus, que je ne l'ose quasy croire. M. d'Osny n'en a point de nouvelles; et j'ay peur qu'à Paris on ayt pris les livres pour les escus, et qu'il n'y ayt autre chose que les vingt mille livres qu'on vous avoit desjà données.

On va travailler aux recreues de nostre cavallerie, qui seront achevées dans la fin du mois.

L'armée de M. le comte d'Harcourt est logée autour de Vervins. Nous le vismes hier à Lissonne, où M. le Mareschal et luy s'estoient donné rendez-vous. Vostre laquais nous trouva au retour.

Dieu soit loué de ce que la fiebvre de l'Abbé ne luy a pas duré longtemps. Je ne sçay quel soin M. de Grancey aura pris de l'abbaye de Beaulieu ; mais il m'avoit promis merveille.

Le pauvre du Chesne m'est venu voir avec mille desplaisirs de vous avoir quitté. Il m'a semblé bien guéry de sa malladie ; au moins je ne luy en ay veu aucune marque. Adieu.

ARNAULD.

DE M. DE GRÉMONVILLE A M. DE FEUQUIÈRES, GOUVERNEUR DE VERDUN.

A Chaalons, le 2 juillet 1642.

Monsieur, il y a longtemps que je devrois m'estre acquitté de ce devoir, pour vous remercier de celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire ; mais comme les occasions ne s'en rencontrent pas facilement, j'ay esté contraint de différer jusques à celle-cy, par laquelle je vous supplie très-humblement de vouloir me conserver l'honneur de vos bonnes

grâces, comme à la personne du monde qui le souhaitte avec le plus de passion. Je suis maintenant si esloigné de tout commerce de nouvelles, que je ne sçaurois vous en mander, sçachant d'ailleurs que vous estes très-bien informé. Seulement vous diray-je que Monsieur s'est retiré chez luy, à Dombes, avec quelque tesmoignage d'appréhension et de mescontentement. On a fait arrester cinq ou six capitaines des gardes. Le Roy devoit estre lundy passé à Lyon, et ensuitte venir diligemment à Fontainebleau. M. le comte d'Harcourt est de retour d'une grande cavalcade qu'il a faitte jusques aux portes de Valenciennes, sans aucun succès. Je laisse au Mestre des carabins à vous mander les nouvelles de Rethel, finissant celle-cy après vous avoir asseuré que je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE GRÉMONVILLE.

P. S. M. de Longueville doit partir dans peu pour aller commander en Italie en la place du prisonnier[1].

[1] M. le duc de Bouillon, arrêté à Casal, bien qu'il commandât l'armée d'Italie. Il avait pris part à la conjuration de Cinq-Mars. Si Richelieu eût pu le faire, il eût traité de même Monsieur, frère du roi, fauteur de cette conspiration comme de tant d'autres qui lui réussirent si mal. Le duc de Bouillon ne sauva sa liberté et même sa vie qu'en donnant au roi sa ville de Sedan.

DE M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Paris, le 2 juillet 1642.

J'ay donné vostre lettre à M. le Prince, qui m'a chargé de vous faire ses baise-mains et de vous dire que le Roy arriveroit demain à Fontainebleau. Le sieur du Fresne vous portera toutes nouvelles. On croit que le voyage du Roy apportera du changement à Paris, et qu'il y en aura d'attrapés. Son Éminence ira aux eaux et ne peut pas estre de quelque temps icy.

On tient icy la Reine-mère morte, au moins à l'extrémité. Je la tiens bien heureuse d'estre délivrée de tant de maux[1].

[1] « Au mois de juillet de cette année mourut à Cologne Marie de « Médicis, reine douairière de France, veuve d'Henri IV, et mère de « Louis XIII, des reines d'Espagne et d'Angleterre et de la duchesse « de Savoye ; tellement qu'on pouvoit dire que ses enfants régnoient « dans toute la chrétienté ; et en mourant elle n'avoit pas un pouce de « terre. Elle fit son testament, par lequel elle laissa ce qui lui restoit « de pierreries à tous ses enfants. Elle fut assistée à la mort par l'élec- « teur de Cologne, qui ne l'abandonna point ; et son corps fut apporté « à Saint-Denis, près de celui du Roi son mari. Cette mort fut reçue « avec peu de douleur à la cour, tant du Roi que du Cardinal, lequel « fit néanmoins toutes les démonstrations extérieures d'un être affligé, « lui faisant faire de grands services et habillant toute sa maison de « deuil, en l'appelant sa bonne maîtresse, qu'il avoit laissé mourir de

L'on a commencé la poursuite du Faucheur; M. Humbert n'y perdra point de temps. J'ay veu une fois M. Tubeuf sur ce subject, qui nous a donné une copie de l'arrest; mais il a trouvé un délay qui me fasche, quoyque raisonnable. Il faut communiquer les pièces à la partie, affin qu'elle se deffende et qu'on puisse la condamner justement: je crains que le tout n'aille en longueur.

L'arrivée du Roy me pourra bien retenir à faire ma cour, et aussy à tascher d'avoir l'ordonnance pour l'année courante, qui est úne grande affaire qui vous mettra bien à couvert; et vous feriez bien mieux si vous pouviez venir icy. Adieu; je ne vous diray rien davantage pour ce coup, sinon que ma galle me fait détester, et que je crains de devenir Job. Dieu soit loué, quoy qu'il arrive.

Je vous prie donner ordre à Chaalons qu'on fasse faire vistement l'information par le Présidial comme mon abbaye est en mauvais estat: cela me retarde tout; vous m'obligerez bien fort.

L'Abbé de Feuquières.

« faim, lui ôtant son douaire et tous ses revenus, et la réduisant à vivre « aux dépens des princes chez lesquels elle se retiroit, quoiqu'il tint « toute sa fortune d'elle. »

(*Mémoires de Montglat.*)

DE M. DE VILLERS CRÉQUY A M. DE FEUQUIÈRES, GOUVERNEUR DES VILLE ET CITADELLE DE VERDUN, A VERDUN.

A Cambray, le 3 juillet 1642.

Monsieur, celle que j'ay receue de M. de Rieux ne m'a pas donné peu de satisfaction de le sçavoir près de vous, pour l'affection qu'il m'asseure que vous me faictes l'honneur de me tesmoigner, ainsy que toute la garnison, dans cette occasion, ce qui est véritablement au dessus de moy, mais non pas au dessus de la croyance dont je me suis toujours asseuré. La consolation la plus grande que j'en ay receue, et non préveue, est l'assurance que j'en pourray encore recevoir. Je croy rester icy où l'on a laissé tous les blessés, les autres estant séparés par régiments dans les villes plus avant. Je suis fort bien remis, Dieu mercy, sans oser espérer de vous voir sitost, n'y voyant point encore de jour. Je n'en peux pas moins vous dire que je suis, Monsieur, vostre très-humble et plus obéissant serviteur,

VILLERS CRÉQUY.

DE M. D'HOUART LIEUTENANT DE ROI AU GOUVERNEMENT DE TOUL A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Toul, le 4 juillet 1642.

Monsieur, je vous demande mille pardons de ce que je n'ay pas satisfait aux dernières que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire touchant mon retour à Verdun. La maladie de ma maistresse, comme je vous ay desjà escrit, en a esté la cause, en mesme temps que sa grossesse advancée. J'advoue que j'ay tort, Monsieur, de ne me point rendre à mon devoir; mais l'espérance que j'ay que vous aurez dorénavant pour agréables les services que j'auray l'honneur de vous rendre à l'advenir, me donne aussy celle que vous oublierez le passé. Je croirois manquer à mon debvoir si je ne vous escrivois pour vous adresser une prière : ma maistresse estant proche de ses couches et n'attendant plus que l'heure, je vous supplie me faire l'honneur d'estre parrain de ce qu'il plaira à Dieu me donner. Mais voyant que vous n'estes pas sur les lieux pour m'honorer de vostre présence, je vous prie très-humblement de me faire cette grâce de me mander quel nom vous désirez donner à l'enfant. J'attendray un mot de response pour le faire baptiser, ce

qu'aussytost fait, je ne manqueray pas à vous aller trouver, ayant beaucoup d'impatience de me rendre à mon devoir, pour vous asseurer que je seray toute ma vie, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

D'HOUART.

DE M. DE LA GRANGE AUX ORMES A MADAME LA R. MÈRE SUPÉRIEURE DES RR. CARMÉLITES, A VERDUN.

A Toul, le 4 juillet 1642.

Madame, je vous rends grâces très-humbles de l'honneur de vostre souvenir, et vous supplie faire tousjours estat de mon service très-humble. Il ne tiendra pas à mes desirs et à mes soings que je ne me redonne bientost l'honneur de vous voir. J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'envoyer de la part de M. de Feuquières. Comme je me recognôis peu utille à son service, j'attends en silence les occasions de pouvoir effectivement luy faire cognoistre que les plus anciennes amitiés ne sont pas les pires, et que c'est aux effects qu'on les cognoist. Tout le monde icy vous a en une haute estime, et Madame la première surtout. Elle ira bientost à Paris. Elle vous baise les mains; je fais de mesme très-humblement, et suis de toute mon

affection, Madame, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

LA GRANGE AUX ORMES.

DE M. DE SAINT-SAUFLIEU A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Donchery, ce 11 juillet 1642.

Monsieur, cette occasion des gens du sieur de Maupassant qui se rendent vers vous, avec attirail pour la fortification, m'oblige à les accompagner de cette lettre, pour vous dire que j'en ay receu une des vostres, que M. Arnauld m'a fait tenir de Rethel, où il est tousjours avec M. le mareschal de Guiche, qui a depuis peu fait recreue de deux mille chevaux et de quatre mille sept cents hommes de pied, qui sont logés, quant à la cavallerie, au Chesne, et l'infanterie aux environs. M. le comte d'Harcourt est tousjours à Vervins, lequel fut à la guerre les 5, 6 et 7 du courant avec quatre mille chevaux. On dit que le mauvais temps l'a empesché de réussir.

Il passe icy force Bretons des régiments de Cargreys et Castelnau. Les derniers venus ont laissé lesdits régiments joints à M. de Guébriant dès le 21 du passé. L'armée n'avoit point encore repassé le Rhin, comme il en est bruit chez nos voisins, qui

disent qu'elle s'est approchée des Hollandois et retranchée aussy bien au-delà du Rhin qu'elle estoit en deçà. On la croit par là à couvert.

Nous avons nouvelles icy, il y a six jours, que Perpignan traittoit et que l'accommodement de Savoye estoit signé.

On eut à Sedan, samedy dernier au matin, la nouvelle que M. de Bouillon estoit arresté dans la citadelle de Casal, apportée par Domerville, son escuyer, et l'arrest fait par MM. du Plessis-Praslin, mareschal de camp de son armée, et M. de Couvonge, gouverneur de Casal. Cette nouvelle a autant causé de larmes à Sedan que le gain de la bataille y donna de joie l'année dernière, jour pour jour. Vous jugerez bien de leur estourdissement, comme je croy que vous jugez bien que je ne sçaurois estre autre, Monsieur, que vostre très-humble serviteur,

SAINT-SAUFLIEU.

DE M. DU FRESNE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Paris, le 16 juillet 1642.

J'estois prest à monter à cheval pour vous aller trouver, quand vostre lettre du 9 m'a esté rendue, par laquelle vous me mandez de retarder mon partement jusques à ce que j'aye encore une fois receu de vos nouvelles.

J'ay rendu en main propre vostre lettre à M. d'Andilly, qui a esté bien aise des effects que vous faites paroistre de vostre bonne volonté en faveur de M. Bourgeois. Il se promet que vous continuerez à l'obliger comme vous avez commencé; car il y auroit de l'inconstance à ne persévérer pas; et moy, je prends tant de plaisir à vous voir faire des amis que je n'en puis recevoir de médiocre satisfaction.

M. Humbert vous mandera les rages et les fougues du Faucheur, par lesquelles il est aisé de juger qu'on a mis le doigt sur son mal; mais, pourveu qu'on le pousse vivement, il ne faut pas douter qu'on ne le mette à la raison; sans quoy, estant le dernier créancier par vos comptes, et n'ayant aucune assurance de luy, vous courriez risque de ne tirer pas grand'chose de ce qu'il vous doibt.

Sitost que M. de Remefort sera de retour, je feray expédier vostre estat de 1642. Je ne sçay pas comment je me pourray despestrer de luy, après qu'il m'aura une fois rattrapé. Il auroit esté samedy prochain icy, si le Roy ne l'eust renvoyé de Lyon à Monseigneur le Cardinal; mais cela ne retardera son arrivée que de quatre ou cinq jours, de sorte que je ne me voy plus de temps pour aller à Verdun. Je ne sçay pas comment nous vous pourrons trouver le fond de douze mille livres que vous demandez, si ce n'est de l'assignation de Chaalons;

car je ne suis pas d'advis que vous touchiez à la rente de Feuquières, qu'il faut réserver pour la despense du voyage que vous ferez cet hyver en cette ville. Pour moy, je ne vous demande rien, sinon que vous fassiez fond de patience, si l'affaire des bénéfices prétendus ne prend le train que vous aviez projetté.

On a coupé la langue, estranglé et pendu le capitaine Laplume, cuisinier de M. de La Boderie, pour avoir blasfesmé le nom de Dieu et de la Vierge.

Du Fresne.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 19 juillet 1642.

Nous n'avons rien fait contre le Faucheur depuis que M. Humbert l'a veu, parce que le conseil est parti cette semaine pour aller trouver le Roy à Fontainebleau; sans cela on n'auroit point perdu de temps à poursuivre nostre arrest; car il ne nous reste que cette voie pour le ranger à la raison, tous ses discours en estant si éloignés qu'il n'y a personne, à les entendre, qui ne la quitte pour le maltraiter, aux injures, menaces et mensonges qu'il vomit contre toute vostre maison. S'il prétend nous

estonner par ses extravagances, il se trompe; et, si on m'en croit, on le mènera par toutes les rigueurs de la justice, pour le ranger à son debvoir. Je sçay que c'est ce qu'il appréhende le plus, et que ses menaces ne se font que pour nous en destourner: M. Humbert vous en mandera les détails; car il les a ouïs.

M. de Rochevert redemande, par une lettre qu'il escrit, des blancs-signés qu'il avoit laissés à feue Madame[1] pour toucher les appointements de sa compagnie; il prie qu'on les mette entre les mains de M. Meusnier.

J'attends le retour de M. de Remefort pour faire expédier vos estats et des lettres de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy pour le petit M. de Sens, affin de l'encourager à vous servir quand il en aura le moien.

Je ne sçay ce que vous avez fait aux capucins: ils se plaignent fort et tesmoignent tant d'animosité contre vous, qu'ils n'espargnent pas mesme la vérité. Il est certain qu'un de leur robe a dit hautement

[1] Anne Arnauld, marquise de Feuquières, était morte l'année précédente à Paris. « Depuis la mort de Monsieur son mari, elle n'avoit « fait que languir, et auroit assurément quitté la vie sans aucun regret, « si elle n'eût pas laissé beaucoup d'enfants qui avoient encore besoin « d'elle. C'étoit une femme d'un mérite extraordinaire, et tout à fait « digne du mari que Dieu lui avoit donné, si elle avoit su, comme lui, « renoncer à la fausse religion dans laquelle ils étoient nés. »

(*Mémoires de l'abbé Arnauld.*)

que vous ne faisiez pas vostre debvoir, et que vous n'aviez pas cent hommes dans la citadelle; cela mérite bien que vous en écriviez un mot au Père Ange, qui le croit, sans néantmoins en tesmoigner aucune aigreur, mais avec une modestie plus convenable à leur profession qu'aux mauvais discours qu'ils font contre la vérité et la raison. Voyez combien il est dangereux d'avoir quelque chose à desmesler avec des communautés de moines. Certes il n'y a rien plus à craindre que cela; car ils ont cent bouches et tousjours l'apparence de la justice pour eux, qui est le seul advantage que leur profession leur donne dans le monde, quand ils n'en sçavent pas gouster le repos.

J'ay appris que le bon du Chesne étoit bien remis dans son sens et qu'il essayoit de redevenir le mesme auprès de vous. La charité vous oblige en quelque sorte à donner du pain à un vieux soldat; mais la prudence humaine vous deffend aussy de ne luy donner rien davantage, qu'il ne vous ait fait cognoistre par une longue conduitte qu'il est bien revenu de ses fantaisies, et qu'il ne luy en reste dans l'âme aucun levain, ny mesme aucun ressentiment du subjet qu'il a pu croire en avoir; car vous ne sçauriez avoir des hommes trop sages ny trop assurés pour les emplois de vostre citadelle.

Vous aurez sans doute toutes les nouvelles dans la lettre de M. l'abbé de Saint-Nicolas. Il n'est pas croyable comme il désapprouve le procédé du petit

oncle. Vous le trouverez tousjours pour les droits du chapitre, et M. d'Andilly est si fort revenu de ce qu'il a pu tesmoigner, par les lettres qu'il vous a escrites, prendre part à l'action de son cadet, qu'il n'en parle jamais, et, quoyque je le voie tous les jours depuis sa maladie, et qu'il me fasse paroistre assez confiance jusques à me charger de la sollicitation de la pension de son fils auprès de M. de Remefort, il ne m'a jamais dit un mot de cette affaire; de sorte que je ne voy pas grand inconvénient de ce costé-là à entreprendre la cause d'une église dont vous estes obligé par vostre charge de maintenir les droits et les priviléges. Je ne vous allégue tout cecy que pour la vérité, qui est pour eux; car, pour mon intérest particulier, il est si foible que je considéreray tousjours plus vostre procédé que l'issue de l'affaire; et c'est pour cela que je vous ay supplié de n'y oublier aucune des précautions que vous pourrez prendre de tous costés dans la conduitte de toute cette affaire.

Je ne sçay ce que nous ferons des gages de Gilet dans l'estat de cette année; car il est impossible de les luy conserver davantage. Je serois bien aise de les pouvoir convertir à vostre proffit; mais vous sçavez comme moy la peine qu'on y a, n'ayant pu vous-mesme sauver des estats de feu Monseigneur vostre père que les gages de deux officiers de la citadelle, que vous aviez payés effectivement. J'essaie-

ray néantmoins d'intéresser quelque *Tubouiste* pour une partie, affin de ne perdre pas l'autre.

Je viens de recevoir une lettre du greffier d'Harbonnières, que je vous envoie. Je trouve que, s'il y a eu cette année de la négligence en luy à ne pas vendre les bleds, elle vous sera proffitable; car les pluies les ont desjà fait enchérir du quart en cette ville.

Du Fresne.

DE M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Paris, le 19 juillet 1842.

Enfin le sieur du Fresne vous va voir et vous dira force choses. Il s'imagine n'estre que cinq jours avec vous; mais je croy que vos entretiens seront un peu plus longs. Avant son retour, nous vous manderons des nouvelles de la cour, qui ne sera icy de huit jours; et il y en a qui disent que le Roy retourne à Perpignan.

Je vous supplie de mander à Chaalons et donner ordre que MM. du Présidial fassent faire une information sur les lieux comme quoy ma terre est toute ruinée, et comme le duc Charles brusle présentement tout. Si M. Humbert l'eust fait faire, je serois maintenant sorty d'affaires; et la longueur me nuit beaucoup. Pour ce qui est de vos affaires, M. Hum-

bert n'y perdra point de temps. Ils disent rage et font bien les assurés; mais il les faut laisser dire. On ne s'estonnera pas du bruit, et vous vous sauverez. Ils nient d'avoir arresté les comptes avec vous. Je croy que vous avez donné à M. Humbert toutes les lumières que vous aviez là-dessus.

Pressez votre affaire de Chaalons. Vous en devez bientost toucher votre argent; et, Dieu mercy, il n'y a rien à perdre.

Je ne reçois pas de nouvelles de mon frère de Pas; il y a plus d'un mois que je n'en ay eu. Ils ne se battent pas pourtant en ces quartiers.

Les moines m'escrivirent dernièrement pour se plaindre que M. Molé les empeschoit de remplir leurs devoirs, qu'ils m'en faisoient juge. Je leur dis qu'ils vous allassent trouver, et que je ne pouvois penser qu'on fît quelque chose qui ne fût raisonnable.

Depuis ma lettre escrite, nous avons receu de vos nouvelles, par où vous mandez à du Fresne, d'attendre vos ordres, ce qui l'a empesché de partir. A peine pourra-t-il vous aller trouver maintenant. Si une fois M. de Remefort le trouve icy, vous n'en jouirez plus. Vostre procédé pour le canonicat me surprend; car après les espérances que vous en avez données à du Fresne, vous changez de résolution. Vous lui avez donné goût à l'affaire, en luy mandant que vous ferez bien céder les bigots, et puis vous faites ce que vous pouvez pour eux; car,

si vous ne vous en fussiez pas meslé, le chapître se seroit mis contre eux. Vous ne vouliez pas choquer M. d'Andilly, qui s'y attendoit, et vous donnez des espérances à une personne qui n'est pas si intéressée qu'eux, et qui vous sert continuellement. C'est ce qui le met au désespoir. Il ne vous demande rien : vous lui promettez et lui manquez. Ces affaires se doibvent faire sans en rien dire, afin qu'on ayt l'obligation tout entière : autrement c'est faire trop valoir la denrée; et, quand on manque, c'est bien pis. M. d'Andilly le fils a sollicité hautement Messieurs du chapître, et vous avez fait ce que vous pouviez pour eux ; car tout vostre pouvoir estoit de le recevoir à serment. Ce qui me fasche le plus est que les amis de du Fresne, M. de Remefort et son cousin de Bourgneuf, qui preschoit chez M. de Lnogueville et partout vos bienfaits, seront fort surpris. Je voy bien que vous avez esté fort empesché, que vous en vouliez obliger un et ne pas désobliger les autres qui s'y attendoient et qui avoient tort. Vous avez voulu finasser ; mais vous avez esté contre vostre parolle. Je ne croy pas encore l'affaire manquée, comme du Fresne, qui proteste de n'en vouloir jamais ouïr parler. Mais si vous pouvez, sans paroistre inconstant, favoriser son droit, je croy que vous y estes obligé. Adieu.

L'Abbé de Feuquières.

DE M. FOUQUIER DE GRANVILLIERS A M. DE FEUQUIÈRES GOUVERNEUR DES VILLE ET CITADELLE DE VERDUN, A VERDUN.

A Grimon, le 20 juillet 1642

Monsieur, j'avois tousjours différé à vous escrire, dans la créance que j'avois que les ennemis me viendroient voir, afin de vous en donner quelques nouvelles, et particulièrement pour une entreprise qu'ils faisoient sur ce chasteau avecque intelligences. Mais comme l'affaire n'a pas réussy, j'estime qu'ils ne sont pas près de l'attaquer de force, quoyqu'ils nous menacent fort; car ils en ont esté bien repoussés à diverses fois. Je vous asseure que, sans faire le vaillant, je souhaiterois bien qu'ils y vinssent à ce reste de temps qu'ils vous a pleu me donner pour estre icy, afin de voir comment il se faut défendre dans une place, et pour me rendre plus capable de vous servir quelque jour. Je croy que M. le vicomte de Pray n'a pas dessein de me renvoyer; mais je vous conjure, si vous avez quelque bonne volonté pour moy, comme il vous a pleu me faire l'honneur de me le tesmoigner, luy mander qu'il me renvoye du moins au commencement de l'hiver, et à moy, si vous prenez la peine de m'escrire, me commander de me rendre auprès de vous en la charge qu'il vous a pleu me laisser. Ce n'est pas

que je n'aye toutes les satisfactions que je pouvois espérer, et que je ne tienne à grand honneur cet employ qu'il me donne, estant beaucoup plus important et considérable que je ne m'estois imaginé, autant pour le service du Roy que pour son intérest particulier; mais, vous ayant voué mes services, je ne prendray jamais aucun attachement qu'avecque votre permission; et tant que vous me tesmoignerez me vouloir souffrir auprès de vous, je n'auray point d'autre volonté que la vostre, estant, Monsieur, vostre très-humble, très-obéissant et très-affectionné serviteur,

FOUQUIER DE GRANVILLIERS.

DE M. D'OSNY A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Charleville, le 29 juillet 1642.

Monsieur, nous avons, en vostre considération, fait ce que nous pouvions de justice pour l'eslargissement du sieur Garodel : il ne tiendra qu'à M. le baron d'Ennevoux, qui a presté les bleds de son magasin, qu'il n'en ait bientost l'effect. Vous aurez, comme je croy, à présent receu un nouveau fonds pour vos fortifications, lequel il faut employer le plus promptement qu'il se pourra en vos courtines et vuidanges de fossés, ainsy que l'on nous a ordonné,

afin que nous ayons lieu d'en demander d'autres.

Vous ne serez pas, s'il vous plaist, en peine de la santé de Son Éminence, laquelle, grâces à Dieu, est très-bonne. Le Roy est pour le présent à Fontainebleau. Les ennemis s'estant séparés et retirés, il n'y a apparence qu'ils osent rien entreprendre. Je suis, Monsieur, vostre très-humble et obéissant serviteur,

D'Osny.

DE M. DU FRESNE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Paris, le 30 juillet 1642.

Je vous envoie la procuration et une consultation pour le bénéfice en question : vous verrez par l'une que l'autre est inutile, si ce n'est que MM. de La Verrerie se veuillent accommoder aux sentiments des Verdunois pour la conservation des droits du chapitre. En ce cas il se pourroit rencontrer quelque accommodement; mais il faudroit bien garder ce secret, car s'il estoit une fois éventé, nous ne tiendrions rien. Cependant vous jugez bien que tout cela ne mérite pas un voyage à Verdun, que j'aurois desjà fait pour contester avec vous de vos affaires, si vostre lettre, qui m'ordonnoit d'en attendre une seconde pour partir, ne m'eust point retenu sur le point du partement, que j'avois résolu.

J'ay rendu vos lettres à M. de La Boissière en main propre, ensuite de quoy M. l'Abbé l'a esté visiter.

M. de La Boderie se dégage tant qu'il peut de la négociation du Nord pour aller se reposer à l'ombre de vos ailes; et je suis ravi que, de vostre costé, vous contribuez ce qui se peut désirer pour l'y inviter.

M. le vicomte a passé par cette ville avec Madame sa femme, qui va faire son séjour ordinaire à Courval. Je le tiens bien heureux de la bonne rencontre qu'il a faite en son mariage. Ils meurent tous d'eux d'envie de vous voir dans le vostre; et je croy que, si M. de Noyers n'occupe pas bientost M. le vicomte dans un employ solide, qu'il luy promet par ses lettres, sans le luy désigner autrement, il pourroit bien vous aller voir cet hiver à Verdun.

M. de Remefort est resté à Bourbon l'Archambaut, où il prend des eaux en attendant le passage de Son Éminence, qui lui a tesmoigné en ses plus grandes affaires une très-étroite confiance, l'ayan employé en ses plus secrètes et importantes négociations en divers lieux, qu'on n'a pu sçavoir, tant ses voyages ont esté secrets; c'est ce qu'on m'en a appris chez M. de La Barde, qui est en cette ville, et que je vis dès le jour de son arrivée.

On tient à présent que le Roy vient en cette ville; d'autres disent qu'il ira de Fontainebleau droit à Monceaux. On commence à douter du voyage de M. le chancelier à Lyon, pour l'establis-

sement des juges des conjurés[1]. S'il ne le fait, vostre affaire du Faucheur en ira plus viste; car il n'en faut rien espérer par la douceur, n'estant pas homme à donner de l'argent ou valeur sans y estre contraint.

Je serois bien aise de pouvoir faire un voyage à Verdun, en attendant le retour de M. de Remefort; et, d'un autre costé, je croy qu'il ne recevroit pas mal mon compliment, si je prenois la poste pour l'aller trouver à Bourbon, où il ne seroit pas peut-estre marry d'avoir le divertissement d'un de ses plus affidés serviteurs. Je me résoudray dans cette sepmaine sur l'un ou sur l'autre; car pour la chantrerie, M. de La Boderie en démeslera bien l'affaire avec M. d'Andilly. M. de Massac, qui en a fait la consultation, offre de servir MM. de la cathédrale en toutes leurs autres affaires, soit au grand conseil ou au Parlement; c'est le plus capable en cette ville dans les matières bénéficiales; et il est avec cela homme d'honneur.

Du Fresne.

DE M. MONTESQUIEU A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

A Toul, le 15 août 1642.

Monsieur, M. du Hallier receut hier au soir ordre de Sa Majesté d'envoyer son infanterie en Rous-

[1] MM. de Cinq-Mars et de Thou.

sillon. M. de Rosières, nostre gouverneur, part demain d'icy pour La Mothe, amenant, suivant l'ordre de M. du Hallier, la garnison de cette ville, qui doit servir à garder les travaux des forts commencés. Je croy que de Nancy il s'y rendra 400 hommes; je ne sçay si ce peu de monde suffira à continuer le siège.

Mes nouvelles de Languedoc annoncent les approches de l'armée espagnolle en Catalogne par Roses et par Tortose, et son dessein n'estre point le secours de Perpignan, comme estant impossible, mais bien le siège de Barcelonne, pour l'empeschement de quoy ces bans et milices sont mandés en Languedoc, Guyenne, Dauphiné, Provence, Foix, Béarn et Haute-Auvergne. Si les Catalans veulent jouer bon jeu, ils peuvent mettre sur pied une armée de quarante mille hommes, et la faire subsister pendant quinze jours; mais je meurs de peur que l'approche du roy d'Espagne ne leur fasse faire quelque folie. Le bonheur du Roy pourtant et la présence de Son Éminence sauveront ce pays-là. Si demain je reçoy quelque chose de particulier du costé de Narbonne, je vous l'envoyeray, pourveu que vous le trouviez agréable.

Je suis, Monsieur, par devoir et par inclination, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

MONTESQUIEU.

DE M. DE SÉRICOURT A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Clermont, le 18 août 1642.

Monsieur, j'ay esté très-aise d'apprendre comme quoy vous avez fait prendre des voleurs à Fromenville, sous le nom de soldats, et que l'un d'eux est d'Autucourt. Je vous supplie de le faire pendre; car je croy qu'il est déjà condamné à estre pendu, pour avoir tué des gens du Roy. D'ailleurs il est pris portant les armes contre le service du Roy. Si la demoiselle est coupable, il luy faut faire aussy son procès, pour servir d'exemple : je sçay de longue main sa mauvaise réputation, et qu'elle retire des Bourguignons chez elle. Je quitteray cet entretien, vous assurant que je demeureray, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,...

SÉRICOURT.

DE M. DE GARGE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Horne, le 23 août 1642.

Monsieur, après avoir demeuré trois nuits en embuscade tout proche de Longwhy, et le pain nous ayant manqué, nous nous mismes encore en un village qui se nomme Cutry, à dessein de charger un

party qui devoit y passer, mais qui passa ailleurs; ce qui nous obligea à nous débusquer sur les bestiaux dudit village, que nous avons pris, lesquels se montent à trente-deux moutons, cinq chevaux, deux vaches et vingt-quatre porcs; et nous avons fait cinq hommes prisonniers. Au mesme temps, il sortit de Longwhy deux partis de dix-sept hommes chacun, qui nous ont menés jusques à Horne, où nous sommes. Ils nous ont fait embuscade sur notre chemin et mesme paru dans Horne au soir, d'après le rapport de plus de vingt habitants qui les ont veus; ce qui nous oblige à vous supplier humblement, Monsieur, de nous vouloir envoyer, si vous le jugez à propos, dix-huit ou vingt hommes, nostre party n'estant que de dix-sept et les bestiaux difficiles à chasser, affin que ces gens ne nous empeschent de vous les mener pour en disposer à vostre volonté. Je suis éternellement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Garge.

DE M. DE NETTANCOURT REMBÉCOURT A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Châlons, le 9 septembre 1642.

Monsieur, la nouvelle du combat du duc Charles et de M. du Hallier me ramena hier en cette ville,

où on s'alarmoit déjà. M. de Langeron y repassa hier, portant assurance à M. du Hallier de mille hommes de pied et mille chevaux que M. le maréchal de Guiche a ordre de lui envoyer. Outre ce, M. le comte de Grancey[1] retourne avec son infanterie, et sera dans trois ou quatre jours aux environs de La Mothe. On se promet avec tout cela de repousser le duc Charles au delà du Rhin. M. de Langeron et M. le comte de Brionne m'ont assuré de la reddition de Perpignan. Je vous rends grâces très-humbles du soin que vous avez de moy, et suis du meilleur de mon cœur, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE NETTANCOURT REMBÉCOURT.

P. S. Le neveu de M. le comte de Grancey porte au Roy nouvelles de la prise de Neufchâteau, de Bourlemont et de M. de Bourlemont mesme.

DE M. MONTESQUIEU A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

Septembre 1642.

Monsieur, on escrit de Narbonne, le 17 septembre : Le traitté de Perpignan[2] ayant esté de point

[1] Jacques Rouxel, comte de Grancey, né en 1603, maréchal de France en 1651, mort en 1680.

[2] « Le bien de la santé de Sa Majesté l'obligea de laisser le soin du « siége de Perpignan aux maréchaux de Schomberg et de La Meille-

en point exécuté, nos troupes à pied ont marché vers Roses, à l'exception de trois mille hommes qui ont investy Salses, dont le gouverneur a traitté tout soudain pour rendre sa place le jour de Saint-Michel. La plus grande partie de nostre cavalerie a poussé vers Tarragonne. L'on ne sçait pas encore si c'est pour l'investir, aussi bien que Roses, dont le siége est résolu.

— De Paris, le 25 septembre : Un courrier vient d'arriver portant le traitté pour la reddition de Salses, le jour de Saint-Michel. L'on croit l'affaire faite

« raye, lesquels gardèrént si bien leurs lignes que rien n'entroit dans « la ville ; tellement qu'après avoir duré cinq mois et consumé tous « les vivres qui étoient dedans, jusqu'aux mulets, chevaux, ânes, « chiens et chats, même les cuirs, le marquis de Flores d'Avila capi- « tula et rendit la ville et citadelle de Perpignan le 5 septembre, et fut « conduit à Roses. Ainsi cette importante place, la plus forte d'Espa- « gne, tomba sous la domination des François ; et le marquis de Va- « renne, maréchal de camp, entra dedans pour y commander jusqu'à « l'arrivée de Vaubecourt, qui en eut le gouvernement exprès, pour « laisser le sien de Landrecies à Hudicourt, parent de de Noyers, parce « qu'il valoit beaucoup de revenu. La mer étant bouclée par l'armée « navale commandée par le marquis de Brezé, rien ne pouvoit abor- « der en Roussillon ; et Salses, qui étoit entre Leucate et Perpignan, « sur l'étang de Malpas, ne pouvant subsister, don Benito Henriquez « de Quiroga, qui en étoit gouverneur, fut contraint par la nécessité « d'envoyer à Perpignan aux maréchaux de France, pour traiter avec « eux ; lesquels reçurent de ses mains la forteresse de Salses, et lui « permirent de se retirer à Roses le 29 septembre ; et par la réduction « de cette place, tout le Roussillon fut dans la puissance du Roi de « France. »

(MONTGLAT).

pour le gouvernement de Champagne[1] en récompense de celuy de Languedoc qu'a M. de Schomberg. L'on parle du gouvernement de Metz pour M. de Guiche. L'on va s'occuper des légataires de M. le Grand[2], qui sont en grand nombre et auxquels on va donner des commissaires.

— D'une gazette envoyée de Strasbourg : Les Impérialistes ont levé le siége de Grosglogow.

— L'on parle dans mes lettres de Paris de M. de Fabert pour le gouvernement de Sedan, et moy je croy que ce sera M. de la Mothe Houdancourt, gouverneur de Corbie. Je m'en rapporte à vous. Je suis, etc....

MONTESQUIEU.

DE MADAME DE MERCY A M. LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES.

A La Grange, le 21 octobre 1642.

Monsieur, s'il est vray que le mot d'assassin porte un accent aussy désagréable et odieux aux gens de bien et d'honneur, que le crime qui a esté commis sur la personne de M. d'Henrion me doit estre sensible, j'espère que vous m'accorderez l'emprisonnement

[1] Le gouvernement de Champagne fut donné l'année suivante par Louis XIII, avec le bâton de maréchal au comte du Hallier, qui porta dès lors le nom de maréchal de Lhôpital.

[2] M. de Cinq-Mars avait été décapité le 12 septembre, à Lyon.

des coupables, pour après agir contre eux criminellement, estant fondée de droits et de sauvegardes provenant tant de Sa Majesté Très-Chrestienne que de la vostre et de celles de MM. les autres gouverneurs, auxquels le deffunt avoit recours pour son asseurance. En considération de quoy, je me prometsde vostre bonté ordinaire et attends de vostre justice l'octroy de ma prière, pendant que je me dispose à m'aller présenter à vous, s'il vous plaist me le promettre par deux lignes d'asseurance ou passe-port à Verdun, et à y procéder par les voyes judiciaires, dans les ressentiments très-justes que j'ay et auxquels participent toutes les personnes qui ont cognu et particulièrement estimé le deffunt. Vous m'obligerez, Monsieur, d'ordonner l'emprisonnement que je demande, et, en attendant l'honneur de vous voir, je me diray véritablement, Monsieur, vostre très-humble et très-acquise servante,

BRANDENBOURG DE MERCY.

DE M. LE COMTE DE PAS A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Turin, le 15 septembre 1643.

Mon cher frère, depuis l'arrivée de Desplantes je vous ay escrit plusieurs fois et n'ay point receu de response. A la fin je me suis avisé de vous escrire

par la voye de mon cousin d'Andilly. Je ne puis assez vous remercier du présent que vous m'avez fait : c'est une des plus grandes générosités, au dire de tout le monde, que jamais aisné ait faites à un cadet. Vous trouverez peut-estre estrange ce discours; mais le subjet en est si extraordinaire qu'il me semble manquer toujours de naturel et devoir passer pour ingrat, si je ne tesmoigne sans cesse par mes lettres l'obligation que je vous en ay, et principalement encore parce que je croy que vous n'avez pas receu mes précédentes et que vous aurez, dans ce cas, subjet de m'accuser. Je sçay que vous entretenir plus longtemps sur cette matière, c'est vous ennuyer.

Nous sommes toujours à Turin [1]. On a fait jouer quantité de mines, plusieurs fourneaux; et par con-

[1] « Dans ce même temps le prince Thomas reçut la patente de général en chef des armées du Roi dans l'Italie, et ainsi commandant « les François et les Savoyards; il entra dans le Milanais, et se posta « près d'Alexandrie : ce qui donna l'alarme à un tel point aux Espagnols qu'ils séparèrent leur infanterie et la mirent dans leurs places : « tellement que le prince Thomas, voyant Alexandrie trop bien munie, tourna tout court la tête contre Turin; et, ayant repassé le Pô « sur le pont de Casal, il envoya de la cavalerie investir cette place, « devant laquelle il arriva le 5 d'août. Il ouvrit aussitôt la tranchée et « trouva une grande résistance; car le baron de Vatteville s'y défendit si bien, qu'il dura jusqu'au 27 septembre qu'il se rendit, ayant « ses bastions renversés, et les François logés dessus. Cette prise rendit le chemin de Casal à Turin beaucoup plus libre. »

(MONTGLAT.)

séquent beaucoup d'assauts ont esté donnés, sans que l'on ait pu jusqu'à présent obliger les ennemis à parler. On commence à cognoistre qu'avec leur opiniastreté il y a beaucoup de raison : leurs retranchements sont très-bons, nos soldats presque rebutés, et les pluies continuant depuis huit jours. La ville prise, M. d'Amboise en sera gouverneur. On nous fait espérer de nous mener dans le Milanez manger le pays, et faire durer la campagne approchant comme l'année passée, c'est-à-dire le 18 janvier entrer en quartier d'hyver. Si je puis establir mon quartier en sorte que je puisse aller en France, je n'en perdray pas l'occasion. Mais, s'il est comme l'année passée, je ne croy pas le pouvoir faire. On nous fait espérer que notre régiment retourne en France : je le souhaite bien fort ; car l'éloignement, ce me semble, n'est beau qu'en perspective.

J'ay receu depuis deux jours une lettre de M. Arnauld ; j'ay appris aussy par M. de Grémonville, vostre intendant, qu'on l'avoit fait mareschal de camp. L'Abbé m'avoit fait aussy accroire que l'on parloit de quelque mariage avantageux pour la personne dont vous vous doubtez ; je croy, puisque le bruit ne continue pas, que tout s'est évanouy. Il y a quelques jours que je n'ay point eu de nouvelles de mes sœurs. Pour mes frères, je croy que *il signor abbas* est à Verdun, M. d'Harbonnières à l'académie et M. de Caix chez la Reine ; pourtant je n'en suis pas trop assuré.

Vous m'avez recommandé un personnage de ma recreue en qualité d'homme de bonne conduite : il s'est trouvé le plus glorieux et le plus impertinent petit garçon qui se puisse rencontrer ; je suis bien aise de vous en désabuser. C'est Desbernard. Il m'a tué son cheval au bout de huit jours ; maintenant il me demande congé, ce que je n'ay voulu faire que vous ne m'ayez mandé votre volonté. Je croy pourtant qu'il sera bien diable si je ne le réduis, puisque de ce pays on ne sort point quand l'on veut et qu'il aura besoin de moy. Adieu.

De Pas.

DE M. LE MARQUIS DE LA FERTÉ SENNETERRE[1] A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Nancy, le 12 mars 1644.

Monsieur, j'apprends par ce que m'a dit M. de Formont que des soldats de vostre garnison se sont mis dans le chasteau de Fléville, despendant de mon gouvernement, lesquels, pour leur subsistance, font contribuer plusieurs villages voisins. Je ne fais nulle doubte que cela se fait sans vos ordres ; et c'est

[1] Henri de Senneterre, marquis, puis duc de La Ferté, né en 1600, mort en 1681, maréchal de France en 1651. Il avait alors le gouvernement de la Lorraine, où il faisait subsister un nombreux corps de troupes.

pourquoy je vous escris cette lettre, pour vous supplier de donner celuy de retirer cette garnison du chasteau de Fléville, et que les contributions ne soyent plus demandées, ayant mis tous les villages de mon gouvernement qui sont en ces quartiers-là sous ma sauve-garde. Je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

La Ferté Senectere.

DE LOUIS XIV A M. LE COMTE DE SAINT-GÉRAN, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL EN BOURBONNOIS.

A Paris, le 22 mai 1645.

Monsieur le comte de Saint-Géran, ayant résolu de faire venir à Moulins le régiment de cavalerie de Feuquières, pour se rafraischir de la fatigue qu'il a receue au siége de Roses, et luy donner moyen de se remettre en estat de servir, je vous faicts cette lettre, par l'advis de la Royne régente Madame ma mère, pour vous dire que vous le fassiez recevoir et loger audit Moulins jusques à nouvel ordre et les hommes qui seront levés pour le fortiffier; et teniez la main à ce que les vivres y soyent fournis, selon l'effectif d'iceluy, en payant, à la réserve de l'ustancille, qui leur sera donné gratuitement, et donniez aux officiers des compagnies dudit régiment toute l'assistance qui dépendra de vous pour rendre au

plus tost leurs compagnies complettes; et je vous asseure qu'aussytost qu'elles le seront, je leur ordonneray de marcher où j'ay résolu de m'en servir; sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Saint-Géran, en sa sainte garde. Escrit à Paris le 22 may 1645,

LOUIS,

LE TELLIER.

DE M. DE TORSY A M. LE COMTE DE PAS MESTRE DE CAMP D'UN RÉGIMENT DE CAVALERIE, A JONQUIÈRES.

Au camp devant Roses[1], le 15 juin 1645.

Monsieur, je vous envoye des ordres du Roy, que M. de Virarville m'a mis en main pour vous les faire tenir. Nous partons samedy sans faute. M. le mar-

[1] « Le cardinal Mazarin voyant que les Espagnols étoient de tous « côtés sur la défensive, hors en Catalogne, où la présence du roi « d'Espagne leur avoit fait faire l'année dernière quelque progrès, fit un « grand effort pour réparer nos pertes en Flandre, et envoya quantité de « troupes de renfort de là les Pyrénées, où, au lieu du maréchal de « La Mothe qu'il avoit fait arrêter, il envoya le comte d'Harcourt pour « vice-roi, dans l'espérance que ce prince, qui avoit rétabli les af- « faires désespérées en Piémont, en feroit autant de celles-ci. On fit « en même temps passer d'Italie en Catalogne le comte du Plessis- « Praslin avec le régiment de Normandie, et quelques autres qui se « joignirent à des troupes qui étoient en Languedoc, lesquelles, fai- « sant un corps considérable, composèrent l'armée de ce comte, « qui fut à Barcelone trouver le vice-roi, avec lequel il résolut le « siége du port Roses, la seule place entre Roussillon et Barcelone qui

quis d'Uxelles n'a voulu donner les ordres pour passer le Roussillon que nous ne soyons prests à partir.

M. de Montpesat nous apprit hier que vous vous portez toujours mieux, ce qui augmente ma santé, vous asseurant que je n'ay rien si cher au monde que de vous sçavoir content et que vous croyiez que je suis véritablement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE TORSY.

« ne fût pas au pouvoir des François. Le comte d'Harcourt, avec le « gros de l'armée, devoit défendre la plaine d'Urgel pour empêcher « le secours de Roses; et du Plessis-Praslin le devoit assiéger avec l'ar- « mée qu'il avoit amenée en France, durant que la flotte le boucleroit « par mer. Suivant ce dessein, le comte du Plessis investit Roses le « 2 d'avril et se retrancha devant. Le 7, le comte d'Harcourt arriva « au camp, et le soir même la tranchée fut ouverte par deux endroits, « l'un par Vaubecourt, et l'autre par le marquis d'Uxelles. Le 9, le « comte d'Harcourt partit du camp pour Barcelone; et la nuit sui- « vante, le régiment de Normandie, commandé par Frontenac, re- « poussa une partie des assiégés. Le 11, ils en firent une de cavalerie « où il y eut grande escarmouche; mais Feuquières (le comte de Pas) « les fit rentrer dans la ville, à la tête de trois cents chevaux...

« Après la prise de Roses, qui donnoit la communication libre de « la Catalogne et du Roussillon, le comte du Plessis envoya son armée « joindre le comte d'Harcourt; et lui s'en alla à la cour où il fut fort « bien reçu de la Reine, laquelle pour récompenser des grands ser- « vices qu'il avoit rendus depuis si longtemps et tout fraîchement « par cette dernière conquête, lui donna le bâton de maréchal de « France. »

(MONTGLAT.)

DE M. LE VICOMTE DE COCCONAS A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROY, GOUVERNEUR DE VERDUN, A VERDUN.

Mayence, le 16 août 1645.

Vous avez sceu la bataille et la victoire [1] de Monseigneur le Duc sur les Bavarois. Mais le courrier de Son Altesse, estant party incontinent après la bataille, ne peut rendre compte de ce qui s'est fait depuis, dont je vous feray part après vous avoir asseuré de la santé de M. Arnauld, qui est en bon estat.

Quatre jours après la bataille, Nordlingen s'est rendu à Monseigneur le Duc par accord, et la ville de Launingen. Dans la première il s'est trouvé un prodigieux magasin de vivres, et dans l'autre un pont sur le Danube, et le poste facile à fortifier, estant entouré de marais.

Les Bavarois envoyent tout ce qu'ils peuvent assembler de paysans, à Donawerth. Ils font estat

[1] La victoire de Norlingue remportée par M. le duc d'Enghien, le grand Condé, le 3 août 1645.

« On vit pendant les premières années de la régence d'Anne d'Au-« triche une suite non interrompue de victoires et de conquêtes. Nos « armées sous la conduite de Condé, Turenne, Harcourt, Gassion, « triomphaient en Allemagne, en Espagne, en Flandre, en Italie.»

(Comte de Sainte-Aulaire, *Histoire de la Fronde*.)

qu'il y en doit arriver huit mille dans peu de jours, en attendant le renfort que le duc de Bavière promet. Je croy que le baron de Rochemberg succédera à Mercy. L'on m'avoit dit que celui-cy estoit mort; mais l'on me mande le contraire[1], et qu'il y a grande jalousie entre luy et Jean de Verth.

Bon soir, mon cher cousin; aimez-moy, s'il vous plaist, tousjours, et vous souvenez que je suis absolument et sans réserve à vous.

LE VICOMTE DE COCCONAS.

DE M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS FEUQUIÈRES MESTRE DE CAMP DE CAVALERIE.

A Paris, le 17 avril 1646.

En attendant que j'aye repris le chemin de la poste, je vous escris par M. Torsy, lequel vous croyoit encore icy. Depuis vostre départ, il ne s'est rien passé de bien notable. Les amours de mon frère continuent de mesme chaleur : on en devoit parler à Son Éminence; mais je croy que cela n'est pas encore fait, ou que l'autre ne veut pas, ce qui me fait juger que l'affaire ne réussira pas, et que nous courons risque d'en avoir l'affront tout du long, puisqu'on

[1] Mercy mourut le lendemain de la bataille de Nordlingue des blessures qu'il y avait reçues. Il fut enterré près du champ de bataille, et l'on grava sur sa tombe : *Sta, viator, heroem calcas.*

ne s'est pas voulu contenter de l'avis qu'on avoit receu ; et cette affaire-là, je la laisse entièrement à la providence de Dieu.

La rue Dauphine a esté fort surprise de vostre partement, principalement Margot, qui croyoit que vous luy deviez cette déférence de luy dire adieu. Les autres ont plus songé à la perte du chien qu'à vous, pour lequel on a fait grand bruict. Je n'ay point veu mesdames de Vignacourt ni de Noailles; c'est pourquoy je ne vous en manderay point de nouvelles, non plus que du Temple. Noyron, au Palais-Royal, a esté malade; cela ne l'a pas empesché de s'enquérir de vous. Pour chez madame Tubeuf, ils vous assassineront à vostre retour. Le chevalier de Roquelaure fut pris dimanche par le prévost de l'Isle chez Guy, où le chevalier de Montaigu, le voulant secourir, fut tué au cloistre Saint-Méry, Laverdin, frère du chevalier, bien blessé, et Saillant, escuyer de M. Roquelaure, extrêmement; on n'en espère rien. Il y eust aussi trois archers de tués; et si l'on n'eust mis le chevalier dans les prisons de Saint-Méry, avec le grand monde qui accouroit de tous costés, jusqu'aux marmitons avec des broches, on l'eust sauvé. Un peu après, les archers estant renforcés, on le mena à la Conciergerie, d'où on le tira à dix heures du soir pour le mettre à la Bastille. Monseigneur le Duc vouloit le retirer de force devant qu'il y fust, si M. de Roquelaure ne l'en eust des-

tourné, espérant plus faire par la douceur auprès de la Reine que par la force. S'il fust demeuré à la Conciergerie, le Parlement l'auroit bientost expédié; mais on en a meilleure opinion depuis qu'il est à la Bastille. Vous pouvez faire valoir cette action-là dans vostre corps, pour empescher les juremens; vous voyez ce qui en prend en ce monde, qui n'est rien en comparaison de l'autre.

Pour bonne ou mauvaise nouvelle, vostre régiment sera de l'armée de la Reine : elle ne sera pas sitost en campagne; et je croy qu'elle sera de nostre costé pour empescher l'entrée de nostre païs.

D'Harbonnières est à Metz. Il me mande que Duquesnoy est un lasche et qu'il n'est pas homme à faire une bonne action si tost qu'une mauvaise : l'on n'en parle plus icy; les autres ne sont pas gens à rien entreprendre. Il y a aujourd'hui ballet au Palais-Royal, et l'on part dans six jours pour Fontainebleau. Adieu.

M. Arnauld me vient de dire que Monseigneur le Duc[1] a fait ce qu'il a pu pour vous avoir, et qu'on vous destinoit *ad meliores usus*. Au reste ne vous chagrinez pas contre la besace : il y a encore le coup inopiné.

L'Abbé de Feuquières.

[1] M. le duc d'Enghien.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 1er juillet 1646.

Il y a si longtemps que je n'ay eu de vos nouvelles que, si je n'avois sceu d'ailleurs que vous vous portez bien, j'aurois eu subject d'estre en peine de vostre santé, comme je l'estois de vostre nécessité. M. Humbert part demain pour vous aller consoller de tout ce qu'il pourra, et vous donnera respit dans vostre misère. Si vous avez eu du mal de vostre costé, je n'en ay guères manqué, m'estant trouvé abandonné de tout; mais, contre fortune bon cœur. Le bon Dieu au reste prend pitié de moy · je trouve invention de me libérer, en attendant que j'aye mon arrest; et j'espère dans peu de temps me voir hors de peine. Pour la vostre, je vous respons qu'elle m'a esté plus sensible que la mienne; aussi ma guérison sera la vostre, que nous trouverons bien plus douce, après avoir esté si tourmentés.

Enfin mon frère s'en va, quoyqu'avec peine de quitter sa Chimène, où il n'a rien pu gagner. Il s'est opiniastré tousjours contre vent et marée, et contre l'advis de tous ses amis, dont il ne s'est pas mieux trouvé; et il recognoistra bien mieux encore le passé quand il sera de sang froid. Le chevalier est party

avec Madame de Rosière, qui est en grande affliction de son frère de Remicour, qui a esté assassiné.

Pour toutes nos cognoissances, il y a six semaines que je n'en ay vu aucunes; tant j'ay esté mélancholique. Adieu, mon très-cher frère.

L'Abbé de Feuquières.

DE M. D'OSNY A M. LE COMTE DE PAS MESTRE DE CAMP D'UN RÉGIMENT DE CAVALERIE, A VERDUN.

A Charleville, le 16 août 1646.

Monsieur, nous aurions bien besoin de vostre assistance et de celle de vostre régiment, si nous osions vous les demander. Mais n'ayant point de lettre du Roy ni de Son Altesse à vous envoyer, nous vous prions de nous vouloir faire cette grâce, pendant que vous serez dans le pays, d'appuyer de vos forces les ouvriers qui travailleront à fortifier la rivière de Meuse, si vous jugez ou que vous ayez quelque avis que les ennemis les voulussent attaquer, et de nous permettre de vous faire sçavoir de temps en temps l'estat auquel nous serons, et le besoin que nous en aurons. La profession que je fais d'estre absolument à vous me donne cette liberté, et de vous prier de me faire l'honneur de croire que je suis,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

D'Osny.

DE M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS, A ENNERY.

A Verdun, le 1er septembre 1646.

Je m'estonne fort que vous ayez esté huit jours à faire response à M. d'Osny. Je luy ay envoyé vostre lettre après l'avoir ouverte et vu que ce n'estoit qu'un galimatias. Puisque vous estes assuré d'avoir bientost un ordre pour faire ce qu'il désire, vous eussiez pu l'obliger à peu de frais, en lui mandant que vous estiez prêt à sa première demande, et vous eussiez encore gagné huit jours de tems.

Il a passé un parti de cinquante chevaux et cent hommes de pied, qui vient de Luxembourg et va visiter M. de Netancourt. Selon nostre calcul, il doit repasser la nuict de demain aux environs de Sanci et d'Andreni : c'est à vous de voir ce que vous pouvez faire. Je suis bien aise des civilités de Son Éminence[1], pourvu qu'elles ne vous rendent pas glorieux. Je n'ai pas loisir d'escrire à mon cousin de Masancour. Je lui baise les mains, comme à MM. vos officiers et à M. de Villerei.

Feuquières.

[1] Le cardinal Jules Mazarin, né à Rome en 1602, mort à Vincennes en 1661.

DE M. D'OSNY A M. LE COMTE DE PAS.

A Stenay, le 27 septembre 1646.

Monsieur, je vous envoye l'ordre du Roy pour le logement de deux compagnies de vostre régiment à Forges, et celuy que M. de Feuquières a trouvé bon que je donnasse pour le logement de deux autres à Consenvoye. Ces deux villages estant extresmement près l'un de l'autre, la distance n'en sera pas incommode; et si l'on en eust usé autrement, vos cavaliers se seroient, il me semble, trouvés pressés. M. de Feuquières a creu que là ce seroit bien, et si vous jugez que, pour le mieux, nous y puissions réformer quelque chose, vous pouvez absolument disposer de moy : je tiendray tousjours à l'honneur d'estre, Monsieur, vostre très-humble et très obéissant serviteur,

D'Osny.

DU MÊME AU MÊME.

A Charleville, le 15 octobre 1646.

Monsieur, il y a de quoy se trouver empesché pour le logement des troupes dans le pays où vous estes; et si vous ne nous faites la faveur de nous indiquer quelque lieu d'élargissement, je ne croy pas

que je puisse, de mon chef, faire ce que je souhaitterois pour la satisfaction de vostre régiment. J'ay receu, par le dernier ordinaire, des lettres du Roy pour avis du fonds qui a esté fait pour le payement de sa seconde demy-monstre, et qui en fait conjecturer une première. M. de Saint-Laurent me mande aussy qu'il y a mille escus entre les mains de M. François de Verdun, lesquels vous sont destinés, et dont je croy que vous vous pouvez servir au besoin. M. le Mareschal estant ce jourd'hui party pour la cour, et les troupes pour l'armée, j'espère retourner bientost en vos quartiers. Je vous asseureray que, nonobstant quelques vaisseaux anglois qui estoient entrés dans Dunkerque à la faveur de l'orage, nous ne laissons d'en estre maistres de mercredy dernier[1], et que je suis, Monsieur, etc.

D'OSNY.

DE M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS.

A Paris, le 24 octobre 1646.

Il y a longtemps que je n'ay receu de vos nouvelles, quoy que je vous aye escrit assez souvent. Si

[1] « Le 11 d'octobre, le duc d'Enghien entra dans la ville de Dunkerque et prit possession de sa nouvelle conquête, laquelle augmenta sa réputation, qui croissoit tous les jours par ses actions héroïques. »

(MONTGLAT.)

M. de Torsy ne veut envoyer une procuration, il ne recevra point d'argent.

J'espère partir à la Toussainct, ayant presque la liberté. Il n'y a plus qu'à trouver de l'argent, afin de ne point arriver les mains vuides. Il y a si longtemps que j'en suis dégarny, que je ne croy pas un jour que je m'en puisse désaisir, quand je seray en meilleur fond.

M. l'abbé de Lascy m'a escrit des champs une grande lettre de compliment pour vous, de ce que vous avez deslogé de Charcy. Il y a plaisir d'obliger ces personnes-là, qui ne sont pas ingrates. Pour moy je luy ay de très-sensibles obligations des plaisirs et bonnes volontés qu'il m'a tesmoignés.

Mes baisemains à MM. vos officiers, sans oublier la mazette et d'Ancery. Adieu.

L'Abbé de Feuquières.

DE M. DU LAURAN A M. LE COMTE DE PAS MESTRE DE CAMP D'UN RÉGIMENT DE CAVALERIE.

Le 31 octobre 1646.

Monsieur, j'ai vu par celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'escrire, que j'ay failly en prenant l'asseurance de m'adresser à vous par lettres, mais encore plus en y insérant quelques termes qui choquoient vostre générosité. Je vous supplie, Monsieur, me pardonner la première faute que j'ay com-

mise, sur la cognoissance et confiance de vostre bonté; et, quant à l'autre, elle est si esloignée de mon intention que, si M. le marquis de Feuquières ne m'avoit retenu de passer outre, j'estois en chemin pour vous aller déclarer ma sincérité et mon innocence. Car, comme il ne se peut rien adjouster à la franchise et magnanimité dont vous avez usé à faire grâce aux habitants de Commercy, aussy n'en ay-je jamais eu d'autre sentiment ni tenu autre discours; et, quand j'ay donné advis à M. le Coadjuteur de Paris de l'obligation qu'il vous avoit d'avoir rendu à ses habitants[1] les moyens de vivre que les ennemis leur avoient ostés, permettez-moi, Monsieur, sans vous estre ennuyeux, de vous dire que j'ay tasché d'appaiser l'indignation qu'il avoit conçue contre nous par cette obligation mesme; car je luy ay mandé que nous venions de recevoir une grâce de M. le comte de Pas de Feuquières, qui nous faisoit cog-

[1] Commercy faisait partie des domaines de Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, né en 1614, mort en 1679. Alors coadjuteur de Paris, il commençait contre le cardinal Mazarin, dont il ambitionnait la haute position, cette lutte qui fut un des principaux aliments de la guerre de la Fronde. Il avait, de son aveu, « l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers. » — « Il étoit charmé des révoltés et des révoltes... Il se faisoit même plus d'honneur et de plaisir du nom de *Petit Catilina*, qu'on lui donnoit quelquefois, qu'il ne s'en promettoit du chapeau de cardinal, que son ambition lui faisoit désirer, à quelque prix que ce fût, et que sa vanité lui faisoit espérer avec confiance. »

(*Mémoires de la duchesse de Nemours.*)

noistre combien il nous importoit de rentrer en ses bonnes grâces, puisqu'il s'estoit porté principalement à nous la faire tout entière en considération de ce que nous luy appartenions. Mais, comme Dieu, qui n'a pas besoin de nos biens, veut bien pourtant que nous en recognoissions ceux qui, de sa part, coopèrent à nostre salut, aussy croyons-nous, Monsieur, sans offense à vostre générosité, recognoistre ceux desquels vous vous estes servy pour nostre bien : à cet effet j'estois venu à Verdun il y a quelque temps, et j'y retourneray encore quand il vous aura plu lever la défense que vous m'en faites par celle que vous m'avèz fait l'honneur de m'escrire. J'ay charge de la communauté de Commercy de vous faire cette très-humble prière, et vous asseurer que tous en général et chacun en particulier sont aussy bien que moy, Monsieur, etc.

F. DU LAURAN.

DE M. DU FRÈSNE A M. LE COMTE DE PAS.

A Paris, le 23 mars 1647.

J'ay receu de ce jourd'huy trois de vos pacquets avec une petite lettre de d'Houart. M. le Marquis, vostre frère, rendra vos lettres à Son Éminence et à M. Le Tellier : vous en aurez nouvelles par le premier ordinaire.

M. le Prince[1] n'est point encore party. Il est espris des beautés de mademoiselle de Toussy : on dit que cela le retarde.

Le mareschal de Gramont [2] a son pouvoir pour Catalogne. J'ay peur qu'on ne vous y envoye, à cause que vous n'y commanderiez pas la cavallerie; car on dit que le comte de Créquy en a la commission.

On ne parle plus icy que de guerre; et de Munster[3] on mande que la campagne se fera avant la paix.

DU FRESNE.

DE M. SIMON ARNAULD (DE POMPONNE)[4] A M. LE COMTE DE PAS MESTRE DE CAMP D'UN RÉGIMENT DE CAVALERIE LÉGÈRE, A PIOMBINO.

... 1647.

Mon cher cousin, continue, je t'en prie, à me donner de tes nouvelles. Il seroit ridicule de te dire

[1] Le duc d'Enghien, devenu prince de Condé après la mort de son père, avait été nommé vice-roi de Catalogne. Il arriva dans cette province à la mi-avril. Deux mois après, il échouait au siége de Lérida.

[2] Antoine, duc de Gramont, maréchal de France en 1641, mort en 1678.

[3] Le traité de Munster ou de Westphalie mit fin à la guerre de Trente ans, en 1648. Le congrès dura près de quatre ans. La France y fut représentée par MM. de Longueville, de Servien et d'Avaux.

[4] Simon Arnauld, depuis marquis de Pomponne, fils d'Arnauld d'Andilly et frère de l'abbé Arnauld, ambassadeur et ministre des affaires étrangères sous Louis XIV. Il était alors intendant d'armée à

que je n'en puis avoir de plus chères, puisque notre amitié n'a pas besoin de tous ces termes qui sont bons entre les amitiés ordinaires. La nostre n'est point de ce nombre, et tu sçais que c'est au delà des paroles que je suis à toy. J'avois receu ta première lettre, et c'est à celle du 18 juin que je responds. J'ay grande joie pour M. de Saint-Nicolas que tu fasses estat de l'aller voir, et, s'il m'estoit libre, je ferois encore ce voyage. Bientost nous apprendrons que ton frère s'en sera donné à cœur joye: Dieu la lui conserve tousjours, et lui donne dans son mariage toutes celles que je luy souhaitte. Cognois-tu ta belle-sœur et quel est son esprit et sa personne? J'en ay ouy dire tous les biens du monde [1].

Bientost nous entendrons parler de vos faits, et vous rappellerez les ennemis à vous, qui nous mangent tout le Monferrat. Ce n'est pas que nostre armée ne soit forte; mais elle attend à assembler toutes ses troupes, avant de faire rien autre chose. Elle est logée à Novare, à trois milles d'icy, et sera bientost de cinq à six mille hommes de pied et quatre mille cinq cents chevaux. Il y a apparence que la fin de la campagne sera belle en Italie, et que l'on veut atten-

Casal. Parent et ami de la famille de Feuquières, plus tard il en devait être le protecteur.

[1] M. le marquis Isaac de Feuquières venait d'épouser Anne-Louise de Gramont, fille du maréchal duc de Gramont et de Claude de Montmorenci-Bouteville.

dre l'événement de Lérida. Adieu, cher cousin; aime-moy; je suis à toy entièrement.

ARNAULD.

DE M. DE VAUTORTE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

A Sainte-Menehould, le 2 avril 1649.

Monsieur, je suis party de la cour avec ordre d'aller en Allemagne pour l'exécution du traitté de la paix de l'Empire, et de voir M. d'Erlach[1], en quelque lieu qu'il soit. Un valet de pied de Monseigneur le Prince, qui revenoit d'auprès de luy en poste, m'as-

[1] La guerre de la Fronde avait commencé : obligée de quitter Paris, la cour avait envoyé une armée sous les ordres de M. le prince de Condé, qui lui était alors dévoué, pour combattre les Parisiens révoltés. A la faveur des troubles qui agitaient la capitale, l'archiduc Léopold avait pénétré jusqu'à Crespy en Laonnais, et s'était emparé d'Ypres et de Saint-Venant. « La Reine étoit au désespoir de voir « prendre ses places sans y pouvoir mettre ordre : car son armée étoit « si fatiguée du siége de Paris, qu'il la fallut mettre en garnison pour « la rafraîchir. Et pour la fortifier, elle fit marcher l'armée d'Alle-« magne sous la conduite d'Erlach, et fit sortir Rose de prison pour « faire dépit au maréchal de Turenne qui l'y avoit fait mettre, et lui « donna un petit corps à commander dans le Luxembourg. Erlach, « avec cette belle armée, vint jusqu'à Saint-Quentin, où le cardinal « Mazarin le fut voir, et traita les principaux de ses troupes, lesquels « s'enivrèrent tous, à la mode d'Allemagne; puis ils joignirent au « Catelet le gros de l'armée, de laquelle la Reine fit le comte d'Har-« court général. » (MONGLAT).

seura lundy à Espernay qu'il estoit en marche et qu'il seroit à Verdun plus tost que moy. Mais j'apprends icy que vous n'en avez point de nouvelles et qu'il est incertain s'il prendra une autre route. Dans ce doute, je me tiens icy comme au milieu des chemins qu'il faut prendre pour l'aller joindre, de quelque costé qu'il tourne, et je prends la liberté, Monsieur, de vous supplier très-humblement de me mander ce que vous en apprendrez. J'espère avoir l'honneur de vous en aller remercier et de vous asseurer que je suis avec passion, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE VAUTORTE.

DE M. LE COMTE DE PAS A M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES, A PARIS.

A Verdun, le 21 avril 1649.

Je ne suis pas estonné de vous sçavoir à Paris et quatre jours après de vous voir à Verdun, mais bien de n'avoir pas receu un mot de vos nouvelles, quoyqu'il se soit rencontré plus de vingt occasions sur vostre chemin. Si, à vostre retour, vous pouviez m'apporter l'ordre d'aller à l'armée, accompagné de quelque ordonnance pour l'affaire que vous sçavez, je serois tout à fait consolé du chagrin que l'on amasse en ces quartiers; et je suis asseuré que, si je

trouvois lieu de servir, l'on ne me verroit guères, de quelques années, dans l'oisiveté, où je suis depuis trop longtemps. Si vous pouviez en tesmoigner quelque chose à M. Le Tellier[1], luy faisant cognoistre qu'avec la nécessité que j'ay de servir, il y a quelque différence entre les autres mareschaux de camp et moy, et que ce seroit une obligation très-grande que je luy aurois s'il me mettoit dans le service avec les moyens d'y demeurer, vous me feriez grand plaisir; car, pour rester inutile, il peut s'imaginer qu'auparavant il faudroit que je fusse refusé de toute la terre. Enfin, vous ferez, s'il vous plaist, la guerre à l'œil.

Je vous escrivis dimanche dernier pour vous mander quelques nouvelles, et vous prier aussy de m'envoyer des gants blancs et des cordons, les gants comme ceux que vous avez apportés icy. Madame de Feuquières en souhaitte, et c'est pour elle que je vous les demandois et que je vous prie de me les adresser, comme aussy un éventail et six aulnes de ruban d'Angleterre, my-largeur bleue et autant de jaune. Mes baise-mains à la rue Dauphine. Adieu, cher frère.

DE PAS.

[1] Michel Le Tellier, alors secrétaire d'État au département de la guerre, chancelier de France en 1677; né en 1603, mort en 1685.

DE M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES A M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

A Verdun, le 5 mai 1649.

Vostre nepveu[1] qui sera vostre filleul, si vous voulez, est né le 3 de may, à midy. Le travail n'a esté que de deux heures en tout, dont la pauvre mère estoit si étonnée qu'encores qu'elle l'eust bien senty sortir, elle croyoit qu'il viendroit un autre enfant, tant elle s'attendoit peu à en estre quitte à si bon marché. Mais aussy elle l'a bien payé depuis ce temslà par de continuelles tranchées, qui ne luy ont pas permis de reposer un seul moment. Elle est toutesfois sans fièvre et sans péril. Pour l'enfant, comme il s'est un peu trop hasté, il est fort petit et maigre, mais très-sain et vigoureux. Nous sommes fort en peine de votre santé, à cause des dernières nouvelles que nous avons de vous. Je vous ay escrit depuis; c'est pourquoy je ne la ferai pas longue. Adieu.

FEUQUIÈRES.

1 Sept fils naquirent du mariage de M. le marquis Isaac de Feuquières avec Anne-Louise de Gramont. Celui qui est l'objet de cette lettre était le second, François de Pas, depuis marquis de Rébenac, qui fut lieutenant général de Béarn et de Navarre et ambassadeur en Espagne. Son frère aîné était Antoine, marquis de Feuquières, lieutenant général des armées du Roi, auteur des *Mémoires et maximes militaires*.

P. S. Depuis cette lettre escrite, le courrier est arrivé, qui nous apprend que vous avez la petite vérolle, ce qui fait partir Vigneron, comme je ferois moy-mesme, s'il m'étoit permis. Je vous plains infiniment, pour la connoissance que j'ay de ce mal. Un de mes plus grands desplaisirs est de ne vous pouvoir assister; je croy pourtant que M. du Fresnes ne vous laissera manquer de rien, comme je l'en ay prié. Je ne l'ay osé dire à l'accouchée, crainte de l'émouvoir.

DE MÊME AU MÊME.

A Verdun, le 9 mai 1649.

Vous en estes quitte à bon marché, si la fièvre ne vous a point repris depuis le troisième jour : c'est une marque que le venin n'est pas grand, et que, par conséquent, vous ne serez guères marqué. Je m'estonne que l'on vous en ait laissé venir aux yeux; car il est très-facile de l'empescher avec du saffran. Vous avez à prendre garde, si le grain que vous y avez est en dedans, c'est-à-dire du costé du nez, qu'il ne s'y fasse une fistule lacrymale; car c'est ce qu'il y a le plus à craindre. M. du Pré se vante d'une recette admirable pour empescher les marques. L'accouchée vous plaint fort : nous le lui avons dit, parce qu'elle se porte fort bien. M. de Pas s'imagine l'avoir luy-mesme. Vostre neveu a eu une ébulli-

tion de sang avec fièvre, qui nous avoit donné appréhension; mais il est quitte de l'une et de l'autre. Adieu.

FEUQUIÈRES.

DE M. LE COMTE DE PAS A M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

A Verdun, le 13 mai 1649.

Une médecine que je pris il y a deux ou trois jours m'empescha de vous escrire le dernier ordinaire. Nous sommes tousjours fort en peine de vostre fascheuse maladie; et il me semble que l'on ne prend pas trop de peine à nous en mander les effects. Nous ne sçavons pas si vous avez beaucoup de petite vérole et si vos yeux en sont exempts. Un grain que l'on nous a mandé estre sorty nous inquiette beaucoup. Si Vigneron s'acquitte de ce dont je l'ay très-fort chargé, il nous escrira fort souvent. Ma sœur a eu la fièvre deux jours; mais une saignée au pied l'en a garantie, Dieu mercy. Ma sœur d'Orthe n'est pas encore accouchée. Nous vous conjurons tous de venir dès votre première sortie et d'emmener M. Arnauld : la famille sera toute icy. Adieu.

DE PAS.

DE M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES A M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

A Verdun, le 16 mai 1649.

Le manquement de M. Guyétat m'est bien dur à supporter ; car, sur les espérances que vous m'en donniez tous, j'avois engagé les affaires bien plus avant que je n'eusse fait. Je croy que vous le verrez auparavant que de quitter Paris. Possible que le reproche que luy fera vostre veue le pourra esmouvoir. Voyez, je vous prie, ce que sa connoissance nous couste : je m'assure que le louage de la place où il avoit mis nos meubles nous couste près de mille escus en six mois. Cela n'est-il pas insupportable ?

L'accouchée a esté bien plus incommodée cette fois que l'autre. Mais à présent elle se porte bien et toute sa race aussy. Nous sommes tousjours dans des embarras inextricables et sans remède visible que la paix, dont on ne parle plus.

P. S. Je fais estat d'aller bientost à Feuquières, où on se mesle aussy de me faire enrager ; mais je ne sçay pas bien le tems. Quant vous n'aurez plus de croûtes, il n'y aura plus d'air à craindre. Adieu.

FEUQUIÈRES.

DE M. LE COMTE DE PAS A M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES, A PARIS.

A Verdun, le 16 mai 1649.

Nous commençons à respirer depuis que nous avons receu de vos nouvelles. Pour moy, je me resjouiray fort de vour voir entièrement eschappé et délivré d'une maladie qu'il faut de nécessité avoir, et que vous appréhendiez autant que je fais présentement, puisque c'est mon tour. J'escris à mon régiment des choses qui m'importent; je vous prie de faire tenir mes lettres en quelque lieu qu'il soit, à Compiègne ou à Paris. Adieu, cher frère; je suis ravy de sçavoir de vos nouvelles.

DE PAS.

DE M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS, MARECHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROI, A VERDUN.

A Paris, le 21 mai 1649.

Vous n'appréhenderez plus de m'escrire, puisque je peux lire mes lettres et faire response. Je m'en vais présentement à Hérivaux; mon oncle me mène jusqu'à Louvres. C'est la seule maison où je peux aller en liberté; car pour Pomponne, quoyqu'ils ne

prétendent guères en beauté, ils sont bien aises que je n'y aille pas, aussi bien qu'à Montfermet.

Je serois maintenant fort gay sans les nouvelles qui m'ont affligé dans ma maladie. Vigneron me dit assez sottement la mort du pauvre Rubécourt, dont je pensay retomber malade et fus deux jours sans dormir. Hier, pour me consoller, l'on me dit la mort de M. d'Amilly, arrivée très-malheureusement dans sa maison. Un gentilhomme l'envoya appeler par un filou, fils d'un apothicaire de Chartres; le marquis dit que très-volontiers, parce que l'autre estoit de condition et brave homme, mais qu'il s'estonnoit fort de ce qu'il se servoit d'un homme comme luy ; l'autre, qui estoit insollent, respondit de mesme; et comme le marquis d'Amilly le voulut faire sortir de sa chambre, il tira un poignard dont il luy donna deux coups dans le corps, tua une femme de chambre qui voulut se jetter entre eux deux, et blessa fort un valet de chambre. Un page du marquis arriva là-dessus qui bailla un coup de pistollet à l'autre dans la teste et le tua tout roide, tellement qu'il y en eut trois de tués et un fort blessé. Le marquis vescut encore vingt-quatre heures. Il méritoit une plus belle mort. Sa femme et sa mère virent ce massacre de leurs yeux. Après, un valet de chambre du marquis s'en alla trouver le gentilhomme, qui attendoit son maistre avec deux espées ; il luy dit que son maistre estoit là auprès,

et le mena dans un village où il fut arresté; mais pour luy, il n'est pas coupable, et on ne luy pourra rien faire.

Adieu, cher frère

L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

DU MÊME AU MÊME.

A l'Abbaye d'Hérivaux[1], mai 1649.

Je ne m'imagine estre en vie que depuis que je suis icy, où j'ai repris la moitié de mes forces; l'appétit m'y est venu trouver, dont je n'ay jamais fait tant de cas que maintenant. Je suis icy tout seul, et par conséquent le maistre de la maison, où je trouve toutes choses nécessaires à la vie, aussy bien qu'à Paris, mais bien meilleures. La seule incommodité qu'on y ait, c'est qu'on s'y ennuye quelquefois furieusement; mais pour remède il y a la lecture et la promenade. Le recepveur, qui est fort honneste

[1] « Parmi les hameaux ou anciennes seigneuries qui entourent Lu« zarches, il faut distinguer Hérivaux, remarquable par son ancienne « abbaye. Le vallon solitaire où elle était située est couvert par une « haute montagne au midi, et presque entouré par une forêt qui fait « partie de la forêt de Halate; il n'est découvert que du côté de Luzar« ches, point vers lequel la vue peut s'étendre agréablement. L'église « et une partie des bâtiments qui en dépendent ont été vendus pen« dant la révolution. » (DULAURE, *Hist. des environs de Paris.*)

homme et d'assez bonne compagnie, me fait passer doucement quelques mauvaises heures. Mais tout cela n'est rien en comparaison d'estre tousjours dans un lit à Paris, sans voir personne que médecins, apothicaires et chirurgiens.

Pierron me laissa 300 livres de mon frère, outre 200 que j'avois, lesquelles m'ont beaucoup servy; et pourtant cela n'a pas suffy, tellement que j'ay mandé à M. Humbert de m'envoyer un peu d'argent, pour achever de me sortir de tout et pour que je puisse m'en retourner. Cela n'est pas croyable comme les maladies coustent dans Paris; et cependant j'ay observé toutes réserves, n'ayant eu qu'un médecin. N'importe, ce n'est pas mal aller que d'avoir sauvé la bête. M'en voilà quitte, Dieu mercy. Pour vous, n'ayez pas dans la pensée que ce soit vostre tour; pourvu que vous vous purgiez souvent, ce que je ne faisois pas, vous n'avez rien à craindre. Ce que c'est que la maladie! Maintenant je prends aussy aisément un lavement qu'une chemise blanche, et je me fais saigner aussy librement que si je prenois un verre de vin. Il n'y a que la médecine où je ne pourray jamais m'accoutumer; et c'est là que ma raison et ma résolution ne sçauroient vaincre ma nature foible et délicate.

Madame la mareschale de Gramont veut que je l'aille visiter à son retour. Elle s'en va prendre l'air pour quelque temps en son chasteau, où elle

fait accommoder une chambre pour moy; mais je pense que d'autres la pourront occuper; toutesfois je l'iray voir, selon que vous me le conseillerez.

Ma belle-sœur a esté plus malade que moy, comme j'apprends. Pourvu que mon visage ne luy fasse pas peur, je m'en iray me reguérir entièrement auprès d'elle, m'imaginant que l'air de Verdun vaut encore mieux que celui-cy.

J'ay appris par la lettre de M. de Villeneuve la mort de Madame d'Amery, qui est une grande perte pour cette maison-là, que je plains extresmement. J'ay donné vos lettres à Briottes, qui s'est chargé de les faire tenir. Adieu.

L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

P. S. Je ne peux escrire à Monsieur et à Madame de Villeneuve maintenant sur leur affliction. Le médecin m'a ordonné de bannir tout chagrin et mélancolie de mon esprit, si je veux guérir. Mes baisemains à qui il appartiendra.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 4 juillet 1649.

Je me doubtois bien que mon frère méneroit très-vite l'affaire du doyenné, et, si l'on peut dire, un

peu beaucoup, sans s'enquérir si je m'en pourrois bien acquitter. J'ay appris depuis plusieurs choses touchant cette charge, que je ne sçavois pas, entre autres qu'elle oblige à charge d'ames, et à faire résidence, de plus d'estre dans les ordres : vous sçavez que c'est une grande résolution dont je suis si fort indigne. Ce n'est pas que j'y aye aversion; mais aussy ce ne sera jamais la considération de quelque bénéfice qui m'y fera engager. De plus, je n'ay pas encore jetté tout mon feu, pour me retirer si tost et faire toutes les choses auxquelles la charge oblige, tellement que j'aurois grand sujet d'appréhender de ne m'en pas bien présentement acquitter; et, en ce cas, on pourroit dire que j'aurois mieux fait de ne la pas prendre. Quelquefois les frères et les parents ne prennent pas garde de si près aux choses essentielles, pourvu que leurs frères ayent des dignités; mais il n'y en a pas de plus intéressés que ceux qui ont la queue de la poelle, lesquels doivent cognoistre leurs deffauts.

Mon frère me mande qu'il va travailler à me faire avoir une maison dans le cloistre. Si cela arrive, je seray bien aise que vous m'y veniez tenir compagnie, et que vous ne vous contentiez pas d'y venir manger du pain de chapître.

Je n'ay pas receu de vos nouvelles ce voyage. Le mien sera retardé jusqu'à ce que j'en aye eu de mon frère, comme il me mande d'attendre. Pour ce qui

est de la licence en droit canon, c'est une affaire de huict jours et qui ne coustera que cent livres.

J'ay vu M. Guyétat, lequel ne peut rien faire présentement; mais il m'a donné sa parolle de m'advertir quand il aura touché quelque argent. Ce mois il doit toucher 90 000 liv. Je vous advoue que cette affaire me touche plus cent fois que le doyenné. Je croy que ma sœur de Pas en est de mesme.

On ouvre la tranchée dimanche à Cambray; les lignes seront achevées dans six jours, où 6 000 paysans travaillent continuellement pour huict sols par jour et le pain. L'on envoye Erlach avec 6 000 chevaux et 4 000 hommes de pied pour tenir teste aux ennemis et les empescher de rien entreprendre. Au siége demeureront 17 000 hommes de pied et 4 000 chevaux. Le comte de Harcourt espère estre dans la place dans cinq sepmaines. La cour arrive demain à Compiègne[1]. S. A. R. est venue ce soir; l'on tient que c'est pour demander quelque argent à Paris, et remettre l'esprit de M. de Beaufort.

[1] « Le Coadjuteur et le duc de Beaufort ne parurent pas à la cour, « et leur réserve inquiéta la Reine et son ministre. Celui-ci crut ne « pouvoir avec sûreté retourner au Palais-Royal, tant que les deux « hommes les plus accrédités dans la ville persisteraient à le braver. « Pour insulter à la fois à la timidité de Mazarin et à la haine du « peuple, M. le Prince parcourut les rues de Paris en plein jour, « dans son carrosse, suivi seulement de deux laquais. Il étonna par sa « hardiesse et ne reçut aucun outrage. Le duc d'Orléans, beaucoup « moins odieux au peuple, passa plusieurs jours dans son palais du

M. de Bonnelles battit l'autre jour aux Thuilleries un conseiller nommé Foucaud, qui prétend, s'il le rencontre seul, en tirer revanche.

M. d'Angers[1] est icy, qui se plaint de tous vous autres, et principalement de madame d'Orthe, qui agit avec luy comme s'il n'estoit pas au monde.

L'abbé de Marescot et M. de Marsan capitaine aux gardes, sont morts cette sepmaine.

L'évesque d'Alby, avec les députés de Languedoc, sont venus en intention de se plaindre des vexations que souffre leur païs, à cause de M. de la Rivière; vous pouvez penser s'ils seront bien escoutés et si on leur fera justice.

Il y a eu un grand combat dans la Provence, où le comte d'Alais a eu l'advantage, avec pourtant assez grande perte des siens.

M. le Prince sera à la cour le 17. Adieu; dittes à mon frère que c'est Madame la mareschalle qui a ouvert la lettre de son mary.

Je vous prie de m'envoyer par le messager deux

« Luxembourg. Le Parlement lui témoigna de grands égards, et l'en« voya remercier des bons offices qu'il avait rendus à la compagnie « pendant la guerre. Ces exemples ne décidèrent pourtant pas le Car« dinal à rentrer dans Paris, et, sous prétexte de surveiller les prépa« ratifs de la campagne de Flandre, il emmena la cour à Com« piègne. »

(Comte de Sainte-Aulaire, *Hist. de la Fronde.*)

[1] M. l'évêque d'Angers, abbé de Saint-Nicolas, frère d'Arnauld d'Andilly.

douzaines de boistes de mes dragées, qu'il mettra dans le coche de Chaalons.

L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 29 juillet 1649.

Puisque M. de Feuquières ne veut plus m'escrire sur le doyenné, je ne luy en parleray plus, et suis marry que cette affaire luy ait donné tant de peine aussy bien qu'à vous. Il me semble que je me suis tousjours expliqué assez clairement, et si vous avez gardé mes lettres, comme moy les vôtres, on en pourra faire une bonne confrontation.

Je suis revenu aujourd'hui de Boran pour chercher les pièces que vous demandez, lesquelles je n'ay pu encore trouver, et pourtant il faut que je les aye quelque part. Mais pour contenter vos Messieurs, j'ay tiré une attestation du commis de feu M. Parisot, par laquelle il tesmoigne comme son livre est chargé des dispenses qu'il a fait venir pour moy de Rome, à telles enseignes que j'en donnay trente escus. Si j'en avois eu le loisir, j'aurois fait un compulsoire ; mais cecy est aussy bon : le Parlement et le Grand conseil ne font jamais difficulté de croire tout ce qui est porté dans les livres des banquiers. Je vous avoue que je ne sçaurois compren-

dre la formalité du chapître. Il est bien vray que l'élection eût couru risque, si je n'avois pas eu les dispenses; mais mon frère et moy les en assurant, que vouloit-il davantage? Aurois-je pu estre abbé sans cela, et quoyqu'ils disent qu'il ne leur a pas apparu que je sois abbé, n'ayant pas de bulles, il me semble pourtant que j'en ay fait la profession et que j'ay esté reconnu pour tel dans tout le païs et à la cour. N'importe, il les faut servir à leur guise; et s'ils veulent voir dans quelque temps les dispenses, en cas que je ne les retrouve, j'en feray venir le double de Rome. Pour ce qui est du procès fulminé, cela ne se pratique qu'avec des bulles.

Je n'attends que le retour de M. l'abbé de Saint-OEllien pour prendre mes licences; après je partiray incontinent, et vous pourrez faire estat que je seray dans quinze jours au plus tard au païs, et que j'apporteray ce que vous me demandez.

Il y en a qui disent que le pape prétendra nommer au doyenné, parce que c'est la première dignité : ils pourroient bien dire vray. Je n'en parle pourtant à pas un de ces Messieurs auxquels j'escris.

M. de Tremblay, icy présent, vous fait à tous ses baise-mains. Je fais la mesme chose. Adieu.

Désabusez-vous que le doyen prétende passer devant les abbés : il n'y en a pas un qui luy cède.

L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 30 juillet 1649.

La plus grande satisfaction que j'aye du doyenné, c'est que vous l'ayez tous désiré, et vous puis assurer que c'est un des grands motifs que j'ay eus. Dieu veuille que le tout soit pour sa gloire et pour mon salut.

J'attends icy M. l'Écholastre, croyant qu'il a quelque commission pour moy, et ne peux pas vous dire le temps précisément que je seray à Verdun, où j'ay grande envie d'aller pour vous voir. J'espère achever auparavant une affaire pour mon frère, qui seroit faite si je m'en fusse advisé plus tost.

Je feray mes compliments au chapître, quand j'en auray receu des lettres. Vous m'obligerez de me mander tout le détail qui s'est passé en l'élection.

On parle fort de la paix, et certainement Son Éminence fait tout ce qu'elle peut pour cela. L'armée a fait une demi-monstre et marche pour quelque dessein.

Je ne sçay où est le chevalier. Mademoiselle de Pas m'a empesché de dormir plus de trois jours, et je n'auray pas de repos qu'elle ne puisse dormir à son aise.

Le bonhomme Léon est mort d'un rhume avec

une fiebvre lente. Il a esté surpris et n'a pas eu le loisir de se confesser; il n'y a pas longtemps qu'il l'avoit fait à son curé. Il a donné sa maison d'icy à sa filleule, dont tous ses parents font de grands bruits contre la cousine, qui ne sont pas fort obligeans. Nous sommes les meilleurs amis du monde : elle m'offre tous les jours de l'argent; c'est tout dire. Faites mes baise-mains à madame de Dienvilliers; je croy qu'elle m'a oublié depuis la petite vérolle. M. Couturier vous baise à tous les mains, et vous mande que nous allons entrer dans le grand jubilé, que l'on fait quitte de tout. Adieu.

L'Abbé de Feuquières.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le 7 février 1650.

J'ay retenu vostre valet jusqu'à présent, afin d'avoir plus de choses à vous mander. La cour est partie cette sepmaine. Son Éminence a resté deux jours après icy, et s'est promenée dans les rues où tout le peuple couroit en foule pour la saluer, elle qu'il vouloit déchirer il y a six mois. Le Pont de l'Arche[1] a esté abandonné, et le Roy ne laisse pas

[1] Après avoir fait arrêter les princes de Condé et de Conti, et le duc de Longueville, la cour s'empressa de reprendre à ce dernier la place importante du Pont-de-l'Arche qu'elle ne lui avait donnée qu'à regret,

de passer outre. On tient qu'il ira jusqu'au Havre [1], et qu'on despossédera le duc de Richelieu, à la sollicitation de sa tante. Madame de Longueville [2] est à Dieppe, où elle s'embarquera, si on la presse. Mademoiselle de Longueville [3] a vu la cour à Pontoise; elle est arrivée ce soir. On parle de son mariage avec M. de Beaufort [4], dont elle ne s'esloignera pas trop.

et dont la possession, jointe à celle de Rouen, mettait à sa disposition une bonne partie de la Normandie.

[1] Le Havre-de-Grâce avait pour gouverneur le jeune duc de Richelieu, petit-neveu du cardinal; et la garde en avait été laissée par celui-ci à la duchesse d'Aiguillon, tante du duc. Ce dernier mécontenta non-seulement Madame d'Aiguillon, mais encore toute la cour, en épousant, à l'instigation du prince de Condé, Madame de Ponts, et non Mademoiselle de Chevreuse, qui lui était destinée.

[2] Ayant appris la captivité de ses frères et de son mari, la duchesse de Longueville, accompagnée du prince de Marcillac, s'enfuit à Rouen qu'elle tâcha de faire révolter; mais l'approche du Roi lui ôta cet espoir, et elle alla se réfugier dans le château de Dieppe qu'elle fut bientôt obligée de quitter furtivement.

[3] « Mademoiselle de Longueville quitta Madame sa belle-mère, « avec la permission de la Reine; elle s'en alla à Coulommiers, pour « y passer les premiers mois de la prison du duc de Longueville, son « père. Elle avoit beaucoup d'esprit et de mérite. Sa vertu et la tran- « quillité de sa vie la mirent à couvert des orages de la cour; et quoi- « que cette princesse ait porté le nom de Frondeuse, la Reine qui sa- « voit le peu de liaison qui étoit entre elle et Madame sa belle-mère, « trouva qu'il étoit juste de la laisser en repos jouir de ses plus grands « plaisirs, qui étoient renfermés dans les livres et dans l'aise d'une « innocente paresse. »

(*Mémoires de Madame de Motteville.*)

[4] François de Vendôme, duc de Beaufort, petit-fils de Henri IV

Le mareschal de Gramont est party ce matin. Il m'a promis de parler pour vous à Son Éminence; car il m'a été impossible de l'aborder. Demain j'en parleray à Son AltesseRoyale[1] et à M. Le Tellier; et si nous avons des nouvelles, je vous les envoyeray exprès. Même je pourrois bien vous aller voir, pendant que la cour sera en Normandie et que je n'ay pas grande affaire à Paris, où la despense va bien viste.

Nous avons nouvelles du chevalier d'Harbonnières, qui est à Bellegarde[2]. Je crains qu'il ne se hasarde de passer et qu'il n'en vienne pas à bout.

Les affaires du temps m'empeschent de songer à la mienne; toutesfois j'en ay toutes les assurances possibles du costé de la cour.

Madame de Bouillon[3] est accouchée d'un garçon,

et de Gabrielle d'Estrées, né en 1616, tué en 1669 en combattant contre les Turcs, l'un des principaux personnages de la guerre de la Fronde, où il eut le surnom de *Roi des Halles*.

[1] Gaston d'Orléans, oncle de Louis XIV.

[2] « Le Roi, ayant fait quelque séjour à Rouen, revint à Paris, d'où « il partit pour aller en Bourgogne. M. de Vendôme, qui avoit le « gouvernement de cette province, assiégea la ville de Bellegarde, qui « capitula et suivit l'exemple du château de Dijon et des autres places « qui avoient fait de même. »

(*Mémoires du comte de Brienne*).

[3] « La duchesse de Bouillon, n'ayant pu suivre son mari en Li« mousin, parce qu'elle étiat enceinte, fut arrêtée à Paris et gardée à « vue dans sa maison. A peine relevée de couche, trompant la vigi-

et madame de Rohan d'une fille. M. le Prince tesmoigne beaucoup de constance dans sa prison, et ne fait que railler ses gardes et M. de Barres. Les autres n'en font pas de mesme.

M. de Marsin n'est pas arresté, et, s'il a eu advis, on ne le tient pas[1].

On parle de donner le gouvernement de Brisach à M. de Navailles; M. de Beaufort l'a pourtant demandé.

Madame la Princesse ne veut pas qu'on l'aille voir à Chantilly[2], où elle a fait exposer le Très-saint

« lance de ses gardiens, elle passa au milieu d'eux sans être aperçue, « descendit avec sa fille, âgée de sept ans, dans une cave, en sortit par « le soupirail, et, rendue à la liberté, elle partait pour aller joindre « son mari, quand sa fille tomba malade de la petite vérole. Aussi « tendre mère que bonne épouse, la duchesse de Bouillon ne voulait « pas quitter son enfant. Elle resta pour la soigner, fut arrêtée au chevet de son lit et conduite à la Bastille.»

(COMTE DE SAINT-AULAIRE, *Histoire de la Fronde.*)

[1] Jean-Gaspard de Marsin ou Marchin, né en 1610, mort en 1673. Son fils fut maréchal de France. — « La Reine envoya en Catalogne à « don Joseph Marguerit et à de Marca, intendant de justice en ce « pays, pour arrêter Marsin, qui commandoit l'armée; il étoit créa« ture du prince de Condé et avoit eu cet emploi par lui : ce qui fut « ponctuellement exécuté. »

(*Mémoires de Madame de Motteville*).

[2] « Le soir, on faisoit la prière en commun dans la chapelle : on se « réunissoit ensuite dans l'appartement de la princesse douairière; « on se communiquoit les nouvelles; on lisoit les lettres de la du« chesse de Longueville, les écrits sérieux ou ridicules qui paroissoient « en faveur des Princes, contre le Cardinal; on tenoit conseil sur « l'état des affaires; et cependant on jouoit à divers jeux, on enten« doit de belles voix. »

(*Mémoires de Lenet.*)

sacrement dans sa chapelle, devant lequel il y a tousjours une de ses filles en prières. Toulongeon part demain pour Bayonne, avec la permission de la cour.

L'Abbé de Feuquières.

DU MÊME AU MÊME.

A Paris, le jour des Cendres 1650.

Celle-cy ne sera pas bien longue, parce que je ne fais que d'arriver de la ville, où j'ay couru toute la nuit avec des gens de vostre cognoissance, qui nous ont fait si grande chère que rien plus. Mais j'ay bien d'autres choses à vous mander. M. le Chancelier[1] a eu hier, pour son mardy gras, commandement

[1] « Le dernier jour de mars, sur les sept heures du soir, La Vril- « lière alla, de la part du Roi et de la Reine, demander les sceaux au « chancelier Séguier. Il les rendit, et lui dit qu'il croyoit avoir bien « servi le Roi, et s'être dignement acquitté de cette charge depuis dix- « sept ans qu'il en étoit possesseur; qu'il savoit bien que la raison « d'État, plutôt que son démérite, obligeoit la Reine à cela : c'est « pourquoi il la supplioit de croire qu'il les rendoit sans regret, espé- « rant qu'elle lui feroit toujours la grâce de le traiter comme très-fidèle « serviteur du Roi et d'Elle.

« Je vis rapporter les sceaux dans l'oratoire de la Reine, comme « elle prioit Dieu. Ils y demeurèrent jusqu'au lendemain qu'on les porta « à Montrouge au garde des sceaux Châteauneuf. On les lui avoit ôtés « autrefois pour les donner au chancelier Séguier, qui les perdoit « alors de la même manière que l'autre les avoit perdus à son tour.

de se retirer en une de ses maisons à la campagne, après avoir rendu les sceaux à M. Le Tellier. On tient que M. de Chasteauneuf les aura aujourd'huy; tant y a que le voilà remis par les Frondeurs, qui ont le haut de pavé. Hier Son Éminence alla visiter M. de Beaufort, le Coadjuteur, et Madame de Chevreuse[1].

Avant-hier M. de La Ferté-Sénetère alla pour persuader à S. A. R.[2] de faire revenir M. de La Ri-

« Ce nouveau et ancien garde des sceaux reçut cette nouvelle grâce « à soixante-dix ans passés, plein de santé, de courage et d'ambition. « Il formoit encore de grands desseins pour l'avenir, sans penser que « cet avenir avoit un espace trop court pour y placer tant de projets et « de grandes chimères. »

(*Mémoires de Madame de Motteville.*)

[1] Cette alliance passagère de personnages qui se détestaient mutuellement avait produit l'arrestation des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville.

[2] Gaston d'Orléans, délivré du joug de l'abbé de La Rivière, son ancien favori, ne voulait plus y rentrer. Ce n'avait pas été sans un grand effort qu'il avait rompu avec lui : « Gaston ne cachait rien à l'abbé « de La Rivière, qui s'était engagé par serment à révéler à M. le Prince « tout projet formé contre lui. Il fallait donc, avant de passer outre, « brouiller La Rivière avec son maître. Madame de Chevreuse s'y « employa utilement en faisant connaître à Gaston le traité conclu « quelques mois auparavant, par les soins de son favori, entre M. le « Prince et le cardinal Mazarin. Ce ne fut pas cependant pour ce grief « que le lieutenant général du royaume retira sa confiance à son mi- « nistre. Le duc d'Orléans aimait Mademoiselle de Saujon, qui, dans « un accès de repentir, sincère ou supposé, avait quitté la cour pour « s'enfermer dans un couvent. Elle y resta longtemps, au désespoir « de son amant. A la fin, se laissant fléchir, elle consentit à revenir « au Luxembourg, à condition qu'elle y conserverait l'habit et les

vière, lequel les envoya tous deux promener. La cour part sans faute samedy. Je ne pourray pas faire le voyage, n'estant pas en équipage. Elle va à Troyes, et de là peut-être en vos quartiers; c'est de quoy je vous donneray advis. Le Mareschal me parle tousjours de la lettre à laquelle vous ne respondez pas : je ne sçay ce que j'en dois croire.

Vous direz au comte de Pas que d'Aureux arriva avant-hier, qui a vu M. Le Tellier, en présence du Mareschal, lequel appuya fort ses intérêts : c'est presque une affaire faite. Si le comte de Pas eust pu faire un voyage au régiment, il y auroit gagné mille pistolles. Toutes les trouppes ont ordre de marcher, à cause de l'empressement de M. de Vendosme, qui a pris le chasteau de Dijon.

L'autre jour tous les Frondeurs, au retour de Bercy, se pensèrent rompre le cou en versant; il y eut un laquais qui y fut tué, que le Coadjuteur confessa. Adieu.

L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

« austérités du cloître. La belle pénitente continua néanmoins à rece-
« voir en secret le duc d'Orléans, et, dans leurs longs tête-à-tête,
« elle faisait honneur aux bons conseils de l'abbé de La Rivière, son
« ennemi, des rigueurs qu'elle opposait quelquefois à la passion du
« Prince. Irrité à l'excès, mais ne pouvant se passer d'un favori, le
« faible Gaston exigea promesse du Coadjuteur qu'il consentirait à
« remplacer l'abbé de La Rivière, et après avoir reçu cet engagement
« par écrit, il lui abandonna la direction de sa conduite.»

(COMTE DE SAINTE-AULAIRE, *Histoire de la Fronde*.)

DE M. LE PRÉSIDENT AMELOT A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Paris, le 20 mai 1650.

Monsieur, quoyque je n'aye pas esté assez heureux pour vous rendre quelque service considérable, le désir que j'en ay fait que je prends la liberté de vous adresser une très-humble prière en faveur d'une personne de qui les intérests me sont très-chers, qui est Mademoiselle des Romé, veufve d'un gentilhomme qui a parfaitement bien servy le Roy, et avec autant de valeur et de courage que l'on peut souhaitter d'un capitaine comme il estoit au régiment de la Mothe en Catalogne, avec son frère aisné, lequel avoit de très-belles charges tant de capitaine de cavalerie que gouverneur de la ville de Lérida, et autres honnorables emplois, de quoy ils se sont très-dignement acquittés. Mais, Monsieur, comme vous sçavez que les plus honnestes gens ne sont pas ceux qui vivent le plus ès armées, ils sont morts au service de Sa Majesté aussy glorieusement qu'ils y avoient vescu. Je sçay, Monsieur, qu'il suffit de dire qui ils estoient, à une personne de vostre condition, pour que vous ayez la générosité de prendre en vostre protection la veufve et les enfans, contre la malice des habitans qui les

veulent empescher de jouir du privilége qu'ils ont toujours eu. La justice que vous leur rendrez dans ce rencontre me donnera une obligation très-particulière. S'il vous plaist de les favoriser en une chose si raisonnable, je tascheray à vous rendre toutes les marques de recognoissance que vous pouvez attendre d'une personne qui est véritablement, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

AMELOT.

DE M. LE COMTE D'AVAUX[1] A M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

A Paris, le 8 septembre 1650.

Monsieur, il fut parlé hier des affaires de M. de Verdun. Il avoit envoyé sa procuration pour faire serment au Roy, et demandoit à rentrer dans tous ses bénéfices. On tesmoigna à Son Altesse Royale que ce prince doit prester serment de fidélité en personne, ce qui fut ainsy résolu. Il a depuis fait demander trois mois de délay, et que cependant il soit remis en possession de son bien. La résolution a esté que l'on en escriroit à la cour. Il fut dit lors par une personne informée de vostre prétention qu'il falloit vous ouïr, et que le traitté de paix vous

[1] Claude de Mesme, comte d'Avaux, conseiller d'État et ambassadeur, l'un de nos plus habiles diplomates; mort en 1650.

donne quelque droit pour conserver l'abbaye dont vous jouissez. Cela ne fut pas mal receu ; et il n'y a guères d'apparence que l'on accorde ce restablissement à M. de Verdun, avant qu'il ait accomply la condition à laquelle il est obligé. Je suis, Monsieur, vostre très-humble et obéissant serviteur,

AVAUX.

DE M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES A SON ÉMINENCE LE CARDINAL MAZARIN [1]

1650.

En l'année 1640 le feu Roy, voulant recognoistre les services de feu M. de Feuquières, mort de ses blessures à Thionville, donna le gouvernement de Verdun à l'aisné de ses enfans, et l'abbaye de Beaulieu au cadet, vacante par la rébellion et félonnie de l'évesque de Verdun, lequel avoit, par un manifeste publié au mois d'octobre 1635, déclaré la guerre à la France, de son chef, pour tirer raison des attentats faits contre ses biens et sa personne.

L'abbé de Feuquières supplie très-humblement Son Éminence de le voulloir maintenir en la possession de ce bénéfice, faisant valoir à son esgard la clause qui réserve, dans l'article du restablissement

[1] La minute seule des trois requêtes suivantes se trouve dans la collection de madame la duchesse Decazes.

de l'évesque de Verdun, le droit du Roy et des particuliers.

Pour quoy il est à considérer que ledit bénéfice n'est point de la nature de l'évesché de Verdun, mais de la province de Champagne, à la nomination du Roy, qui n'en a disposé que cinq ans après la rébellion du possesseur, qui est le terme que les ordonnances donnent à un contumax pour se représenter en justice;

Que cette justice est particulière pour le royaume et ne regarde point l'Empereur;

Que le bénéfice tient lieu dans une famille du prix du sang d'un père qui est mort pour le service de son Roy;

Qu'il seroit de dangereux exemple, qu'après une rébellion si sanglante, cet évesque possédast une terre qui fume encore des bruslemens et des sacagemens qu'il y a exercés, et qu'on en dépossédast le fils d'un personnage qui a donné son sang pour sa patrie, aussy librement que l'évesque de Verdun a respandu celuy des fidelles subjects du Roy, pour la ruiner;

Que le feu Roy avoit toujours promis à l'abbé de Feuquières de l'y maintenir, et qu'à cette intention, il l'avoit pourveu du gouvernement de ladite abbaye, vacant par la mort du comte de Vaubecourt, pour oster l'envie à l'évesque de Verdun d'y rentrer.

Feu Monseigneur le cardinal de Richelieu avoit

aussy dit, sur la difficulté que l'abbé de Feuquières fit pendant quelques mois d'accepter ce bénéfice, qu'on se porteroit plustost à en donner un autre à l'évesque de Verdun que de destituer ledit sieur de Feuquières, qui en aura l'obligation, avec toute sa famille, à Son Éminence, s'il lui plaist d'avoir esgard à tout ce que dessus, et d'envoyer ses ordres à Munster.

DE M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES AU ROI.

1650.

Il y a plus de cent ans qu'on a érigé la terre de Beaulieu en un gouvernement particulier. Le dernier qui l'a possédé étoit feu M. le comte de Vaubecourt, qui l'avoit eu de son père; et l'abbé de Feuquières l'a eu vacant par sa mort, le feu Roy l'ayant choisy pour cela, après luy avoir donné aussy l'abbaye de Beaulieu. Ledit abbé en a des provisions; il en a jouy jusqu'à présent et fait fonction de gouverneur; mesme il a fait fortifier l'abbaye à ses dépens et l'a entretenue de mesme, voyant que c'estoit un poste important dont les ennemis vouloient se saisir pour courir dans la Champagne; mais quelque effort et surprise qu'ils ayent voulu faire, ils ont tousiours esté battus et repoussés. Depuis que Clermont, Sainte-Menehould et Stenay sont réduits à l'obéis-

sance du Roy, l'abbé de Feuquières a retranché la garnison et n'y a laissé que trois hommes pour fermer les portes, à la prière des religieux, qui sans cela auroient abandonné la maison et par conséquent le service divin. Voilà l'estat des choses au vray. S'il est nécessaire d'entretenir garnison plus forte, c'est à l'abbé de Feuquières, qui en est gouverneur depuis longtemps, à les commander, puisqu'il respond du poste et qu'il l'a si bien maintenu pour le service du Roy, dont il ne s'esloignera jamais; au lieu que M. l'évesque de Verdun a déclaré la guerre au Roy deux fois et tire pension des Espagnols encore présentement. Il n'est pas plus raisonnable qu'il commande la garnison de Beaulieu que celle de Verdun, puisqu'il est seigneur de ces deux places. Mais le Roy ne l'en a jamais laissé le maistre, dont bien en a pris; car il s'en seroit servy contre le service du Roy, qui jugera, s'il lui plaist, lequel est plus raisonnable de rendre les armes à un prince qui s'en est servy contre luy ou bien d'en laisser le commandement à l'abbé de Feuquières, dont les ancestres ont si bien servy; et luy, de son costé, a donné des preuves de son zèle au service en toutes occasions, si bien qu'il a plus sujet d'espérer la protection et les récompenses de Sa Majesté que d'estre despouillé d'un gouvernement dont il est fort bien pourvu.

DU MÊME AU MÊME.

1650.

Le gouvernement de Beaulieu en Argonne, vacant par la mort du feu comte de Vaubecourt, fut donné à l'abbé de Feuquières par le feu Roy de glorieuse mémoire. Lettres de provision luy en furent expédiées en bonne forme, et après le serment presté entre les mains de M. le Chancelier, ledit sieur abbé exerça cette charge sans difficulté pendant la vie du feu Roy et depuis encore, avec tant d'affection que, pour empescher que ce poste ne tombast entre les mains des ennemis, il le fortiffia et le conserva à ses despens, pendant les derniers mouvemens, jusques à la prise de Sainte-Menehould et de Clermont.

Ledit sieur abbé en retira aussitost la garnison et n'y laissa que trois hommes, à la prière des religieux, pour ouvrir et fermer les portes, et pour, en cas que les ennemis y voulussent faire quelque entreprise, tenir les paysans en ordre pour la deffense de la place. M. l'évesque de Verdun, depuis son restablissement en l'abbaye de Beaulieu, en conséquence du traitté de Munster, ne pouvant souffrir que l'abbé de Feuquières en fust le gouverneur, a demandé la suppression du gouvernement, et aussi-

tost après y a voulu establir garnison à trente livres par jour, à prendre sur les habitans de Beaulieu. L'abbé de Feuquières la sceut tout aussitost chassée qu'establie.

Il demande que les choses demeurent au mesme estat qu'elles estoient avant que l'évesque de Verdun eust déclaré la guerre au Roy, ledit sieur évesque y demeurant abbé et luy gouverneur pour le Roy; ou qu'on fasse le procès au gouverneur pour le priver de sa charge, dont il a de bonnes provisions; ou, en cas de suppression du gouvernement par lettres patentes du Roy vérifiées où besoin sera, que ledit sieur évesque le desdommage au préalable, si le Roy ne le veut faire du comptant de son espargne, ainsy qu'il se pratique en pareil cas.

Signé L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

DE M. CHEVALIER A M. LE COMTE DE PAS, A PARIS.

A Triaucourt, le 16. . . . . 1631.

Monsieur, tout ce que je peux vous mander c'est que vos chevaux se portent fort bien et commencent fort à se remettre. J'en prendray soin comme s'ils estoient à moy. Mais vostre cocher est plus difficile à traiter, particulièrement pour du vin qu'il veut avoir, quoyqu'il n'y en ait point. Vos mulets sont tousjours à Verdun et y passent mal leur temps.

Pour les affaires d'icy, j'ay parcouru tous les villages pour les assises, dans lesquels il se trouve fort peu de monde qui paye, àcause de la bestiaille qui a esté prise par les courses continuelles des ennemis. Je ne suis point allé à Charmontoy-l'Abbaye, parce que l'armée de M. de La Ferté y est logée. Je fus le saluer de vostre part, et il me tesmoigna beaucoup d'amitié à vostre considération. Il me demanda l'estat de vostre santé et où estoit vostre régiment. Il est à présent à Montfaucon, logé avec toute son armée.

Quant à la chasse, j'ay attrapé un gentilhomme de Vaubecourt, nommé M. Clément; mais M. le Chevalier est survenu, qui a usé de pardon à son endroit.

Voilà tout ce qui s'est passé icy, que je vous puisse mander, et je vous prie de croire que je suis entièrement de cœur, Monsieur, vostre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

CHEVALIER.

DE M. LE PRINCE DE CONDÉ A M. LE COMTE DE PAS.

Paris, le 3 mars 1651.

Monsieur, j'ay appris par M. Arnauld [1] les favorables sentimens dans lesquels vous avez tousjours

[1] Arnauld, mestre de camp, général des carabins de France, se montra lui-même toujours dévoué aux intérêts de M. le Prince. Il

esté pour mes intérests durant mon malheur. Cela et la joye qu'il vous plaist de me tesmoigner de ma liberté me sont deux sujets d'une très-particulière obligation, dont je vous feray paroistre mon ressentiment dans toutes les occasions de vos intérests, vous priant de croire que je les considéreray tousjours très-puissamment, et qu'il ne se peut rien adjouster au désir que j'ay de vous prouver que je suis, comme je dois, Monsieur, vostre très-affectionné à vous servir,

Louis de Bourbon.

DE M. LE COMTE DE SOLMS A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES, GOUVERNEUR DE VERDUN, A VERDUN.

A Solms, le 14 mai 1651.

Monsieur, ayant eu l'honneur de vous cognoistre à la suite de vostre père [1], c'est pourquoy j'ay voulu

lui en avait donné récemment une preuve : « Les princes ayant été « tranférés à Marcoussy, château situé au milieu d'un étang de fort « grande étendue, M. Arnauld, digne de son nom par son esprit et « son courage, fit fabriquer un bateau de cuir bouilli qui, roulé « comme une toile, se transportait facilement dans une voiture. Ce « bateau, mis pendant la nuit sur l'étang de Marcoussy, et conduit « par Arnauld au pied des murs du château, devait recevoir M. le « Prince, qu'un gros corps de cavalerie rassemblé dans les environs « eût ensuite escorté jusqu'à Stenay. La translation inopinée des « princes au Havre-de-Grâce déjoua ce projet. »

(Comte de Sainte-Aulaire, *Hist. de la Fronde.*)

[1] Le 25 avril 1633, M. le marquis Manassès de Feuquières écrivait

par cette lettre renouveller la vieille cognoissance et la bonne volonté que nous avons eues cy-devant ensemble, vous priant me faire la grâce de recevoir ces lettres et de les faire parvenir aux lieux où elles sont adressées, principalement la supplique au Roy, comme aussy les deux lettres à Messeigneurs les princes de Condé et de Longueville, de tascher de tout vostre pouvoir d'avoir une réponse et de la faire tenir à M. Étienne Formé, bourgeois de Metz. En faisant cela vous m'obligerez infiniment et je chercheray toutes sortes d'occasions de vous pouvoir rendre quelque service en récompense.

à M. Le Bouthillier les lignes suivantes : « Il y a une personne que je « tiens absolument à obliger, duquel M. de La Grange aux Ormes « vous a escrit, qui est le comte de Solms, Philippe Reinhardt, homme « d'intrigue, d'intérêt et d'esprit excellent, lequel par affection, à ce « qu'il dit, et à mon sens par prévoyance de l'avenir, se veut abso- « lument attacher à la France. Il est chef de tous les conseils, tant de « la part des Suédois que de l'assemblée d'Heilbron, dans une grande « créance, et qui promet de faire merveilles, de quoy j'ai desjà res- « senti quelques effets tant par ses bons advis que par le moyen de « M. de La Grange. Il m'a donné sous main advis de tout ce qui se « proposoit et faisoit dans l'assemblée, tant du costé du chancelier « que de la ligue ; et depuis il m'est venu dire et m'a protesté une ab- « solue dépendance du Roy, auquel il se veut entièrement attacher ; « je pense que ce qu'il désireroit seroit un brevet de mareschal de « camp des troupes allemandes que le Roy pourroit lever, avec une « pension de six mille escus. Pardonnez-moy si je vous dis encore une « fois, Monsieur, qu'il seroit absolument nécessaire de conserver cet « homme-là au Roy. »

(*Négociations de Feuquières*, tome Ier.)

Cependant je me recommande à vous, et vous prie de croire que je suis de cœur et d'affection, Monsieur, vostre très-humble serviteur et amy,

PHILIPPE REINHARDT, Comte de Solms.

DU MÊME AU MÊME.

A Solms, juillet 1651.

Monsieur, je vous remercie de l'honneur qu'il vous a pleu me faire en rendant response à ma lettre et en conservant souvenir de moy depuis plus de dix ans que nous ne nous sommes vus[1]. La raison requiert que nous soyons entre nous comme estoient nos pères, qui s'appeloient frères. Soyons donc à jamais amys d'effect et d'affection. Je vous suis infiniment obligé de vouloir prendre cette peine de faire tenir mes lettres au Roy. Je vous requiers aussy, mon très-cher amy, de mander à Messeigneurs le prince de Condé et le duc de Longueville, à M. le mareschal de Turenne et à M. de Gramont, desquels j'ay grande cognoissance, que je mettray mes terres sous la protection du Roy, pour avoir secours, au cas requis, des gouverneurs des places frontières d'Allemagne. Mon intérest est de me mettre au service du Roy; on

[1] Voir la note de la page 43.

ne me veut rendre qu'une partie de mon bien, depuis l'accord qui a esté fait entre le roy de France et l'Empereur. Derechef, mon intime amy, je vous prie de me faire sçavoir si mon offre sera bien receue, et si mon fils, qui est dans sa quinzième année, pourra donner ses services au Roy. Je chercheray tousjours l'occasion de vous tesmoigner que je suis, Monsieur, vostre très-humble serviteur et amy jusques à mon dernier soupir,

PHILIPPE REINHARDT, Comte de Solms.

DE M. DU MASSONNERAIN A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Feuquières, le 7 juillet 1651.

Monsieur, j'ay pris jusques icy le soin que vous m'avez ordonné, et j'espère que vous en serez satisfait. Madame a fait gayment et heureusement son voyage. Vos mulets ont fait merveille, et quoique le muletier se plaignist qu'ils estoient trop chargés, ils ont fourny vigoureusement jusqu'au bout. Madame n'a garde, dit-elle, de les livrer à qui que ce soit : ils sont en bon despost entre ses mains. Dans trois ou quatre jours elle fait estat de partir pour Forges, où Madame la Mareschale de Gramont ne se rendra pas, comme elle l'espéroit : Monsieur le Mares-

chal lui donne rendez-vous à Beauvais pour une entrevue; et Monsieur l'Abbé la convie à aller passer quelques semaines à Boran, où tout est bien meublé et en bon estat. MM. d'Amilly et d'Amery sont icy et se disposent, avec Madame, à aller rendre visite chez Madame de Brasseuse; les trois Messieurs de cette maison-là sont déjà venus icy et y ont passé presque une journée. Monsieur le mareschal d'Hocquincourt[1] vient d'envoyer icy un gentilhomme qui a fait, de sa part, de grandes civilités à Madame. Nous attendons Monsieur le chevalier de jour à autre, qui a desjà fait quelques projets sur certaines hardes de feu Monsieur le vicomte, pour s'en accommoder, dit-il, en payant. Madame n'a encore paru ennuyée qu'un jour ou deux jours qu'elle n'avoit nouvelles de personne et ne voyoit que pleuvoir et venter en ce pays. Elle y a trouvé de bonnes fraises, de bons pigeonneaux et autres choses qui ne sont pas à rejetter. Je croy pourtant qu'après son retour de Forges, elle ne fera pas icy long séjour, si quelque chose de considérable ne l'y oblige. Toute la compagnie vous baise très-humblement les mains, et je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

Du Massonnerain.

[1] Charles de Mouchi marquis d'Hocquincourt, maréchal de France en 1651, mort en 1658.

DE M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Paris, le 15 juillet 1651.

Le Parlement donna hier arrest pour faire très-humbles remonstrances à la Reine, et luy demander une déclaration si expresse, qu'elle oste toute espérance de retour à M. le Cardinal[1], et donner toutes les seuretés imaginables à M. le Prince, qui ne veut pas pour cela se relascher. On croit pourtant que l'affaire ira dans quelque accommodement; à quoy Son Altesse Royale travaille; et cela se fera de meilleure grâce maintenant, que le Parlement n'a voulu rien déterminer. On espère que quelqu'un s'en sauvera. Si cela dépendoit de moy, je demanderois M. de Servien, et beaucoup d'autres sont de mon opinion. La cour est tousjours fort grosse à Saint-Maur, où il y a trois tables fort bien servies, les dames y vont voir Madame de Longueville et reviennent coucher à Paris, où l'on ne s'allarme de rien du tout; dans les frontières on n'en devroit pas faire d'advantage.

Le Prince de Conty est venu ce matin prier le

[1] Par suite des nombreuses vicissitudes de la guerre de la Fronde, le cardinal Mazarin avait été vaincu et proscrit à son tour par le parti des princes.

Parlement de faire ses remonstrances. Le premier président doit aller tantost avec les autres députés trouver la Reine. Adieu.

L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES.

DE M. LE MARÉCHAL DE LA FERTÉ SENNETERRE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES GOUVERNEUR DE VERDUN, A VERDUN.

Au camp d'Aubreville, le 13 novembre 1651.

Monsieur, je ne suis pas si pointilleux que de croire que vous vouliez anticiper sur mon gouvernement. Je sçay bien que vous n'avez pour but que le service du Roy, et par ainsy que vous n'en avez usé à l'esgard de Moleron que par ce motif. Toutes choses sont fort difficiles en cette saison, et de servir le Roy et de soulager le peuple. Vous serez, s'il vous plaist, persuadé que je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

LA FERTÉ SENETERRE.

DU MÊME AU MÊME.

A Clermont, le 17. . . . .

Monsieur, quoyque la manière impréveue dont M. vostre frère et vous avez usé dans mes gouver-

nemens cette campagne, debvroit me persuader du contraire de ce dont vous m'asseurez par celle que vous m'avez envoyée par le sieur Dupuy, je ne laisse néantmoins de vous remercier de vostre souvenir et d'attendre avec impatience l'honneur que vous me faites espérer. Je suis, Monsieur, vostre tres-humble serviteur,

LA FERTÉ SENETERRE.

DE M. LE BARON DE BOLANDRE A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Bolandre, le 26 janvier 1652.

Monsieur, j'ay esté marry que vous n'ayez pas ouvert la lettre que l'on m'a apportée. Vous y auriez veu des menaces à espouvanter. Je vous en envoye la copie[1], l'original estant trop beau pour ne le point conserver. Cela me console qu'il n'y ait plus de pilleries à faire chez moy; M. le maréchal La Ferté y a mis bon ordre. Il ne me manque que les moyens de m'en venger; car pour la volonté, elle y est aussy forte que je l'ay entière de vous faire voir que je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

BOLANDRE.

[1] Cette copie ne se trouve pas dans la collection de Madame la duchesse Decazes.

DE M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS.

Le 6 mars 1652.

Celle-cy n'est que pour que vous ne soyez pas en peine de nous, et pour vous dire que tout est icy en bonne santé, j'entends ceux dont vous vous souciez; car il y a beaucoup de malades dans la ville et quelque sorte de contagion. Le vieux Danli est mort. Le petit Vaillant est tout près de passer et un cent d'autres. Nous attendons vos lettres ce soir. Tout le monde nous mande que nous nous perdons de nous prendre au mareschal de La Ferté[1]; c'est ce

[1] Voici des extraits d'une pièce imprimée, qui feront connaître les causes de la mésintelligence qui existait entre M. le marquis de Feuquières et M. le maréchal de La Ferté. Cette pièce fut sans doute distribuée par M. le marquis de Feuquières aux habitants de la Lorraine et du Barrois pour justifier sa conduite, incriminée par M. le maréchal de La Ferté.

RAISONS QUI OBLIGENT NÉCESSAIREMENT LE MARQUIS DE FEUQUIÈRES A LEVER DES CONTRIBUTIONS DANS LA LORRAINE ET DANS LE BARROIS.

Mai, 1652.

« L'action que je fais de lever des contributions dans la Lorraine et dans le Barrois, souffrant diverses interprétations, je me sens obligé pour mon honneur, pour la consolation des intéressés, et pour éviter le scandale, d'en faire connoistre la véritable cause, qui n'est rien

que nous ne pouvons croire et à quoy il ne paroist pas icy.

FEUQUIÈRES.

moins que tout ce que l'on s'imagine à la persuasion de l'autheur de nos maux.

« Je commence par respondre à l'objection la plus générale de ceux qui ne me connoissent pas, ou qui jugent de moy par un exemple familier, lesquels croient que je veux profiter des désordres du temps. Je satisferay ensuite ceux qui se prétendent plus raffinés, et feray connoistre à tous qu'ils s'abusent fort, s'ils croient que je me sois laissé emporter à d'autre mouvement qu'à celuy de la nécessité.

« Le tesmoignage des habitans de mon gouvernement, avec qui j'ay passé la meilleure partie de ma vie, est suffisant, ce me semble, pour faire voir si j'ay quelque pente à l'avarice ou à la concussion. Il est facile de reconnoistre, par les ordonnances de M. d'Osny, intendant de la frontière, et par les traités particuliers de la ville de Verdun, ce que j'ai receu depuis cinq ans, en vertu du pouvoir que le Roy m'avait donné de lever tous les ans cinquante mille livres pour l'entretien de la citadelle, d'une compagnie de chevau-légers et des hommes qui gardent les forts de la Meuse, au lieu de cent mille livres que j'avois auparavant, sur l'Espargne, dont il m'estoit dû trois années; et si de ces cinquante mille livres je ne me suis pas relasché de plus de vingt, en sorte qu'il n'y a année que je ne me sois chargé de nouvelles dettes pour satisfaire à ces despenses-là, bien loin de raccommoder les affaires que feu mon père avoit ruinées en faisant celles du Roy, ou de vivre doucement comme il est assez raisonnable. Cette vérité est si évidente, qu'il n'y a personne à qui je ne la fasse toucher au doigt; et les sieurs Oury et Maupassant, qui en ont la direction et la recette, sont obligés d'en rendre compte à tous ceux qui me voudront favoriser d'en avoir la curiosité, dont je convie spécialement les intéressez.

« Si cette action particulière, qui n'est contredite d'aucune depuis un si long temps, ne manifeste suffisamment que mon humeur n'est point de rechercher de nouveaux moyens de profiter injustement,

DE M. DE MILLY A M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES.

A Villers-les-Roye, le 12 juin 1652.

Monsieur, on nous fait espérer vostre arrivée en ces quartiers : quand j'en seray plus certain, je m'en

puisque je ne fais pas valoir ceux qui me sont ordonnez et nécessaires, je prie les incrédules qui pensent que j'en ay changé, ou que je l'ay dissimulée jusques à cette heure, d'attendre la conclusion; ils me verront retourner à ma façon d'agir accoustumée, et seront forcez d'avouer que je n'auray eu autre avantage en toute cette rumeur, qu'un médiocre entretien pour la garnison de la citadelle, tel que je devois avoir sans cela, avec le soulagement de mon gouvernement, qui autrement auroit payé de deux côtés.

« Cependant ils sauront que je ne lève plus rien dans le Verdunois pour la garnison ordinaire, et que si, sur la fin de l'année dernière, j'ai esté contraint de faire avancer la moitié de l'année présente, je ne prévoyois pas alors la désolation qui est arrivée depuis. Mais puisqu'ainsy est, je promets que mon gouvernement sera deschargé de ce qu'il me devoit payer auparavant sous ce titre d'exemption de quartier d'hiver, à proportion de ce que je lèveray sur la Lorraine et sur le Barrois, dont je tiendray bon compte. Si M. le maréchal de La Ferté, qui a estably des garnisons durant l'hiver, à Duloard et à Bosé, qui sont du Verdunois, lesquelles ont subsisté aux despens du mesme païs, au lieu de la Lorraine, qui leur estoit destinée, et au préjudice de l'ordre du Roy, auquel il ne m'a point apparu de changement, contre la forme de MM. les secrétaires d'Estat, et si luy-mesme, qui a fait piller et lever de grandes sommes sous le mesme prétexte, en a soulagé son gouvernement de quelque chose, ou seulement s'il en a distribué quelque partie aux troupes, c'est à tort qu'on l'accuse d'en avoir profité. Comme aussy s'il a fait payer tous les grains des prévostés de Tilly et de Fresnes, de l'Abbé, des Religieux et de la terre de

resjouiray de toutes mes forces. Les nouvelles de ces costés ne sont point trop bonnes : le pays est

Beaulieu, sans parler d'une infinité d'autres qui ne me touchent point, pour lesquels le Roy a déboursé argent ; sa conscience sera deschargée d'autant, et mon frere demeurera en estat de me continuer les mesmes assistances qu'autresfois. Mais je ne vois rien de tout cela.

« Ceux qui savent les mauvais offices que M. le mareschal de La Ferté s'est efforcé de tout temps de me rendre en cour, principalement ces dernières années, et les torts que j'ai receus de luy dans mon gouvernement et dans l'abbaye de mon frère contre ses promesses, croiront peut-estre que j'agis par ressentiment ou par représaille. Je ne dissimule pas que je ne me sois donné la satisfaction de faire savoir au Roy une partie de ce qui se passe à la foule de ses sujets et contre son service ; et cela aussy hautement que le peut faire un homme intéressé, innocent, et à qui les preuves sont faciles ; mais que ce soit ce ressentiment qui m'oblige à tourmenter mes voisins, c'est ce que je nie absolument, et proteste que la nécessité seule me force d'en user comme je fais.

« Encore que ce terme de représaille soit employé dans quelques ordres publiés soubs le nom de M. le mareschal de La Ferté, je sais pourtant qu'il n'appartient qu'aux souverains ; Dieu me garde d'en user contre les sujets du Roy, envers lesquels je ne mettray jamais d'autre raison en avant que la justice de Sa Majesté ou le bien de son service.

« D'autres politiques, en suivant le bransle qui leur est donné par une ordonnance publiée au mois de mars soubs le mesme nom, disent en ces propres termes, que l'action de la garnison de Verdun *est un projet avant-coureur de quelques-uns qui se veulent échapper de leur devoir et du service du Roy, recherchant toutes sortes de moyens de rencontrer les occasions de prétexter leur infidélité.* Si je m'estois engagé dans un party sans aucune obligation particulière, comme je n'en ay qu'au Roy, il est croyable que j'aurois avant toutes choses pourvu de sorte à la subsistance de la garnison, qu'elle seroit mieux payée, sans que j'eusse recours à des violences, qui incommoderoient les contributions

alarmé des troupes des ennemis, qui sont de douze mille hommes, sçavoir, en cavalerie, vingt-deux

de ce mesme party-là. Mais je pense pouvoir lever ce soupçon de l'esprit des personnes raisonnables par une simple négative, et qu'au pis aller, l'accomplissement de la prophétie de l'autheur de cette ordonnance dépend autant de moy que la vérification des exactions que je maintiens avoir esté faites dans le Verdunois en dépend aussy. Tandis que je n'auray contre moy que des préjugez, je ne me mettray guère en peine de me justifier. Il me suffit que Sa Majesté soit informée de ma fidélité, qui est telle en effet que je ne compte à rien l'indignation de ces politiques parmy les risques que je voudrois courre pour sauver cette place. J'ay bien plus de compassion du mal que le peuple souffre, encore que je n'en sois pas coupable, que je n'appréhende de l'effet de telles menaces, estant assuré sur mon innocence et sur la justice du Roy.

« Mais voicy comment j'ay pris la résolution de lever des contributions dans la Lorraine et dans le Barrois : J'estois assigné sur mon gouvernement pour une partie du payement de la garnison de la citadelle et autres troupes, comme j'ay dit cy-dessus. L'arrest du conseil qui me donnoit cette faculté portoit conditionnellement qu'il seroit exempt de logement de gens de guerre et de quartier d'hiver. M. le mareschal de La Ferté l'ayant ruiné par ses logements, et y ayant de plus levé un quartier d'hiver, je ne suis plus en droit ni en pouvoir d'y rien prétendre, tant à cause du manquement de la condition à laquelle le Roy avoit eu agréable de s'obliger, qu'à cause aussy de l'impuissance des sujets. Je me trouve encore dénué du secours de mon frère par les mesmes violences; outre que je n'estois desjà que trop chargé du surplus de la subsistance de la garnison de la citadelle, comme on peut savoir (sans parler de mon régiment, qui manquoit de pain comme il fait encore aujourd'huy.) Ainsi, dans une nécessité extrême, la mesme raison de l'entretien des trouppes que M. le mareschal de La Ferté a alléguée pour révoquer sa parole, m'a obligé à son imitation, de chercher ailleurs les moyens de conserver une place dont je suis chargé, et qui est bien plus importante à l'Estat que ne

régimens, en infanterie, dix-neuf, et quatre compagnies d'ordonnances; les dix-neuf d'infanterie

l'estoit la petite armée qu'il commandoit alors. C'est ce que je trouve avec plus de facilité et d'équité dans son gouvernement, que dans la bourse de mes amis que j'ay épuisée il y a longtemps, ou que dans celle des sujets naturels de Sa Majesté.

« Les Lorrains et Barisiens sauront que tant que ces mesmes raisons auront lieu, je ne cesseray de leur demander jusques à la concurrence de ce que je devois lever dans les villages de mon gouvernement, ruiné pour leur soulagement, et de plus qu'ils payeront tous les frais des contraintes, afin qu'ils avisent de bonne heure à diminuer leurs maux par une prompte soumission, ou par quelque autre moyen que l'authorité de M. leur gouverneur leur pourra fournir contre la foiblesse qu'il m'attribüe.

« Mais surtout je les advertis de ne se point laisser abuser aux espérances d'aucun soulagement, si je ne le leur fais signifier moy-mesme, afin de ne plus tomber dans les inconvénients que quelques-uns ont souffert à leur grand dommage. Si justice leur est faicte d'ailleurs, ils seront bien plus notablement soulagés.

« Pour les pauvres Verdunois de la campagne qui craignent la représaille d'un général d'armée, je ne me vanteray pas auprès d'eux que leur conservation ait esté le premier motif qui m'a faict agir en ce rencontre, puisqu'en effet je n'ay songé d'abord qu'à sauver la citadelle, à quoy je ne les voyois plus en estat de m'aider selon les volontés du Roy, en cherchant une meilleure assignation que leur bourse, qui est au pillage de tous les costez. Mais néantmoins, outre que je leur quitte ce qu'ils me doivent payer, tandis qu'ils seront exposés à la passion d'un voisin qui a la force en main et qui n'a jamais manqué de prétexte, je n'ay pas estimé aussy qu'il leur peust arriver pis de ma disgrâce auprès de luy, qu'il est arrivé de la bonne intelligence en laquelle je croyois estre, lorsqu'il m'a déclaré pour l'object de sa haine, et qu'il leur en a faict ressentir les sinistres effects. Quoy qu'il en soit, ils ne me doivent point croire la cause d'un mal que j'ay prévenu avec une extrême patience, par tous les moyens qui m'ont esté possibles.

sont six anglois, six italiens, quatre espagnols et trois wallons. L'on faisoit avant-hier marcher les troupes vers Paris; aujourd'huy elles ont contr'ordre et marchent du costé d'Amiens, en passant proche Montdidier[1]. Voilà les nouvelles que peut vous mander, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

MILLY.

DE M. DU FRESNE A M. LE COMTE DE PAS MARECHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROY.

A Feuquières, le 11 février 1652.

M. d'Harbonnières est party ce matin d'icy pour Abbeville, et à ce que j'ay pu apprendre de luy, j'estime

Ils en peuvent bien juger par la légèreté des prétextes de M. le maréchal de La Ferté, qui n'ont esté jusques icy que des préjugés d'un dessein qu'il veut croire que j'auray, et un défaut de l'avoir esté visiter; comme si la régularité que j'observe de ne point quitter ma place, et les soupçons qu'il luy plait avoir de ma fidélité, après toutes les preuves que j'en donne, estoient des crimes, dont le pauvre peuple seroit responsable, et encore un peuple duquel je ne suis ni maistre ni seigneur. Je les convie donc d'espérer leur repos de la puissance et de la justice du Roy, qui ne permettra pas qu'une de ses armées soit occupée à une vengeance particulière contre ses plus fidèles sujects, et d'attendre de moy tous les offices qui leur pourront faire connoistre qu'après la conservation de la citadelle, que je préfère à ma vie, et où j'ai employé tout mon bien, je n'ay rien plus à cœur que de les servir. »

[1] Profitant des troubles de la Fronde l'armée espagnole de Flandre avoit envahi la Picardie.

très-nécessaire le voyage que vous avez résolu, affin que vous puissiez prendre vos mesures, en ce temps où il n'y a point de pire fortune à gens de service que pour ceux qui ne s'employent pas; car elle désoblige tous les partis.

Le long temps que M. l'Abbé met à son voyage me fait croire que l'affaire pour laquelle il l'a entrepris n'estoit pas pressée ou qu'il a de la peine à la mettre à son point; car je ne pense pas qu'il ait pris la poste pour se trouver à la solemnité de la feste de Chandeleur en l'église de Verdun, ny pour faire son carnaval dans une citadelle.

Par curiosité je vous demande nouvelles de l'estat des lettres missives, plaintives, dolentes et mal contentes de messire Isaac à la cour.

Du Fresne.

DE M. LE MARQUIS ISAAC DE FEUQUIÈRES A M. LE COMTE DE PAS, A PARIS.

5 mai 1632.

Votre équipage est revenu. Si vous ne l'aviez pas demandé si positivement, je ne vous l'aurois pas envoyé; et quand le chevalier vous auroit averti un jour devant, comme portoit vostre lettre, vous n'y auriez espargné qu'un giste. J'approuve le dessein de

Dandenot; mais je ne suis pas maistre du bien d'autruy; c'est une affaire du plus au moins, où je tascheray de faire un rapprochement, et cependant il la faut tenir secrète. Par les dernières lettres que mon frère l'Abbé m'escrit, il me laisse malicieusement dans l'incertitude de sçavoir si mes dernières despesches ont esté rendues à la cour. Il n'a pas pris garde que je ne pouvois pas éviter de les faire longues, puisque le Roy me commandoit de luy mander bien particulièrement tous mes griefs et intérests. Si j'y eusse oublié quelque chose, on m'eût pris au pié levé pour me condamner; car la faveur est pour La Ferté. Que si on ne les lit point, il n'y a de mal que celuy que j'ay eu en les escrivant. Je sçay bien que ces amis à qui il me conseille d'escrire plustost n'y feront ni chaud ni froid, et qu'ils ne s'en soucient guères; mais je sçay bien aussy qu'avec toutes mes redites dont il m'accuse, je n'ay pas encore bien fait comprendre mon affaire, et cela je l'ay reconnu par une lettre que j'ay receue de M. Fabert, à qui pourtant je m'estois ouvert plus particulièrement qu'à personne. De là donc despend le biais que prendra l'affaire, c'est-à-dire de la fantaisie de mon frère, qui ne peut comprendre que, fantaisie pour fantaisie, il feroit mieux de suivre la mienne que la sienne dans mes affaires. Il se doit souvenir que j'ay suivy ponctuellement ses ordres dans la sienne, et que, quand je n'ay pas agy tout à fait dans

son sens, c'est parce qu'il ne s'estoit pas bien expliqué.

Il m'avoit donné espérance, par une précédente, de quelque chose de grand qu'il avoit entrepris, qu'il n'explique pas, et n'en parle plus en sa dernière. Assurément il se laisse dupper, et nous fait tirer nostre poudre aux moineaux. Si vous et luy trouvez à propos de nous faire secret de vos affaires, au moins faites-nous part des nostres. Vous ne me mandez plus rien aussi de celle que vous avez avec *Orondate;* si vous n'y prenez garde, *Andromède* vous fera demeurer le cul à terre entre deux selles. Le reste de vos lettres n'est que nouvelles générales : vous les pouvez mander à vostre sœur, quand vous voudrez. Il n'y en a guères icy.

Celle-cy est pour vous deux.

FEUQUIÈRES.

DE M. LE CHEVALIER DE FEUQUIÈRES A M. L'ABBÉ DE CRESSAC.

A Libourne, le 29 mai 1652.

Je me sers d'une autre main que de la mienne pour vous mander l'estat auquel je suis, estant blessé d'un coup d'espée qui commence à costé du menton, environ un travers de doigt au-dessous du coin de la bouche auprès de la gorge, et d'un autre au-

dessus de la main droite, qui m'a empesché de vous escrire. Je vous prie de faire sçavoir cela à quelqu'un de mes frères. Et si vous pouviez, en ce rencontre, me prester de l'argent, vous m'obligeriez infiniment : je croy qu'il me faudra bien trente-cinq ou quarante pistolles, dont je vous envoyeray une promesse telle que vous la désirerez, avec une lettre ou à mon frère l'Abbé ou à mon frère l'aisné, pour vous le faire rembourser à Paris. Adieu.

LE CHEVALIER H. DE FEUQUIÈRES.

DE MADAME LA MARQUISE DE SAINT-CHAMOND[1] A M. L'ABBÉ DE FEUQUIÈRES, A VERDUN.

Paris, 9 juillet 1652.

Monsieur, après vous avoir rendu très-humbles grâces de vostre souvenir, je ne puis, en revanche des nouvelles que vous me mandez, que vous en dire de si pitoyables de ce lieu que je me repens tout à faict de ne vous avoir visité à Verdun; car, outre la satisfaction que j'aurois de me voir dans nostre petite famille, j'aurois eu celle de me tirer de l'appréhension de mourir de faim et d'estre sans cesse à la veille d'estre jettée dans la rivière. Il est vray que,

[1] Suzanne Charlotte de Gramont, marquise de Saint-Chamond, sœur de madame la marquise Isaac de Feuquières.

pour s'en garantir, l'on s'advise de porter, au lieu d'un bouquet de fleur d'orange, un bouchon de paille[1] rattaché d'un ruban bleu en signe que l'on n'est pas Mazarine. Voyez s'il y a jamais eu pareille manie.

J'aimerois mieux la paix[2] que tout cela. Mandez-moy, je vous en conjure, dès que vous aurez reçu

[1] « Or pour savoir ce que c'est que la paille, elle prit son commencement au tumulte de l'Hôtel-de-ville, où les séditieux prirent tous de la paille pour se distinguer des autres, et tiroient sur ceux qui n'en avoient point, tellement que tout le monde couroit à la paille pour sauver sa vie, et chacun en portoit, même les femmes ; autrement on étoit appelé Mazarin, et on couroit fortune de la vie. Mais comme les dames de qualité étoient importunées de porter toujours un bouchon de paille sur elle, les marchands en firent faire des bijoux de toutes sortes de figures, dont elles se paroient. »

(*Mémoires de Montglat.*)

[2] La paix ne se fit point attendre longtemps par ceux qui la désiraient, et la guerre de la Fronde fut terminée. Il ne pouvait en être autrement du jour où le jeune roi Louis XIV, apprenant à se connaître, fit entendre les paroles suivantes au Parlement, qui avait pris l'initiative de cette révolte contre la puissance royale : « Toute autorité nous appartient ; nous la tenons de Dieu seul, sans qu'aucune personne, de quelque condition qu'elle soit, puisse rien y prétendre... Les fonctions de la justice, des armes et des finances doivent toujours être distinctes et séparées ; les officiers du Parlement n'ont d'autre pouvoir que celui que nous avons daigné leur conférer, pour rendre la justice à nos autres sujets. Ils n'ont pas plus de droit d'ordonner et de prendre connoissance de ce qui n'est pas de leur juridiction, que les officiers de nos armées et de nos finances n'en auroient de rendre la justice, ou d'établir des présidents et des conseillers pour l'exercer. »

ma lettre, s'il y auroit seureté à vous aller voir, et si l'armée lorraine ne nous feroit point obstacle; car sérieusement, si on le peut sans péril, nous pourrons bien faire ce petit voyage.

Cette lettre servira, s'il vous plaist, pour toute la famille, et vous asseurera que je suis parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obligée servante,

X. De Gramont.

FIN DU PREMIER VOLUME.

